

Banque Nationale Agricole
البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

*Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars divisé en 32 000 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

Siège social : 5, Rue de Syrie - 1002 – Tunis Belvédère

Registre de Commerce : B142431996

Tél : 71 831 000 Fax : 71 830 152

Document de référence « BNA 2018 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le 24 AVR. 2018 sous le N° 1870047 donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance

Tél : 71 830 513 Fax : 70 144 024

Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence



Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis

Tél : 71 139 500 Fax : 71 656 299

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – 5,Rue de Syrie 1002 Tunis Belvédère, de la BNA CAPITAUX - Intermédiaire en bourse –Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA : www.bna.com.tn



Avril 2018

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE.....	6
--	----------

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	7
---	----------

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	7
1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	7
1.4 ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	19
1.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	20

CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL	21
---	-----------

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE.....	21
2.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL	21
2.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE	21
2.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE.....	21
2.1.4. OBJET SOCIAL	21
2.1.5. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES	21
2.1.6. REGISTRE DU COMMERCE	29
2.1.7. EXERCICE SOCIAL	29
2.1.8. CAPITAL SOCIAL.....	29
2.1.9. NATIONALITE.....	29
2.1.10. REGIME FISCAL	29
2.1.11. MATRICULE FISCAL	29
2.1.12. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE	29
2.1.13. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET TUNISIE CLEARING.....	29
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE.....	29
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....	29
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2017	31
2.4.1. STRUCTURE DU CAPITAL AU 31/12/2017	31
2.4.2. ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2017	31
2.4.3. CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2017	32
2.4.4. NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 31/12/2017	32
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE BNA AU 31/12/2016.....	32
2.5.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE BNA	32
2.5.2. RELATIONS DE LA BNA AVEC LES SOCIETES DU GROUPE BNA AU 31/12/2016	42
2.5.3. RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA BNA ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2016	47
2.6. RELATIONS DE LA BNA AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2016.....	51
2.6.1. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS.....	51
2.6.2. TRANSFERTS DE RESSOURCES	52
2.6.3. RELATIONS COMMERCIALES.....	53
2.7. DIVIDENDES.....	54
2.8. MARCHE DES TITRES.....	55

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE	56
---	-----------

3.1. PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE.....	56
3.2. ORGANISATION DE LA BANQUE	56
3.2.1. STRUCTURE GENERALE DE L'ORGANIGRAMME DE LA BNA.....	56
3.2.2. GOUVERNANCE.....	58

3.2.3. CONTROLE INTERNE.....	62
3.2.4. SYSTEME D'INFORMATION	64
3.2.5. POLITIQUE SOCIALE	65
3.2.6. EFFECTIF ET RESEAU DE LA BANQUE	65
3.3. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2016.....	67
3.3.1. LES RESSOURCES	67
3.3.2. LES EMPLOIS	68
3.3.3. LES RESULTATS D'EXPLOITATION	70
3.4. ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 30 JUIN 2017	72
3.4.1. LES RESSOURCES.....	72
3.4.2. LES EMPLOIS	73
3.4.3. LES RESULTATS D'EXPLOITATION	74
3.5. INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31/12/2017	77
3.6. INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31/03/2018	78
3.7. MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES)	80
3.8. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE	80
3.9. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	83
3.10. LITIGE OU ARBITRAGE.....	85
3.11. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE	85

CHAPITRE 4 – PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTAT.....87

4.1. LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BNA AU 31/12/2016.....	87
4.1.1. PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BNA AU 31/12/2016.....	87
4.1.2. PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA BNA AU 31/12/2016.....	91
4.2. LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BNA AU 30/06/2017	98
4.2.1. PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BNA AU 30/06/2017	98
4.2.2. PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA BNA AU 30/06/2017	98
4.2.3. ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2017	104
4.3. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2016.....	105
4.3.1. ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE	107
4.3.2. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS A L'EXERCICE 2016.....	155
4.3.3. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2016	168
4.3.4. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2016	170
4.3.5. NOTES COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2016	171
4.3.6. NOTES RECTIFICATIVES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2016.....	177
4.3.7. TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016.....	181
4.3.8. TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES DES TROIS DERNIERS EXERCICES	182
4.3.9. EVOLUTION DES DIVIDENDES	182
4.3.10. EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	182
4.3.11. EVOLUTION DU RESULTAT NET	182
4.3.12. EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	183
4.3.13. EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR LA BNA.....	183
4.3.14. EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR LA BNA.....	183
4.3.11. EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA BNA.....	184
4.3.12. PRINCIPAUX INDICATEURS	185
4.3.13. PRINCIPAUX RATIOS	185
4.4. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2016	187
4.4.1. BILANS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE.....	188
4.4.2. ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE.....	189
4.4.3. ETATS DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE.....	190
4.4.4. ETATS DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE.....	191
4.4.5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2016	192
4.4.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016	241

4.4.7. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2016.....	244
4.4.8. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2016	244
4.4.9. NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016	244
4.4.10. NOTES RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016.....	248
4.5. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/07/2017	257
4.5.1. ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2017	258
4.5.2. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2017	298
4.5.3. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2017	300
4.5.4. NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2017	301
4.5.5. NOTES RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2017	302
4.5.6. TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2017	307
4.5.7. EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	308
4.5.8. EVOLUTION DU RESULTAT NET	308
4.5.9. EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	308
4.5.10. EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR LA BNA.....	308
4.5.11. EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR LA BNA.....	309
4.5.12. EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA BNA.....	310
4.5.13. PRINCIPAUX INDICATEURS	310
4.5.14. PRINCIPAUX RATIOS	311
4.6. LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR BNA.....	312

CHAPITRE 5 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES313

5.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	313
5.1.1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*	313
5.1.2. FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA BANQUE	313
5.1.3. PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	314
5.1.4. MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES	314
5.1.5. FONCTION DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE OU L'ETABLISSEMENT QU'ILS REPRESENTENT	314
5.2. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2016	315
5.2.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2016	315
5.2.2. PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2016.....	315
5.3. CONTROLE.....	316
5.4. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL.....	316

CHAPITRE 6 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR 319

6.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	319
6.1.1. EVOLUTION RECENTE	319
6.1.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	319
6.2. ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2017-2021 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2016-2020	321
6.2.1. ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ENTRE LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2016 PAR RAPPORT AU PREVISIONS DU BP FIGURANT DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE « BNA 2016 ».....	321
6.2.2. ANALYSE DES MODIFICATIONS OPEREES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2017-2021 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2016 -2020 PUBLIEES AU NIVEAU DU DOCUMENT DE REFERENCE « BNA 2016 ».....	322
6.3. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/03/2018 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2018	324
6.4. PERSPECTIVES D'AVENIR	325
6.4.1. LES HYPOTHESES DE PREVISION RETENUES	325
6.4.2. LES EMPLOIS DE LA BANQUE.....	327

6.4.3.	LES RESSOURCES DE LA BANQUE	329
6.4.4.	LES RESULTATS D'EXPLOITATION	330
6.4.5.	RISQUE ET COUVERTURE	333
6.5.	LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS	334
6.5.1.	BILANS PREVISIONNELS	334
6.5.2.	ETATS DE RESULTATS PREVISIONNELS	335
6.5.3.	ETATS DE FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS	336
6.6.	INDICATEURS DE GESTION ET PRINCIPAUX RATIOS PREVISIONNELS.....	337
6.6.1.	INDICATEURS DE GESTION	337
6.6.2.	PRINCIPAUX RATIOS	337
6.7.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES	339

PRESENTATION RESUMEE DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE

La BNA a été créée en 1959 à l'initiative du gouvernement tunisien afin d'unifier le crédit agricole et encourager le développement de l'agriculture. Dix ans après et avec la croissance spectaculaire de l'activité de la banque et l'ouverture de ses financements aux différents secteurs de l'économie, la banque change de dénomination en Banque Nationale de Tunisie.

En 1989, la restructuration de la banque et sa fusion avec la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) a contribué à redonner à la banque sa dénomination initiale et unifier de nouveau les structures d'octroi de crédits agricoles.

De ce fait, la BNA joue le rôle du principal relais des fonds publics destinés au financement du secteur agricole, secteur qui a connu un développement notable durant ces dernières années et ne cesse d'accaparer l'attention des pouvoirs publics.

Durant les dernières années, la banque a connu une croissance rapide de son activité qui lui a permis d'accaparer 10,5%¹ de part de marché en matière de crédits octroyés (7 372MD) et 12,1%¹ en matière de dépôts. En 2016, le PNB s'est élevé à 378,8MD en progression de 13% par rapport à 2015.

La BNA dispose du réseau d'un des plus dense de la place. Avec ses 178 agences implantées sur tout le territoire tunisien, la banque confirme sa place en tant que banque de proximité et consolide ainsi sa position sur le marché bancaire.

Au 31/12/2016, la BNA est à la tête du « Groupe BNA » composé de 24 sociétés (dont la société mère) intervenant dans plusieurs domaines d'activité.

La participation directe de l'Etat tunisien et des Entreprises Publiques pour le compte de l'Etat dans le capital de la banque s'élève à 50,08% au 31/12/2017.

Les chiffres clés de la BNA relatifs aux trois derniers exercices sont résumés comme suit :

(mD)	2017p*	2 016	2 015	2 014	Var 2017/2016
Encours des dépôts	7 633 299	7 025 567	6 247 322	5 862 975	8,6%
Encours des crédits	8 725 577	7 371 767	6 818 824	6 927 167	18,4%
Produits d'exploitation bancaire	812 794	674 819	619 910	596 755	20,4%
Charges d'exploitation bancaire	368 488	296 005	284 623	248 002	24,5%
Produit Net Bancaire	444 306	378 814	335 287	348 753	17,3%
Résultat net	198 591	140 000	25 355	50 818	41,8%
Résultat net hors plus value /cession de titres	102 684	43 859	-68 462	50 818	134,1%

*Chiffres provisoires relatifs à l'exercice 2017

Durant les trois derniers exercices, les principaux ratios de la banque ont évolué comme suit :

	2017p*	2 016	2 015	2 014
Ratio de solvabilité	12,04%	11,18%	10,07%	8,99%
Ratio de liquidité	107,05%	102,02%	47,30%	87,90%
Taux de couverture des créances classées hors fonds budgétaires	59,52%	58,85%	57,38%	58,47%
Taux des créances classées	18,36%	22,49%	24,76%	21,04%
Taux des créances classées hors fonds budgétaires	16,72%	20,41%	22,56%	18,15%

*Chiffres provisoires relatifs à l'exercice 2017

La stratégie future de la banque pour le prochain quinquennat est axée sur :

- 1- Le renforcement de la solidité financière de la banque ;
- 2- L'amélioration du mode de gouvernance, de management et du cadre institutionnel de la banque ;
- 3- La consolidation de ses capacités humaines et opérationnelles ;
- 4- Le renforcement de sa compétitivité et son efficacité dans le financement de l'économie.

¹ Source : Rapport annuel de la BCT relatif à l'exercice 2016 pour les données du secteur bancaire

CHAPITRE 1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Habib BEN HADJ KOUIDER
Directeur Général de la Banque Nationale Agricole

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Monsieur Habib BEN HADJ KOUIDER
Directeur Général de la Banque Nationale Agricole



1.3 Responsables du contrôle des comptes

Etats financiers individuels relatifs aux exercices 2014 et 2015 :

- CFA Audit & Conseil, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Fathi SAIDI, sise au 83, Avenue Mohamed V Immeuble Belvédère Center Bureau A33 1002 Tunis
- Audit & Consulting Business, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Zied KHEDIMALLAH, sise à la Résidence Zarrad - A24 Berges du Lac II Tunis.

Etats financiers individuels relatifs à l'exercice 2016 :

- M. Samir LABIDI, Commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sis à l'Immeuble Safsaf Entrée B - 4^{ème} étage 1073 Montplaisir
- International Company for Consulting and Auditing « ICCA », Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Anis SMAOUI, sis au 67, Avenue Alain Savary 1082 Tunis

Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015 :

- CFA Audit & Conseil, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Fathi SAIDI, sise au 83, Avenue Mohamed V Immeuble Belvédère Center Bureau A33 1002 Tunis
- Audit & Consulting Business, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Zied KHEDIMALLAH, sise à la Résidence Zarrad - A24 Berges du Lac II Tunis.

Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice 2016 :

- M. Samir LABIDI, Commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sis à l'Immeuble Safsaf Entrée B - 4^{ème} étage 1073 Montplaisir
- International Company for Consulting and Auditing « ICCA », Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Anis SMAOUI, sis au 67, Avenue Alain Savary 1082 Tunis

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017 :

- M. Samir LABIDI, Commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sis à l'Immeuble Safsaf Entrée B – 4^{ème} étage 1073 Montplaisir
- International Company for Consulting and Auditing « ICCA », Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Anis SMAOUI, sis au 67, Avenue Alain Savary 1082 Tunis

➤ Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels au 31/12/2014

Les états financiers individuels de la Banque Nationale Agricole « BNA » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société CFA Audit & Conseil représentée par M. Fathi SAIDI et la société Audit & Consulting Business représentée par M. Zied KHEDIMALLAH selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserves :

« Justification de l'opinion avec réserves :

1- Nos travaux d'audit ont été limités par :

- a- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.
Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).
- b- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
- c- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
- d- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double. Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.
- e- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

2- Contrairement aux règles de validité juridique régissant les sûretés, dûment rappelées par la législation en vigueur, la banque maintient des garanties hypothécaires, après leur extinction, pour la couverture comptable de certains engagements. L'incidence de cette qualification sur les provisions requises ne peut être estimée, avec approximation suffisante, avant l'achèvement des actions de revue des garanties entamée par les structures de la Banque.

3- Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 47,550 millions de dinars et à 129,336 millions de dinars.
Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

4- Les engagements de la BNA déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 26 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

5- La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

6- Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11«Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

7- La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 57 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité. »

Par ailleurs les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

« **Paragraphe d'observation :**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1- Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'Etat d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

Les deux conventions relatives à ces dotations signées avec l'Etat Tunisien en date du 16 mars 1995 et du 17 février 2004 mettent à la charge de la banque la communication au Ministère des Finances, avant la fin du mois de juin de chaque année, d'un rapport portant sur les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier dûment approuvé par le conseil d'administration et certifié par les commissaires aux comptes.

En dépit de nos recommandations, les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier relatifs aux exercices 2010, 2011, 2012,2013 et 2014 demeurent, à ce jour, non établis par la banque.

2- Les risques encourus sur les entreprises publiques s'élèvent au 31 décembre 2014 à 604 millions de dinars. Certains engagements d'entreprises qui connaissent des difficultés financières n'ont pas été provisionnés compte tenu du caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir leur stabilité financière.

3- Les actifs de la banque comportent 144 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999. »

De plus, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

« **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :**

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.
Ainsi qu'il a été reporté au niveau de notre opinion sur les états financiers, nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information de la banque.
3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.
4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.
5. La BNA affiche au 31 décembre 2014 un ratio de liquidité , rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 87,9 % soit une insuffisance de 12,1 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
6. La BNA affiche au 31 décembre 2014 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24, de 8,99 % soit une insuffisance de 1,01 % par rapport au minimum de 10% prévu par l'article 4 de la dite circulaire.
En application de l'article 6 ter de la circulaire 91-24, les dépassements par rapport aux normes de division et de couverture des risques prévues par les articles 1,2 et 3 ont été ajoutés avec une pondération de 300% au total des risques encourus servant pour le calcul du ratio de solvabilité ce qui a significativement impacté le ratio de solvabilité de la banque. Le ratio de solvabilité passe ainsi de 10,04% à 8,99% après considération des dépassements pondérés de 300%.
Ces dépassements concernent les risques encourus sur le groupe BNA qui s'élèvent à 254 millions de dinars soit un dépassement de 79 millions de dinars par rapport à la limite de 25 % des fonds propres nets prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 et les risques encourus sur les parties liées au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 qui s'élèvent à 894 millions de dinars soit un dépassement de 194 millions de dinars par rapport à la limite de 100% des fonds propres nets prévue par l'article 3 de la circulaire BCT n°91-24.
Le total des dépassements pondérés ajoutés aux risques encourus de la banque s'élève à 817 millions de dinars. »

➤ **Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels au 31/12/2015**

Les états financiers individuels de la Banque Nationale Agricole « BNA » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société CFA Audit & Conseil représentée par M. Fathi SAIDI et la société Audit & Consulting Business représentée par M. Zied KHEDIMALLAH selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserves :

« Justification de l'opinion avec réserves :

1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.
Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).
- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
- L'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficié des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n° 2015-12 du 22 juillet 2015.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double. Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.
- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

2. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 46,841 millions de dinars et à 146,400 millions de dinars. Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3. Les engagements de la BNA déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

4. La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

5. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11«Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

6. La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 86 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité. »

Par ailleurs les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

« Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'Etat d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.
2. Les actifs de la banque comportent des engagements des entreprises, ayant bénéficié des mesures exceptionnelles prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 et maintenus dans leurs classes de risque de l'exercice 2014. Ces créances s'élèvent à 69 millions de dinars représentant 0,73% du total des engagements de la BNA. Elles sont couvertes par des provisions de l'ordre de 11,930 millions de dinars dont celles additionnelles de l'ordre de 7,609 millions de dinars et par des agios réservés de l'ordre de 3,081 millions de dinars.
3. Les actifs de la banque comportent 1244 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999.
4. Les actifs de la banque comportent 41,440 millions de dinars au titre de créances abandonnées par la BNA et prises en charge par l'Etat, sur une période de 20 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de l'article 79 de la loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 2 juin 2015 et l'article 27 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2015.
Nous n'avons pas, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, eu communication de la convention de prise en charge de ces créances signée par l'Etat et la banque. »

De plus, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

« Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».
2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.
Ainsi qu'il a été reporté au niveau de notre opinion sur les états financiers, nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information de la banque.
3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.
5. La BNA affiche au 31 décembre 2015 un ratio de liquidité, le rapport entre l'encours des actifs réalisables et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants, de 47,32% soit une insuffisance de 12,68% par rapport au minimum de 60% prévu par la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014. »

➤ **Extrait de l'Opinion sur les états financiers individuels au 31/12/2016**

Les états financiers individuels de la Banque Nationale Agricole « BNA » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par M. Samir LABIDI et la société International Company and Auditing « ICCA » représentée par M. Anis SMAOUI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserves :

« **Justification de l'opinion avec réserves :**

1- Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle.
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000mDT tels que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
La réalisation par la banque d'un inventaire exhaustif des « garanties reçues », ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation des risques encourus sur certaines relations, pourraient se traduire par des ajustements affectant le résultat et les capitaux propres de la Banque.
- Le défaut de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours adressées aux avocats mandatés par la BNA.

2- L'état des engagements hors bilan de la Banque arrêté au 31 décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus de valeurs respectives de 2 702 084mDT et 3 180 361mDT. Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés. Les procédures en vigueur afférentes aux engagements liés aux crédits agricoles ne nous permettent de nous prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.

3- La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce contrairement aux dispositions de la NCT23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

4- Les situations Ressources/Emplois des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer les risques associés aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la Banque (entre 25% et 50%). Ainsi, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.

5- La BNA n'a pas réalisé un inventaire physique exhaustif des immobilisations et n'a pas procédé à leurs rapprochements avec les données comptables au 31 décembre 2016. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la banque et dont le solde comptable net s'élève à 87 448mDT au 31 décembre 2016.

Par ailleurs les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

« Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- La BNA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite à un contrôle fiscal approfondi qui s'est déroulé en 2016 au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014. Les résultats du contrôle fiscal notifiés à la banque en date du 22 décembre 2016 ont conclu à un redressement de l'impôt de 23 013mDT en principal et intérêts. La banque a notifié sa réponse à l'administration fiscale dans les délais légaux et a accepté une partie de la taxation qui a donné lieu à la constatation d'une provision d'un montant de 6 900mDT au 31 décembre 2016. N'étant pas encore clôturé, l'impact définitif de ce redressement fiscal ne peut être estimé d'une manière précise. Il est à signaler que des déclarations d'impôts rectificatives ont été effectuées au titre des années 2015 et 2016 et ce en vue de se conformer aux éléments de la taxation reconnus au titre des années 2010 à 2014.
- 2- Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentant une valeur comptable de 109 845mDT au 31 décembre 2016. La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2016. (se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)
- 3- Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133 000mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 000mDT, qui ont été comptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dérogée par son activité à la fin de l'année 2003. A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat Tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2016.

Paragraphe descriptif d'autres questions :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°3.9 dont le contenu décrit les raisons de la modification apportée aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 24 avril 2017. En conséquence, nous avons émis le présent rapport sur les états financiers modifiés. Ce rapport annule et remplace celui émis, par nos soins, en date du 03 mai 2017 tel que publié dans deux journaux quotidiens le 12 mai 2017.

De plus, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

« Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1- En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le rapport annuel du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

- 2- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. Nous signalons que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- 3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet. »

➤ **Extrait de l'Opinion sur les états financiers consolidés au 31/12/2015**

Les états financiers consolidés du groupe « BNA » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015, ont fait l'objet d'un audit effectué par la société CFA Audit & Conseil représentée par M. Fathi SAIDI et la société Audit & Consulting Business représentée par M. Zied KHEDIMALLAH selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserves :

« Justification de l'opinion avec réserves :

1. Nos travaux d'audit des états financiers de la société mère « BNA » ont été limités par :
 - Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers. Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).
 - L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
 - L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
 - L'absence d'un état exhaustif des relations ayant bénéficié des mesures exceptionnelles de soutien du secteur de tourisme prévues par la circulaire BCT n° 2015-12 du 22 juillet 2015.
 - L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double. Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.
 - L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.
2. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.8 & 5.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation de la société mère (BNA). Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 46,841 millions de dinars et à 146,400 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.
3. Les engagements de la société mère (BNA) déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 2 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

4. La BNA (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.
Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.
5. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 5.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA (société mère) ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).
De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.
6. La BNA (société mère) n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 86 millions de dinars.
Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan du groupe ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.
7. Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 5 sociétés sur un périmètre composé de 23 sociétés.
Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence. »

➤ Extrait de l'Opinion sur les états financiers consolidés au 31/12/2016

Les états financiers consolidés du groupe « BNA » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016, ont fait l'objet d'un audit effectué par M. Samir LABIDI et la société International Company for Consulting and Auditing « ICCA » représentée par M. Anis SMAOUI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés avec réserves :

« Justification de l'opinion avec réserves :

- 1- Nos travaux d'audit des états financiers de la société mère « BNA » ont été limités par :
 - L'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle.
 - L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000mDT tels que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
La réalisation par la banque d'un inventaire exhaustif des « garanties reçues », ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation des risques encourus sur certaines relations, pourraient se traduire par des ajustements affectant le résultat et les capitaux propres de la Banque.
 - Le défaut de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours adressées aux avocats mandatés par la BNA.
- 2- L'état des engagements hors bilan de la Banque arrêté au 31 décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus de valeurs respectives de 2 702 084mDT et 3 180 361mDT. Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base

des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés. Les procédures en vigueur afférentes aux engagements liés aux crédits agricoles ne nous permettent de nous prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.

- 3- La société mère « BNA » n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce contrairement aux dispositions de la NCT23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.
- 4- Les situations Ressources/Emplois des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la société mère « BNA » ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer les risques associés aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la Banque (entre 25% et 50%). Ainsi, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.
- 5- La société mère « BNA » n'a pas réalisé un inventaire physique exhaustif des immobilisations et n'a pas procédé à leurs rapprochements avec les données comptables au 31 décembre 2016. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la banque et dont le solde comptable net s'élève à 87 448mDT au 31 décembre 2016.
- 6- Comme il est mentionné dans les notes aux états financiers (la note 4.1), les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et des états financiers des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Toutefois, sept entreprises n'ont pas fourni des liasses de consolidation qui soient visées par les commissaires aux comptes. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence. De plus, il ne nous a pas été possible de consulter les rapports des commissaires aux comptes de huit sociétés conformément à l'article 472 du code des sociétés commerciales.

Paragraphe descriptif d'autres questions :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers consolidés n°3.9 dont le contenu décrit les raisons de la modification apportée aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 24 avril 2017. En conséquence, nous avons émis le présent rapport sur les états financiers consolidés modifiés. Ce rapport annule et remplace celui émis, par nos soins, en date du 03 mai 2017 tel que publié dans deux journaux quotidiens le 12 mai 2017.

De plus, les commissaires aux comptes ont procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

« Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Conformément à l'article 473 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné le rapport de gestion du groupe. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe. »

➤ Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017 :

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017 de la BNA ont fait l'objet d'un examen limité effectué par M. Samir LABIDI et la société International Company for Consulting and Auditing « ICCA » représentée par M. Anis SMAOUI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis un avis avec réserves :

« Fondement de notre conclusion avec réserves :

1- Les travaux d'examen limité ont été limités par :

- L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle ;
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000mDT prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ;
La réalisation par la banque d'un inventaire exhaustif des « garanties reçues », ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation des risques encourus sur certaines relations, pourraient se traduire par des ajustements affectant le résultat et les capitaux propres de la Banque.

2- L'état des engagements hors bilan de la banque arrêté au 30 juin 2017, fait apparaître des engagements donnés et reçus d'une valeur respective de 2 745 748mDT et 3 154 894mDT. Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées ; à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés. Les procédures en vigueur afférentes aux engagements liés aux crédits agricoles ne nous permettent de nous prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.

3- L'opération de mise en place d'une comptabilité autonome tenue en devises conformément aux dispositions de la NCT23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires, confiée par la banque à un cabinet externe n'est pas encore achevée dans toute sa plénitude. En conséquence, cette question ne nous permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

4- Les situations Ressources / Emplois des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et de déterminer ainsi les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%). Ainsi les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.

Par ailleurs les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

« Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1- La note aux états financiers n°3-7 décrit l'obligation des banques à adhérer au fonds de garantie des dépôts bancaires institué par l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les dispositions du Décret gouvernemental n°2017-268 du 1^{er} février 2017, relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts bancaires et des conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants et notamment celles de l'article 17 ayant fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours des dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent. A l'état actuel des choses, la date d'adhésion des banques au fonds ainsi que les cotisations y découlant dépendent de sa constitution et ne peuvent pas être anticipées. A cet effet, aucune charge n'a été comptabilisée, à ce titre, au 30/06/2017.

2- Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 106 808mDT au 30 juin 2017.

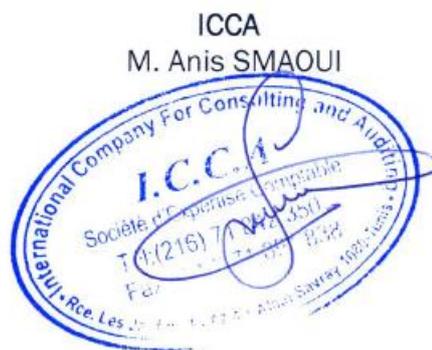
La moins value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39,

Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 30 juin 2017. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

- 3- Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133 000mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 000mDT, qui ont été comptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003. A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat Tunisien et la banque n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 30 juin 2017.
- 4- Le ratio de liquidité de la banque, calculé par le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants, s'élève au 30 juin 2017 à 74,09%, soit une insuffisance de 5,91% par rapport au minimum de 80% requis par l'article premier de la circulaire aux établissements de crédit n°2014-14 du 10 novembre 2014.

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »



1.4 Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence ».

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
M. Kamel GUESMI



1.5 Responsable de l'information

M. Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance

Tél : 71 830 513 Fax : 70 144 024



CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant la banque

2.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale	: Banque Nationale Agricole
Siège social	: 5, Rue de Syrie – 1002 Tunis Belvédère
Téléphone	: (71) 831 000 / (71) 831 200
Télex	: NABATTU 14130/BNATU 15436/ DIRBNA 13220
Fax	: (71) 830 152
Internet Banking	: bnanet.com.tn
Site web	: www.bna.com.tn
E-mail	: bna@bna.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 01/06/1959

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

2.1.4. Objet social

(Article 3 des statuts)

La société a pour objet :

- La création d'un établissement de banque et de crédit pour favoriser le développement de l'économie en général et pour participer en particulier au développement du secteur agricole et de la pêche en Tunisie par l'attribution aux personnes physiques ou morales, des crédits à court terme, à moyen et à long terme, avec ou sans garanties, et plus généralement de faire en Tunisie et à l'étranger pour elle-même ou pour le compte de tiers, toutes opérations de banque, d'escompte, d'avance de crédit, de commission, de souscription, émissions, dépôts de fonds et toutes les opérations directes ou indirectes, financières, industrielles, commerciales mobilières et immobilières des maisons de banque et des établissements de crédit ;
- L'institution et le développement du crédit mutuel en Tunisie dans le cadre des textes réglementant cette matière ;
- Et enfin, de prendre toutes participations dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement.

2.1.5. Clauses statutaires particulières

Répartition des bénéfices (Article 49 des statuts) :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre des réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les réserves que l'Assemblée Générale décide de constituer, les sommes destinées au fonds d'aide et de prévoyance sociale ainsi que les résultats reportés conformément à la réglementation en vigueur.

Paiement des dividendes (Article 50 des statuts) :

Le paiement des dividendes se fait annuellement dans un délai de trois mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui l'a décidé.

Tous intérêts et dividendes régulièrement perçus ne peuvent être objet de report ou de restitution sauf les cas prévus par la loi. Ceux non touchés cinq ans après la date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

Transmission des actions (Article 14 des statuts) :

Les actions sont négociées par leur transfert d'un compte à un autre.

En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables dès la réalisation de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

Indivisibilité des actions (Article 15 des statuts) :

Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis d'une action et notamment les héritiers et ayant cause d'un actionnaire décédé sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne désignée d'accord entre eux.

A défaut de convention contraire ente l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle -ci ne reconnaît que l'usufruitier.

Droits conférés par les actions (Article 16 des statuts) :

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social conformément à la réglementation en vigueur.

Les actionnaires ont également un droit d'obtenir les documents prévus à la loi dans les conditions et suivant les formes définies par la réglementation en vigueur.

Assemblées générales :

⇒ Nature des Assemblées (Article 33 des statuts)

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales lesquelles sont qualifiées : d' « Assemblées Générales Extraordinaires » lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts, d' « Assemblées Générales Ordinaires » dans tous les autres cas.

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation du Conseil d'Administration, dans les quatre premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par les commissaires aux comptes ou par un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant la fraction du capital fixée par la réglementation en vigueur.

Dispositions générales communes aux Assemblées Ordinaires et Assemblées Générales Extraordinaires :

⇒ Convocation (Article 34 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au JORT et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion, l'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour. Il en est de même en ce qui concerne les formalités et le délai de convocation des Assemblées Générales Ordinaires sur 2^{ème} convocation.

Préalablement à l'Assemblée, les documents nécessaires doivent être mis à la disposition des actionnaires au siège de la société quinze jours au moins avant la date de la réunion.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont convoquées dans les délais fixés par l'auteur de la convocation par des avis au JORT et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les Assemblées se réunissent au siège social ou dans tout autre endroit indiqué par les convocations et ce, sous réserve du respect des dispositions de la Loi relative à la réglementation du Marché Financier.

⇒ Droit d'assister aux Assemblées (Article 35 des statuts)

Sous réserve des dispositions de l'article 40 ci-après, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales, sur simple justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et qu'elles aient été inscrites à son compte de valeurs mobilières (ou d'actions) cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, d'abrégé le délai ci-dessus fixé.

L'Etat Tunisien est valablement représenté par ses mandataires dans les formes déterminées par la loi.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux Assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires. L'usufruitier représente valablement le nu-proprétaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

En cas de vote par correspondance, il sera mis à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Commissaires aux Comptes sont obligatoirement convoqués à toutes les Assemblées Générales.

⇒ **Bureau de l'Assemblée (Article 36 des statuts)**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil ou par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil, toutefois, l'Assemblée convoquée par le mandataire de justice ou les commissaires aux comptes en cas d'urgence, est présidée par l'un d'eux.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée. Le secrétaire peut être désigné en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence. Elle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés, et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille dûment émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée est déposée au siège social et mise à la disposition de tout requérant.

Les fonctions du bureau se bornent exclusivement à assurer le fonctionnement régulier de l'Assemblée.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

⇒ **Ordre du jour (Article 37 des statuts)**

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires détenant la fraction du capital fixée par la réglementation en vigueur peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale. L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

⇒ **Procès-verbaux et extraits (Article 38 des statuts)**

Le procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale contient les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue ;
- Le mode de convocation ;
- L'ordre du jour ;
- La composition du bureau ;
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint ;
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale ;
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les PV sont signés par les membres du bureau et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Les copies et extraits des PV sont certifiés et signés soit par le Président du Conseil, soit par le Directeur Général, soit par le Directeur Général Adjoint ou par un Administrateur spécialement délégué ou éventuellement par celui qui a présidé l'Assemblée.

Après dissolution et pendant la liquidation, les copies et extraits sont signés par les (ou les) liquidateur (s).

⇒ **Effet des délibérations (Article 39 des statuts)**

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même les absents, les dissidents ou les incapables.

Règles spéciales aux Assemblées Générales Ordinaires :

⇒ **Composition (Article 40)**

Les Assemblées Générales Ordinaires se composent des actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions libérées. Toutefois plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux.

⇒ **Quorum (Article 41)**

Pour délibérer valablement l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant aux moins le tiers des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une 2^{ème} Assemblée est tenue dans un délai de 15 jours. Celle-ci peut statuer valablement quelque soit le nombre des actionnaires présents ou représentés.

⇒ **Vote (Article 42)**

Les délibérations de L'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents au représentés.

⇒ **Pouvoirs spéciaux (Article 43)**

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration. Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribués seraient insuffisants.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport du ou des commissaires aux comptes sur la situation de la société, les états financiers présentés par le Conseil d'Administration ;
- Elle discute, approuve ou redresse les états financiers et les rapports du Conseil d'Administration et d'une façon générale examine les actes de gestion des administrateurs, leur donne quitus, elle statue sur l'affectation des réserves ainsi que des sommes destinées au fonds d'aide et de prévoyance sociale et la répartition des bénéfices conformément à la réglementation en vigueur.
Elle statue, approuve les états financiers consolidés conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises ainsi que le rapport de gestion relatif au groupe de sociétés.
Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées des rapports des Commissaires aux Comptes à peine de nullité ;
- Elle nomme, révoque, remplace et réélit les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes, elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration ;
- Elle détermine les sommes allouées aux administrateurs et aux membres du Comité Permanent d'Audit conformément aux dispositions en vigueur ;
- Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 29 que le Conseil d'Administration a approuvées ;
- Elle délègue au Conseil les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités avec précision du montant global de l'emprunt obligataire et le délai dans lequel les obligations doivent être émises et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- Elle autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'achat et la revente en bourse des actions de la société en vue de réguler leurs cours et ce conformément à la réglementation du marché financier.
- Enfin, elle délibère sur toutes autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Règles spéciales aux Assemblées Générales Extraordinaires :

⇒ **Composition (Article 44)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient libérées des versements exigibles.

⇒ **Vote (Article 45)**

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

⇒ **Quorum – Pouvoirs – Texte de résolutions (Article 46)**

a. L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'actionnaires détenant au moins la moitié du capital, et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce quorum, une troisième Assemblée pourrait être tenue dans un délai ne dépassant pas deux mois à compter de la date de convocation. Celle-ci pourrait valablement statuer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

b. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, apporter aux statuts toutes modifications et ce dans le respect de la législation en vigueur. Elle ne peut toutefois, ni changer la nationalité de la société, ni augmenter les engagements des actionnaires. Elle peut notamment décider, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- La transformation de la société en toute forme de société compatible avec les lois sur les établissements de crédits ;
- La fusion de la société avec toute société constituée ou à constituer ;
- La modification de l'objet social ;
- La modification de la dénomination sociale ;
- Le transfert du siège social à une autre ville ;
- L'augmentation ou la réduction du capital social ;
- La modification de la durée de la Société, sa réduction, son extension ou sa dissolution anticipée ;
- La modification des caractéristiques des actions ;
- La réduction ou l'accroissement du nombre des administrateurs ;
- La modification de la composition de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- La cession du fonds de commerce, ou de l'un de ses éléments, ou de la location-gérance du fonds de commerce.

Et ce, en respect de la réglementation du Marché Financier.

c. Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées sera tenu au siège de la Société à la disposition des actionnaires avant la date de la réunion.

Administration de la Banque

Conseil d'administration (Article 19 des statuts) :

La société est administrée par un Conseil composé de six membres au moins et de douze membres en plus, comprenant :

a. Les représentants de l'ETAT TUNISIEN, nommés conformément à la législation en vigueur relative aux participations, entreprises et établissements publics.

b. Les membres nommés par l'Assemblée Générale

Les administrateurs doivent jouir de leurs droits civils et politiques et n'avoir subi aucune condamnation à une peine afflictive ou infamante et ce en respect aux conditions édictées par la réglementation en vigueur.

Dès leur nomination, et au plus tard lors de leur prise de fonction, les Administrateurs sont tenus de déclarer, sous leur signature, qu'ils ne sont pas en contravention avec les dispositions édictées par le Code des Sociétés Commerciales, la loi relative aux établissements de crédit et toutes autres législations en vigueur.

Durant leur mandat, les administrateurs sont tenus au respect des conditions et interdictions édictées par le Code des Sociétés Commerciales et la législation relative aux établissements de crédit.

Une personne morale peut être nommée au Conseil. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur, en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif que se soit, celle-ci est tenue de pouvoir en même temps à son remplacement.

L'administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la banque de sa désignation au poste de Gérant, Administrateur, Président Directeur ou de membre de directoire ou de Conseil de Surveillance d'une autre société.

Le représentant légal de la banque doit en informer l'Assemblée Générale Ordinaire dans sa réunion la plus proche.

Il est tenu un registre mentionnant les noms, prénoms et adresse de chacun des dirigeants qui doit être mis à la disposition des actionnaires au siège de la société conformément à la réglementation en vigueur.

Durée du mandat des administrateurs (Article 21 des statuts) :

La durée du mandat des Administrateurs est de trois années. Chaque année correspond à l'exercice social et s'entend de l'intervalle s'écoulant entre la réunion de deux Assemblées Générales Ordinaires consécutives. Tous membre sortant est rééligible.

Faculté de compléter le Conseil (Article 22 des statuts) :

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut le remplacer et ce pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur conformément à la réglementation en vigueur.

Les nominations ainsi faites, à titre provisoire, par le Conseil, sont soumises à la confirmation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Si ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Bureau du Conseil (Article 23 des statuts) :

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président qui a pour mission de présider les séances du conseil d'administration et les réunions des assemblées générales, il veille outre à la réalisation des options arrêtées par le conseil.

En cas d'empêchement du Président de Conseil d'Administration, celui-ci peut déléguer ses attributions à un membre du conseil d'administration. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Si le Président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office.

Le Conseil choisit aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire et qui peut être prise en dehors des administrateurs.

Réunion du Conseil (Article 24 des statuts) :

Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et obligatoirement au moins six fois par ans.

Tous administrateur peut donner pouvoir écrit de le représenter à l'un de ses collègues, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil, est nécessaire pour la validité de délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur a une voix. L'administrateur qui représente un de ses collègues a deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

L'ordre du jour est arrêté par le Président ou les Administrateurs qui donnent la convocation.

En cas d'absence non justifiée à quatre réunions consécutives du Conseil, l'Administrateur concerné pourra être considéré comme démissionnaire et remplacé conformément aux dispositions prévues à l'article 22.

Les commissaires aux comptes sont obligatoirement convoqués pour assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration qui établissent les états financiers annuels ou qui examinent les états financiers intermédiaires.

Direction Générale (Article 25 des statuts) :

Le conseil d'administration désigne pour une durée déterminée le directeur général de la banque. Si le directeur général est membre du conseil d'administration la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Le directeur général doit être une personne physique. Le directeur général est révocable par le conseil d'administration.

Sous la réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et président du conseil d'administration, le directeur général assure sous sa responsabilité la direction générale de la banque. Lorsqu'il n'est pas membre du conseil d'administration le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration sans droit de vote. Le conseil d'administration peut faire assister le directeur général, sur demande de ce dernier, d'un ou de plusieurs directeurs généraux adjoints. En cas d'empêchement, le directeur général peut déléguer tout ou partie de ses attributions à un directeur adjoint. Cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée. Si le directeur

général est dans l'incapacité d'effectuer cette délégation, le conseil peut y procéder d'office. A défaut d'un directeur général adjoint, le conseil d'administration désigne un délégataire. Le directeur général de la société est considéré comme commerçant pur l'application des dispositions du code des sociétés commerciales. En cas de faillite de la banque, le directeur général est soumis aux déchéances attachées par la loi de la faillite. Toutefois, le tribunal peut l'en affranchir s'il prouve que la faillite n'est pas imputable à des fautes graves commises dans la gestion de la banque.

En cas de faillite de la banque, le directeur général est soumis aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

La banque s'engage à conformer l'article 25 de ses statuts à la réglementation en vigueur notamment à l'article 46 de la loi N° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Procès-verbaux (Article 26 des statuts) :

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le Président de la séance et le Secrétaire, les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés par le Président de Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général adjoint ou le secrétaire général ou éventuellement par un mandataire spécialement délégué.

La justification du nombre et de la qualité des administrateurs en exercice et de leur nomination, ainsi que la justification des pouvoirs des administrateurs représentant leur collègues résulteront valablement vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès verbal de chaque séance, des noms des administrateurs présents ou représentés des noms des administrateurs absents.

Pouvoirs du Conseil (Article 27 des statuts tel que modifié par l'AGE du 31/10/2015) :

Le conseil d'administration engage la société dans tous ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Il a notamment, les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il établit les règlements intérieurs
- Il nomme et révoque tous les agents et employés de la société, fixe leurs rémunérations, salaires, gratifications et participations proportionnelles ainsi que les autres conditions de leur admission et de leur retraite conformément à la législation et dispositions en vigueur,
- Il crée, partout où il le juge utile, en Tunisie des succursales, agences ou bureaux, les déplace ou les supprime,
- Il fait toutes les constructions, aménagement, installations et tous travaux,
- Il gère les biens, meubles et immeubles de la société, à cet effet consent ou accepte, cède ou résilie tous baux et locations avec ou sans promesse de vente.
- Il détermine le placement des sommes disponibles et règle l'emploi des fonds de réserve,
- Il procède à toutes acquisitions, échanges et ventes de biens meubles et immeubles, toutefois, il ne peut précéder à la vente du fonds de commerce de la société,
- Il consent toutes les hypothèques, tous nantissements, délégations, cautionnements, avals et autres garanties mobilières et immobilières sur les biens de la société,
- Il autorise toutes les antériorités et subrogations, avec ou sans garantie,
- Il contracte tous emprunts, sans limitations de somme, de la manière et aux conditions qu'il juge convenable. Toutefois, les emprunts par voie d'émission d'obligations doivent être autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires,
- Il autorise tous les traités, transactions, compromis, acquiescements et désistements,
- Il consent toutes mainlevées d'inscriptions, saisie, opposition et autres droits avant ou après paiements,
- Il exerce toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant,
- Il effectue tous les actes nécessités par la réalisation de l'objet social,
- Il fixe les dépenses générales d'administration,
- Il autorise tout crédit ou avance,
- Il souscrit, endosse, accepte, acquitte et négocie tous les billets, traites, lettres de change mandats et effets de commerce, il cautionne et avalise,
- Il se fait ouvrir tous les comptes auprès de la BANQUE CENTRALE DE TUNISIE et de tout établissement de crédit et services de chèques postaux, crée tous chèques et effets ou autres moyens de paiement pour le fonctionnement de ces comptes,

- Il contracte tous les emprunts auprès de la BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, des institutions financières internationales, des établissements de crédits ou autres,
- Il touche toutes les sommes dues à la société, en donne quittance et paie celles qu'elle doit.
- Il convoque les Assemblées Générales
- Il soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire les propositions d'augmentation de capital et de modification des statuts,
- Il donne aux administrateurs l'autorisation prévue par la loi et en avise le ou es Commissaires,
- Il prend toute participation dans toute société. A cet effet, il souscrit achète et cède toutes valeurs mobilières et les droit rattachés aux dites valeurs,
- Il soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire pour décision toutes propositions d'attribution, de répartition des bénéfices et de prélèvement pour la création ou l'entretien des réserves,
- Il établit à la clôture de chaque exercice comptable les états financiers individuels et consolidés conformément à la loi relative au système comptable des entreprises qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires,
- Il annexe au bilan un état des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et un état des sûretés consenties par elle,
- Il présente un rapport annuel détaillé sur la gestion à soumettre à l'Assemblée Générale qui doit être communiqué au préalable aux Commissaires aux Comptes,
- Il prend toutes participations dans tous groupements d'intérêts économiques ou autres et adopte toute décision y afférente,
- Il crée partout où il le juge utile des succursales, agences, directions régionales et bureaux,

Le Conseil fixe les conditions d'admission et de révocation et autres concernant le Directeur Général, l'importance des avantages fixes et proportionnels qui lui sont alloués, ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration et membres des éventuels comités.

Outre les pouvoirs stipulés par le code des sociétés commerciales, le Conseil d'Administration agit conformément au décret n°2013-4953 daté du 05 décembre 2013 et à l'article 48 de la loi n°2018-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

La banque s'engage à conformer l'article 27 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

Signature sociale (Article 28 des statuts) :

Pour engager valablement la société, tous les actes et opérations doivent être signés par le Directeur Général ou par le Directeur Général Adjoint ou par l'Administrateur délégué, à moins d'une délégation spéciale du Directeur Général ou du Directeur Général Adjoint ou l'Administrateur délégué à d'autres mandataires employés de la Banque pouvant agir ensemble ou séparément dans la limite de leurs pouvoirs respectifs.

Convention entre la Société et l'un de ses administrateurs (Article 29 des statuts) :

1. Toute convention entre la société et l'un de ses administrateurs ou toutes autres personnes désignées par la loi doit être conforme aux dispositions légales en vigueur.
2. Les administrateurs exercent leurs fonctions avec la diligence d'un entrepreneur avisé et d'un mandataire loyal.

Ils devront garder secrètes les informations à caractère confidentiel, même après avoir cessé leurs fonctions. Ils sont responsables individuellement ou solidairement envers la société, ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions de la loi, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion telles que définies par la législation en vigueur.

Allocation du Conseil d'Administration (Article 30 des statuts) :

Les membres du Conseil d'Administration ont droit, à titre des jetons de présence, à une rémunération fixe annuelle portée aux charges d'exploitation dont le montant, déterminé par l'Assemblée Générale, demeure maintenu jusqu'à nouvelle décision de cette Assemblée.

Le Conseil à la latitude de confier à ses membres des missions dont la rémunération exceptionnelle sera portée aux charges d'exploitation.

La banque s'engage à conformer l'article 30 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

2.1.6. Registre du commerce

B142431996TUNIS

2.1.7. Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année

2.1.8. Capital social

Le capital s'élève à 160 000 000 dinars, divisé en 32 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

2.1.9. Nationalité

Tunisienne

2.1.10. Régime fiscal

Droit commun

2.1.11. Matricule fiscal

000 123 LAM 000

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque

Siège social de la banque : 5, Rue de Syrie – 1002 Tunis Belvédère

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

M. Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance

Tél : 71 830 513 Fax : 70 144 024

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la banque

Capital social : 160 000 000 dinars

Nombre d'actions : 32 000 000 actions

Nominal : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : actions ordinaires

Libération : intégrale

Jouissance : 1^{er} janvier 2017

2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	Nominal
AGE du 31/05/1959	Constitution			400 000	40 000	10

AGE du 18/05/1968	Aug. Par incorporation de réserves	400 000	40 000	800 000	80 000	
	Aug. Par émission en numéraire	400 000	40 000	1 200 000	120 000	10
AGE du 08/08/1969	Aug. Par émission en numéraire	400 000	40 000	1 600 000	160 000	10
AGE du 25/05/1974	Aug. Par incorporation de réserves	800 000	80 000	2 400 000	240 000	10
	Aug. Par émission en numéraire*	1 600 000	160 000	4 000 000	400 000	10
AGE du 16/04/1977	Aug. Par incorporation de réserves	400 000	40 000	4 400 000	440 000	
	Aug. Par émission en numéraire	1 600 000	160 000	6 000 000	600 000	10
AGE du 23/06/1981	Aug. Par incorporation de réserves	2 000 000	200 000	8 000 000	800 000	
	Aug. Par émission en numéraire	4 000 000	400 000	12 000 000	1 200 000	10
AGE du 25/05/1985	Aug. Par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	15 000 000	1 500 000	
	Aug. Par émission en numéraire	8 000 000	800 000	23 000 000	2 300 000	10
AGE du 24/06/1989	Aug. Par fusion par absorption de la BNDA	10 000 000	1 000 000	33 000 000	3 300 000	10
AGE du 27/07/1991	Aug. Par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	36 000 000	3 600 000	
CA du 30/08/1991	Aug. Par émission en numéraire	14 000 000	1 400 000	50 000 000	5 000 000	10
AGE du 29/01/1994	Aug. Par incorporation de réserves	2 500 000	250 000	52 500 000	5 250 000	
	Aug. Par émission en numéraire	22 500 000	2 250 000	75 000 000	7 500 000	10
CA du 20/07/1994	Aug. Par incorporation de réserves	22 500 000	2 250 000	97 500 000	9 750 000	
	Aug. Par émission en numéraire	2 500 000	250 000	100 000 000	10 000 000	10
AGE du 23/05/2007	Réduction de la valeur nominale			100 000 000	20 000 000	5
AGE du 14/03/2009	Aug. Par incorporation de réserves	10 000 000	2 000 000	110 000 000	22 000 000	
	Aug. Par émission en numéraire	50 000 000	10 000 000	160 000 000	32 000 000	5

*Opération réalisée en deux tranches : Septembre 1974 et Novembre 1975

2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 31/12/2017

2.4.1. Structure du capital au 31/12/2017

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	3 493	31 163 369	155 816 845	97,386%
Personnes morales	143	23 619 491	118 097 455	73,811%
Ayant 3% et plus	8	18 665 101	93 325 505	58,328%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	3 303 943	16 519 715	10,325%
Public ayant au maximum 0,5%	127	1 650 447	8 252 235	5,158%
Personnes physiques	3 350	7 543 878	37 719 390	23,575%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	2 526 747	12 633 735	7,896%
Public ayant au maximum 0,5%	3 342	5 017 131	25 085 655	15,679%
Actionnaires étrangers	22	805 570	4 027 850	2,517%
Personnes morales	12	670 662	3 353 310	2,096%
Ayant 3% et plus			0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	309 198	1 545 990	0,966%
Public ayant au maximum 0,5%	11	361 464	1 807 320	1,130%
Personnes physiques	10	134 908	674 540	0,422%
Ayant 3% et plus			0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%			0	0,000%
Public ayant au maximum 0,5%	10	134 908	674 540	0,422%
Actionnaires droits rompus		31 061	155 305	0,097%
Total	3 515	32 000 000	160 000 000	100%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/12/2017

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,5%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale -CNSS	2 431 632	12 158 160	7,6%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,1%
Office de Commerce de Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,2%
CTAMA - MGA	1 564 718	7 823 590	4,9%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,1%
BTE	1 225 603	6 128 015	3,8%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie - CNAM	1 006 979	5 034 895	3,1%
Total	18 665 101	93 325 505	58,3%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2017

Membre	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Etat Tunisien et Entreprises Publiques pour le compte de l'Etat Tunisien*	16 026 805	80 134 025	50,08%
M. Imed TURKI	-	-	-
M. Habib BELHAJ GOUIDER	-	-	-
CTAMA - MGA	1 564 718	7 823 590	4,9%
M. Sahbi MAHJOUR	240	1 200	0,001%
Mme. Lilia MEDDEB	-	-	-
Mme. Raoudha BEJAOUI	-	-	-
M. Lotfi Maktouf	-	-	-
Total	17 591 763	87 958 815	55,0%

*Etat Tunisien + Office des Céréales + CNSS + OCT + ETAP +CNAM + Office des Terres Domaniales + Office de l'Elevage et des Pâturages

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 31/12/2017

Le capital de la BNA est réparti entre 3 515 actionnaires :

- 155 personnes morales
- 3 360 personnes physiques

2.5. Description sommaire du groupe BNA au 31/12/2016

2.5.1. Présentation générale du groupe BNA

2.5.1.1. Présentation des sociétés du groupe BNA

Au 31/12/2016, la BNA est à la tête du « Groupe BNA » composé de 24 sociétés (dont la société mère) intervenant dans plusieurs domaines d'activité.

Dénomination sociale	Capital social au 31/12/2016 (en Dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de la BNA (en nombre d'actions)	Taux de participation directe de la BNA	Pourcentage d'intérêt	Provisions constituées
BNA	160 000 000	32 000 000	-	-	99,64%	
BNA CAPITAUX	5 000 000	50 000	49 500	99,0%	99,08%	
SOFINREC	13 775 000	2 755 000	2 695 000	97,82%	99,31%	
SICAR Invest	10 000 000	1 000 000	597 999	59,80%	84,35%	
SIP SICAR*	3 000 000	300 000	-	-	35,65%	
SOIVM SICAF	4 000 000	400 000	251 427	62,86%	74,96%	
SICAF Participations	500 000	50 000	49 993	99,99%	99,63%	
SICAV BNA	5 254 780**	54 066	6 937	12,83%	13,56%	
Placement Obligataire SICAV	324 373 648**	3 269 307	2 195	0,07%	0,05%	
Capital African Bank (ex BAT)	7 421 400	74 214	17 681	23,82%	23,74%	195
Tunis Re	100 000 000	20 000 000	3 555 109	17,78%	18,54%	
AMI	18 508 784	18 508 784	1 828 422	9,88%	25,17%	1 756
SODINO	38 051 690	3 805 169	941 798	24,75%	24,66%	3 030
SIMPAR	5 500 000	1 100 000	332 951	30,27%	33,31%	
ESSOUKNA	5 050 500	5 050 500	2 006	0,04%	23,37%	
SIVIA	1 400 000	140 000	6	0,00%	42,15%	
El Medina	900 000	90 000	2	0,00%	40,96%	
Les Cèllets	900 000	180 000	52 898	29,39%	52,77%	
SOJET SUD	21 549 800	215 498	92 587	42,96%	56,16%	
Tunisie Informatique Services	250 000	2 500	750	30,00%	46,47%	
SOGEST	100 000	10 000	2 000	20,00%	44,84%	
AGRO SERVICES	600 000	6 000	1 791	29,85%	34,72%	
ZIED SARL	1 160 280	116 028	-	-	30,59%	
Générale des ventes	4 000 000	4 000 000	1 999 802	50,00%	49,81%	1 105

*La SIP SICAR figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale étant donné que la date de l'AGE ayant approuvé la fusion par absorption de la SIP SICAR par la SICAR Invest a eu lieu le 07/09/2017, soit après la tenue de l'AGO de la BNA ayant approuvé les comptes consolidés de la banque relatifs à l'exercice 2016.

**Actif net

Banque Nationale Agricole (BNA) :

Créée en juin 1959, la Banque Nationale Agricole est une société anonyme, au capital social de 160MD divisé en 32 000 000 d'actions de nominal 5 dinars, détenu à hauteur de 23,5% par l'Etat tunisien et 26,6% par les Entreprises Publiques au 31/12/2017.

L'objet social de la banque est l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits.

L'introduction de la BNA à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

En 2016, la BNA a réalisé un PNB de 378,8MD et un bénéfice net de 140MD.

BNA Capitaux :

Créée en Mars 1995, l'activité de BNA Capitaux porte essentiellement sur le courtage en bourse et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et de tout patrimoine ainsi que la gestion d'OPCVM sous toutes leurs formes.

Le capital social de la société s'élève à 5MD divisé en 50 000 actions de valeur nominale 100D chacune totalement libérées.

La société BNA Capitaux figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les produits d'exploitation de la société ont totalisé 4 087mD et le résultat net s'est élevé à 1 221mD.

Société Financière de Recouvrement des Créances « SOFINREC » :

Créée en Avril 2001, la SOFINREC est une société de recouvrement des créances affiliées à la BNA.

Le capital social s'élève à 13 775mD divisé en 2 755 000 actions de valeur nominale 5D entièrement libérées.

La SOFINREC figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les produits d'exploitation de la société ont totalisé 2 639mD et le résultat net s'est élevé à 39,3mD.

Société d'Investissement à Capital Risque « SICAR INVEST » :

Créée en Mars 1997, la société a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers au renforcement des fonds propres des entreprises clientes.

Le capital social s'élève à 8MD divisé en 800 000 actions de valeur nominale 10D.

La SICAR INVEST figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Dans le cadre d'une restructuration interne du groupe « BNA », l'AGE du 07/09/2017 a décidé :

- L'approbation du projet de fusion par voie d'absorption de la société SIP SICAR par la SICAR Invest ;
- L'approbation de la transmission universelle du patrimoine de la SIP SICAR ainsi que de l'évaluation qui a été faite par le commissaire aux apports ;
- L'approbation du rapport d'échange retenu dans le traité de fusion, à savoir 2 actions de SICAR Invest pour 3 actions SIP SICAR ;
- L'augmentation de capital de la société SICAR Invest, société absorbante d'un montant de 2MD portant le capital à 10MD moyennant une prime de fusion globale de 853,2mD.

L'opération a pour date d'effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2016.

En 2016, les produits d'exploitation de la SICAR ont totalisé 2 310mD et le résultat net s'est élevé à 552,5mD (après absorption).

Société d'Investissement à Capital Risque « SIP SICAR » :

Créée en 1997, la SIP SICAR est société d'investissement à capital risque.

Le capital social s'élève à 3MD divisé en 300 000 actions de valeur nominale 10D.

Dans le cadre d'une restructuration interne du groupe « BNA », l'AGE du 07/09/2017 a décidé :

- L'approbation du projet de fusion par voie d'absorption de la société SIP SICAR par la SICAR Invest ;
- L'approbation de la transmission universelle du patrimoine de la SIP SICAR ainsi que de l'évaluation qui a été faite par le commissaire aux apports ;
- L'approbation du rapport d'échange retenu dans le traité de fusion, à savoir 2 actions de SICAR Invest pour 3 actions SIP SICAR ;

L'opération a pour date d'effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2016.

La SIP SICAR figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale étant donné que la date de l'AGE ayant approuvé la fusion par absorption de la SIP SICAR par la SICAR Invest a eu lieu le 07/09/2017, soit après la tenue de l'AGO de la BNA ayant approuvé les comptes consolidés de la banque relatifs à l'exercice 2016.

En 2016, les produits d'exploitation de la SICAR ont totalisé 841mD et le résultat net s'est élevé à 268mD (avant absorption).

Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF » :

Créée en Juillet 1993, la société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital social de la société s'élève à 4MD divisé en 400 000 actions de valeur nominale 10D.

La société SOIVM SICAF figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les produits d'exploitation de la SICAF ont totalisé 755,6mD et le résultat net s'est élevé à 174,6mD.

« SICAF Participations BNA » :

Créée en Décembre 2003, la « SICAF Participations BNA » est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n°88-92 telle que modifiée par la loi 92-113 et complétée par la loi 2003-32 relative aux mesures fiscales portant appui aux opérations d'assainissement financier des banques de développement. Elle est chargée d'acquérir et de gérer le portefeuille titres de participations non rentables de la BNA.

Le capital social s'élève à 500mD divisé en 50 000 actions de valeur nominale 10D.

La SICAF Participations BNA figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les produits d'exploitation de la SICAF ont totalisé 52mD et le résultat net s'est élevé à 37,7mD.

SICAV BNA :

Créée en 1993, la société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières acquis au moyen de ses fonds propres.

Au 31/12/2016, l'actif net de la SICAV BNA a atteint 5 254 780D avec une valeur liquidative de 97,192D et 54 066 parts.

La BNA est dépositaire de la société « SICAV BNA ».

La société « SICAV BNA » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les revenus de placement de la SICAV ont totalisé 179,8mD et le résultat net s'est élevé à 275mD.

Placement Obligataire SICAV :

Créée en Septembre 1996, la société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31/12/2016, l'actif net de la POS a atteint 324 373 648D avec une valeur liquidative de 104,846D et 3 093 802 parts.

La BNA est dépositaire de la société « Placement Obligataire SICAV ».

La société « Placement Obligataire SICAV » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les revenus de placement de la SICAV ont totalisé 17 548mD et le résultat net s'est élevé à 15 136mD.

Banque d'Affaires de Tunisie « BAT » :

Créée en Décembre 1997, la banque a pour objet social la prestation de services dans le domaine financier et bancaire.

Au 31/12/2016, son capital s'élève 7 421 400D divisé en 74 214 actions de valeur nominale 100D.

La banque figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

En 2016, les produits d'exploitation de la banque ont totalisé 816mD et le résultat net s'est élevé à -140mD

Société Tunis Re :

Créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances ainsi que les banques, la société Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Le capital social s'élève à 100MD divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 5D.

La société Tunis Re figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

En 2016, les primes acquises ont totalisé 113 434mD et le résultat net s'est élevé à 15 905mD.

Société AMI Assurances:

Opérant sous forme de mutuelle, jusqu'au 28 décembre 2013, date de la tenue de l'AGE qui a décidé la transformation de la Société de la forme mutuelle en société anonyme. Depuis 2014, AMI Assurances accède au statut de société anonyme et s'est dotée d'un capital social égal à 18 508 784D divisé en 18 508 784 actions de valeur nominale 1D.

La société AMI Assurances figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

En 2016, les primes acquises ont totalisé 149 620mD et le résultat net s'est élevé à 7 147mD.

Société SODINO SICAR :

Créée en 1996, la société a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers au renforcement des fonds propres des entreprises clientes. L'activité de la SODINO se limite à la région du Nord Ouest (Béja, Jendouba, Kef et Siliana).

Au 31/12/2016, le capital social s'élève à 38 051 690D divisé en 3 805 169 actions de valeur nominale 10D.

La société SODINO figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

En 2016, les revenus d'exploitation ont totalisé 680mD et le résultat net s'est élevé à -2,7MD.

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » :

Créée en Avril 1973, l'activité de la SIMPAR porte sur toutes les opérations immobilières et de participations. Le capital social s'élève à 5,5MD divisé en 1 100 000 actions de valeur nominale 5D entièrement libérées. La SIMPAR figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les revenus d'exploitation ont totalisé 15 258mD et le résultat net s'est élevé à 2 055mD.

ESSOUKNA :

Créée en Novembre 1983, la société ESSOUKNA est une société de promotion immobilière.

Le capital social s'élève à 5 050mD divisé en 5 050 actions de valeur nominale 1D entièrement libérées.

La société ESSOUKNA figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les revenus d'exploitation ont totalisé 18 084mD et le résultat net s'est élevé à 1 525,6mD.

Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA » :

Créée en Avril 1980, l'activité de la SIVIA porte sur toutes les opérations immobilières.

Le capital social s'élève à 1,4MD divisé en 140 000 actions de valeur nominale 10D entièrement libérées.

La société « SIVIA » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les revenus d'exploitation ont totalisé 9 167mD et le résultat net s'est élevé à 676mD.

El Médina :

Créée en 1988, l'activité de la société « El Médina » porte sur l'acquisition et la vente de tous biens immobiliers.

Le capital social s'élève à 900mD divisé en 90 000 actions de valeur nominale 10D entièrement libérées.

La société « El Médina » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les revenus d'exploitation ont totalisé 13 147mD et le résultat net s'est élevé à 948,7mD.

Les Œillets :

Créée en Décembre 1997, l'activité initiale portait sur la construction de logements pour le compte du personnel de la BNA. En 2003, son objet a été étendu à tous les projets immobiliers.

Le capital social s'élève à 900mD divisé en 180 000 actions de valeur nominale 5D entièrement libérées.

La société « Les Œillets » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les revenus d'exploitation ont totalisé 553,6mD et le résultat net s'est élevé à -159,3mD.

Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud « SODET SUD » :

Créée en Mars 2001, la société a pour objet l'étude et l'aménagement des zones et stations intégrées dans le sud tunisien. Au 31/12/2016, le capital social s'élève à 21 550mD.

La société SODET SUD figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

En 2016, le résultat net s'est élevé à -304mD.

Tunisie Informatiques Services :

Créée en Juin 1991, la société « TIS » a pour objet de concourir au développement des secteurs de l'informatique, de la télématique et de la monétique.

Le capital social s'élève à 250mD divisé en 2 500 actions de valeur nominale 100D entièrement libérées.

La société « TIS » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les revenus d'exploitation ont totalisé 3 377mD et le résultat net s'est élevé à 227mD.

Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST » :

Créée en décembre 1978, l'objet de la SOGEST porte sur l'engineering conseil comprenant études techniques, surveillance de chantiers, supervision, coordination et contrôle des travaux dans le domaine génie civil et bâtiments.

Le capital social de la société s'élève à 100mD divisé en 10 000 actions de valeur nominale 10D entièrement libérées.

La société « SOGEST » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les revenus d'exploitation ont totalisé 1 160mD et le résultat net s'est élevé à -137,8mD.

Société d'Etudes et de Prestation de Services « Agro Services » :

Créée en juin 1991, la société a pour objet de concourir au développement du secteur de l'agriculture et de la pêche et ce, par la réalisation d'études de faisabilité et la fourniture d'une assistance technique en matière de production et de gestion des exploitations agricoles.

Le capital social s'élève à 600mD.

La société « Agro Services » figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les revenus d'exploitation ont totalisé 3 557mD et le résultat net s'est élevé à -13,3mD.

Société ZIED :

Créée en Mai 2004, la société ZIED, Société à responsabilité limitée, a pour objet le commerce en gros de matériaux de construction ainsi que la gestion de portefeuille ou prise de participations.

Le capital social s'élève à 1,1MD. La BNA ne détient aucune action dans le capital de la société.

L'activité de commerce de gros n'a pas encore débuté et les revenus de la société sont constitués entièrement des revenus de portefeuille provenant des dividendes distribués par la SIMPAR.

La société ZIED figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2016, les revenus d'exploitation ont totalisé 186,2mD et le résultat net s'est élevé à 176,8mD.

Société La Générale des Ventes :

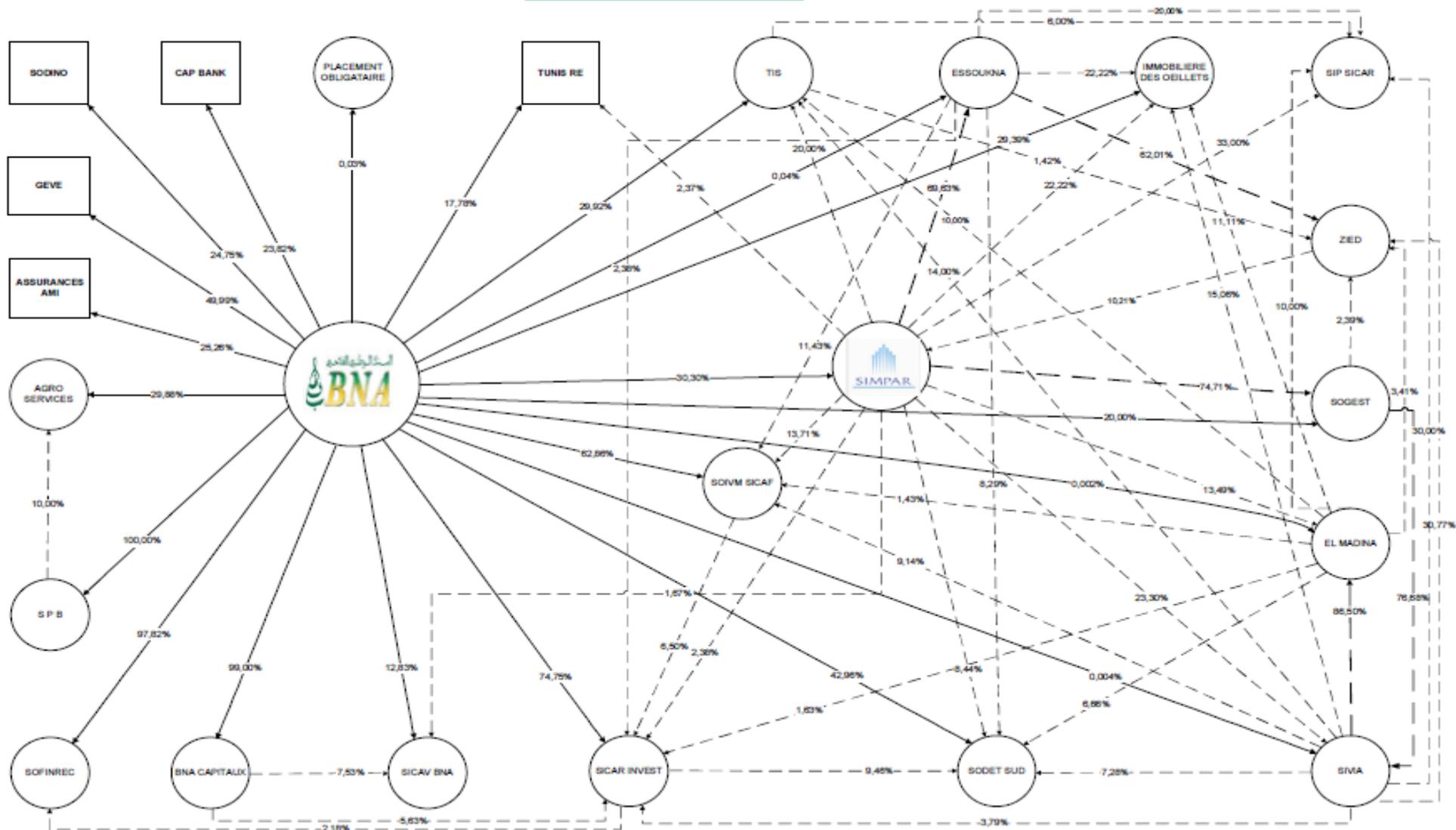
Créée en Juillet 2007, la société a pour objet principal les prestations de services. Au 31/12/2015, son capital s'élève à 4 000 000D divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 1D.

La société figure dans le périmètre de consolidation de la BNA et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

En 2016, les revenus d'exploitation ont totalisé 15,8mD et le résultat net s'est élevé à -604,8mD.

2.5.1.2. Schéma financier du périmètre de consolidation de la BNA au 31/12/2016¹

**CARTOGRAPHIE DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION
GROUPE BNA AU 31/12/2016**



¹ La SIP SICAR figure au niveau du périmètre de consolidation, étant donné que la date de l'AGE ayant approuvé la fusion par absorption de la SIP SICAR par la SICAR Invest a eu lieu le 07/09/2017, soit après la tenue de l'AGO de la BNA ayant approuvé les comptes consolidés de la banque relatifs à l'exercice 2016.

2.5.1.3. Evènements récents modifiant le schéma du groupe BNA durant l'année 2017

Dans le cadre d'une restructuration interne du groupe « BNA », une opération de fusion par absorption de la SIP SICAR par la SICAR Invest a eu lieu au courant de l'année 2017.

2.5.1.4. Etat des participations entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2016

	BNA	SOFINEREC	BNA Capitaux	SIP SICAR	SOIVM SICAF	SICAR Invest	T.I.S	SICAV BNA	POS	SIVIA	SIMPAR	EI Medina	Les Cèllets	ESSOU KNA	SOGEST	Agro Services	ZIED	Tunis Re	SICAF Par	GEV	SODINO	SOJET SUD	CAP Bank	AMI	
BNA	-	97,82%	99,00%	-	62,86%	59,8%	30%	12,83%	0,07%	0,004%	30,30%	0,00%	29,39%	0,04%	20,00%	29,85%	-	17,78%	99,99%	50%	24,75%	42,96%	23,82%	9,88%	
SOFINEREC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BNA Capitaux	-	-	-	-	-	5,63%	-	-	0,01%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIP SICAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOIVM SICAF	0,29%	-	0,18%	-	-	0,65%	-	-	-	-	-	0,001%	-	-	0,02%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAR Invest	0,09%	2,18%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T.I.S	-	-	-	6,00%	0,86%	0,31%	-	-	0,003%	-	-	-	-	0,02%	-	-	1,42%	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAV BNA	0,03%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
POS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIVIA	-	-	0,16%	30,00%	9,14%	3,79%	14,00%	0,27%	0,01%	-	-	86,50%	15,06%	0,04%	0,02%	-	30,77%	-	-	-	-	7,28%	-	-	-
SIMPAR	-	-	0,16%	33,00%	13,71%	2,38%	20,00%	1,66%	0,01%	23,30%	-	13,49%	22,22%	69,63%	74,71%	-	-	2,37%	-	-	-	8,44%	-	-	-
EI Medina	-	-	0,16%	10,00%	1,43%	1,63%	10,00%	0,14%	0,01%	-	-	-	11,11%	-	-	-	3,41%	-	-	-	-	6,66%	-	-	-
Les Cèllets	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,93%	-	-	-
ESSOUKNA	0,32%	-	0,16%	20,00%	11,43%	2,38%	-	0,20%	0,01%	-	-	-	22,22%	0,00%	0,01%	-	62,01%	0,17%	-	-	-	8,29%	-	-	-
SOGEST	-	-	0,16%	1,00%	0,57%	0,13%	-	0,00%	-	76,68%	-	0,002%	-	0,23%	-	-	2,39%	-	-	-	-	-	-	-	-
Agro Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZIED	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,21%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunis Re	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAF Part	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GEV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SODINO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOJET SUD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAP BANK	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

La BNA s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 466 de la loi n°2001-117 du 06/12/2001 concernant les groupes de sociétés afin d'annuler les participations croisées entre les sociétés du groupe.

La BNA s'engage à se conformer aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers en matière de seuil de participation.

2.5.1.5. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2016

(en mD)

(mD)	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires (Total Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (Total Passif)	Charges financières
BNA	776 854	674 819	154 473	140 000	8 663 091	292 697
BNA CAPITAUX	15 138	4 087	896	1 221	2 885	78
SOFINREC	15 122	2 639	1 220	39	27 325	1 611
SICAR Invest*	13 270	2 311	566	553	4 077	6
SIP SICAR	3 048	841	276	268	349	
SOIVM SICAF	5 325	756	176	175	77	
SICAF Participations	1 052	52	38	38	13	
SICAV BNA	5 255**	180	68	275	31	
Placement Obligataire SICAV	324 374**	17 548	14 857	15 136	727	
Capital African Partners Bank (ex BAT)	6 828	817	-115	-140	423	2
Tunis Re	191 341	106 945	6 310	15 905	344 809	
AMI	53 657	149 620	6 939	7 147	303 029	
SODINO SICAR	23 087	680	-2 727	-2 733	18 680	
SIMPAR	43 165	15 259	4 973	2 055	45 213	2 721
ESSOUKNA	34 235	18 084	5 039	1 526	49 569	3 147
SIVIA	15 660	9 167	2 685	676	31 782	1 864
El Medina	6 142	13 148	2 971	949	31 433	1 890
Les CEillets	2 071	554	500	-159	9 093	642
SOJET SUD	9 726		-272	-304	7 425	481
Tunisie Informatique Services	851	3 377	332	227	1 021	61
SOGEST	1 442	1 160	-116	-138	817	23
AGRO SERVICES	1 703	3 557	76	-13	1 103	67
ZIED SARL	1 447	186	180	177	4	4
Générale des ventes	1 185	16	-105	-605	7 277	510

* Après absorption

** Actif net

2.5.1.6. Engagements financiers du groupe au 31/12/2016

(mD)	Crédits bancaires	Crédits extérieurs	Emprunts obligataires	Fonds gérés	Ressources spéciales	Découverts	Billets de trésorerie	Leasing
BNA	-	111 624	129 821	-	187 034	-	-	-
BNA CAPITAUX	-	-	-	-	-	2	-	-
SOFINREC	20 791	-	-	-	-	4 318	-	-
SICAR Invest*	-	2 603	-	179 401	-	1	-	-
SIP SICAR	1	-	-	40 301	-	-	-	-
SOIVM SICAF	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAF Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAV BNA	-	-	-	-	-	-	-	-
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-
Capital African Partners Bank (ex BAT)	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunis Re	-	-	-	-	-	-	-	-
AMI	-	-	-	-	-	-	-	-
SODINO SICAR	-	-	-	-	16 647	-	-	-
SIMPAR	37 560	-	-	-	-	151	-	-
ESSOUKNA	42 375	-	-	-	-	-	-	-
SIVIA	25 990	-	-	-	-	963	-	-
El Medina	26 620	-	-	-	-	-	-	-
Les Cèllets	8 061	-	-	-	-	275	-	-
SOJET SUD	7 299	-	-	-	-	4,438	-	-
Tunisie Informatique Services	32	-	-	-	-	32	-	-
SOGEST	66	-	-	-	-	216	-	-
AGRO SERVICES	-	-	-	-	-	-	-	-
ZIED SARL	-	-	-	-	-	-	-	-
Générale des ventes	6 665	-	-	-	-	-	-	-
Total	175 458	114 227	129 821	219 702	203 681	5 961	0	0

* Après absorption

2.5.1.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement au marché financier et au système bancaire notamment la BNA. Elles peuvent en outre émettre des billets de trésorerie avalisés par la BNA.

2.5.2. Relations de la BNA avec les sociétés du groupe BNA au 31/12/2016

2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

→ L'encours des dépôts à terme souscrits courant 2016 par les sociétés du groupe totalisent au 31/12/2016 un montant de 167,8MD, réparti comme suit :

(En mille dinars)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SOFINREC	Certificat de dépôt	02/11/2016	30/04/2017	500	4,83%
TUNIS RE	Certificat de dépôt	26/12/2016	01/01/2017	9 500	4,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	215	5,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	22/12/2016	21/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	14/12/2016	11/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	118	5,23%
SOFINREC	Compte de placement	21/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
SOFINREC	Compte de placement	23/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
AGRO SERVICES	Compte de placement	29/11/2016	26/02/2017	500	4,33%
SICAV BNA	Compte de placement	14/12/2016	22/03/2017	500	7,23%
SICAV BNA	Compte de placement	26/10/2016	19/01/2017	200	7,26%
SICAV BNA	Compte de placement	20/12/2016	29/03/2017	336	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	25/10/2016	17/01/2017	2 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/12/2016	22/03/2017	7 000	7,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	16/01/2017	7 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	14/12/2016	23/03/2017	2 400	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	28/12/2016	04/04/2017	2 000	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	15/11/2016	11/02/2017	400	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	30/11/2016	26/02/2017	6 000	7,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	24/10/2016	19/01/2017	10 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	15/01/2017	1 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	340	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	2 000	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/10/2016	09/01/2017	15 500	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	01/12/2016	27/02/2017	7 000	7,33%
SODINO	Compte de placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de placement	26/12/2016	22/03/2017	400	4,23%
TUNIS RE	Compte de placement	09/11/2016	06/11/2017	5 000	7,83%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	27/12/2016	23/06/2017	2 000	8,00%
TUNIS RE	Compte de placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Compte de placement	13/01/2016	06/01/2017	10 500	7,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	6 443	2,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	3 299	1,25%
TUNIS RE	CAT en devise	01/03/2016	01/03/2017	8 797	1,68%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	13/01/2016	15/01/2017	10 000	7,48%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	07/04/2016	03/04/2018	1000	7,10%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
TOTAL				167 848	

→ La BNA a émis en 2009 un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à 1/15 par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4% l'an.

L'encours des filiales et entreprises associées ayant souscrit à cet emprunt se détaille comme suit :

(en Dinars)

Société	Encours au 31/12/2016	Intérêts 2016
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 665 500	161 950
TUNIS-RE	533 100	32 390
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	533 100	32 390
Total en Dinars	3 731 700	226 730

→ La BNA a émis en 2016 un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 100 millions de dinars dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont 2 années de grâce, pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4% et/ou TMM+1,95% pour la catégorie A et au taux de 7,55% et/ou TMM+2,1% pour la catégorie B.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2016 se détaillent comme suit :

(en Dinars)

Société	Montant souscrit	Intérêts 2016
TUNIS-RE	3 000 000	17 375
SICAR INVEST	1 000 000	3 041
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	
Total en Dinars	12 000 000	20 416

→ Les soldes des comptes courants créditeurs ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

(en Dinars)

Société	Solde créditeur
SIMPAR	78 800
SIVIA	997 815
TIS	23 222
Les Œillets	264 665
SOGEST	215 755
SICAF PARTICIPATIONS	971
Total	1 581 228

Prêts octroyés :

→ Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées totalisent au 31/12/2016, un montant de 183 045mD, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	37 208
LES ŒILLETS	8 275
ESSOUKNA	41 896
SIVIA	24 925
EL MADINA	26 437
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	185
Sté AGRO-SERVICES	946
SOGEST	249
Sté Générale des Ventes	1 304
SODAL	1 318
SODET SUD	2 003
SOFINREC	24 859
S T I A	13 438
Total	183 045

2.5.2.2. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Donnés :

Néant

Reçus :

Néant

2.5.2.3. Dividendes et autres rémunérations encaissés par la BNA et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par la BNA en 2016 au titre de l'exercice 2015

	Dividende par action	Nombre d'actions détenues*	(en Dinars) Dividendes encaissés
BNA Capitaux	15	49 500	742 500
SIMPAR	1,5	330 000	495 000
SICAV BNA	0,55	6 938	3 816
Placement Obligataire SICAV	4,401	905	3 983
ESSOUKNA	0,24	2 006	481
SIVIA	1,5	6	9
Tunis Re	0,5	3 555 109	1 777 555
Agro Services	15	1793	26 895
AMI	0,3	940000	282 000
Total			3 332 239

*Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

Jetons de présence encaissés par la BNA en 2016 au titre de l'exercice 2015

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES CÉILLETS	12 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	10 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 606
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	14 009
SIMPAR	6 346
SODINO	3 125
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 906
Cap Bank	4 688
TUNIS RE	7 500
GEVE	3 750
TOTAL	110 179

Dividendes encaissés par la BNA en 2017 au titre de l'exercice 2016

			(en Dinars)
	Dividende par action	Nombre d'actions détenues*	Dividendes encaissés
BNA Capitaux	20	49 500	990 000
SIMPAR	1,5	330 000	495 000
SICAV BNA	1,165	6 938	8 083
Placement Obligataire SICAV	4,525	906	4 100
ESSOUKNA	0,24	2 006	481
SIVIA	1,5	6	9
Tunis Re	0,5	3 555 109	1 777 555
El Madina	1,5	2	3
Total			3 275 230

*Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

Jetons de présence encaissés par la BNA en 2017 au titre de l'exercice 2016

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETS	12 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	10 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 233
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	10 000
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	14 967
SIMPAR	6 250
SODINO	4 375
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 906
Cap Bank	6 250
TUNIS RE	7 500
GEVE	3 750
AMI	14 000
TOTAL	132 481

2.5.2.4. Dividendes et autres rémunérations distribués par la BNA aux sociétés du groupe en 2016 au titre de l'exercice 2015

Néant

2.5.2.5. Dividendes et autres rémunérations distribués par la BNA aux sociétés du groupe en 2017 au titre de l'exercice 2016

Néant

2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Reçues :

(en Dinars)

Filiales	Garanties hypothécaires reçues par la BNA
SIMPAR	47 100
ESSOUKNA	53 420
SIVIA	35 700
SPI EL MADINA	42 453
LES ŒILLETS	10 075
SODET SUD	2 000
TIS	77
Total	190 825

Données : Néant

2.5.2.6.2. Cautions

Reçues : Néant

Données :

(en Dinars)

Filiales	Cautions, avals et autres garanties données par la BNA	Crédits notifiés non utilisés
BNA Capitaux	2	
TIS	130	
SIMPAR		1 600
SPI EL MADINA		6 535
LES ŒILLETES		1 700
SIVIA		4 560
Total	131	14 395

2.5.3. Relations commerciales entre la BNA et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2016

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

Chiffre d'affaires encaissé par la BNA :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions sur comptes courants) au 31/12/2016 s'élève à 746,4mD réparti comme suit :

(en Dinars)	Commissions de l'exercice 2016	Intérêts reçus
SIMPAR	67 963	
SIVIA	15 876	
AGRO-SERVICES	10 664	
TIS	5 856	28 961
BNA CAPITAUX	540 322	
LES ŒILLETES	8 105	309
SOFINREC	-	5 564
SOGEST	-	18 704
EL MEDINA	40 443	-
SICAV BNA	-	3 532
SICAF PARTICIPATIONS BNA	98	-
Total	689 327	57 070

Chiffre d'affaires décaissé par la BNA au profit des autres sociétés du groupe :

(en Dinars)

Société	Montant	Nature
BNA Capitaux	402 495	Courtage
	500 000	Commission de placement
	30 000	Frais de tenue de registre
	24 656	Commission sur encaissement coupon
	16 994	Commission de tenue de compte
Sous Total 1	974 145	
TIS	1 250 631	Equipements informatiques
TIS	887 874	Maintenance
Sous Total 2	2 138 505	
SIP SICAR	164 596	Commissions de gestion
SICAR Invest	835 704	Commissions de gestion
SODINO	9 211	Commissions de gestion
Sous Total 3	1 009 511	
TOTAL GENERAL	4 122 161	

Par ailleurs, les intérêts sur comptes courants au 31/12/2016 s'élèvent à 119 513D et se détaillent comme suit :

(en Dinars)	Intérêts décaissés
ESSOUKNA	1 546
SOFINREC	1 269
POS	60 767
SICAR INVEST	1 277
SIP SICAR	3 54
SOIVM SICAF	247
ZIED	4
Total	65 464

2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- La rémunération facturée par la TIS au titre de l'opération de maintenance du matériel informatique de la BNA totalise la somme de 887 874D.
- Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA courant l'exercice 2016, auprès de sa filiale TIS ont totalisé la somme de 1 250 631D.
- La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires et autres services connexes et elle perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000D HT par année.
- Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque auprès de la BNA au titre de l'exercice 2016 s'élève à 40 428D.
- La BNA Capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire « BNA Subordonné 2016 ». la BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 500 000 dinars hors taxes à ce titre.

Données :

- La BNA assure la fonction de dépositaire des OPCVM. En rémunération des prestations fournies, la banque perçoit les commissions suivantes :
 - 0,15% du montant de l'actif net de la POS. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 5 13 904D HT ;
 - 0,17% du montant de l'actif net de FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 111 260D HT ;

- 0,25% du montant de l'actif net de FCP Confiance et FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 1 373D HT ;
- 1 000D HT, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

→ Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2015 s'élève à 111 939D.

2.5.3.4. Contrats de gestion

La BNA Capitaux assure la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA et elle perçoit à ce titre :

- Une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière ;
- Une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé ;
- Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500D par valeur ;

La BNA a payé au cours de l'exercice 2015, un montant de 24 656D pour la commission sur encaissement de coupons, un montant de 402 495D pour la commission de courtage et un montant de 16 995D pour la commission de tenue de compte.

2.5.3.5. Contrats de location

→ La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et TIS certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2016
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 485
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13 454
Total					38 246

→ La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux, 4 appartements à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 01/11/2012, moyennant un loyer mensuel de 1 800D (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 01/11/2013. Le loyer relatif à l'année 2016 s'élève à 23 025D.

2.5.3.6. Fonds gérés

→ La BNA a signé avec sa filiale SIP SICAR 3 conventions de gestion de fonds à capital risque.

La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	(En mille dinars)
			En-cours au 31/12/2016
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13MD n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 336 013D HT.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2016 à la SIP SICAR un montant de 164 596D HT au titre de l'exercice 2015.

→ La BNA a signé avec sa filiale SICAR Invest, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 131,457 millions de dinars.

La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2016
Fonds géré 1	1 997	4 500	1 748
Fonds géré 2*	1 997	2 057	904*
Fonds géré 3*	1 998	5 550	378*
Fonds géré 4	1 999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2 000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2 001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2 002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2 003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2 005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2 006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2 007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2 008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2 009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2 010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2 011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2 012	8 400	8 400
Fonds géré 16-bis	2 012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2 014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2 015	7 000	7 000
Total		131 457	104 676

Les conditions de rémunération de la SICAR Invest, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5% ;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus values de l'activité capital risque et autres produits liés.

* Ces montants diffèrent de ceux mentionnés au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la société SICAR Invest relatif à l'exercice 2016. En effet, le fonds géré « BNA 2 » apparaît pour un montant de 695 950D alors que le fonds géré « BNA 3 » pour une valeur de 583 720D. Ces discordances sont dues à :

- Un chevauchement d'imputation entre le fonds géré « BNA 2 » et le fonds géré « BNA 3 » ;
- Une erreur d'imputation comptable pour 604D en 2007.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 payées par la BNA à la SICAR Invest, au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 680 679 dinars hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 835 704 dinars hors taxes.

→ La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500D par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 9 211 dinars hors taxes.

2.6. Relations de la BNA avec les autres parties liées au 31/12/2016

2.6.1. Informations sur les engagements

→ Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 19 050mD au 31/12/2016 :

Administrateur	(en mD) Solde au 31/12/2016
CTAMA	18 800
Groupe Sahbi MAHJOUB	208
M. Ammar TLILI	42
Total	19 050

→ La CTAMA, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire « BNA Subordonné 2016 ». Le montant souscrit s'élève à 5MD. les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 17 841 dinars.

→ La CTAMA, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2016 la somme de 1 066mD. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 64 380D.

→ L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits par les administrateurs de la BNA se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

(en mD)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt

CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	3 000	8,00%
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	4 000	8,00%
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA	Compte de placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000	7,98%
CTAMA	Compte de placement	15/04/2014	31/03/2017	400	8,02%
CTAMA	Compte de placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte de placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA	Compte de placement	31/12/2013	30/12/2016	4 500	8,05%
CTAMA	Compte de placement	04/04/2014	27/03/2017	400	7,98%
CTAMA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	900	8,23%
CTAMA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	1 000	8,24%
CTAMA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	6 000	8,24%
CTAMA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	150	8,23%
CTAMA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	5 600	8,23%
CTAMA	Compte de placement	31/10/2014	22/10/2017	500	8,22%
CTAMA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	250	8,24%
CTAMA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA	Compte de placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%

Total 42 140

2.6.2. Transferts de ressources

Données :

– Les participations en portage

La BNA ne détient aucune participation directe dans le capital des sociétés promues par les membres de son conseil d'administration et de direction.

– Les rémunérations et dividendes versés

1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

→ La rémunération du Directeur Général a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 25 mai 2016 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs Conseils d'Administration. Cette rémunération se détaille comme suit :

- Une rémunération fixe sur la base d'un salaire mensuel net de 16 000D ;
- Une prime variable ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe en tenant compte de la réalisation des objectifs fixés dans le business plan approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique.

→ La rémunération du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du Secrétaire Général (pour la période du 01/01/2016 au 31/03/2016), sont fixés par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;

→ Le montant des jetons de présence (Gestion 2015) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 juin 2016 comme suit :

- Un montant de 2 000D par séance et par membre du Conseil d'Administration ;
- Un montant de 1 000D net pour la présidence des comités émanant du Conseil d'Administration par séance et président de chaque comité ;
- Un montant de 500D net par séance et par administrateur membre des comités issus du Conseil d'Administration.

Les jetons de présence servis par la banque en 2016 s'élèvent à un montant brut de 167 000D.

2- Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général		DGA et Secrétaire Général		Administrateurs/	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	385 649	24 861	120 041	19 691	194 625	194 625
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	5 608	8 346	-	-
TOTAL	385 649	24 861	125 649	28 037	194 625	194 625

Reçues : Néant

2.6.3. Relations commerciales

2.6.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31 décembre 2016

→ La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds s'élève au 31/12/2016 à 212,603MD contre 188,879MD au 31/12/2015.

→ La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16/03/1995 une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133MD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

→ La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17/02/2004 une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160MD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique « Cautions, Avals et autres garanties données ». Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

2.6.3.2. Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les parties liées

Néant

2.6.3.3. Les prestations de services reçues ou données

→ La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite, soit 6 mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2016 s'élève à 4,2MD.

→ La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2016 s'élève à 3,223MD.

2.6.3.4. Les conventions conclues entre la BNA et l'Etat Tunisien

→ La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-15 du 2 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 47,751MD. La convention de prise en charge n'est pas encore signée par l'Etat.

→ Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'Etat et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31/12/1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des collectivités centrales de services agricoles ;
- L'article 25 de la même loi : Prise en charge par l'Etat des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts ;
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'Etat des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'Etat ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2016, l'encours desdites créances s'élève à 109,845 millions de dinars.

2.7. Dividendes

	2 016	2 015	2 014
Capital (en mD)	160 000	160 000	160 000
Nominal	5	5	5
Nombre d'actions	32 000 000	32 000 000	32 000 000

Dividendes (en Dinars)	-	-	-
Dividende par action (en Dinars)	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-
Date de détachement	-	-	-

2.8. Marché des titres

Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe trois emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis selon les caractéristiques suivantes :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 30/01/2018 (en Dinars)
"Emprunt Subordonné BNA 2009" – 15 ans - Taux:5,4%	50 000 000	-	07/04/2009	07-avr	23 320 000
"Emprunt Subordonné BNA 2016"*** – 5 ans - Taux:7,4%	37 000 000	-	19/10/2016	19-oct	92 600 000
"Emprunt Subordonné BNA 2016"*** – 7 ans* - Taux:7,55%	63 000 000	-	26/05/2017	26-mai	50 000 000
"BNA Subordonné 2017-1" – 5 ans - Taux:7,4%	20 140 000	-	29/12/2017	29-déc	50 000 000
"BNA Subordonné 2017-1" – 7 ans* - Taux:7,55%	29 860 000	-			
"Emprunt Subordonné BNA 2017-2"*** – 5 ans - Taux:7,6%	23 500 000	-			
"Emprunt Subordonné BNA 2017-2"*** – 7 ans* - Taux:7,75%	26 500 000	-			
Total					215 920 000

* avec 2 ans de franchise

** Emprunt ne faisant pas Appel Public à l'Épargne

CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1. Présentation sommaire de la banque

La BNA a été créée en 1959 à l'initiative du gouvernement tunisien afin d'unifier le crédit agricole et encourager le développement de l'agriculture. Dix ans après et avec la croissance spectaculaire de l'activité de la banque et l'ouverture de ses financements aux différents secteurs de l'économie, la banque change de dénomination en Banque Nationale de Tunisie.

En 1989, la restructuration de la banque et sa fusion avec la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) a contribué à redonner à la banque sa dénomination initiale et unifier de nouveau les structures d'octroi de crédits agricoles.

De ce fait, la BNA joue le rôle du principal relais des fonds publics destinés au financement du secteur agricole, secteur qui a connu un développement notable durant ces dernières années et ne cesse d'accaparer l'attention des pouvoirs publics.

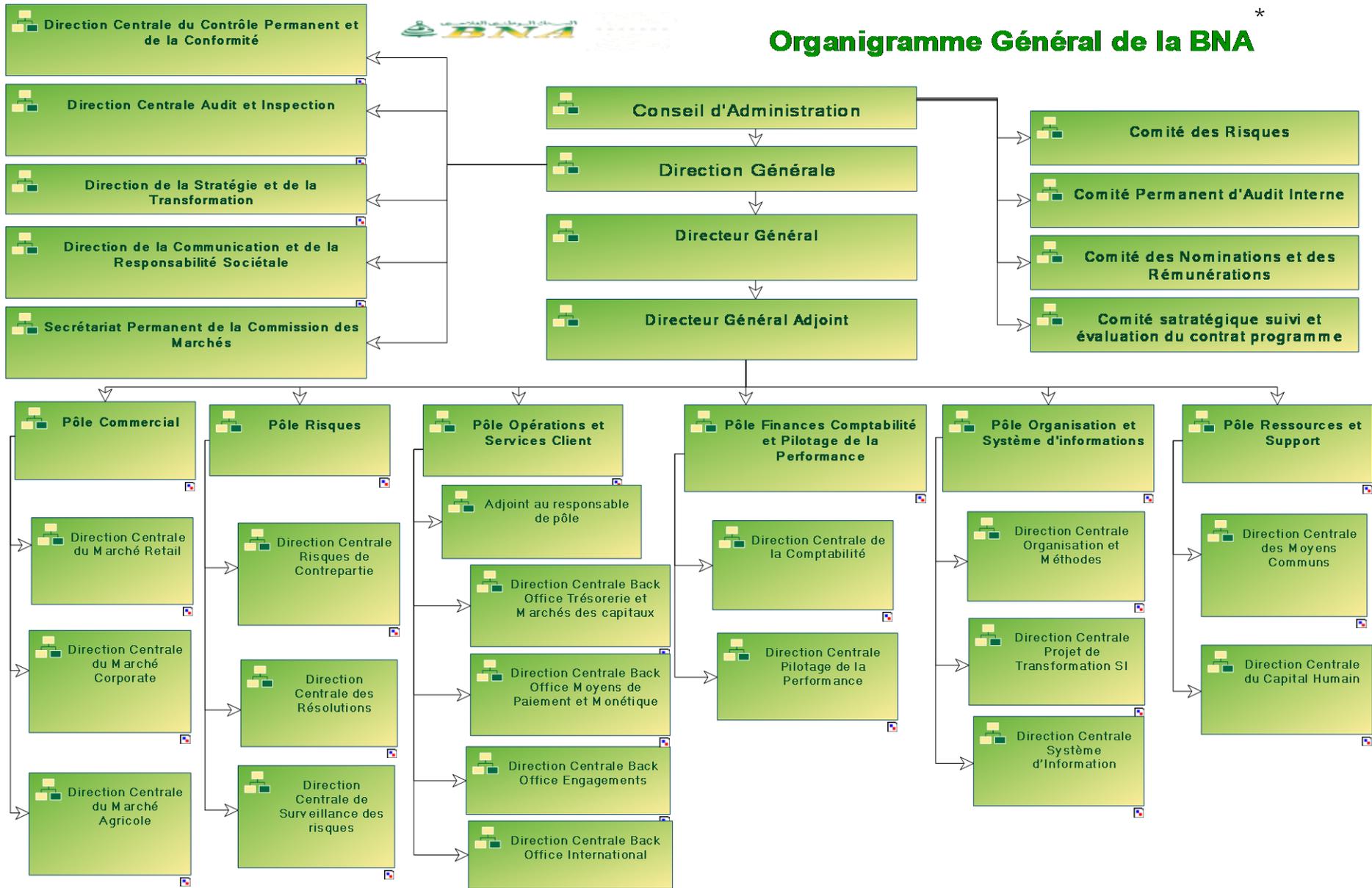
Durant les dernières années, la banque a connu une croissance rapide de son activité qui lui a permis d'accaparer 10,5%¹ de part de marché en matière de crédits octroyés (7 372MD) et 12,1%¹ en matière de dépôts. En 2016, le PNB s'est élevé à 378,8MD en progression de 13% par rapport à 2015.

La BNA dispose du réseau d'un des plus dense de la place. Avec ses 178 agences implantées sur tout le territoire tunisien, la banque confirme sa place en tant que banque de proximité et consolide ainsi sa position sur le marché bancaire.

3.2. Organisation de la banque

3.2.1. Structure générale de l'organigramme de la BNA

¹ Source : Rapport annuel de la BCT relatif à l'exercice 2016 pour les données du secteur bancaire



*tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration du 30/01/2017

3.2.2. Gouvernance

Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale représentant les actionnaires de la Banque Nationale Agricole. Il est composé de membres représentant l'Etat Tunisien et des actionnaires publics (6 membres) et 5 autres membres.

Il arrête la stratégie et les politiques d'intervention de la banque et fixe d'une manière explicite les objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de sa solidité financière. Il doit s'assurer, à ce titre, que les moyens humains, financiers et logistiques sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques d'intervention arrêtées.

Il doit contrôler la conformité des actions de l'organe de direction à la stratégie et aux politiques approuvées, y compris la politique des risques.

Il définit, dans ce cadre, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de l'établissement notamment en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité.

Le conseil veille également à ce que la banque jouit en permanence d'une bonne réputation à même de préserver la confiance auprès du public.

Afin de réaliser les objectifs assignés, piloter et contrôler l'activité de la banque, le Conseil d'Administration est assisté par les instances suivantes :

La BNA a lancé un appel à candidatures pour deux postes d'Administrateurs Indépendants pour siéger à son Conseil d'Administration. La nomination des ces nouveaux membres se fera par vote des actionnaires, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

- Un Comité Permanent d'Audit Interne :

Le Comité Permanent d'Audit Interne est composé de trois (3) membres faisant partie du Conseil d'Administration dont un membre indépendant qui assure la présidence de ce comité. Le Conseil d'Administration du 17/10/2017 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

- Madame Lilia HARMEL MEDDEB, Présidente ;
- Monsieur Mohamed LARBI, membre ;
- Monsieur Mansour NASRI, membre ;
- Monsieur Mohamed Sadok HOSNI, membre.

Le responsable de la Direction de l'Audit Interne assure le Secrétariat du Comité Permanent d'Audit Interne.

Ce comité est chargé de :

- Veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place par la BNA ;
- Réviser et donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers de la BNA avant sa transmission au Conseil d'Administration ;
- Revoir tout relevé de la BNA avant sa soumission aux autorités de supervision ;
- Examiner tous les placements ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de la BNA, portés à sa connaissance par les commissaires aux comptes ou les auditeurs externes ;
- Procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la banque et autres organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des mesures correctrices ;
- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de banque chargées de missions de contrôle ;
- Donner son avis au Conseil d'Administration sur la désignation du responsable chargé de la Direction de l'Audit Interne, des auditeurs internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération ;
- Proposer la nomination des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles ;
- Veiller à ce que la Direction de l'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

- **Un Comité des Risques :**

Le comité des risques est composé de quatre (4) administrateurs choisis parmi les membres du Conseil d'Administration dont un a la qualité de membre indépendant au sens de l'article 13 de la circulaire de la BCT n°2011/06 du 20/05/2011 portant "Renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit" et il assure la Présidence de ce Comité.

Le Conseil d'Administration du 17/10/2017 a arrêté la composition du Comité des Risques comme suit :

- Monsieur Lotfi MAKTOUF, Président ;
- Monsieur Sahbi MAHJOUR, membre ;
- Monsieur Mohamed Mehdi MAJDOUB, membre ;
- Madame Raoudha BEJAOUI, membre.

Le responsable de la Direction Centrale de la Gestion et la Surveillance des Risques (Pôle Risques) assure le Secrétariat du Comité des Risques.

Le comité des Risques a pour mission d'assister le Conseil dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de la Banque à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de la banque;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil d'Administration ;
- L'approbation du plan de continuité de l'activité ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus par l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

- **Un Comité de Nominations et des Rémunérations :**

Le Comité de Nominations et des rémunérations a pour mission d'établir la politique et les critères de nomination de la Direction Générale et des Responsables de l'encadrement supérieur et de proposer au Conseil les membres des différents comités.

Le Conseil d'Administration du 17/10/2017 a arrêté la composition du comité de Nominations et des Rémunérations comme suit :

- Monsieur Imed TURKI, Président ;
- Monsieur Mohamed LARBI, membre ;
- Monsieur Mansour NASRI, membre.

- **Un Comité stratégique, de suivi et évaluation du Contrat programme :**

Ce comité a pour mission de suivre l'avancement du Contrat programme et veiller à sa cohérence avec la stratégie de la banque.

Le Conseil d'Administration du 17/10/2017 a arrêté la composition du comité de Nominations et des Rémunérations comme suit :

- Madame Raoudha BEJAOUI, Président ;
- Monsieur Imed TURKI, membre ;
- Monsieur Mohamed Sadok HOSNI, membre ;
- Monsieur Mohamed Mehdi MAJDOUB, membre ;
- Monsieur Mohamed Salah ALAHSAN ;
- Monsieur Habib BELHADJ KOUIDER

La Direction Générale

La Direction Générale de la BNA est composée d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint. La Direction Générale est chargée de proposer et de mettre en œuvre la politique générale de la banque. Elle en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus aux objectifs et à la politique générale de la banque au regard des risques et veille à la mise en œuvre des processus de contrôle et de reporting à l'organe délibérant.

Les Structures Centrales et les Comités Internes :

- Les structures centrales :

Les structures centrales regroupent :

- 6 Pôles et 1 Pôle assimilé
- 18 Directions Centrales ;
- Une Direction de la Communication et de la Responsabilité Sociétale ;
- Une Direction de la Stratégie et de la Transformation ;
- Un Secrétariat Permanent de la Commission Interne des Marchés.

Les structures centrales assurent notamment :

- La réflexion et la veille stratégique, la préparation des grandes orientations, les plans annuels et budgets ;
- Le contrôle, le suivi et la supervision des opérations bancaires ;
- La centralisation de l'information relative aux opérations bancaires ;
- La Mise à disposition de la logistique nécessaire à l'activité de la Banque ;
- L'encadrement, l'assistance et le suivi des travaux effectués au niveau du réseau ;
- Et plus généralement l'exécution des orientations et des décisions arrêtées par la Présidence du Conseil, la Direction Générale ainsi que leur suivi.

- Les Comités Internes :

Plusieurs comités internes assistent la Direction Générale dans ses décisions..

Nom du comité	Missions
Comité de Direction	<p>Le Comité de Direction est à la fois un organe de pilotage opérationnel et de réflexion stratégique assistant le Directeur Général dans la mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'Administration.</p> <p>Il est appelé à :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Suivre l'activité opérationnelle des différents domaines d'activité de la Banque ;→ Echanger et réfléchir sur la stratégie et les questions d'ordre général touchant l'activité globale de la Banque ;→ Favoriser et contribuer à une communication et synergie entre les différents pôles.
Comité de Trésorerie	<p>Le comité de Trésorerie est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Définir une stratégie en matière de liquidité ;→ Examiner la situation de la trésorerie de la Banque ;→ Arrêter les besoins en emprunts et les disponibilités en placement et en fixer les taux, soit en dinars, soit en devises ;→ Analyser .les pistes de réflexion pour l'amélioration du ratio de liquidité.
Comité de recouvrement contentieux grandes relations	<p>Le comité de recouvrement est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none">→ D'établir les stratégies de traitement des dossiers qui lui sont soumis ;→ Assurer un suivi rapproché et dynamique des démarches et procédures de recouvrement litigieux de nos créances et suivre l'exécution des jugements obtenus à l'encontre des débiteurs « grandes clientèles » ;→ Analyser et statuer sur les demandes de négociation transactionnelle émanant des débiteurs ;→ Valider les demandes de radiation et cession avant soumission au Conseil d'Administration pour décision ;→ Assurer un suivi rigoureux du travail des avocats chargés des dossiers.

Comité de recouvrement amiable	<p>Le comité de Recouvrement Amiable est chargé de l'examen et de la prise de décision en ce qui concerne des dossiers de recouvrement des créances. Il s'agit notamment des décisions liées au :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Crédits de consolidation ; → Transferts à contentieux ; → Programme d'arrangement intégrant tout type d'engagement ; → Proposition de clôture des comptes par pertes et profits ; → Mains levées ; → Reprise d'un dossier transféré à contentieux en gestion ordinaire.
Comité de pilotage opérationnel de la transformation	<p>Le comité de pilotage opérationnel de la transformation a pour principales missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Suivi du degré d'avancement de la mise en œuvre du plan de transformation de la Banque dans ses différentes composantes (organisation, nouveaux modes de fonctionnement managériaux, nouveaux modèles de gestion et de pilotage, processus, système d'information, outils et méthodes, logistique, ...) ; → Coordination et veille à la synergie des diverses actions issues des chantiers qui composent le plan de transformation de la Banque.
Comité des conditions de banque	<p>Le comité des conditions de banque est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Définir la stratégie de la banque en matière de tarification et de conditions de banque ; → Examiner, analyser, évaluer et valider tout changement des tarifications et de leur incidence sur la marge brute et le résultat net de la banque .
Comité de sécurité du système d'information	<p>Ce comité a pour principales missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Arrêter la stratégie de la Banque en matière de sécurité du système d'information en fonction de la Politique Générale de la Banque ; → Définir et suivre la mise en œuvre de la politique de sécurité du système d'information de la Banque .
Comité de gestion du carnet des projets informatiques	<p>Ce comité a pour rôle principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Ordonner les travaux de l'étude préalable, de tout nouveau besoin exprimé par une quelconque structure ; → Examiner les évolutions possibles des données du projet en termes de délais, de ressources et d'objectifs ; → Actualiser le carnet des projets au vu des décisions de la Direction Générale
Comité pédagogique	<p>Ce comité est chargé de traiter toute question ayant des liens avec le bon fonctionnement des activités de formation et de la qualité des prestations assurées dans ce cadre.</p>

Etat d'avancement du plan d'action pour la mise en conformité avec la nouvelle loi bancaire n°2018-48 du 11 juillet 2016 :

La BNA fonctionne, depuis le 31 octobre 2015, en mode bicéphale avec dissociation entre la fonction de Président du Conseil d'Administration et celle de Directeur Général (exigence prévue par l'article 46 de la loi bancaire).

En outre, elle appelée, en matière de gouvernance, à observer les nouvelles exigences suivantes :

- **Renouvellement du mandat des deux administrateurs indépendants et de l'administrateur représentant les petits porteurs (article 47) :**

Le titre II de la loi bancaire a reprise la plupart des règles introduites par la circulaire n°2011-06 du 20 mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les banques et les établissements financiers, notamment celles relatives à la nécessité de désigner deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les petits porteurs pour les banques et établissements financiers cotés en bourse.

L'article 47 a introduit, cependant, deux nouveautés à ce sujet :

- Le renouvellement du mandat des administrateurs susvisés n'est autorisé qu'une seule fois : l'assemblée générale ordinaire de la BNA est appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018 prendra en considération cette nouvelle condition pour le renouvellement/désignation des administrateurs indépendants ;
- La notion de « petits porteurs », fait référence, désormais, à celle du « public » au sens de l'article 39 du Règlement Général de la Bourse, c'est-à-dire »les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital. L'assemblée

générale ordinaire de la BNA appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018 prendra en considération cette condition.

- **Création d'un nouveau comité émanant du Conseil d'Administration appelé « Comité de nomination et de rémunération » :**

Ce comité composé de trois administrateurs, est appelé, particulièrement à assister le Conseil d'Administration dans la conception et le suivi des politiques de nomination et de rémunération, de substitution des dirigeants, des cadres supérieurs et de leur recrutement ainsi que la gestion des situations de conflits.

Ce comité a été créé par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2016.

- Les Structures Régionales

- Les Directions Régionales :

La banque est dotée de structures régionales et d'un réseau couvrant tout le territoire tunisien : 16 Directions Régionales sont installées dans les chefs-lieux des gouvernorats et ont pour missions principales :

- L'assistance et l'encadrement des Agences relevant de leur compétence ;
- La prospection commerciale ;
- Le contrôle, le suivi et le recouvrement des engagements de la zone ;
- La prise de décision dans le cadre des pouvoirs conférés en matière de crédit.

La mise en place d'une politique de décentralisation au niveau de 5 Directions Régionales (Bizerte, Nabeul, Sousse, Sfax et Gabes) a permis de décentraliser certaines fonctions particulièrement en matière de :

- Gestion des crédits commerciaux et industriels ;
- Gestion des crédits agricoles ;
- Gestion des garanties et du contentieux ;
- Opérations administratives et de contrôle.

- Les Agences

La BNA dispose au 31/12/2017 de 178 agences couvrant tout le territoire de la République et classées en 5 catégories selon la dimension et le volume d'activité.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'agences	165	169	170	174	178

Les agences assurent :

- La promotion et la vente des produits et services de la Banque ;
- La prospection commerciale ;
- Le conseil à la clientèle ;
- L'exécution des opérations bancaires ;
- Le suivi et le recouvrement des engagements....

3.2.3. Contrôle interne

En référence à la circulaire BCT n° 2006/19 du 28/11/2006 ayant pour objet « Mise en place d'un système de contrôle interne dans les établissements de crédits », le fonctionnement général du système de contrôle interne s'articule autour de trois axes :

- Le contrôle de 1^{er} Niveau

Le contrôle de premier niveau relève des responsables opérationnels au niveau des différents domaines d'activités de la banque (agences, directions régionales, services centraux). Il permet la maîtrise des activités au jour le jour au niveau de chaque processus et la communication des informations appropriées au contrôle de deuxième niveau. En effet, la BNA est dotée d'un système d'organisation hiérarchisée. A la base, la majeure partie de l'activité Bancaire (octroi des crédits, collecte des dépôts, placement, gestion des moyens de paiement, les opérations de change) se déroule au niveau des agences.

Les opérations dépassant la délégation de pouvoirs des agences et des Directions Régionales sont traitées au niveau des services centraux.

Ce contrôle hiérarchique est effectué conformément aux procédures internes régissant chaque opération à savoir : l'autocontrôle, contrôles réciproques et contrôles informatisés

- Le contrôle de 2^{ème} Niveau

Le contrôle de 2^{ème} niveau est assuré par des structures fonctionnelles responsables de domaines et de fonctions dédiées à la gestion du dispositif global de maîtrise des risques (Organisation, Contrôle de la Conformité, gestion des risques, contrôle des engagements, contrôle de gestion, contrôle permanent, contrôle des dépenses, contrôle comptable, contrôle des dépenses, sécurité du système d'Information).

Ce contrôle a pour objectif la structuration et la maintenance du dispositif de maîtrise des différentes activités de la banque à travers l'identification et l'évaluation des principaux risques, la conception avec les opérationnels des contrôles les plus pertinents tout en rendant compte le fonctionnement effectif de ce processus.

- Le contrôle de 3^{ème} Niveau : Périodique

Le contrôle périodique est exercé par une fonction indépendante (Audit Interne) rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité Permanent d'Audit Interne émanation du Conseil d'Administration de la banque. Son rôle est d'évaluer l'efficacité des deux niveaux de contrôles et de l'organisation. Aussi, ce contrôle périodique s'effectue à tous les niveaux hiérarchiques et tous les domaines sans restriction.

L'examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2016 a fait ressortir les risques et insuffisances relatives au système du contrôle interne:

- L'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle.
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000mDT tels que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991. La réalisation par la banque d'un inventaire exhaustif des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation des risques encourus sur certaines relations, pourraient se traduire par des ajustements affectant le résultat et les capitaux propres de la banque.
- Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements liés aux crédits agricoles ne permettent pas aux commissaires aux comptes de se prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.
- La banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaies étrangères, conforme aux dispositions de la NCT23. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

- Les situations <<Ressources/Emplois>> des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA de font pas l'objet de confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer les risques associés aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la Banque (entre 25% et 50%). Ainsi, les risques encourus sur les engagements de la clientèle.
- La BNA n'a pas réalisé un inventaire physique exhaustif des immobilisations et n'a pas procédé à leurs rapprochements avec les données comptables au 31 décembre 2016.
- Il n'a pas été possible pour les commissaires aux comptes de la société mère de consulter les rapports des commissaires aux comptes de huit sociétés du groupe.

Il est à signaler à ce niveau que cette situation n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.

- Les sociétés du groupe détiennent des parts dans le capital de la société mère ce qui est contraire aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales.
- La société SODAL n'a pas été incluse dans le périmètre de consolidation vu qu'elle arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31/ décembre pour les besoins de consolidation.
- Risque de liquidité: le ratio de liquidité de la banque, calculé par le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours suivants, s'élève au 30 juin 2017 à 74,09%, soit une insuffisance de 5,91% par rapport au minimum de 80% requis par l'article premier de la circulaire aux établissements de crédit n° 2014-14 du 10 novembre 2014.

3.2.4. Système d'information

La BNA s'est engagée depuis quelques années dans un profond processus de transformation visant, par la mise en place d'un système d'information moderne et évolutif, l'amélioration de sa productivité, offrir une qualité de service optimale à sa clientèle et se repositionner face à la concurrence des banques de la place. Disposant aujourd'hui d'un plan de développement ambitieux pour les 5 années à venir, la BNA se doit, dans un contexte de modernisation et afin de répondre aux exigences de compétitivité, de se doter d'une « Global Banking System » permettant de gérer et de coordonner, dans une logique d'interactivité totale, ses fonctions et ses métiers en intégrant l'ensemble de ses activités « Cœur de métier » autour d'une même solution orientée Client.

Assistée dans sa démarche d'acquisition d'un ERP bancaire par un cabinet externe, la banque a mis en procédé à une présélection de 5 éditeurs. L'année 2018 consacrera le choix final de l'éditeur et de la solution. Les mieux adaptés à la BNA ainsi que la mise en œuvre progressive de l'ERP bancaire.

Parallèlement à ce projet d'envergure, la BNA dispose depuis 2016 d'une feuille de route de projets d'acquisition ou de développement interne de solutions (hors périmètre ERP bancaire), et ce, dans une optique de mise à niveau générale de toutes activités connexes (Ressources humaines, LAB/FATCA, Monétique, ...).

L'année 2017 a été marquée par la mise en place des solutions suivantes de la feuille de route :

- Lutte anti blanchiment du terrorisme et loi FATCA ;
- Banque à distance pour la clientèle Corporate (Cash Management) ;
- Certains modules de la solution Gestion du Capital Humain ;
- Gestion des garanties bancaires (SAGA).

Le degré d'avancement des autres projets varie entre 30% et 70%.

Dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2016, les commissaires aux comptes ont soulevé certaines défaillances notamment en matière de :

- Mise en place d'un manuel de procédures et d'organisation ;
- Amélioration du processus de gestion de risque ;
- Renforcement de la fonction Audit Interne ;
- Renforcement des règles de bonne gouvernance.

3.2.5. Politique sociale

L'effectif de la banque s'est élevé au terme de l'année 2016 à 2626 employés contre 2706 en 2015, soit une diminution de 3,0% qui s'explique par les départs définitifs enregistrés ainsi l'absence de recrutements durant l'année 2016.

L'effectif de la banque au 31/12/2016 est réparti à hauteur de 39,4% pour le siège et 60,6% pour le réseau.

Formation du personnel :

Dans le cadre de la mise à niveau des compétences de ses employés, la Banque a réalisé en 2016, 139 actions de formation ayant touché plus de 2 355 employés pour un coût global de 1 278 mille dinars.

Politique d'intéressement du personnel :

- **Crédits sur fonds social** : ces crédits financent essentiellement l'acquisition, la construction, l'aménagement de logements, l'achat de terrains, l'acquisition de voiture ainsi que d'autres dépenses.
- **Œuvres sociales** : Il s'agit notamment de subventions accordées au personnel leur permettant de profiter d'activités culturelles, sportives, estivales diverses..., de primes scolaires, de ristourne de jardin d'enfants ainsi que de bons pour fêtes religieuses.

3.2.6. Effectif et Réseau de la banque

Le personnel de la banque a évolué ces trois dernières années comme suit :

	30/06/2017	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Cadres supérieurs	1 221	1 210	1 202	1 217	0,7%
Cadres	502	702	709	655	-1,0%
Encadrement	461	314	477	434	-34,2%
Agents d'exécution	357	390	306	356	27,5%
Agents de service	10	10	12	13	-16,7%
Total	2 551	2 626	2 706	2 675	-3,0%

L'évolution de la répartition de l'effectif entre le siège et le réseau se présente comme suit :

	30/06/2017	2016	2015	2014
Services centraux	987	1 034	1 078	1 046
Réseau	1 564	1 592	1 628	1 629
Total	2 551	2 626	2 706	2 675

Les chiffres ci-dessus mentionnés appellent les remarques suivantes :

- La politique de recrutement de la banque ainsi que la promotion ont fait que la proportion des cadres de direction est en nette augmentation d'une année à l'autre par rapport aux autres catégories;
- La concentration du personnel dans les agences par rapport à ceux dans les Services Centraux démontre la volonté de la banque à encourager les structures d'exploitation ;

- En plus de bénéficier d'un réseau des plus denses sur la place, la BNA veille à répartir son personnel selon le volume de travail, l'importance de la zone d'implantation, la spécificité de l'activité notamment en zone agricole,

Ainsi au 31/12/2016, la répartition du personnel par agence et par direction régionale se présente comme suit :

Dir Rég.	Succ. Tunis	Beja	Medenine	Siliana	Bizerte	Le Kef	Nabeul	Sousse	Gafsa
Agence	1	8	8	6	7	5	15	11	8
Effectif	54	59	63	49	72	43	128	124	68

Dir Rég.	Sfax	Gabes	Monastir	Tunis	Kasserine	Kairouan	Jendouba
Agence	15	5	13	44	11	11	6
Effectif	142	51	113	390	105	80	51

L'évolution du nombre d'agences, DAB et succursales durant les trois dernières années se présente comme suit :

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'agences	165	169	170	174
<i>dont succursales</i>	3	3	3	3
Nombre de DAB	163	168	169	163

3.3. Activité et performance de la banque au 31 décembre 2016

3.3.1. Les ressources

3.3.1.1. Les dépôts de la clientèle

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Dépôts à vue*	1 850 982	1 706 841	1 504 851	8,4%
Dépôts d'épargne*	2 258 000	2 123 457	2 033 916	6,3%
Dépôts à terme*(1)	2 717 974	2 243 951	2 137 043	21,1%
Autres(2)	198 611	173 073	187 165	14,8%
Total	7 025 567	6 247 322	5 862 975	12,5%

*Y compris Intérêts à payer

(1) Bons de caisse + Comptes à terme + Certificats de dépôts + Comptes spéciaux de placement

(2) Autres sommes dues à la clientèle + Intérêts servis ou à servir

Au 31/12/2016, les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7 025 567mD contre 6 247 322mD à fin 2015, soit un accroissement de 12,5% (+ 778 245mD) résultant de :

- Une hausse de 21,1% contre 5% en 2015, des dépôts à terme pour s'établir à 2 717 974mD au 31/12/2016 contre 2 243 951mD au 31/12/2015 ;
- Une progression de 8,4%, contre 13,4% en 2015, des dépôts à vue passant de 1 706 841mD au 31/12/2015 à 1 850 982mD à fin 2016.

La part de marché de la BNA en termes de dépôts s'élève au 31/12/2016 à 12,1%¹.

3.3.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Emprunts obligataires	129 821	31 769	35 237	308,6%
Ressources budgétaires	212 603	188 879	234 215	12,6%
Ressources extérieures *	86 055	80 618	104 019	6,7%
Total	428 479	301 266	373 471	42,2%

*Y compris Ecart de conversion et Intérêts à payer

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est élevé à 428 479mD au 31/12/2016 contre 301 266mD au 31/12/2015, enregistrant ainsi une hausse de 42,2%, résultant essentiellement de l'émission d'un emprunt obligataire sur le marché financier pour un montant de 100MD.

3.3.1.3. Les capitaux propres

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Capital	160 000	160 000	160 000	0,0%
Réserves	345 172	319 192	300 753	8,1%
Actions propres	-1 372	-1 372	-1 367	0,0%
Autres capitaux propres*	133 000	133 000	133 000	0,0%
Résultats reportés	54	97	-32 873	-
Modifications comptables				-
Résultat de l'exercice	140 000	25 355	50 818	452,2%
Total	776 854	636 272	610 331	22,1%

*Dotation de l'Etat

➤ Dotation de l'Etat de 133 000D :

¹ Source : Rapport annuel de la BCT relatif à l'exercice 2016 pour les données du secteur bancaire

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 000mD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité. Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 000mD, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n° 2003-80 du 29/12/2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financier de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dûment constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

3.3.2. Les emplois

3.3.2.1. Les créances sur la clientèle

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Comptes débiteurs*	1 231 978	1 194 365	866 854	3,1%
Autres concours à la clientèle**	7 145 539	6 608 841	6 769 762	8,1%
Crédits sur ressources spéciales	583 442	599 905	698 728	-2,7%
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	19 027	20 230	21 432	-5,9%
Valeurs brutes	8 979 986	8 423 341	8 356 776	6,6%
Provisions & Agios réservés sur créances	1 533 106 ⁽¹⁾	1 534 404 ⁽²⁾	1 363 680 ⁽³⁾	-0,1%
Provisions collectives sur créances non classées	75 113	70 113	65 929	7,1%
Total	7 371 767	6 818 824	6 927 167	8,1%

* y compris Intérêts impayés, Créances rattachées et Produits constatées d'avance

** y compris Intérêts impayés, Créances rattachées, Produits constatées d'avance et Comptes courants associés

(1) dont 176 212mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

(2) dont 155 360mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

(3) dont 93 973mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

En 2016, le total des crédits à la clientèle s'est élevé à 7 371 767mD soit une régression de 8,1% par rapport à 2015.

La part de marché de la BNA en termes de crédits à la clientèle s'élève au 31/12/2016 à 10,5%¹.

¹ Source : Rapport annuel de la BCT relatif à l'exercice 2016 pour les données du secteur bancaire

Portefeuille des créances :

mD	2016	2015	2014
Créances brutes bilans & Hors bilan (a)	10 086 916	9 357 079	9 259 664
Classe 0	6 640 058	4 967 944	5 706 837
Classe 1	1 178 335	2 072 309	1 604 944
Total Classe 0 et 1	7 818 393	7 040 253	7 311 781
Classe 2	178 040	228 345	243 961
Classe 3	236 342	287 067	86 764
Classe 4	1 854 141	1 801 414	1 617 158
Créances douteuses et litigieuses (Classe 2, 3 et 4) (b)	2 268 523	2 316 826	1 947 883
Engagements hors fonds budgétaires (c)	9 754 624	9 022 729	8 866 462
Engagements classés hors fonds budgétaires (d)	1 990 734	2 035 686	1 608 881
Provisions & Agios réservés	1 282 509	1 256 675	1 018 721
Provisions sur créances	790 851	794 173	663 113
Provisions additionnelles	176 212	155 360	93 973
Provisions collectives	75 113	70 113	65 929
Intérêts & Agios réservés	240 333	237 029	195 706
Total Couverture* (e)	1 171 638	1 168 085	940 680
Taux de créances classées (a) / (b)	22,49%	24,76%	21,04%
Taux de créances classées Hors fonds budgétaires (d) / (c)	20,41%	22,56%	18,15%
Taux de couverture des créances classées (e)/(d)	58,85%	57,38%	58,47%

* Provisions & Agios réservés relatifs aux créances classées 2,3 et 4

3.3.2.2. Le portefeuille titres

➤ Portefeuille titres commercial

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Titres de placement	1 638	2 002	1 057	-18,2%
<i>Titres émis par les organismes publics</i>	-	-	-	-
<i>Titres émis par les entreprises liées</i>	27	26	28	3,8%
<i>Titres émis par les entreprises associées</i>	891	922	981	-3,4%
<i>Titres émis par les co-entreprises</i>	-	-	-	-
<i>Autres titres émis</i>	720	1 054	48	-31,7%
Titres de transaction	39 130	60 085	50 253	-34,9%
<i>Bons de Trésor</i>	37 966	62 491	55 000	-39,2%
<i>Créances et dettes rattachées</i>	1 164	-2 406	-4 747	-148,4%
Total	40 768	62 087	51 310	-34,3%

Le volume total du portefeuille titres commercial net, constitué en quasi totalité par les bons du trésor, s'est élevé à 40 768mD au 31/12/2016 contre 62 087mD au 31/12/2015, enregistrant ainsi une baisse de 34,3%.

➤ Portefeuille titres d'investissement

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Titres d'investissement ⁽¹⁾	259 574	245 214	202 160	5,9%
Titres de participations ⁽¹⁾	179 989	163 152	141 397	10,3%
Fonds gérés ⁽¹⁾	140 207	133 883	105 680	4,7%
Dettes des entreprises publiques ⁽¹⁾	87 324	98 198	114 086	-11,1%
BTA d'investissement	674 075	341 953	201 086	97,1%
Valeur brute	1 341 169	982 400	764 409	36,5%
Provisions	60 672	51 116	45 720	18,7%
Valeur nette	1 280 497	931 284	718 689	37,5%

(1) y compris créances rattachées

Les titres d'investissement de la banque ont totalisé 1 280 497mD au 31/12/2016 contre 931 284mD au 31/12/2015.

3.3.2.3. Les immobilisations nettes

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Immobilisations nettes	87 448	85 776	56 748	1,9%

Les immobilisations nettes ont progressé de 1,9% en 2016 contre une augmentation de 51,2% en 2015 pour s'établir à 87 448mD à fin 2016.

3.3.3. Les résultats d'exploitation

3.3.3.1. Le Produit net bancaire

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Produit Net Bancaire	378 814	335 287	348 753	13,0%

Le produit net bancaire s'est établi, au terme de l'année 2016 à 378 814mD contre 335 287mD au terme de l'année 2015, marquant ainsi une progression de 13,0%.

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge d'intérêt, les commissions nettes et les autres revenus. Ci après une description de l'évolution de ces composantes.

3.3.3.2. La marge en intérêt

Au terme de l'année 2016, la marge d'intérêt s'est établie à 224 125mD, enregistrant ainsi une progression de 1,6% contre une baisse de 11,0% en 2015.

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Produits en intérêts	516 822	502 497	494 179	2,9%
Charges en intérêts	292 697	281 848	246 303	3,8%
Marge d'intérêt	224 125	220 649	247 876	1,6%

3.3.3.3. Les commissions nettes

Les commissions nettes ont atteint 66 414mD au terme de l'année 2016 contre 54 227mD en 2015 détaillées comme suit :

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Commissions perçues	69 722	57 002	55 919	22,3%
Commissions payées	3 308	2 775	1 699	19,2%
Commissions nettes	66 414	54 227	54 220	22,5%

3.3.3.4. Les autres revenus

Les autres revenus sont défalqués comme suit :

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Gain sur opérations financières et autres revenus	19 400	20 568	14 935	-5,7%
Revenu du portefeuille d'investissement	68 875	39 843	31 722	72,9%
Total Autres Revenus	88 275	60 411	46 657	46,1%

Au terme de l'exercice 2016, les autres revenus ont enregistré une hausse de 46,1% passant ainsi de 60 411mD en 2015 à 88 275mD en 2016, marqué essentiellement par la hausse des revenus du portefeuille d'investissement de 72,9%.

3.3.3.5. Les frais généraux

Les frais généraux ont atteint, au 31 décembre 2016, 201 990mD marquant ainsi une augmentation de 6,5% par rapport à 2015 (189 668mD) contre 5,3% en 2015. Cette augmentation est due à une progression des charges générales d'exploitation de 15,7%.

Le coefficient d'exploitation mesuré par le rapport entre les charges opératoires et le PNB s'est apprécié de près de 3,3 points de pourcentage pour se situer à 53,3%.

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Frais de personnel	162 351	154 608	144 628	5,0%
Charges générales d'exploitation	34 350	29 693	30 304	15,7%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 289	5 367	5 150	-1,5%
Total Frais généraux	201 990	189 668	180 082	6,5%
Coefficient d'exploitation	53,3%	56,6%	51,6%	

3.3.3.6. Les dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif

Au terme de l'année 2016, le solde en perte de créances a enregistré, par rapport à 2015 une régression de 47,5% et qui est due essentiellement à une cession des créances ainsi que des reprises sur provisions.

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Dot° Provisions sur Créances à la clientèle	166 672	247 838	157 481	-32,7%
Dot° Provisions pour risques et charges	12 535	12 982	5 236	-3,4%
Créances cédées ou passées par pertes	93 855	889	42 494	10457,4%
Reprises de provisions et agios réservés	-163 528	-53 045	-102 323	208,3%
Recouvrement au titre des créances passées	-15	-41	-33	-63,4%
Total	109 519	208 623	102 855	-47,5%

3.3.3.7. Le résultat net

Au 31 décembre 2016, le résultat net s'est établi à 140 000mD marquant ainsi une progression de l'ordre de 452,2% par rapport au résultat de l'année 2015 qui s'est établi à 25 355mD, due essentiellement à un produit exceptionnel de 96 141mD suite à la vente de titres SFBT.

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfices de la banque durant les 3 dernières années :

mD	2016	2015	2014	Var 2016/2015
Résultat net de l'exercice	140 000	25 355	50 818	452,2%

3.4. Activité et performance de la banque au 30 juin 2017

3.4.1. Les ressources

3.4.1.1. Les dépôts de la clientèle

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Dépôts à vue*	1 755 613	1 577 800	1 850 982	11,3%
Dépôts d'épargne*	2 302 771	2 138 590	2 258 000	7,7%
Dépôts à terme*(1)	2 649 733	2 242 330	2 717 974	18,2%
Autres(2)	198 615	184 452	198 611	7,7%
Total	6 906 732	6 143 172	7 025 567	12,4%

*Y compris Intérêts à payer

(1) Bons de caisse + Comptes à terme + Certificats de dépôts + Comptes spéciaux de placement

(2) Autres sommes dues à la clientèle + Intérêts servis ou à servir

Au 30/06/2017, les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6 906 732mD contre 6 143 172mD à fin juin 2016, soit un accroissement de 12,4% (+ 763 560mD) résultant de :

- Une progression de 18,2% des dépôts à terme passant de 2 242 330mD au 30/06/2016 à 2 649 733mD à fin juin 2017 ;
- Une hausse de 11,3%, des dépôts à vue pour s'établir à 1 755 613mD au 30/06/2017 contre 1 577 800mD au 30/06/2015.

3.4.1.2. Les emprunts et les ressources spéciales

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Emprunts obligataires	179 804	27 576	129 821	552,0%
Ressources budgétaires	196 183	189 230	212 603	3,7%
Ressources extérieures *	56 927	77 710	86 055	-26,7%
Total	432 914	294 516	428 479	47,0%

*Y compris Ecart de conversion et Intérêts à payer

L'encours net des emprunts et ressources spéciales s'est élevé à 432 914mD au 30/06/2017 contre 294 516mD au 30/06/2016, enregistrant ainsi une hausse de 47,0%.

3.4.1.3. Les capitaux propres

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Capital	160 000	160 000	160 000	0,0%
Réserves	485 497	344 884	345 172	40,8%
Actions propres	-1 372	-1 372	-1 372	0,0%
Autres capitaux propres*	133 000	133 000	133 000	0,0%
Résultats reportés	16	53	54	-69,8%
Résultat de l'exercice	77 218	21 853	140 000	253,4%
Total	854 359	658 418	776 854	29,8%

* Dotation de l'Etat

3.4.2. Les emplois

3.4.2.1. Les créances sur la clientèle

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Comptes débiteurs*	1 715 913	1 409 336	1 231 978	21,8%
Autres concours à la clientèle**	7 153 079	6 537 370	7 145 539	9,4%
Crédits sur ressources spéciales	474 259	600 311	583 442	-21,0%
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	17 825	19 027	19 027	-6,3%
Valeurs brutes	9 361 076	8 566 044	8 979 986	9,3%
Provisions & Agios réservés sur créances	1 401 266 ⁽¹⁾	1 614 296 ⁽²⁾	1 533 106 ⁽³⁾	-13,2%
Provisions collectives sur créances non classées	78 113	72 113	75 113	8,3%
Total	7 881 697	6 879 635	7 371 767	14,6%

* y compris Intérêts impayés, Créances rattachées et Produits constatés d'avance

** y compris Intérêts impayés, Créances rattachées, Produits constatés d'avance et Comptes courants associés

(1) dont 208013mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

(2) dont 169 575mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

(3) dont 176 212mD des provisions additionnelles prévues par la circulaire BCT 2013-21

Durant le premier semestre 2017, le total des crédits à la clientèle s'est élevé à 7 881 697mD soit une hausse de 14,6% par rapport à la même période de 2016.

Portefeuille des créances :

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Créances brutes bilans & Hors bilan (a)	10 568 443	9 460 594	10 086 916
Classe 0	7 224 328	6 008 501	6 640 058
Classe 1	1 249 179	1 051 936	1 178 335
Total Classe 0 et 1	8 473 507	7 060 437	7 818 393
Classe 2	125 162	212 503	178 040
Classe 3	196 373	223 900	236 342
Classe 4	1 773 401	1 963 754	1 854 141
Créances douteuses et litigieuses (Classe 2, 3 et 4) (b)	2 094 936	2 400 157	2 268 523
Engagements hors fonds budgétaires (c)	10 286 501	9 128 780	9 754 624
Engagements classés hors fonds budgétaires (d)	1 869 247	2 122 813	1 990 734
Provisions & Agios réservés	1 223 219	1 364 366	1 282 509
Provisions sur créances	803 616	842 054	790 851
Provisions additionnelles	208 013	169 575	176 212
Provisions collectives	78 113	72 113	75 113
Intérêts & Agios réservés	133 477	280 624	240 333
Total Couverture* (e)	1 136 949	1 252 739	1 171 638
Taux de créances classées (a) / (b)	19,82%	25,37%	22,49%
Taux de créances classées Hors fonds budgétaires (d) / (c)	18,17%	23,25%	20,41%
Taux de couverture des créances classées (e) / (d)	60,82%	59,01%	58,85%

* Provisions & Agios réservés relatifs aux créances classées 2,3 et 4

3.4.2.2. Le portefeuille titres

➤ Portefeuille titres commercial

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Titres de placement	1 424	1 646	1 638	-13,5%
<i>Titres émis par les organismes publics</i>	-	-	-	-
<i>Titres émis par les entreprises liées</i>	28	27	27	3,7%
<i>Titres émis par les entreprises associées</i>	842	917	891	-8,2%
<i>Titres émis par les co-entreprises</i>	-	-	-	-
<i>Autres titres émis</i>	554	702	720	-21,1%
Titres de transaction	4 984	2 231	39 130	123,4%
<i>Bons de Trésor</i>	4 488	2 385	37 966	88,2%
<i>Créances et dettes rattachées</i>	496	-154	1 164	-
Total	6 408	3 877	40 768	65,3%

Le volume total du portefeuille titres commercial net s'est élevé à 6 408mD au 30/06/2017 contre 3 877mD au 30/06/2016, enregistrant ainsi une hausse de 65,3%.

➤ Portefeuille titres d'investissement

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Titres d'investissement ⁽¹⁾	245 773	246 489	259 574	-0,3%
Titres de participations ⁽¹⁾	183 236	179 426	179 989	2,1%
Fonds gérés ⁽¹⁾	155 343	135 381	140 207	14,7%
Dettes des entreprises publiques ⁽¹⁾	87 324	98 198	87 324	-11,1%
BTA d'investissement	751 804	588 144	674 075	27,8%
Valeur brute	1 423 480	1 247 638	1 341 169	14,1%
Provisions	73 706	56 672	60 672	30,1%
Valeur nette	1 349 774	1 190 966	1 280 497	13,3%

(1) y compris créances rattachées

Les titres d'investissement de la banque ont totalisé 1 349 774mD au 30/06/2017 contre 1 190 966mD au 30/06/2016.

3.4.2.3. Les immobilisations nettes

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Immobilisations nettes	87 295	86 683	87 448	0,7%

Les immobilisations nettes ont progressé de 0,7% durant le premier semestre de 2017 pour s'élever à 87 295mD au 30/06/2017.

3.4.3. Les résultats d'exploitation

3.4.3.1. Le Produit net bancaire

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Produit Net Bancaire	197 687	183 419	378 814	7,8%

Le produit net bancaire s'est établi, au terme du premier semestre 2017 à 197 687mD contre 183 419mD à fin juin 2016, marquant ainsi une progression de 7,8%.

Sachant que les composantes essentielles du produit net bancaire sont : la marge d'intérêt, les commissions nettes et les autres revenus. Ci après une description de l'évolution de ces composantes.

- **La marge en intérêt**

Au terme du premier semestre 2017, la marge d'intérêt s'est établie à 106 441mD, enregistrant ainsi une progression de 0,7% par rapport à fin juin 2016.

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Produits en intérêts	274 247	243 260	516 822	12,7%
Charges en intérêts	167 806	137 607	292 697	21,9%
Marge d'intérêt	106 441	105 653	224 125	0,7%

- **Les commissions nettes**

Les commissions nettes ont atteint 36 880mD à fin juin 2017 contre 30 724mD au 30/06/2016 détaillées comme suit :

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Commissions perçues	38 458	32 018	69 722	20,1%
Commissions payées	1 578	1 294	3 308	21,9%
Commissions nettes	36 880	30 724	66 414	20,0%

- **Les autres revenus**

Les autres revenus sont défalqués comme suit :

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Gain sur opérations financières et autres revenus	11 400	9 072	19 400	25,7%
Revenu du portefeuille d'investissement	42 966	37 970	68 875	13,2%
Total Autres Revenus	54 366	47 042	88 275	15,6%

Durant les six premiers mois de 2017, les autres revenus ont enregistré une hausse de 15,6% passant ainsi de 47 042mD au 30/06/2016 à 54 366mD au 30/06/2017, marquée essentiellement par la hausse des revenus sur opérations financières de 25,7%.

3.4.3.2. Les frais généraux

Les frais généraux ont atteint, au 30/06/2017, 102 806mD marquant ainsi une augmentation de 8,8% par rapport au 30/06/2016 (94 511mD). Cette augmentation est due à une progression des charges générales d'exploitation de 15,2%.

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Frais de personnel	83 841	77 818	162 351	7,7%
Charges générales d'exploitation	16 303	14 147	34 350	15,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	2 662	2 546	5 289	4,6%
Total Frais généraux	102 806	94 511	201 990	8,8%
Coefficient d'exploitation	52,0%	51,5%	53,3%	

3.4.3.3. Les dotations aux provisions et résultats de corrections des valeurs sur créances hors bilan et passif

Au terme du premier semestre 2017, le solde en pertes de créances a enregistré, par rapport à juin 2016 une baisse de 18,6% pour s'élever à 49 226mD.

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Dot° Provisions sur Créances à la clientèle	97 486	92 937	166 672	4,9%
Dot° Provisions pour risques et charges	3 384	2 624	12 535	29,0%
Créances passées par pertes	105 141	495	93 855	21140,6%
Reprises de provisions et agios réservés	-156 756	-35 543	-163 528	341,0%
Recouvrement au titre des créances passées	-29	-3	-15	866,7%
Total	49 226	60 510	109 519	-18,6%

3.4.3.4. Le résultat de la période

Au 30/06/2017, le résultat net s'est établi à 77 218mD contre 21 853mD au 30/06/2016.

mD	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	Var Juin 2017/Juin 2016
Résultat net de la période	77 218	21 853	140 000	253,4%

3.5. Indicateurs d'activité arrêtés au 31/12/2017

(Unité: en 1000DT)

LIBELLES	4ème Trimestre 2017	4ème Trimestre 2016	au 31.12.2017**	au 31.12.2016**	Var Déc-2017/Déc-2016
<u>1- Produits d'exploitation bancaire</u>	<u>242 229</u>	<u>192 149</u>	<u>817 471</u>	<u>674 819</u>	<u>21,1%</u>
a- Intérêts	198 790	148 455	630 723	516 822	22,0%
b- Commissions en produits	25 488	19 872	87 504	69 722	25,5%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	2 213	5 429	21 153	19 400	9,0%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	15 738	18 393	78 091	68 875	13,4%
<u>2- Charges d'exploitation bancaire</u>	<u>103 975</u>	<u>82 080</u>	<u>371 168</u>	<u>296 005</u>	<u>25,4%</u>
a- Intérêts encourus	102 868	80 589	367 963	292 697	25,7%
b- Commissions encourues	1 107	1 491	3 205	3 308	-3,1%
<u>3- Produit net bancaire</u>	<u>138 254</u>	<u>110 069</u>	<u>446 303</u>	<u>378 814</u>	<u>17,8%</u>
<u>4- Autres produits d'exploitation</u>	<u>142</u>	<u>175</u>	<u>597</u>	<u>581</u>	<u>2,8%</u>
<u>5- Charges opératoires, dont :</u>	<u>65 919</u>	<u>56 385</u>	<u>220 984</u>	<u>201 990</u>	<u>9,4%</u>
a- Frais du personnel	54 304	43 627	179 637	162 351	10,6%
b- Charges Générales d'exploitation	10 249	11 302	35 980	34 350	4,7%
<u>6- Structure du portefeuille</u>			<u>1 411 096</u>	<u>1 321 265</u>	<u>6,8%</u>
a- Portefeuille titres-commercial			3 779	40 768	-90,7%
b- Portefeuille d'investissement			1 407 317	1 280 497	9,9%
<u>7- Encours des crédits apparaissant au bilan</u>			<u>8 620 876</u>	<u>7 371 767</u>	<u>16,9%</u>
<u>8- Encours des dépôts, dont :</u>			<u>7 575 925</u>	<u>7 025 567</u>	<u>7,8%</u>
a- Dépôts à vue			2 011 413	1 850 982	8,7%
b- Dépôts d'épargne			2 471 284	2 258 000	9,4%
<u>9- Emprunts et ressources spéciales</u>			<u>505 172</u>	<u>428 479</u>	<u>17,9%</u>
<u>10- Capitaux Propres *</u>			<u>777 438</u>	<u>636 854</u>	<u>22,1%</u>

* Compte non tenu du résultat de la période

** Chiffres approuvés par l'AGO du 22/05/2017

Faits marquants à la fin du 4^{ème} trimestre 2017 :

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint 8.621 millions de dinars au 31/12/2017 contre 7.372 millions de dinars au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 16,9%.
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Décembre 2016 et Décembre 2017 une augmentation de 550 millions de dinars, soit un taux d'accroissement de 7,8%.
- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 817 millions de dinars au 31/12/2017 contre 675 millions de dinars au 31/12/2016, enregistrant une augmentation de 142 millions de dinars, soit un taux d'accroissement de 21,1%.

- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une augmentation de 75 millions de dinars, passant de 296 millions de dinars au 31/12/2016 à 371 millions de dinars au 31/12/2017, soit un taux de progression de 25,4%.
- Le produit net bancaire s'est établi à 446 millions de dinars au 31/12/2017 contre 379 millions de dinars au 31/12/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 17,8%.
- Le montant total des charges opératoires a progressé de 9,4% entre Décembre 2016 et Décembre 2017.

3.6. Indicateurs d'activité arrêtés au 31/03/2018

(unité : en 1000 DT)

LIBELLES	1 ^{ème} Trimestre 2018	1 ^{er} Trimestre 2017	au 31.03.2018	au 31.03.2017	au 31.12.2017**	Variations Mars 2018 / Mars 2017
1- Produits d'exploitation bancaire	227 467	172 512	227 467	172 512	812 794	31,9%
a- Intérêts	175 794	130 647	175 794	130 647	627 052	34,6%
b- Commissions en produits	23 897	17 304	23 897	17 304	87 556	38,1%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	7 610	6 651	7 610	6 651	21 150	14,4%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	20 166	17 910	20 166	17 910	77 036	12,6%
2- Charges d'exploitation bancaire	113 389	82 478	113 389	82 478	368 488	37,5%
a- Intérêts encourus	112 891	82 132	112 891	82 132	365 239	37,5%
b- Commissions encourues	498	346	498	346	3 249	43,9%
3- Produit net bancaire	114 078	90 034	114 078	90 034	444 306	26,7%
4- Autres produits d'exploitation	146	145	146	145	582	0,7%
5- Charges opératoires, dont :	58 266	50 686	58 266	50 686	220 836	15,0%
a- Frais du personnel	43 334	41 344	43 334	41 344	179 347	4,8%
b- Charges Générales d'exploitation	13 073	8 019	13 073	8 019	35 110	63,0%
6- Structure du portefeuille			1 681 022	1 381 608	1 412 239	21,7%
a- Portefeuille titres-commercial			159 967	44 399	4 929	260,3%
b- Portefeuille d'investissement			1 521 055	1 337 209	1 407 310	13,7%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan			8 947 702	7 730 966	8 725 577	15,7%
8- Encours des dépôts, dont :			7 562 327	6 683 321	7 633 299	13,2%
a- Dépôts à vue			2 138 668	1 630 731	2 046 240	31,1%
b- Dépôts d'épargne			2 584 263	2 272 760	2 470 797	13,7%
9- Emprunts et ressources spéciales			515 316	464 914	509 410	10,8%
10- Capitaux Propres *			976 205	761 640	777 438	28,2%

* Compte non tenu du résultat de la période

** Chiffres à soumettre à l'approbation de l'AGO du 30/04/2018

Faits marquants à la fin du 1er trimestre 2018 :

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint 8.948 millions de dinars au 31.03.2018 contre 7.731 millions de dinars au 31.03.2017, enregistrant ainsi une augmentation de 15,7%.
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Mars 2017 et Mars 2018 une augmentation de 879 millions de dinars, soit un taux d'accroissement de 13,2%.
- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 227 millions de dinars au 31.03.2018 contre 172 millions de dinars au 31.03.2017, enregistrant une augmentation de 55 millions de dinars, soit un taux d'accroissement de 31,9%.
- Les charges d'exploitation bancaire ont, par la même, enregistré une augmentation de 31 millions de dinars, passant de 82 millions de dinars au 31.03.2017 à 113 millions de dinars au 31.03.2018, soit un taux de progression de 37,5%.
- Le produit net bancaire s'est établi à 114 millions de dinars au 31.03.2018 contre 90 millions de dinars au 31.03.2017, enregistrant ainsi une augmentation de 26,7%.
- Le montant total des charges opératoires a progressé de 15% entre Mars 2017 et Mars 2018 passant de 51 millions de dinars au 31.03.2017 à 58 millions de dinars au 31.03.2018. Cette augmentation est due à la constatation d'une provision au titre du premier trimestre 2018 de 4,6 millions de dinars constituée pour la couverture de la contribution au fonds de garantie des dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017.

3.7. Matrice SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces)

Points forts

- Soutien de l'Etat Tunisien ;
- Une part de marché importante ;
- Un réseau d'agences relativement important ;
- Une diversification du risque sectoriel au niveau des engagements ;
- Professionnalisme et savoir faire de son personnel ;
- Une banque universelle détenant un savoir-faire particulier : Leader dans le financement du secteur agricole ;
- Un bon positionnement et une forte notoriété.

Points faibles

- Un niveau élevé des créances non productives ;
- Une hausse du poids des provisions ayant impacté la rentabilité de la banque ;
- Outils de pilotage non encore automatisés ;
- Un système d'information non encore achevé.

Opportunités

- Secteur bancaire tunisien encore peu mature ;
- Secteur agricole affichant de bonnes perspectives ;
- Des marges tarifaires à développer ;
- Concurrence encore faible dans certaines zones à fort potentiel et où la BNA bénéficie d'implantations historiques ;
- Introduction de nouvelles règles de bonne gouvernance contribuant au renforcement des mécanismes de gestion et de supervision ;
- Réforme prévue en matière de recouvrement amiable pouvant engendrer une relance économique.

Menaces

- Développement du réseau des grandes banques concurrentes venant préempter le développement futur de la banque ;
- Pression concurrentielle sur les taux provenant des banques privées ;
- Problème de liquidité sur le marché bancaire tunisien ;
- Augmentation des impayés et contentieux sous l'effet de l'instabilité économique post-révolution ;
- Conjuncture économique sensible aux chocs internes et externes.

3.8. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité de la banque

Depuis l'entrée en vigueur de la circulaire BCT n° 2006-19 stipulant la nécessité de mettre en place un système de contrôle interne visant à mieux évaluer et gérer les risques inhérent à l'activité bancaire, la BNA n'a épargné aucun effort pour se conformer aux dispositions de ladite loi, et ce par la création :

- d'un Comité des Risques
- d'un Comité Permanent d'Audit Interne
- d'un Comité des Nominations et des Rémunérations
- d'un Comité stratégique, Suivi et évaluation du contrat programme

À travers la mise en place du nouvel organigramme au mois d'Août 2017 et dans le cadre de la transformation de la Banque, la BNA a créé un Pôle Risques dédié à la gestion des différents risques auxquels elle est confrontée. Ce Pôle est scindé en trois Directions Centrales comme suit :

- Direction Centrale Risque de Contrepartie ;
- Direction Centrale des résolutions (regroupement du recouvrement amiable et contentieux) ;
- Direction Centrale de surveillance des risques.

3.8.2. Risque de solvabilité

En application des dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'abrogé et remplacé par la circulaire aux Banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 22 juillet 2016, les Banques et les établissements financiers doivent respecter en permanence un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10% calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les risques encourus.

Le montant total des risques encourus pondérés de la Banque, s'élève au 31 décembre 2016 à 8 638 115mD et les fonds propres nets sont positifs de 965 912mD. Ainsi, le ratio de solvabilité de la Banque est, au 31 décembre 2016 positif de 11,18 %, comme le démontre le tableau suivant :

Rubrique	Montant en mDT
Fonds Propres Nets	965 912
Risques Encourus	8 638 115
Ratio de couverture des risques	11,18%

3.8.3. Risque de crédit

L'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit ce risque comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

La banque est confrontée en matière d'octroi de crédits à de nombreux risques dont le plus fréquemment est le risque de contrepartie. Afin de pallier à ce problème, la BNA a mis en place un panel de méthodes d'évaluation et de gestion de ce risque, en amont, lors de l'octroi, et ce à travers l'instauration d'une nouvelle approche basée sur le découpage du portefeuille en 3 segments (Corporate, Agricole et Retail) et la redéfinition du processus d'octroi de crédits en intégrant la notion de gestion de risques à travers des nouveaux canevas respectant un schéma délégataire prédéfini.

Par ailleurs, suite aux recommandations des Accords de Bâle II et dans le cadre de la Circulaire BCT n°2016-06 ayant pour objet le Système de Notation des Contreparties, la BNA a lancé le projet SNI au mois d'Octobre 2016 qui va lui permettre d'évaluer avec pertinence les caractéristiques d'un emprunteur, de différencier les risques et de les quantifier avec suffisamment de précision et de cohérence. Le projet SNI sera validé courant le premier semestre de l'année 2018.

3.8.4. Risque de marché

L'article 31 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit ce risque comme étant le risque de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Dans le cadre de sa réorganisation en août 2017, la BNA a créé un Service Risque Marché rattaché à la Direction Centrale Surveillance des Risques (Pole Risques) qui sera chargé de la mise en place du dispositif de contrôle des risques de marché. Cette structure a la tâche du calcul des indicateurs du risque de marché et de liquidité ainsi que du suivi des expositions aux risques et de leurs impacts sur la banque.

3.8.5. Risque de taux d'intérêt

L'article 35 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque global de taux d'intérêt comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Dans ce cadre, la BNA a mis en place une Division ALM « Asset Liability Management » rattachée au pôle Finance, Comptabilité et Pilotage de la Performance et régie par la circulaire BNA n° 2017/76 du 11/08/2017. Cette structure a été chargée de la gestion financière du bilan et du hors bilan de la banque

par rapport aux risques financiers à savoir les risques de taux, de change et de liquidité. Dans sa démarche, elle fait recours à certains indicateurs tels que : gap de taux, gap de liquidité, MNI, sensibilité de la VAN... Cette structure est appuyée par un Comité ALM lequel définit les axes stratégiques en matière de gestion des risques financiers et en matière de rentabilité des fonds propres.

3.8.6. Risque de liquidité

L'article 38 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque de liquidité comme étant le risque pour l'établissement de crédit et la banque non résidente de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

La BNA affiche, à la date du 31/12/2016, un ratio de liquidité de 102,02 %. A fin décembre 2017, le ratio de liquidité LCR est de 82.86 %.

La BNA a dépassé le ratio règlementaire exigé par la BCT, soit 80%. Il est calculé par le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants.

Il est à préciser que l'exigence de 90% (à partir du 1er janvier 2018) a été atteinte par le LCR de janvier 2018 qui s'élève à 107,05%, conformément au business plan de la banque (2016-2020) et ce, à travers :

- Une politique sélective dans l'octroi des crédits,
- Un contrôle des engagements de toutes les limites internes et règlementaires, y compris les comptes débiteurs,
- Une politique de recouvrement active en vue d'assainir le volume des actifs classés et d'améliorer le recouvrement de la banque,
- Privilégier les maturités à long terme au niveau des dépôts,
- L'optimisation des opérations de refinancement avec la BCT,
- L'émission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'Epargne de 50 MD en décembre 2017 (clôturé le 28/12/2017) et le lancement d'un Emprunt Obligataire émis par appel public à l'Epargne de 100 MD au cours du premier trimestre 2018.

La solution de mécanisation LCR a été intégrée dans le cadre du projet reporting règlementaire suivi par la BCT.

3.8.7. Risque de règlement

Le risque de règlement, est défini par l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 du 28/11/2006, comme étant le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Le suivi du risque de règlement est assuré actuellement par les structures concernées selon le type de crédit, à savoir :

- La Direction Centrale du Marché Retail ;
- La Direction Centrale du Marché Corporate ;
- La Direction Centrale du Marché Agricole ;

3.8.8. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini aux termes des recommandations du comité de Bâle et de la circulaire de la BCT n° 2006-19, comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Actuellement, la gestion des risques opérationnels au niveau de la BNA s'articule autour des trois axes suivants :

- La cartographie des risques opérationnels : un travail d'identification, de mesure et d'hiérarchisation de ces risques a été effectué au niveau de plusieurs structures de la banque ;
- La base des incidents : une base a été constituée depuis 2015 et une procédure d'alimentation de cette base a été mise en place et diffusée à toutes les structures de la banque ;
- Le Plan de Continuité d'Activités : Le projet de mise en place du PCA est à sa phase finale. Les procédures métiers, agence et de crise ainsi que le maintien en condition opérationnelles ont été mise en place.

3.8.9. Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

La circulaire n° 2017-08 du 06/10/2017 de la Banque Centrale de Tunisie traite de la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

En tant que banque responsable, la BNA accorde une grande importance à la prévention du blanchiment des capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi qu'au respect des obligations réglementaires locales et des normes internationales du GAFI (Groupe d'action financière).

La BNA, fortement engagée dans la mise en place de ces règles, a acquis les logiciels adéquats et a diffusé auprès de ses agences et services centraux concernés les procédures définissant les mesures à prendre pour détecter toutes opérations ou transactions suspectes ou inhabituelles, susceptibles d'être liées directement ou indirectement à des actes de blanchiment d'argent ou de financement de terrorisme.

Ainsi, des procédures adéquates d'identification et de connaissance de la clientèle (Know Your Customer – KYC) ont été mises en place. Les outils de filtrage lors de l'entrée en relation et de suivi des clients viennent renforcer ces procédures.

De plus, le personnel de la Banque est régulièrement formé à l'application des diligences de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et aux techniques de détection des opérations suspectes.

3.9. Dépendance de l'émetteur

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents à travers l'application des articles:

- Au 31/12/2016 :

1- Application de l'article premier :

L'article premier nouveau de la circulaire citée ci-dessus stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à **5 %** des fonds propres nets de la Banque, soit **48 296mD**, ne doit pas excéder **3 fois** les fonds propres nets corrigés soit **2 897 736mD**.

Au 31/12/2016, ce ratio est respecté par la banque.

De plus, l'article 1 de la même circulaire stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à **15%** des fonds propres nets de la banque, soit **144 887mD**, ne doit pas excéder **1,5 fois** les Fonds Propres Nets, soit **1 448 868mD**.

Au 31/12/2016, aucune relation ne présente des risques encourus dépassant les 15% des fonds propres nets.

2- Application de l'article 2 :

Conformément à l'article 2 de ladite circulaire, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder **25 %** des fonds propres nets de la Banque, soit **241 478mD**.

Au 31/12/2016, il n'a été identifié aucun bénéficiaire dont les risques encourus dépassent 25% des fonds propres de la Banque.

3- Application de l'article 3 :

L'Article 3 (nouveau) de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements stipule que le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit.

Au 31/12/2016, le total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit (y compris les risques encourus sur les entreprises publiques) est de 504 250mD alors que les fonds propres nets s'élèvent à cette même date à 965 912mD.

Ainsi, les dispositions de l'article 3 sont respectées.

4- Application de l'article 4 :

Cet article indique que les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus. Les fonds propres nets de base ne peuvent être inférieurs en permanence à 7% des risques encourus.

Le ratio de solvabilité tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 décembre 2016 à 11,18%, se situant, ainsi au dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie. Le ratio de solvabilité de base (Tier I) s'élève à 7,31% au 31 décembre 2016, soit un niveau conforme au minimum exigé par la réglementation.

- Au 30/06/2017 :

1- Application de l'article 1 :

L'article 1 nouveau de la circulaire citée ci-dessus stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux à 5 % des fonds propres nets de la Banque, soit **54 625mD**, ne doit pas excéder **3 fois** les fonds propres nets corrigés soit **3 277 515mD**.

Au 30/06/2017, ce ratio est respecté par la banque.

De plus, l'article 1 de la même circulaire stipule que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à **15%** des fonds propres nets de la banque, soit **163 876mD**, ne doit pas excéder **1,5 fois** les Fonds Propres Nets corrigés, soit **1 638 757mD**.

Au 30/06/2017, aucune relation ne présente des risques encourus dépassant les 15% des fonds propres nets.

2- Application de l'article 2 :

Conformément à l'article 2 de ladite circulaire, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder **25 %** des fonds propres nets de la Banque, soit **273 126mD**.

Au 30/06/2017, aucune relation ne présente des risques encourus dépassant les 25% des fonds propres nets.

Ainsi, l'article 2 est respecté au 30/06/2017.

3- Application de l'article 3 :

L'Article 3 (nouveau) de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements stipule que le montant total des risques encourus

sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement de crédit.

Au 30/06/2017, le total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit est de 627 504mD représentant 57,44% des fonds propres nets de la banque. Ainsi, les dispositions de l'article 3 sont respectées.

4- Application de l'article 4 :

Cet article indique que les fonds propres nets de la Banque doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus. Les fonds propres nets de base ne peuvent être inférieurs en permanence à 7% des risques encourus.

Le ratio de solvabilité tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 30/06/2017 à 12,69%, se situant, ainsi au dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie. Le ratio de solvabilité de base (Tier I) s'élève à 8,22% au 30/06/2017, soit un niveau conforme au minimum exigé par la réglementation.

3.10. Litige ou arbitrage

La BNA a fait l'objet d'une la vérification fiscale approfondie qui s'est déroulée en 2016 au titre de la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Les résultats du contrôle fiscal notifiés à la banque en date du 22 décembre 2016 ont conclu à un redressement de l'impôt de **23 013mD** en principal et en intérêts.

La banque a notifié sa réponse à l'administration fiscale dans les délais légaux et a accepté une partie de la taxation et s'est opposée à d'autres redressements par une lettre d'opposition adressée aux services de l'administration fiscale en date du 03/02/2017 et la constatation d'une provision d'un montant de **6 900mD** au 31 décembre 2016.

Le montant du redressement a été ramené alors par l'administration fiscale à 18 219mD dont 5 854mD de pénalité de retard suite à l'acceptation des justifications fournies par la BNA et le maintien de certains redressements qui sont déjà contestés par la BNA dans le cadre de sa réponse aux résultats de la vérification fiscale approfondie. Ce qui donné lieu au transférer du dossier à « la commission nationale de conciliation » pour statuer sur les résultats de la vérification, et ce en application des articles 44 et 45 de la loi n° 2016-78 du 17/12/2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

3.11. Politique d'investissement de la banque

Les immobilisations de la banque connaîtront une évolution sur toute la période due principalement à :

- L'expansion du réseau avec l'ouverture de 24 nouvelles agences sur l'horizon du plan et ce, pour une meilleure représentativité géographique de la banque ;
- La refonte du système d'information avec l'acquisition d'un Global Banking.

Les investissements sur la période 2017 - 2021 se présentent comme suit :

(mD)	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p	Total
Immobilisations incorporelles	3 097	33 583	20 000	20 000	12 000	88 680
Immobilisations corporelles	9 261	25 482	10 200	10 600	10 200	65 743
Total Investissements	12 358	59 065	30 200	30 600	22 200	154 423

Le détail des investissements est réparti comme suit :

(mD)	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p	Total
Réseau d'agences BNA (en nombre)	178	183	188	193	198	
Nouvelle Ouverture	4	5	5	5	5	24
Coût du relooking	7 261	16 003	5 000	5 000	5 000	38 264
Matériel roulant	190	0	0	400	0	590
MMB & Autres	680	2 279	2 200	2 200	2 200	9 559
Matériel informatique	1 130	7 200	3 000	3 000	3 000	17 330
Détail des immobilisations corporelles	9 261	25 482	10 200	10 600	10 200	65 743

(mD)	2017p	2018p	2019p	2020p	2021p	Total
Acquisitions logiciels	3 097	18 583	5 000	5 000	5 000	36 680
Global Banking	0	15 000	15 000	15 000	7 000	52 000
Détail des immobilisations incorporelles	3 097	33 583	20 000	20 000	12 000	88 680

CHAPITRE 4 – PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTAT

4.1. La situation des immobilisations et du portefeuille titres de la BNA au 31/12/2016

4.1.1. Patrimoine immobilier de la BNA au 31/12/2016

4.1.1.1. Situation des immobilisations

	(en mD)					
	31/12/2015	Acquisitions / dotations	Régul amort antérieurs	Cession /reprises	Affectation interne	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	13 429	768				14 197
- Logiciels	13 429	768				14 197
Amortissements	-12 374	-700				-13 074
- Logiciels	-12 374	-700				-13 074
Total net (1)	1 055	68				1 123
Immobilisations corporelles	171 486	10 690			-4 499	177 677
- Terrains	2 613					2 613
- Constructions	83 227					83 227
- Agencement, aménagement et installation	29 140	1 363			-41	29 140
- Matériel de transport	2 345					2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	42 735	2 734				42 735
- Immobilisations en Cours	5 776	2 860			-2 707	5 776
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	615	2 697			-650	615
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	240	561			-997	240
- Dépenses nouvelles agences	688	475				688
- Immobilisations en dation *	4 107					4 107
Amortissements	-86 428	-4 588	0	1		-91 015
- Constructions	-25 158	-1 379				-26 537
- Agencement, aménagement et Installations	-23 011	-1 093		1		-24 105
- Matériel de transport	-1 744	-167				-1 911
- Mobiliers, matériel de bureau	-36 515	-1 949				-38 464
Dépréciations	-337	0	0	0		-337
- Immobilisations en dation	-337					-337
Total net (2)	84 721	6 102	0	1	-4 499	86 325
Total général (1) + (2)	85 776	6 170	0	1	-4 499	87 448

* Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2016 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

4.1.1.2. Constructions

(en Dinars)

Nature	Montant	Amortissement antérieur	Amortissement 2016	Total amortissements	VCN au 31/12/2016
CONSTRUCTION 19,AVENUE DE PARIS TUNIS	2 520 404	2 520 404	0	2 520 404	0
CONSTRUCTION 21, AVENUE DE PARIS - TUNIS	1 200 324	1 200 324	0	1 200 324	0
CONSTRUCTION ZENDALA KAIROUAN	332 895	332 895	0	332 895	0
CONSTRUCTION LE KEF	405 144	405 144	0	405 144	0
CONSTRUCTION SFAX	498 020	242 921	6 273	249 194	248 825
CONSTRUCTION GABES	264 453	264 453	0	264 453	0
CONSTRUCTION I2, BIS RUE EL JAZIRA TUNIS	379 536	48 243	6 774	55 016	324 519
CONSTRUCTION GROMBALIA	211 848	118 960	2 868	121 827	90 021
CONSTRUCTION 44, RUE DE TURQUIE TUNIS	36 715	36 715	0	36 715	0
CONSTRUCTION 6, RUE D'AVIGNON TUNIS	1 293 209	1 293 209	0	1 293 209	0
CONSTRUCTION NOUVEL IMMEUBLE DE BEJA	29 683	29 683	0	29 683	0
CONSTRUCTION MEDJEZ-EL-BAB	97 827	97 827	0	97 827	0
CONSTRUCTION JENDOUBA	178 800	176 971	57	177 029	1 772
CONSTRUCTION KASSERINE	164 815	164 815	0	164 815	0
CONSTRUCTION GAFSA	408 302	173 523	6 191	179 714	228 589
CONSTRUCTION MAKTHAR	112 625	110 091	75	110 166	2 459
CONSTRUCTION MATEUR	286 462	100 883	5 729	106 612	179 851
CONSTRUCTION SOUSSE	3 060 370	983 008	59 640	1 042 648	2 017 722
CONSTRUCTION 44, AVENUE DE CARTHAGE TUNIS	57 771	57 771	0	57 771	0
CONSTRUCTION 4, PASSAGE D'ELBE - TUNIS	45 725	45 725	0	45 725	0
CONSTRUCTION GOULETTE	278 661	180 790	2 880	183 670	94 991
CONSTRUCTION SILIANA	181 746	181 746	0	181 746	0
CONSTRUCTION EL OMRANE	85 078	58 885	551	59 436	25 643
CONSTRUCTION HAMMAMET	242 534	106 186	4 209	110 396	132 138
CONSTRUCTION EL FAHS	168 996	168 996	0	168 996	0
CONSTRUCTION 3, PASSAGE D'ELBE - TUNIS	227 985	227 985	0	227 985	0
CONSTRUCTION BEDOUCHA TUNIS	107 054	55 454	1 200	56 654	50 400
CONSTRUCTION RUE IMAM RASSAA - TUNIS	161 328	161 328	0	161 328	0
CONSTRUCTION TEBOURSOUK	152 063	152 063	0	152 063	0
APPART.MONASTIR	26 400	26 400	0	26 400	0
CONSTRUCTION HIPPOZIRITUS BIZERTE	167 595	167 595	0	167 595	0
LOCAL MEDENINE	42 539	42 539	0	42 539	0
CONSTRUCTION MAHDIA	578 271	292 229	6 693	298 922	279 349
CONSTRUCTION TEBOULBA	30 000	30 000	0	30 000	0
REZ DE CHAUSSEE MONASTIR	74 160	74 160	0	74 160	0
CONSTRUCTION KORBA	240 251	104 458	4 805	109 263	130 988
CONSTRUCTION MORNAGUIA	28 000	28 000	0	28 000	0
CONSTRUCTION TATAOUINE	93 768	93 768	0	93 768	0
CONSTRUCTION DEPOT DE BEN AROUS	153 130	153 130	0	153 130	0
CONSTRUCTION MENZEL BOUZELFA	93 455	48 575	1 869	50 444	43 011
CONSTRUCTION THALA	120 210	120 210	0	120 210	0
NORD HILTON	120 250	120 250	0	120 250	0
CONSTRUCTION AIN DRAHEM	207 467	71 092	4 149	75 241	132 226
CONSTRUCTION MENZEH IX.	64 824	64 824	0	64 824	0
CONSTRUCTION TAJEROUINE	111 111	50 908	2 222	53 130	57 981
CONSTRUCTION SBIBA	107 488	59 987	2 150	62 137	45 351
CONSTRUCTION EZ-ZAHRA	107 533	107 533	0	107 533	0
CONSTRUCTION SOLIMAN	58 704	58 704	0	58 704	0
CONSTRUCTION BENI KHALLED	116 543	116 543	0	116 543	0
CONSTRUCTION ENFIDHA	91 412	91 412	0	91 412	0
CONSTRUCTION SBIKHA	220 999	84 160	4 420	88 580	132 420
CONSTRUCTION EL MAHRES	287 921	141 209	3 537	144 747	143 174
CONSTRUCTION NOUVEAU SIEGE MOHAMED V.	12 543 165	6 512 378	250 863	6 763 241	5 779 924
CONSTRUCTION PORT DE SFAX	74 143	74 143	0	74 143	0

CONSTRUCTION ALAIN SAVARY	106 150	59 232	2 123	61 355	44 795
CONST MENZEL BOURGUIBA	33 183	2 988	664	3 651	29 531
APP.18, RUE DE ROME TUNIS	38 369	38 369	0	38 369	0
DEPOT CHARGUIA	514 975	512 037	84	512 122	2 854
CONSTRUCTION HAOUARIA	276 821	72 083	4 936	77 019	199 802
CONSTRUCTION KEBILI	205 373	205 373	0	205 373	0
CONSTRUCTION SAHLINE	170 029	54 366	3 401	57 767	112 262
JARDIN D'ENFANTS	90 000	90 000	0	90 000	0
CONSTRUCTION REGUEB	202 959	77 125	4 059	81 184	121 776
CONSTRUCTION MOKNINE	101 640	101 640	0	101 640	0
LOCAUX AGENCE "A"	25 000	14 000	500	14 500	10 500
CONSTRUCTION TERRAIN TABARKA	160 879	62 447	3 218	65 665	95 214
CONSTRUCTION SKHIRA	146 482	50 981	2 930	53 910	92 572
CONSTRUCTION KSOUR ESSAF	145 479	60 753	2 910	63 662	81 817
CONSTRUCTION EL KRIB	241 766	91 871	4 835	96 706	145 060
CONSTRUCTION BNDA/KHEIR.PACHA	625 529	625 529	0	625 529	0
LOCAL GUEBOULLAT	62 000	32 240	1 240	33 480	28 520
CONSTRUCTION BAB SOUIKA	164 500	84 068	3 290	87 358	77 142
CONSTRUCTION IMMEUBLE AGUEREB	123 097	54 163	2 462	56 625	66 472
LOCAL DEN-DEN	64 360	32 180	1 287	33 467	30 893
LOCAL SOUSSE CENTER	210 000	100 800	4 200	105 000	105 000
LOCAL SFAX CENTER	370 083	153 156	7 402	160 558	209 525
LOCAL SFAX JADIDA	380 000	173 079	7 600	180 679	199 321
IMMEUBLE TESTOUR	72 327	34 717	1 447	36 164	36 164
SOUSSE BOUJAAFAR CENTER	50 700	23 688	1 014	24 702	25 998
LOCAL CHARGUIA II.	187 259	85 665	3 745	89 410	97 848
CONSTRUCTION DEGUECHE	30 000	14 000	600	14 600	15 400
LOCAL BOUSALEM	340 565	111 707	6 811	118 518	222 047
APPARTEMENT BAB EL KRAM N°4 MONASTIR	61 800	27 192	1 236	28 428	33 372
APPARTEMENT BAB EL KRAM N°5 MONASTIR	69 600	30 624	1 392	32 016	37 584
LOCAUX NABEUL NEAPOLIS	1 196 813	480 905	23 936	504 841	691 972
LOCAL BARDO CENTER	327 600	121 758	6 552	128 310	199 290
APPARTEMENT BARDO CENTER AV. BOURGUIBA	71 201	18 512	1 424	19 936	51 265
APPARTEMENT BARDO CENTER MARRAKECH	71 201	18 512	1 424	19 936	51 265
ACQUISITION LOCAUX BEN AROUS	350 028	135 275	7 001	142 275	207 753
ACQUISITION APPART LOGEMENT FONCT. BEN AROUS	93 292	34 596	1 866	36 462	56 830
ACQUISITION LOCAL KELIBIA	250 000	96 111	5 000	101 111	148 889
CONSTRUCTION IMM. TEBOURBA	234 436	56 778	4 689	61 467	172 969
ACQUISITION LOCAL SFAX MEDINA	15 000	5 400	300	5 700	9 300
APPARTEMENTS DIR. REG. MONASTIR	75 000	24 117	1 500	25 617	49 383
ACQUISITION LOCAL GUELLELA	148 937	49 698	2 979	52 677	96 261
ACQUISITION LOCAL HAMMAM SOUSSE	101 750	35 273	2 035	37 308	64 442
LOCAL AGENCE B	959 425	248 451	19 189	267 639	691 786
ACQUISITION LOCAUX DIR. REG. MEDENINE (APPT.)	75 000	23 388	1 500	24 888	50 113
LOCAL PORT EL KANTAOUI	257 000	77 400	5 140	82 540	174 460
CONSTRUCTION TOZEUR	138 468	38 762	2 769	41 531	96 937
CONSTRUCTION TOZEUR	442 649	44 983	8 853	53 836	388 812
CONSTRUCTION SOUASSI	22 200	5 772	444	6 216	15 984
LOCAL ENNASR II	620 750	154 946	12 415	167 361	453 389
LOCAL KSAR HELEL	333 920	77 719	6 678	84 397	249 523
LOCAL ARIANA	1 167 515	222 726	23 350	246 077	921 438
CONSTRUCTION EL JEM	67 500	14 381	1 350	15 731	51 769
LOCAL AGENCE EL MENZAH VII	712 997	135 639	14 260	149 898	563 099
CONSTRUCTION SAKIET EZZIT	570 000	106 400	11 400	117 800	452 200
LOCAL MHAMDIA	212 558	38 363	4 251	42 614	169 945
NOUVEAU LOCAL GABES 2	182 600	32 868	3 652	36 520	146 080
LOCAL SIDI AMOR BOUHAJLA	793 640	79 861	15 873	95 734	697 906
APPT N° 1 LOG. FONCT. MEDENINE	41 379	12 903	828	13 731	27 648
APPT N° 2 LOG. FONCT. MEDENINE	33 621	10 484	672	11 157	22 464

ACQUISITION LOCAL RAOUED	287 201	34 976	5 744	40 720	246 481
CONSTRUCTION BOU ARGOUB	437 875	63 434	8 758	72 192	365 683
CONSTRUCTION JERBA MIDOUN	506 549	72 382	10 131	82 513	424 036
CONSTRUCTION MENZAH 9	1 076 097	150 654	21 522	172 176	903 921
LOCAL SAHLOUL SOUSSE	304 766	36 528	6 095	42 623	262 143
LOCAL LES BERGES DU LAC	1 122 307	131 388	22 446	153 834	968 472
LOCAL MOULIN VILLE SFAX	364 080	35 145	7 282	42 427	321 654
LOCAL MORNAG	477 472	30 822	9 549	40 371	437 100
LOCAL GAAFOUR	169 111	18 682	3 382	22 064	147 047
LOCAL AGENCE BOUMHAL	639 704	65 213	12 794	78 007	561 697
LOGEMENT DE FONCTION BOUMHAL	216 892	22 111	4 338	26 449	190 443
LOCAL CENTRE URBAIN NORD	480 762	40 373	9 615	49 988	430 774
LOCAL EL MOUROUJ	523 758	40 847	10 475	51 322	472 435
LOCAL LES JARDINS DE CARTHAGE	696 244	43 892	13 925	57 817	638 427
LOCAL TEBOULBA II	419 235	20 351	8 385	28 735	390 499
LOCAL MEGRINE STE TROCADERO	543 862	13 204	10 877	24 081	519 781
LOCAL MANOUBA	677 968	16 144	13 559	29 704	648 264
LOCAL CHIHIA	443 732	8 875	8 875	17 749	425 982
TERRAIN IMMEUBLE EPI CENTER	2 601 060			0	2 601 060
IMMEUBLE EPI CENTER	25 065 936	373 204	501 319	874 523	24 191 413
MAGASIN IMMEUBLE EPI CENTER	1 484 069	22 096	29 681	51 778	1 432 291
LOCAL EPI CENTER	901 040	8 376	18 021	26 397	874 643
TOTAL	83 226 834	25 157 948	1 378 644	26 536 592	56 690 242

4.1.1.3. Terrains

		<i>(en Dinars)</i>
Nature	VCN au 31/12/2016	
TERRAIN 19, AVENUE DE PARIS TUNIS		90 360
TERRAIN 21, AVENUE DE PARIS - TUNIS		18 720
TERRAIN ZENDALA KAIROUAN		10 763
TERRAIN SFAX		35 220
TERRAIN GABES		3 078
TERRAIN I2, BIS RUE EL JAZIRA TUNIS		8 448
TERRAIN GROMBALIA		2 998
TERRAIN 44, RUE DE TURQUIE TUNIS		25 020
TERRAIN 6, RUE D'AVIGNON TUNIS		12 768
TERRAIN NOUVEL IMMEUBLE DE BEJA		6 030
TERRAIN MEDJEZ-EL-BAB		235
TERRAIN JENDOUBA		10 451
TERRAIN KASSERINE		7 950
TERRAIN GAFSA		8 322
TERRAIN MAKTHAR		2 176
TERRAIN MATEUR		718
TERRAIN SOUSSE		25 760
TERRAIN 44, AVENUE DE CARTHAGE TUNIS		11 879
TERRAIN 4, PASSAGE D'ELBE - TUNIS		20 097
TERRAIN SILIANA		4 763
TERRAIN EL OMRANE		54 240
TERRAIN HAMMAMET		16 033
TERRAIN EL FAHS		25 160
TERRAIN : 3, PASSAGE D'ELBE TUNIS		66 338
TERRAIN RUE IMAM RASSAA - TUNIS		18 672
TERRAIN TEBOURSOUK		8 640
TERRAIN HIPPOZIRITUS BIZERTE		34 400
TERRAIN MAHDIA		14 236
TERRAIN TEBOULBA		9 000
TERRAIN KORBA		20 650
TERRAIN MORNAGUIA		5 600

TERRAIN TATAOUINE	7 536
TERRAIN DEPOT DE BEN AROUS	98 870
TERRAIN MENZELBOUZELFA	5 897
TERRAIN THALA	3 829
TERRAIN TAJEROUINE	5 200
TERRAIN SBIBA	1 040
TERRAIN HAFFOUZ	6 913
TERRAIN FERIANA	521
TERRAIN SOLIMAN	10 400
TERRAIN BENI KHALLED	25 200
TERRAIN ENFIDHA	4 875
TERRAIN ESSBIKHA	10 951
TERRAIN NOUVEAU SIEGE MOHAMED V.	840 000
TERRAIN ALAIN SAVARY	6 240
TERRAIN MENZEL BOURGUIBA	34 560
TERRAIN SAHLINE	7 200
TERRAIN REGUEB	2 200
TERRAIN MOKNINE	41 360
TERRAIN TABARKA	12 300
TERRAIN SKHIRA	11 000
TERRAIN KSOUR ESSAF	14 790
TERRAIN EL KRIB	900
TERRAIN BNDA / KHEIREDDUBE PACHA	206 471
TERRAIN GUEBOULLAT	5 220
TERRAIN AGUEREB	6 675
TERRAIN DEGUECHE	8 000
TERRAIN AIN DRAHEM	19 800
TERRAIN TEBOURBA	24 300
TERRAIN BOU ARGOUB	10 880
TERRAIN SIDI AMOR BOUHAJLA	149 524
TERRAIN JERBA MIDOUN	110 214
TERRAIN EL KEF	33 480
TERRAIN GHARDIMAOU	78 000
TERRAIN DAHMANI	33 000
TERRAIN SOUASSI	14 800
TERRAIN EL JEM	132 500
TERRAIN LOCAL GABES 2	17 400
TERRAIN GAAFOUR	32 500
TOTAL	2 613 272

4.1.2. Portefeuille titres d'investissement de la BNA au 31/12/2016

Les titres d'investissements de la banque ont totalisé 1 280 497mD au 31/12/2016 contre 931 284mD au 31/12/2015.

(en mD)

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2016
Valeur brute au 31/12/2016	179 888	251 422	128 576	87 304	651 494	1 298 684
-Valeur au 1 ^{er} janvier	162909	237 600	128 576	98 197	331 917	959 199
-Acquisitions/Souscriptions	21 460	28 300			319 577	369 337
- Cessions	-4 481					-4 481
- Remboursements		-14 478		-10 893		-25 371
Créances rattachées	101	8 152	11 631	20	22581	42 485
Provisions au 31/12/2016	-32 284	-619	-27 769	0	0	-60 672
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-28399	-463	-22 254			-51 116
- Dotations de l'exercice	-4098	-156	-6 132			-10 386
- Reprises de provisions	213		617			830
Valeur nette au 31/12/2016	147 705	258 955	112 438	87 324	674 075	1 280 497
Valeur nette au 31/12/2015	134 753	244 751	111 629	98 198	341 953	931 284

4.1.2.1. Portefeuille Titres de participations

Filiales

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 31/12/2016	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2016
SOFINREC	2 755 000	5	13 775	2 695 005	13 475	97,82%	13 475		13 475
SODET SUD	215 498	100	21 550	92 587	9 259	42,96%	9 827		9 827
SICAR Invest	800 000	10	8 000	597 999	5 980	74,75%	6 616		6 616
BNA Capitaux	50 000	100	5 000	49 500	4 950	99,00%	4 950		4 950
SOIVM SICAF	400 000	10	4 000	251 427	2 514	62,86%	2 462		2 462
SIMPAR	1 100 000	5	5 500	332 951	1 667	30,27%	1 530		1 530
SODAL	209 649	10	2 096	144 686	1 447	69,01%	1 447	1 447	0
SICAV BNA	54 066	100	5 407	6 937	694	12,83%	509		509
SICAF PARTICIPATIONS	50 000	10	500	50 000	500	100,00%	500		500
IMMOB. DES OEILLETES	180 000	5	900	52 898	265	29,39%	265		265
AGROSERVICES	6 000	100	600	1 791	179	29,85%	60		60
Placement Obligataire SICAV	3 269 307	100	326 931	2 195	226	0,07%	226		226
TIS	2 500	100	250	750	75	30,00%	75		75
SOGEST	10 000	10	100	2 000	20	20,00%	4		4
ESSOUKNA	5 050 500	1	5 051	2 006	2	0,04%	1		1
SIVIA	140 000	10	1 400	6	0	0,00%	0		0
EL MADINA	90 000	10	900	2	0	0,00%	0		0
Total							41 946	1 447	40 499

Entreprises associées

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 31/12/2016	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2016
Tunis Re	20 000 000	5	100 000	3 555 109	17 776	17,78%	26 693		26 693
STIA	6 000 000	5	30 000	2 999 513	14 998	49,99%	5 005	5 005	0
SODINO	3 805 169	10	38 052	941 798	9 418	24,75%	9 418	3 030	6 388
Générale des Ventes	4 000 000	1	4 000	1 999 802	2 000	50,00%	2 000	1 105	895
Banque d'Affaires de Tunisie	74 214	100	7 421	17 681	1 768	23,82%	1 856	195	1 661
Assurances AMI	18 508 784	1	18 509	1 828 422	1 828	9,88%	24 245	1 756	22 489
Total							69 216	11 091	58 125

Filiales en liquidation

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 31/12/2016	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2016
MATEUR JALTA	14 750	100	1 475	6 496	650	44,04%	560	560	0
SMVDA AZIZA	7 500	100	750	2 494	249	33,25%	1 075	1 075	0
Hammamet Sud	10 000	100	1 000	1 000	100	10,00%	100	100	0
Evolution Economique	270 000	5	1 350	14 077	70	5,21%	37	37	0
LAINO	78 800	100	7 880	2 510	251	3,19%	96	96	0
BATAM	7 720 000	5	38 600	213 200	1 066	2,76%	1 066	1 066	0
SMVDA RAHMANIA	10 500	100	1 050			0,00%	238	238	0
Total							3 172	3 172	0

4.1.2.2. Autres titres de participations

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 31/12/2016	Provisions	Valeur Nette au 31/12/2016
SFBT	120 000 000	1	120 000	7 112 732	7 113	5,93%	6 143		6 143
SODIS SICAR	3 572 791	10	35 728	665 702	6 657	18,63%	5 681	1 569	4 112
S.T.I TANIT	6 000 000	10	60 000	654 000	6 540	10,90%	6 704	5 833	871
AIR LIQUIDE TUNISIE	1 413 449	25	35 336	156 360	3 909	11,06%	10 656		10 656
STBG	866 667	30	26 000	136 545	4 096	15,76%	3 104		3 104
ELBENE INDUSTRIE	10 000 000	4	40 000	772 624	3 091	7,73%	7 560	4 533	3 027
SIDCO	3 245 216	5	16 226	615 335	3 077	18,96%	3 055	1 349	1 706
A.T.LEASE	25 000 000	1	25 000	2 500 000	2 500	10,00%	3 800		3 800
SPT MED V	3 140 000	10	31 400	225 293	2 253	7,17%	2 044	218	1 826
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 500 000	10	15 000	225 000	2 250	15,00%	2 250	345	1 905
Pôle de compétitivité de Monastir	400 000	100	40 000	40 000	2 000	10,00%	3 000		3 000
UNIFACTOR	3 000 000	5	15 000	375 000	1 875	12,50%	1 875		1 875
MAISON DU BANQUIER	8 885 000	1	8 885	1 618 500	1 619	18,22%	1 542	901	641
INTER BANK-SERVICES	1 394 009	5	6 970	235 511	1 178	16,89%	726		726
SODEK	1 247 211	5	6 236	219 519	1 098	17,60%	1 098	317	781
TUNISAVIA	2 579 478	10	25 795	105 284	1 053	4,08%	30		30
COTUNACE	215 683	100	21 568	8 730	873	4,05%	582		582
SIBTEL	50 400	100	5 040	6 254	625	12,41%	491		491
TUNISIE AUTOROUTES	9 995 293	100	999 529	5 238	524	0,05%	434		434
MONETIQUE TUNISIE	50 000	100	5 000	5 185	519	10,37%	280		280
STAR	2 307 693	10	23 077	50 595	506	2,19%	484		484
TUNIS CENTER	100 000	100	10 000	5 000	500	5,00%	500		500
SOTULUB	109 725	100	10 973	4 039	404	3,68%	215		215
T.D.A	400 000	10	4 000	40 000	400	10,00%	400	400	0
CTN	12 600 000	10	126 000	32 457	325	0,26%	100	100	0
SODICAB	390 000	10	3 900	30 000	300	7,69%	300	165	135
TAPARURA	22 500	100	2 250	2 500	250	11,11%	250		250
SOTUGAR	30 000	100	3 000	2 500	250	8,33%	250		250
COTUSAL	135 000	122,5	16 538	1 730	217	1,28%	157		157
SODESIB	500 000	10	5 000	20 000	200	4,00%	200	14	186
LE RIBAT	1 420 000	5	7 100	40 000	200	2,82%	200	200	0
CITECH SIDI BOUZID	500 000	10	5 000	20 000	200	4,00%	200	16	184
EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 740	17 200	172	1,09%	172	172	0

STB	155 375 000	5	776 875	32 000	160	0,02%	208	83	125
TUNISIE TRADENET	20 000	100	2 000	1 000	100	5,00%	100		100
CDC DEVELOPPEMENT	20 000	100	2 000	1 000	100	5,00%	100	5	95
LE GOLF DES OASIS	51 000	100	5 100	1 000	100	1,96%	100	100	0
BTE	4 500 000	20	90 000	4 858	97	0,11%	99	15	84
SEM	240 000	5	1 200	15 120	76	6,30%	25		25
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	110 000	10	1 100	7 212	72	6,56%	58	27	31
STS	680 000	5	3 400	13 174	66	1,94%	62		62
IMPRIMERIES REUNIES	90 600	10	906	6 000	60	6,62%	60	60	0
LIAL DU CENTRE	30 000	10	300	6 000	60	20,00%	15	15	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	59 740	100	5 974	600	60	1,00%	60		60
FOIRE INTER DE TUNIS	200 000	32	6 400	875	28	0,44%	44		44
SPEI	1 000	100	100	148	15	14,80%	15	15	0
SIMAC	35 000	10	350	500	5	1,43%	5		5
ELLOUHOUM	600 000	5	3 000	100	1	0,02%	0	0	0
CIOK	3 400 000	10	34 000	12	0	0,00%	120	120	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
TUNISIE TELECOM	140 000 000	10	1 400 000	10	0	0,00%	0		0
STE MARINA HOTEL	41 800	100	4 180	1	0	0,00%	0	0	0
SWIFT		125 euros		15	1		1	1	0
Total							65 555	16 573	48 982

4.1.2.3. Autres titres d'investissement

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque au 31/12/2016 sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (229 122mD) et fonds communs de placement (22 300mD) et détaillés comme suit :

(mD)	Montant
Emprunts obligataires	229 122
Emprunts obligataires	229 122
OPCVM	22 300
FCP OPTIMA	17 000
FCPR MAX ESPOIR	1 000
FCPR INDEV	2 000
FCPR FIDELIUM ESSOR	300
FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	2 000
Total	251 422

4.1.2.4. Fonds gérés

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

(en mD)

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2016	Provisions	Encours net au 31.12.2016
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 474	274
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	434	470
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 102	448
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 815	523
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 526	1 082
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	1089	1 514
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	680	1 405
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	291	765
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 682	1 400
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	444	1 380
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 244	5 256
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	3 950	16 050
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 666	13 334
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	146	1 354
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	1623	8 377
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	146	2 354
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	298	8 102
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	119	5 481
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	2010	3 990
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000		6 000
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000		9 000
TOTAL		155 357	-24 792	-1 989	128 576	27 769	100 807

4.2. La situation des immobilisations et du portefeuille titres de la BNA au 30/06/2017

4.2.1. Patrimoine immobilier de la BNA au 30/06/2017

(en mD)	30/06/2016	31/12/2016	Acquisitions / dotations	Cession / reprises	Affectation interne	30/06/2017
Immobilisations incorporelles	13 429	14 197	559			14 756
- Logiciels	13 429	14 197	559			14 756
Amortissements	-12 678	-13 074	-358			-13 432
- Logiciels	-12 678	-13 074	-358			-13 432
Total net (1)	751	1 123	201			1 324
Immobilisations corporelles	174 938	177 677	1 962		-12	179 627
- Terrains	2 613	2 613				2 613
- Constructions	83 227	83 227				83 227
- Agencement, aménagement et installation	29 480	30 462	285		-10	30 737
- Matériel de transport	2 345	2 345				2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	42 735	45 469	87			45 556
- Immobilisations en Cours	7 845	8 532	900		-2	9 430
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	1 116	605	285			890
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	712	151	378			529
- Dépenses nouvelles agences	758	166	27			193
- Immobilisations en dation *	4 107	4 107				4 107
Amortissements	-88 669	-91 015	-2 304	0		-93 319
- Constructions	-25 873	-26 537	-689			-27 226
- Agencement, aménagement et Installations	-23 546	-24 103	-558			-24 661
- Matériel de transport	-1 827	-1 911	-82			-1 993
- Mobiliers, matériel de bureau	-37 423	-38 464	-975			-39 439
Dépréciations	-337	-337	0	0		-337
- Immobilisations en dation	-337	-337				-337
Total net (2)	85 932	86 325	-342	0	-12	85 971
Total général (1) + (2)	86 683	87 448	-141	0	-12	87 295

* Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 30/06/2017 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline 1	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
	TOTAL		4 107			337

4.2.2. Portefeuille titres d'investissement de la BNA au 30/06/2017

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 1 349 774mD au 30/06/2017 contre 1 190 966mD au 30/06/2016.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2015
Valeur brute au 30/06/2017	178 532	242 617	142 076	87 304	733 010	1 383 539
-Valeur au 1 ^{er} janvier	179 888	251 422	128 576	87 304	651 494	1 298 684
-Acquisitions/Souscriptions	825	23 500	13 500		81 516	119 341
- Cessions	-2 181					-2 181
- Remboursements		-32 305				-32 305
Créances rattachées	4704	3 156	13 267	20	18 794	39 941
Provisions au 30/06/2017	-39 156	-619	-33 931	0	0	-73 706
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-32 284	-619	-27 769			-60 672
- Dotations de l'exercice	-7 145		-8 480			-15 625
- Reprises de provisions	273		2 318			2 591
Valeur nette au 30/06/2017	144 080	245 154	121 412	87 324	751 804	1 349 774
Valeur nette au 30/06/2016	147 888	245 966	110 770	98 198	588 144	1 190 966
Valeur nette au 31/12/2016	147 705	258 955	112 438	87 324	674 075	1 280 497

4.2.2.1. Portefeuille Titres de participations

Filiales (en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 30/06/2017	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2017
SOFINREC	2 755 000	5	13 775	2 695 005	13 475	97,82%	13 475		13 475
SODET SUD	215 498	100	21 550	92 587	9 259	42,96%	9 827		9 827
SICAR Invest	800 000	10	8 000	597 999	5 980	74,75%	6 616		6 616
BNA Capitaux	50 000	100	5 000	49 500	4 950	99,00%	4 950		4 950
SOIVM SICAF	400 000	10	4 000	251 427	2 514	62,86%	2 462		2 462
SIMPAR	1 100 000	5	5 500	332 951	1 667	30,27%	1 530		1 530
SODAL	209 649	10	2 096	144 686	1 447	69,01%	1 447	1 447	0
SICAV BNA	54 066	100	5 407	6 937	694	12,83%	509		509
SICAF PARTICIPATIONS	50 000	10	500	50 000	500	100,00%	500		500
IMMOB. DES OEILLETES	180 000	5	900	52 898	265	29,39%	265		265
AGROSERVICES	6 000	100	600	1 791	179	29,85%	60		60
Placement Obligataire SICAV	3 269 307	100	326 931	2 195	226	0,07%	226		226
TIS	2 500	100	250	750	75	30,00%	75		75
SOGEST	10 000	10	100	2 000	20	20,00%	4		4
ESSOUKNA	5 050 500	1	5 051	2 006	2	0,04%	1		1
SIVIA	140 000	10	1 400	6	0	0,00%	0		0
EL MADINA	90 000	10	900	2	0	0,00%	0		0
Total							41 946	1 447	40 499

Entreprises associées

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 30/06/2017	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2017
Tunis Re	20 000 000	5	100 000	3 555 109	17 776	17,78%	26 693		26 693
STIA	6 000 000	5	30 000	2 999 513	14 998	49,99%	5 005	5 005	0
SODINO	3 805 169	10	38 052	941 798	9 418	24,75%	9 418	3 030	6 388
Générale des Ventes	4 000 000	1	4 000	1 999 802	2 000	50,00%	2 000	1 407	593
CAP BANK	100 000	100	10 000	23 823	2 382	23,82%	2 470	229	2 241
Assurances AMI	18 508 784	1	18 509	1 828 422	1 828	9,88%	24 245	7 790	16 455
Total							69 831	17 461	52 370

Filiales en liquidation

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 30/06/2017	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2017
MATEUR JALTA	14 750	100	1 475	6 496	650	44,04%	560	560	0
SMVDA AZIZA	7 500	100	750	2 494	249	33,25%	1 075	1 075	0
Hammamet Sud	10 000	100	1 000	1 000	100	10,00%	100	100	0
Evolution Economique	270 000	5	1 350	14 077	70	5,21%	37	37	0
LAINO	78 800	100	7 880	2 510	251	3,19%	96	96	0
BATAM	7 720 000	5	38 600	213 200	1 066	2,76%	1 066	1 066	0
SMVDA RAHMANIA	10 500	100	1 050			0,00%	238	238	0
Total							3 172	3 172	0

4.2.2.2. Autres titres de participations

(en mD)

RAISON SOCIALE	Capital social			Participation directe de la BNA					
	Nombre d'actions	Nominal	Montant	Nombre d'actions	Montant	Taux de participation (en %)	Valeur Brute au 30/06/2017	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2017
SFBT	132 000 000	1	132 000	5 046 226	5 046	3,82%	3 962		3 962
SODIS SICAR	3 572 791	10	35 728	665 702	6 657	18,63%	5 681	1 946	3 735
S.T.I TANIT	6 000 000	10	60 000	654 000	6 540	10,90%	6 704	5 833	871
AIR LIQUIDE TUNISIE	1 413 449	25	35 336	156 360	3 909	11,06%	10 656		10 656
STBG	866 667	30	26 000	136 545	4 096	15,76%	3 104		3 104
ELBENE INDUSTRIE	10 000 000	4	40 000	772 624	3 091	7,73%	7 560	4 786	2 774
SIDCO	3 245 216	5	16 226	615 335	3 077	18,96%	3 055	1 349	1 706
A.T.LEASE	25 000 000	1	25 000	2 500 000	2 500	10,00%	3 800		3 800
SPT MED V	3 140 000	10	31 400	225 293	2 253	7,17%	2 253	218	2 035
Pôle de compétitivité de Bizerte	1 500 000	10	15 000	225 000	2 250	15,00%	2 250	134	2 116
Pôle de compétitivité de Monastir	400 000	100	40 000	40 000	2 000	10,00%	3 000		3 000
UNIFACTOR	3 000 000	5	15 000	375 000	1 875	12,50%	1 875		1 875
MAISON DU BANQUIER	8 885 000	1	8 885	1 618 500	1 619	18,22%	1 542	843	699
INTER BANK-SERVICES	1 394 009	5	6 970	235 511	1 178	16,89%	726		726
SODEK	1 247 211	5	6 236	219 519	1 098	17,60%	1 098	380	718
TUNISAVIA	2 579 478	10	25 795	105 284	1 053	4,08%	30		30
COTUNACE	215 683	100	21 568	8 730	873	4,05%	582		582
SIBTEL	50 400	100	5 040	6 254	625	12,41%	491		491
TUNISIE AUTOROUTES	9 995 293	100	999 529	5 238	524	0,05%	434	42	392

MONETIQUE TUNISIE	50 000	100	5 000	5 185	519	10,37%	280		280
STAR	2 307 693	10	23 077	50 595	506	2,19%	484		484
TUNIS CENTER	100 000	100	10 000	5 000	500	5,00%	500		500
SOTULUB	109 725	100	10 973	4 039	404	3,68%	215		215
T.D.A	400 000	10	4 000	40 000	400	10,00%	400	400	0
CTN	12 600 000	10	126 000	32 457	325	0,26%	100	100	0
SODICAB	390 000	10	3 900	30 000	300	7,69%	300	174	126
TAPARURA	22 500	100	2 250	2 500	250	11,11%	250		250
SOTUGAR	30 000	100	3 000	2 500	250	8,33%	250		250
COTUSAL	135 000	122,5	16 538	1 730	217	1,28%	157		157
SODESIB	500 000	10	5 000	20 000	200	4,00%	200	16	184
LE RIBAT	1 420 000	5	7 100	40 000	200	2,82%	200	200	0
CITECH SIDI BOUZID	500 000	10	5 000	20 000	200	4,00%	200	26	174
EL MANSOUR TABARKA	1 573 950	10	15 740	17 200	172	1,09%	172	172	0
STB	155 375 000	5	776 875	32 000	160	0,02%	208	79	129
TUNISIE TRADENET	20 000	100	2 000	1 000	100	5,00%	100		100
CDC DEVELOPPEMENT	20 000	100	2 000	1 000	100	5,00%	100	10	90
LE GOLF DES OASIS	51 000	100	5 100	1 000	100	1,96%	100	100	0
BTE	4 500 000	20	90 000	4 858	97	0,11%	99	24	75
SEM	240 000	5	1 200	15 120	76	6,30%	25		25
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	110 000	10	1 100	7 212	72	6,56%	58	33	25
STS	680 000	5	3 400	13 174	66	1,94%	62		62
IMPRIMERIES REUNIES	90 600	10	906	6 000	60	6,62%	60	60	0
LIAL DU CENTRE	30 000	10	300	6 000	60	20,00%	15	15	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	59 740	100	5 974	600	60	1,00%	60		60
FOIRE INTER DE TUNIS	200 000	32	6 400	875	28	0,44%	44		44
SPEI	1 000	100	100	148	15	14,80%	15	15	0
SIMAC	35 000	10	350	500	5	1,43%	5		5
ELLOUHOUM	600 000	5	3 000	100	1	0,02%	0	0	0
CIOK	3 400 000	10	34 000	12	0	0,00%	120	120	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	20 000	100	2 000	1	0	0,01%	0		0
TUNISIE TELECOM	140 000 000	10	1 400 000	10	0	0,00%	0		0
STE MARINA HOTEL	41 800	100	4 180	1	0	0,00%	0	0	0
SWIFT		125 euros		15	1		1	1	0
Total							63 583	17 076	46 507

4.2.2.3. Autres titres d'investissement

Les autres titres d'investissement détenus par la banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (218 317mD) et fonds communs de placement (24 300mD) et détaillés comme suit :

(mD)	Montant
Emprunts obligataires	218 317
Emprunts obligataires	218 317
OPCVM	24 300
FCP OPTIMA	17 000
RCPR MAX ESPOIR	1 000
FCPR INDEV	2 000
FCPR FIDELIUM ESSOR	300
FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	2 000
FCPR FDR	2 000
Total	242 617

4.2.2.4. Fonds gérés

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 30/06/2017 comme suit :

(en mD)	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 30.06.2017	Provisions	Encours net au 30.06.2017
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 374	374
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	433	471
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 101	449
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 281	1 057
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 993	615
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	896	1 707
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	1 111	974
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	601	455
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 937	1 145
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	891	933
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 265	5 235
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	5 020	14 980
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 868	13 132
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	146	1 354
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	2 112	7 888
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	378	2 122
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	558	7 842
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	119	5 481
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	1 680	4 320
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000	51	5 949
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000	3 086	5 914
Fonds géré 20	2016	2 000			2 000		2 000
Fonds géré 21	2016	3 000			3 000		3 000
Fonds géré 21 BIS	2016	8 500			8 500		8 500
TOTAL		168 857	-24 792	-1 989	142 076	33 931	108 145

4.2.3. Etat des acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2017

(mD)	Acquisitions	Cessions
<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>907</u>	
<i>Logiciels</i>	907	
<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>1 365</u>	
<i>Constructions</i>	2 820	
<i>AAI</i>	819	
<i>Matériel de transport</i>	186	
<u>Immobilisations financières</u>	<u>7 551</u>	<u>95 906</u>
<i>AMI</i>	5 551	
<i>FCPR Maxula Jasmin</i>	2 000	
<i>SFBT</i>		95 906
Total	9 823	95 906

4.3. Renseignements financiers sur les états financiers individuels au 31/12/2016

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- L'absence d'une comptabilité, autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaie étrangères et ce, contrairement aux dispositions de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- L'absence d'un inventaire physique exhaustif des immobilisations de la banque et de leurs rapprochements avec les données comptables au 31/12/2016 et ce, contrairement aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés, ce qui est de nature à empêcher les commissaires aux comptes de se prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassent individuellement les seuils respectifs de 25 000 mdt et de 5 000 mdt tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.
- L'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle, ce qui a limité l'étendue des travaux des commissaires aux comptes.
- Les situations «Ressources/Emplois» des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer le risque associé aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la banque.
- La non prise en compte au niveau du résultat de la moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable des créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Certaines notes aux états financiers ne présentent pas les données des périodes comparatives et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale.
- Une note portant sur les « créances sur les établissements bancaires et financiers » et ce, conformément aux dispositions *du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.*
- Une note portant sur les « créances sur la clientèle » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur le « portefeuilles titres commercial » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur le « portefeuille titres d'investissement » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur les « autres actifs » et ce conformément aux dispositions des paragraphes 30 et 34 de la NC 10 relative aux charges reportés
- Une note portant sur les « dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une portant sur les « dépôts et avoirs de la clientèle » et ce, conformément aux dispositions du

paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

- Une note portant sur les « emprunts et ressources spéciales » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur les « capitaux propres » et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 19 et 20 de la NC 02 relative aux capitaux propres.
- Une note portant sur la rubrique HB1 « cautions, avals et autres garanties données » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires ;
- Une note portant sur la rubrique HB2 « crédits documentaires » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur la rubrique HB3 « actifs donnés en garantie » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur la rubrique HB4 « engagements de financement donnés » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur la rubrique HB7 « garanties reçues » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note sur les engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur la rubrique « solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- Une note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 48 de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur, pour les états financiers relatifs aux exercices futurs.

4.3.1. Etats financiers comparés au 31 décembre

4.3.1.1. Bilans comparés au 31 décembre

(en mD)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015*	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	246 320	85 771	85 771	107 812
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	236 389	145 811	145 811	87 042
3- Créances sur la clientèle	4.3	7 371 767	6 818 824	6 818 824	6 927 167
<i>a- Comptes débiteurs</i>		1 142 169	1 110 052	1 110 052	799 536
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>		5 881 979	5 352 037	5 352 037	5 731 447
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		329 056	336 969	336 969	375 216
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		18 563	19 766	19 766	20 968
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	40 768	62 087	404 040	252 739
5- Portefeuille d'investissement	4.5	1 280 497	931 284	589 331	517 603
6- Valeurs immobilisées	4.6	87 448	85 776	85 776	56 748
7- Autres actifs	4.7	176 756	219 063	182 470	147 880
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		73 147	124 247	87 654	99 743
<i>b- Autres</i>		103 609	94 816	94 816	48 137
TOTAL ACTIF		9 439 945	8 348 616	8 312 023	8 096 991
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	618 913	578 209	578 209	460 115
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	313 392	214 124	214 124	492 642
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	7 025 567	6 247 322	6 247 322	5 862 975
<i>a- Dépôts à vue</i>		1 850 982	1 706 841	1 706 841	1 504 851
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		5 174 585	4 540 481	4 540 481	4 358 124
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	428 479	301 266	301 266	373 471
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		129 821	31 769	31 769	35 237
<i>b- Autres fonds empruntés</i>					
<i>c- Ressources spéciales</i>		298 658	269 497	269 497	338 234
5- Autres passifs	4.12	276 740	371 423	334 830	297 457
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		18 238	11 849	11 849	9 391
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		165 265	271 190	271 190	244 134
<i>c- Autres</i>		93 237	88 384	51 791	43 932
TOTAL PASSIF		8 663 091	7 712 344	7 675 751	7 486 660
CAPITAUX PROPRES					
1- Capital social	4.13	160 000	160 000	160 000	160 000
2- Réserves	4.13	345 172	319 192	319 192	300 753
3- Actions propres	4.13	-1 372	-1 372	-1 372	-1 367
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	133 000	133 000
5- Résultats reportés	4.13	54	97	97	-32 873
6- Résultat de l'exercice	4.13	140 000	25 355	25 355	50 818
TOTAL CAPITAUX PROPRES		776 854	636 272	636 272	610 331
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		9 439 945	8 348 616	8 312 023	8 096 991

*Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

4.3.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

	Notes	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
PASSIFS EVENTUELS				
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 038 934	1 044 082	1 208 672
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		246 670	344 507	541 345
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		632 264	539 575	507 327
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	160 000
HB2- Crédits documentaires		679 453	544 394	568 234
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		54 252	31 846	54 450
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		625 201	512 548	513 784
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	549 000	578 000	460 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 267 387	2 166 476	2 236 906
ENGAGEMENTS DONNES				
HB4- Engagements de financement donnés	5.3	430 656	213 798	323 760
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		430 656	213 798	323 760
HB5- Engagements sur titres	5.4	4 041	2 982	8 549
<i>a - Participations non libérées</i>		4 041	2 982	8 549
<i>b - Autres</i>				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		434 697	216 780	332 309
ENGAGEMENTS RECUS				
HB7- Garanties reçues	5.5	3 180 361	2 879 805	2 506 249
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		3 180 361	2 879 805	2 506 249

4.3.1.3. Etats de résultat comparés au 31 décembre

(en mD)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015*	31.12.2015	31.12.2014
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	516 822	502 497	502 497	494 179
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		6 234	6 421	6 421	4 590
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		487 504	475 687	475 687	470 220
<i>c- Autres intérêts & revenus assimilés</i>		23 084	20 389	20 389	19 369
PR2- Commissions (en produits)	6.2	69 722	57 002	57 002	55 919
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	19 400	20 568	31 151	23 822
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	68 875	39 843	29 260	22 835
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		674 819	619 910	619 910	596 755
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	292 697	281 848	281 848	246 303
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		48 064	58 323	58 323	56 524
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		238 672	218 703	218 703	183 053
<i>c- Emprunts & ressources spéciales</i>		5 506	4 200	4 200	5 742
<i>d- Autres intérêts & charges</i>		455	622	622	984
CH2- Commissions encourues		3 308	2 775	2 775	1 699
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		296 005	284 623	284 623	248 002
PRODUIT NET BANCAIRE		378 814	335 287	335 287	348 753
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-109 519	-208 623	-208 623	-102 855
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	86 587	88 422	88 422	-2 836
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		581	982	982	747
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	162 351	154 608	154 608	144 628
CH7- Charges générales d'exploitation (-)	6.9	34 350	29 693	29 693	30 304
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 289	5 367	5 367	5 150
RESULTAT D'EXPLOITATION		154 473	26 400	26 400	63 727
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	170	228	228	-32
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.11	10 858	1 273	1 273	12 877
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		143 785	25 355	25 355	50 818
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		3 785			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		140 000	25 355	25 355	50 818

*Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

4.3.1.4. Etats des flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(en mD)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015*	31.12.2015	31.12.2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		586 584	576 759	576 759	559 693
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-284 904	-271 536	-271 536	-245 352
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-2 100	5 500	5 500	-22 700
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-673 161	-125 542	-125 542	-410 618
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		768 741	369 250	369 250	340 367
6- Titres de placement		-74	-1 017	-1 017	-146
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-153 446	-154 333	-154 333	-140 767
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-92 000	15 483	15 483	9 554
9- Impôt sur les sociétés		-938	-8 124	-8 124	-12 770
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	148 702	406 440	406 440	77 261
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		62 137	25 248	25 248	19 974
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-339 415	-404 984	-76 960	-118 420
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-6 961	-34 552	-34 552	-6 262
4- Gain & Plus-value sur titres de participations		96 146	93 818	97 711	1
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	-188 093	-320 470	11 447	-104 707
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres		0	-5	-5	
b - Emission d'actions					
2- Emission d'emprunts		100 000			
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	-3 335	-3 335
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		29 397	-67 792	-67 792	-17 219
5- Dividendes versés		-34	-39	-39	-31
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	126 028	-71 171	-71 171	-20 585
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		86 637	14 799	346 716	-48 031
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-534 717	-549 516	-549 516	-501 485
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	7.4	-448 080	-534 717	-202 800	-549 516

*Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

4.3.1.5. Notes aux états financiers au 31/12/2016

1. Présentation de la banque

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouria. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 171 agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,23%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,08%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 315 267	21 576 335	13,51%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	829 536	4 147 680	2,59%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 200 408	16 002 040	10,00%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 567 512	37 837 560	23,65%
AUTRES ACTIONNAIRES	833 771	4 168 855	2,61%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n° 91-24.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement (FCP et FCPR).

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre :

a/ Participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés : avant 2015, ces titres étaient évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

b/ Participation avec sortie libre : l'évaluation de ces titres est faite en se basant sur La valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RÉ.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Faits marquants de l'exercice 2016 :

- Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 29/08/2016, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B et ce suite à l'autorisation de l'AGO réunie le 29/06/2016 d'émettre par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200.000 mDT.
- Courant l'année 2016, la BNA a procédé à la cession de 5.189.400 actions détenues dans le capital de la "SFBT" pour un prix de cession de 100.623 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 96.141 mDT.
- La banque a procédé à la cession à la SOFINREC d'un lot de créances compromises s'élevant à 101.753 mDT dont 9.296 mDT d'intérêts.
- Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées s'élèvent respectivement à 83.513 mDT et 8.786 mDT.
- La BNA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite à un contrôle fiscal approfondi qui s'est déroulé en 2016 au titre de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014.
- Les résultats du contrôle fiscal notifiés à la banque en date du 22 décembre 2016 ont conclu à un redressement de l'impôt de 23.013 mDT en principal et en intérêts. La banque a notifié sa réponse à l'administration fiscale dans les délais légaux et a accepté une partie de la taxation qui a donné lieu à la constatation d'une provision d'un montant de 6.900 mDT au 31 décembre 2016.
- En vertu des dispositions de l'article 49 de la loi n° 2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017, la banque a procédé à la constatation de la contribution exceptionnelle parmi les pertes extraordinaires, pour un montant de 3.867 mDT.

3.8. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

- Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2015
Chèques à créditer	AC7A	PA5C	30 816
Chèques à créditer à recycler	AC7A	PA5C	5 777

- Afin de se conformer à la Norme Comptable NCT 25, la BNA a procédé au reclassement d'une partie des BTA en titres d'investissement. Les soldes au 31 décembre 2015 ont été retraités pour tenir compte de ce reclassement comme suit :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	(En mDT)
			Solde au 31/12/2015
BTA d'investissement	AC4	AC5	331 917
Intérêts à percevoir sur BTA d'investissement	AC4	AC5	9 782
Plus-value sur BTA à percevoir	AC4	AC5	254
Intérêts perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	9 782
Plus-value perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	801

- Les liquidités et équivalents de liquidités de fin de période relatives à l'exercice 2015 ont été retraités conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la note 21 comme suit :

Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2015	Retraitement	Solde au 31/12/2015
	avant retraitement		après retraitement
<i>Liquidités et équivalents de liquidités de fin de période 2015</i>	-202 800	-331 917	-534 717

3.9. Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés :

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 avril 2017. Ils font apparaître des capitaux propres positifs de **777 488 mDT** y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à **140 634 mDT**.

Dans les états financiers, et conformément à la lettre de la BCT en date du 01 novembre 2016, le portefeuille-titres transactions en fin d'année a été évalué conformément à la norme 25 relative aux placements dans les établissements bancaires. Cette évaluation a dégagé une plus-value de l'ordre de 1 103 mDT au 31 décembre 2016.

A la suite de la publication des états financiers de la BNA le 12 mai 2017, la BCT a jugé utile de reporter, à l'année 2017, l'application de la méthode de la valorisation du portefeuilles-titres au prix du marché. Cette démarche vise à homogénéiser les pratiques comptables appliquées par les banques de la place. Par conséquent, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été modifiés. Les capitaux propres et le résultat net de l'exercice ont été ramenés respectivement à **776.854 mDT** et **140.000 mDT** contre précédemment **777 488 mDT** et **140 634 mDT**.

4. Notes sur les postes des états financiers

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 246.320 mDT au 31/12/2016 contre 85.771 mDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 160.549 mDT due essentiellement à l'augmentation des avoirs auprès de la BCT en devises et des prêts sur le marché monétaire en dinars et en devises à la BCT, compensée en partie, par une diminution des avoirs en caisse en dinars et en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
<i>Avoirs en caisses en dinars</i>	40 324	46 327
<i>Avoirs en caisses en devises</i>	6 993	7 482
<i>Avoirs auprès de la BCT en dinars</i>	0	315
<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	89 056	22 918
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)</i>	-303	-310
<i>Prêts sur le marché monétaire BCT dinars</i>	56 000	
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	48 452	3 364
<i>Intérêts à percevoir</i>	14	
<i>Mouvements IBS</i>	5 415	5 496
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	369	179
TOTAL	246 320	85 771

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n° 2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2016 de 70%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2016, un ratio de liquidité de 102,02 %.

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 145.811 mDT au 31/12/2015 à 236.389 mDT au 31/12/2016, soit une augmentation de 90.578 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
a - Créances sur les établissements bancaires	208 770	119 224
Comptes courants et autres créances	3 479	3 990
Prêts sur le marché monétaire en dinars	205 000	115 000
Intérêts à percevoir	291	234
b - Créances sur les établissements financiers	27 827	26 793
Comptes courants	5 633	6 795
Prêts à M.L.T	21 750	19 650
Créances rattachées sociétés de leasing	318	237
Intérêts à percevoir	126	111
TOTAL BRUT	236 597	146 017
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-208	-206
TOTAL NET	236 389	145 811

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
a - Créances sur les établissements bancaires	193 770	15 000	0	0	208 770
<i>Comptes courants & autres créances</i>	3 479				3 479
<i>Prêts sur le marché monétaire dinars</i>	190 000	15 000			205 000
<i>Intérêts à percevoir</i>	291				291
b - Créances sur les établissements financiers	7 827	4 850	15 150	0	27 827
<i>Comptes à vue</i>	5 633				5 633
<i>Prêt</i>	1 750	4 850	15 150		21 750
<i>Créances rattachées sociétés de leasing</i>	318				318
<i>Intérêts à percevoir</i>	126				126
TOTAL	201 597	19 850	15 150	0	236 597

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2016 à 7.371.767 mDT contre 6.818.824 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 552.943 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	767 610	344 479	-2 733		-335 590	773 766
- Comptes débiteurs	52 719					52 719
- Autres concours à la clientèle	499 445	98 852	-2 733		-90 068	505 496
- Crédits sur ressources spéciales	215 446	245 627			-245 522	215 551
Engagements commerciaux et industriels :	7 688 222	180 232	-17 392		-229 989	7 621 073
- Comptes débiteurs	1 138 561	40 698			-89 809	1 089 450
- Autres concours à la clientèle	6 436 748	130 078	-17 392		-131 316	6 418 118
- Crédits sur ressources spéciales	112 913	9 456			-8 864	113 505
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	19 027			-464		18 563
Provisions sur créances classées (*)				-967 063		-967 063
Provisions collectives sur créances non classées				-75 113		-75 113
TOTAL AU 31/12/2016	8 475 400	524 711	-20 125	-1 042 640	-565 579	7 371 767
TOTAL AU 31/12/2015	7 901 020	540 410	-18 089	-1 020 110	-584 407	6 818 824

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	-464			-464
Créances douteuses				
-Provision ordinaire	-794 173	-132 201	135 523	-790 851
-Provision additionnelle	-155 360	-29 470	8 618	-176 212
Créances non classées (collectives)	-70 113	-5 000		-75 113

4.3.1. Ratio de solvabilité :

En application de la circulaire BCT 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. La BNA affiche, au 31/12/2016, un ratio de solvabilité de 11,18 % et un ratio Tier One de 7,31%

4.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

(En milliers de dinars)

CL	Engagements au 31/12/2016	F.B & Dotations au 31/12/2016	Provisions au 31/12/2016	Provisions additionnelles au 31/12/2016	Agios & ints réservés au 31/12/2016 (*)
0	6 640 058	51 215	8 292	-	20 874
1	1 178 335	3 287	-	-	6 592
2	178 040	6 521	14 600	-	9 669
3	236 342	1 696	58 672	-	14 684
4	934 828	166 706	282 451	78 010	106 087
5	919 313	102 866	426 836	98 202	82 427
Total	10 086 916	332 292	790 851	176 212	240 333

Total des actifs classés	2 268 523	277 790	782 559	176 212	212 867
---------------------------------	------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Taux des actifs classés	22,49%
--------------------------------	---------------

Taux des actifs classés hors F.B	20,41%
---	---------------

Taux de couverture	51,65%
---------------------------	---------------

Taux de couverture hors F.B	58,85%
------------------------------------	---------------

(*) Hors impayés en intérêts agricoles

4.3.3. Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2016, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 75.113 mDT.

4.3.4. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2016, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2016 s'élève à 176.212 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 20.852 mDT par rapport au 31/12/2015, et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2016 des dotations complémentaires pour un montant de 29.470 mDT et des reprises pour un montant de 8.618 mDT.

4.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2016 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	18 633 572	13 845 925	4 787 647
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	87 139 654	65 045 242	22 094 412
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	4 071 311	3 155 852	915 459
Total en DT	353 642 190	166 376 556	187 265 633	109 844 537	82 047 019	27 797 518

4.3.6 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2016 :

(En milliers de dinars)

	Total	Dont engagement des sociétés					EI-Fouledh
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Engagements au 31-12-2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Garanties au 31-12-2016	775 343	490 700	0	55 300	84 555	51 100	33 129
Agios réservés au 31-12-2016	9 654						4 881
Classe au 31-12-2016		0	0	0	0	0	4
Provisions au 31-12-2016	14 266	0	0	0	0	0	13 094

4.4- Portefeuille titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 40.768 mDT au 31/12/2016 contre 62.087 mDT au 31/12/2015, soit une diminution de 21.319 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 62.491mDT au 31/12/2015 à 37.966 mDT au 31/12/2016.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	31/12/2015	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	31/12/2016
I-TITRES DE PLACEMENT :	2 002	-385	21	1 638
1.1 Titres émis par les organismes publics				
1.2 Titres émis par les entreprises liées	26	1		27
Valeurs bruts	26	1		27
Provisions				
1.3 Titres émis par les entreprises associées	922	-31		891
Valeurs bruts	955			955
Provisions	-33	-31		-64
1.4 Titres émis par les co-entreprises	0	0		0
1.5 Autres titres émis	1 054	-355	21	720
Valeurs bruts	1 060			1 060
Provisions	-6	-355	21	-340
II-TITRES DE TRANSACTION :	60 085	41 536	-62 491	39 130
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	60 085	41 536	-62 491	39 130
Bons du trésor	62 491	37 960	-62 485	37 966
Créances et dettes rattachées	-2 406	3 576	-6	1 164
2.2 Titres de transaction à revenu variable				0
TOTAL NET	62 087	41 151	-62 470	40 768

4.5- Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 1.280.497 mDT au 31/12/2016 contre 931.284 mDT au 31/12/2015.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2016
Valeur brut au 31 décembre 2016 :	179 888	251 422	128 576	87 304	651 494	1 298 684
- Valeur au 1 ^{er} janvier	162 909	237 600	128 576	98 197	331 917	959 199
- Acquisitions/Souscriptions	21 460	28 300			319 577	369 337
- Cessions	-4 481					-4 481
- Remboursements		-14 478		-10 893		-25 371
Créances rattachées	101	8 152	11 631	20	22 581	42 485
Provisions au 31 décembre 2016 :	-32 284	-619	-27 769		0	-60 672
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-28 399	-463	-22 254			-51 116
- Dotations de l'exercice	-4 098	-156	-6 132			-10 386
- Reprises de provisions	213		617			830
Valeur nette au 31 décembre 2016	147 705	258 955	112 438	87 324	674 075	1 280 497
Valeur nette au 31 décembre 2015	134 753	244 751	111 629	98 198	341 953	931 284

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (229.122 mDT) et fonds communs de placement (22.300 mDT).

La BNA a souscrit courant l'exercice 2016 à divers emprunts obligataires pour 25.800 mDT et au fonds communs de placements à risque pour 2.000 mDT

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Titres cotés	81 480	66 512
Titres non cotés	97 809	95 798
Titres OPCVM	599	599
Total	179 888	162 909

Le portefeuille titres d'investissement comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2015	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2016	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2016
SICAF PARTICIPATIONS	100,00%	500	0	0	500	0	500
BNA CAPITAUX	99,00%	4 950	0	0	4 950	0	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	0	0	13 475	0	13 475
SICAR-INVEST	74,75%	6 616	0	0	6 616	0	6 616
SODAL	69,01%	1 447	0	0	1 447	1 447	0
SOIVM.SICAF	62,86%	2 461	0	0	2 461	0	2 461
SOJET SUD	42,96%	9 826	0	0	9 826	0	9 826
SIMPAR	30,00%	1 494	0	0	1 494	0	1 494
T.I.S	30,00%	75	0	0	75	0	75
AGROSERVICES	29,85%	60	0	0	60	0	60
IMMOB. DES CÉILLETS	29,39%	265	0	0	265	0	265
SICAV BNA	24,09%	509	0	0	509	0	509
SOGEST	20,00%	4	0	0	4	0	4
ESSOUKNA	0,04%	1	0	0	1	0	1
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0,03%	90	0	0	90	0	90
SIVIA	0,00%	0	0	0	0	0	0
EL MADINA	0,00%	0	0	0	0	0	0
Parts dans les Entreprises contrôlées		41 773	0	0	41 773	1 447	40 326
LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	0	0	2 000	1 105	895
STIA	49,99%	5 005	0	0	5 005	5 005	0
SODINO	24,75%	9 418	0	0	9 418	3 030	6 388
BAT	23,82%	1 856	0	0	1 856	195	1 661
Assurances AMI*	9,88%	0	24 245	0	24 245	1 756	22 489
STR	17,78%	26 693	0	0	26 693	0	26 693
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprises		44 972	24 245	0	69 217	11 091	58 126
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	0	0	15	15	0
SIDCO	18,96%	3 055	0	0	3 055	1 349	1 706
SODIS SICAR	18,63%	5 681	0	0	5 681	1 569	4 112
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	0	0	1 542	901	641
SOJEK	17,60%	1 098	0	0	1 098	317	780
INTER BANK-SERVICES	16,89%	726	0	0	726	0	726
STBG	15,76%	2 316	788	0	3 104	0	3 104
Pôle de compétitivité de Bizerte	15,00%	2 250	0	0	2 250	345	1 905
SPEI	14,80%	15	0	0	15	15	0
UNIFACTOR	12,50%	1 875	0	0	1 875	0	1 875
SIBTEL	12,41%	491	0	0	491	0	491
TAPARURA	11,11%	250	0	0	250	0	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	0	0	10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	0	0	6 704	5 833	872
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	0	0	280	0	280
SFBT	5,93%	10 624	0	4 482	6 143	0	6 143
A.T.LEASE	10,00%	3 800	0	0	3 800	0	3 800
Pôle de compétitivité de Monastir	10,00%	2 000	1 000	0	3 000	0	3 000
T.D.A	10,00%	400	0	0	400	400	0
SOTUGAR	8,33%	250	0	0	250	0	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	0	0	7 560	4 533	3 027
SODICAB	7,69%	300	0	0	300	166	134

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2015	Acquisition	Cession	Valeur Brute 31/12/2016	Provisions	Valeur Nette AU 31/12/2016
SPT MED V	7,17%	2 044	0	0	2 044	218	1 826
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	0	0	60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,56%	58	0	0	57	27	30
SEM	6,30%	25	0	0	25	0	25
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	0	0	100	0	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	0	0	500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	0	0	100	5	95
TUNISAVIA	4,08%	30	0	0	30	0	30
COTUNACE	4,05%	582	0	0	582	0	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	50	150	0	200	16	184
SOSESIB	4,00%	200	0	0	200	14	186
SOTULUB	3,68%	215	0	0	215	0	215
LE RIBAT	2,82%	200	0	0	200	200	0
STAR	2,19%	484	0	0	484	0	484
Assurances AMI*	-	4 795	0	4 795	0	0	0
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	0	0	100	100	0
STS	1,94%	62	0	0	62	0	62
SIMAC	1,43%	5	0	0	5	0	5
COTUSAL	1,28%	157	0	0	157	0	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	0	0	172	172	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	0	0	60	0	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	0	0	44	0	44
CTN	0,26%	100	0	0	100	100	0
BTE	0,11%	99	0	0	99	15	84
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	0	0	434	0	434
STB	0,02%	208	0	0	208	83	125
ELLOUHOUM	0,02%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	0,01%	0	0	0	0	0	0
STE MARINA HOTEL	0,00%	0	0	0	0	0	0
CIOK	0,00%	120	0	0	120	120	0
TUNISIE TELECOM	0,00%	0	0	0	0	0	0
SWIFT	0,00%	1	0	0	1	1	0
Titres de Participation		72 894	1 938	9 277	65 554	16 574	48 980
MATEUR JALTA	44,04%	560	0	0	560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	0	0	1 075	1 075	0
HAMMAMET SUD	10,00%	100	0	0	100	100	0
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	0	0	37	37	0
LAINO	3,19%	96	0	0	96	96	0
BATAM	2,76%	1 066	0	0	1 066	1 066	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE	-	0	0	0	0	0	0
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	0	0	238	238	0
Stés en Liquidation		3 172	0	0	3 172	3 172	0
TOTAL GENERAL		162 810	26 183	9 277	179 716	32 284	147 432

* participation ayant changé de Nature Groupe en 2016

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remb.	Moins-values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2016	Provisions	Encours net au 31.12.2016
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 474	274
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	434	470
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 102	448
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 815	523
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 526	1 082
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	1 089	1 514
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	680	1 405
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	291	765
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 682	1 400
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	444	1 380
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 244	5 256
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	3 950	16 050
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 666	13 334
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	146	1 354
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	1 623	8 377
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	146	2 354
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	298	8 102
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	119	5 481
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	2 010	3 990
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000		6 000
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000		9 000
TOTAL (net provisions)		155 357	-24 792	-1 989	128 576	27 769	100 807
Créances rattachées							11 631
TOTAL (net provisions y compris créances rattachés)							112 438

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2016 à 27.769 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 5.515 mDT par rapport au 31/12/2015, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2016, de dotations complémentaires pour un montant de 6.132 mDT et de reprises pour un montant de 617 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2016, une valeur brute de 191.874 mDT et des amortissements et des provisions de 104.426 mDT soit une valeur nette de 87.448 mDT contre 85.776 mDT au 31/12/2015, ce qui représente environ 0,93 % du total des actifs de la Banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2015	Acquisitions / dotations	Régl amort antérieurs	Cession /reprises	Affectation interne	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	13 429	768		0	0	14 197
- Logiciels	13 429	768				14 197
Amortissements	-12 374	-700		0		-13 074
- Logiciels	-12 374	-700				-13 074
Total net (1)	1 055	68		0	0	1 123
Immobilisations corporelles	171 486	10 690		0	-4 499	177 677
- Terrains	2 613					2 613
- Constructions	83 227					83 227
- Agencement, aménagement et Installation	29 140	1 363			-41	30 462
- Matériel de transport	2 345					2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	42 735	2 734				45 469
- Immobilisations en Cours	5 776	2 860			-104	8 532
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	615	2 697			-2 707	605
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de Bureau	240	561			-650	151
- Dépenses nouvelles Agences	688	475			-997	166
- Immobilisations en Dation	4 107					4 107
Amortissements	-86 428	-4 588	0	1		-91 015
- Constructions	-25 158	-1 379				-26 537
- Agencement, aménagement et Installation	-23 011	-1 093		1		-24 103
- Matériel de transport	-1 744	-167				-1 911
- Mobiliers, matériel de bureau	-36 515	-1 949				-38 464
Dépréciations	-337	0	0	0		-337
- Immobilisations en Dation	-337					-337
Total net (2)	84 721	6 102	0	1	-4 499	86 325
Total général (1) + (2)	85 776	6 170	0	1	-4 499	87 448

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2016 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 176.756 mDT au 31/12/2016 contre 219.063 mDT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/ 2016	Solde au 31/12/2015
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	73 147	124 247
* Débiteurs divers	9 205	10 956
* Compte Ministère de la Défense	855	855
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	(4.7.2) -855	-855
* Etat, impôts & taxes	500	11 694
* Commissions de gestion à percevoir	7 860	5 203
* Ajustements devises	4 298	2 799
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	(4.7.2) -1 302	-1 302
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	1 507	530
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	(4.7.2) -1 211	-257
* Charges payées d'avance	442	862
* Compte d'attente	141	137
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	(4.7.2) -71	-66
* Compte de régularisation	28 704	12 380
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	(4.7.2) -701	-701
* Comptes monétiques	647	637
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	(4.7.2) -647	-637
* Consommation chef d'agence & directeurs	13	7
* Comptes liés à la compensation	23 640	83 434
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	(4.7.2) -2 771	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	16 714	19 136
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	(4.7.2) -14 505	-20 283
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	0	1 859
* Produits à recevoir	241	254
* Ecart/VO MMB & Coffre-Fort	-948	-948
* Ecart/Amortissement MMB & Coffre-Fort	1 312	1 312
* Autres comptes	79	64
AUTRES	103 609	94 816
* Comptes d'attentes agricoles	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(4.7.2) -61	-61

* Prêts au personnel	34 098	34 286
* Charges reportées	5 165	3 692
* Stock cartes de retrait	153	232
* Dotations timbres postes	27	26
* Dotations timbres fiscaux	5	6
* Dotations timbres spéciaux de voyage	85	85
* Dépôts et cautionnements	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	138 241	140 130
* Prêts ETAT/BNA recouvré	-78 970	-86 559
* Autres comptes	4 557	2 670
TOTAL	176 756	219 063

4.7.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2016, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 23.696 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 64.844 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.7.2 Provisions pour risques divers :

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi

	31/12/2015	Dotation	Reprise	31/12/2016
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	-26 924	-3 751	8 612	-22 063
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	-855			-855
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-1 302			-1 302
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-257	-959	5	-1 211
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-66	-5		-71
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701			-701
* Provisions pour risques divers (Comptes monétaires)	-637	-43	33	-647
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823		52	-2 771
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-20 283	-2 744	8 522	-14 505
AUTRES	-61	0	0	-61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	0	0	-61
TOTAL	-26 985	-3 751	8 612	-22 124

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 618.913 mDT au 31/12/2016 contre 578.209 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 40.704 mDT due essentiellement aux utilisations en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie compensé par une baisse des emprunts sur le marché monétaire. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Utilisations auprès de la BCT en dinars	69 586	
Utilisations auprès de la BCT en devises		4
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	549 000	578 000
Intérêts à servir	327	205
TOTAL	618 913	578 209

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 313.392 mDT au 31/12/2016 contre 214.124 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 99.268 mDT qui résulte de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en devises compensé en partie par une baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- *Décomposition par nature de poste :*

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	311 692	207 261
Dépôts & avoirs des établissements financiers	1 700	6 863
TOTAL	313 392	214 124

- *Décomposition par nature de compte :*

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Comptes à vue	7 907	13 502
Emprunts sur le marché monétaire dinars	79 900	110 950
Emprunts sur le marché monétaire devises	225 373	89 540
Intérêts à payer	212	132
TOTAL	313 392	214 124

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

Décomposition par nature de compte	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Comptes à vue	7 907				7 907
Emprunts sur marché monétaire dinars	79 900				79 900
Emprunts sur marché monétaire devises	225 373				225 373
Intérêts à payer	212				212
TOTAL	313 392	0	0	0	313 392

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.025.567 mDT au 31/12/2016 contre 6.247.322 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 778.245 mDT, soit un taux d'accroissement de 12,5 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts en dinars :	6 417 107	5 535 987
- Dépôts à vue	1 457 135	1 247 717
- Dépôts d'épargne	2 238 785	2 105 073
- Bons de caisse	64 430	68 929
- Compte à terme	180 386	173 549
- Comptes spéciaux de placement	1 663 842	1 178 442
- Certificats de dépôt	604 500	581 000
- Autres sommes dues à la clientèle	208 029	181 277
Dépôts en devises :	566 506	678 886
- Dépôts à vue	391 735	457 199
- Bons de caisse	9 783	8 813
- Compte à terme	39 637	43 491
- Comptes de placement	115 198	161 564
- Autres sommes dues à la clientèle	10 153	7 819
Dettes rattachées :	41 954	32 449
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 112	1 925
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	313	325
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	19 215	18 384
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	39 885	27 838
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-19 571	-16 023
TOTAL	7 025 567	6 247 322

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
------------------	----------	--------------	--------------	--------	-------

Dépôts en dinars	3 695 920	869 226	484 568	1 255 221	112 172	6 417 107
Dépôts à vue	1 457 135					1 457 135
Dépôts d'épargne	2 238 785					2 238 785
Bons de caisse		127	3 383	56 737	4 183	64 430
Compte à terme		22 461	17 692	126 450	13 783	180 386
Comptes spéciaux de placement		504 609	401 493	663 534	94 206	1 663 842
Certificats de dépôts		134 000	62 000	408 500	0	604 500
Autres sommes dues à la clientèle		208 029				208 029
Dépôts en devises	401 888	74 415	27 344	62 029	830	566 506
Dépôts à vue	391 735					391 735
Bons de caisse		240		9 332	211	9 783
Compte à terme		9 844	3 260	25 914	619	39 637
Comptes de placement		64 331	24 084	26 783		115 198
Autres sommes dues à la clientèle	10 153					10 153
Dettes rattachées	21 327	4 919	3 157	11 883	668	41 954
Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 112					2 112
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	0	141	52	118	2	313
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	19 215					19 215
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	0	10 494	7 690	19 921	1 780	39 885
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	0	-5 716	-4 585	-8 156	-1 114	-19 571
TOTAL	4 119 135	948 560	515 069	1 329 133	113 670	7 025 567

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 428.479 mDT au 31/12/2016 contre 301.266 mDT au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31-déc-16	Solde au 31-déc-15
Emprunts matérialisés	129 821	31 769
*Emprunts obligataires	127 047	30 382
*Intérêts à payer	2 774	1 387
Ressources spéciales	298 658	269 497
*Ressources extérieures	111 624	103 599
*Ressources budgétaires	212 603	188 879
*Ecart de conversion sur emprunts	-26 054	-23 701
*Intérêts à payer	485	720
TOTAL	428 479	301 266

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Emprunts matérialisés	0	392	13 509	84 075	31 845	129 821
- Emprunts obligataires		392	10 735	84 075	31 845	127 047
- Intérêts à payer			2 774			2 774
Ressources spéciales	213 345	7 809	48 419	29 085	0	298 658
- Ressources extérieures y compris écart de conversion	742	7 809	47 934	29 085		85 570
- Ressources budgétaires	212 603					212 603
- Intérêts à payer			485			485
TOTAL	213 345	8 201	61 928	113 160	31 845	428 479

4.11.1 Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2016 à 2.083 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2016 se présente comme suit :

		(En mDT)
Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2016
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 402
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 463
TOTAL		10 865

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 276.740 mDT au 31/12/2016 contre 371.423 mDT au 31/12/2015, soit une diminution de 94.683 mDT. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Etat, impôts et taxes	20 536	15 127
Impôt sur les sociétés	-	1 273
Contribution exceptionnelle	3 785	
Organismes sociaux	35 132	31 688
Comptes d'ajustement devises	20 850	6 979
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	1 340	6 526

Congés à payer	8 496	11 098
Produits perçus d'avance	5 517	3 915
Excédent de caisse	4 186	1 687
Charges sur emprunt	53	53
Autres comptes de régularisation passif	2 861	2 258
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	415	5
Comptes liés à la compensation	64 971	182 993
Comptes de régularisation	18 271	27 904
Comptes Etatiques créditeurs	50 162	47 517
Créditeurs divers	17 680	17 997
Fournisseurs d'immobilisations	3 770	2 077
Provisions pour passifs et charges	18 238	11 849
- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	8 753	9 838
- Autres provisions pour risques divers	6 900	
- Provisions pour pénalités BCT	1 244	1 244
- Provisions pour suspens IS T24h	1 341	767
TOTAL	276 740	371 423

4.12.1. Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2016 s'élève à 8.753 mDT contre 9.838 mDT au 31/12/2015.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%

- Espérance de vie : 74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité) : Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif) : 580 DT

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n° 91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	6 029	5	6 034	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	256	56	312	20%	63
Compris entre 180 et 360 jours	1 137	82	1 219	50%	610
Supérieur à 360 jours	634	34	668	100%	668
Total en mDT	8 056	177	8 233		1 341

4.12.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2016. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

Compte	Libellé	(En mDT) Solde comptable au 31/12/2016
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 778.226 mDT au 31.12.2016 contre 637.644 mDT au 31.12.2015. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Capital social	160 000				160 000

Dotation de l'Etat	133 000				133 000
Réserves légales	16 000				16 000
Réserves extraordinaires	60 385	24 900			85 285
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	131 352				131 352
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	38 576	500		580	39 656
Résultats reportés avant répartition	97	-97			0
Résultats reportés après répartition		52		2	54
Résultat net de l'exercice	25 355	-25 355	140 000		140 000
TOTAL	637 644	0	140 000	582	778 226

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 580 mDT et Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées par la Banque pour un montant de 2 mDT.

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2 Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31/12/2016 à 1.372 mDT sans changement par rapport à l'exercice 2015.

	Solde au 31 décembre 2015	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2016
Actions propres	-1 372	-	-	-1 372
TOTAL	-1 372	-	-	-1 372

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	140 000	25 355
Bénéfice revenant aux actions propres (en mDT)	372	67
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 128	31 915 128
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	4,387	0,794

5. Notes sur les engagements hors bilan

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.038.934 mDT au 31/12/2016 contre 1.044.082 mDT au 31/12/2015. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
a- En faveur d'établissements bancaires :	246 670	344 507
- Effets endossés	152 171	241 250
- Contre garanties	25 000	-
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	69 499	84 257
- Cession créances	-	19 000
b- En faveur de la clientèle :	632 264	539 575
- Débiteurs par avals et acceptations	68 266	63 561
- Débiteurs par lettres de garanties	67 848	67 428
- Débiteurs par obligations cautionnées	16 998	19 014
- Débiteurs par cautions fiscales	34 776	41 480
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	420 887	322 983
- Avals emprunts obligataires	422	643
- Avals billets de trésorerie	21 550	21 700
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	1 517	2 766
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 038 934	1 044 082

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 241.250 mDT au 31/12/2015 à 152.171 mDT au 31/12/2016. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2- Actifs donnés en garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 549.000 mDT au 31/12/2016 contre 578.000 mDT au 31/12/2015. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Titres de créances	329 000	330 000
Bons du trésor	100 000	248 000
Emprunt obligataire Mai 2014	120 000	
Total	549 000	578 000

5.3. Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (AGRICOLE)	12 139	17 753
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance		0
* En faveur de la clientèle	12 139	17 753
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (COMMERCIALE)	196 368	122 037
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance		0
* En faveur de la clientèle	196 368	122 037
CREDITS DE GESTION NOTIFIES NON UTILISES	222 149	74 008
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance		0
* En faveur de la clientèle	222 149	74 008
Total	430 656	213 798

5.4. Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés, elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
SPT MED V	1 533	1 324	209

FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	10 861	6 820	4 041

5.5. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2016 des éléments suivants :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Garanties reçues des Banques	145 000	0
Garanties reçues de l'Etat	1 223 285	1 386 185
Abandon	11 239	13 753
Fonds Budgétaires & Dotation	332 292	334 351
SOTUGAR	28 055	27 880
FNG	48 184	74 635
FGIC	313	283
FNE	82	331
G. ETAT	803 120	934 952
Garanties reçues de la clientèle	1 812 076	1 493 620
Garanties Hypothécaires	1 530 039	1 282 823
Garanties financières	282 037	210 797
TOTAL	3 180 361	2 879 805

6. Notes relatives aux postes de l'état de résultat

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 516.822 mDT en 2016 contre 502.497 mDT en 2015, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 2,9 %. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 234	6 421
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 466	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	58	57
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 499	1 578

- Report / Gains sur opérations de SWAPS	211	196
Opérations avec la clientèle :	487 504	475 687
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	107 616	95 791
- Intérêts sur crédits à la clientèle	379 888	379 896
Autres intérêts et revenus assimilés	23 084	20 389
TOTAL	516 822	502 497

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 69.722 mDT en 2016 contre 57.002 mDT en 2015. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	38 052	32 672
Commissions sur opérations Monétique	4 643	3 650
Commissions sur opérations de change	678	718
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 035	1 974
Commissions sur location de coffre-fort	37	26
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	12 393	8 528
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 264	2 015
Commissions sur avals billets de trésorerie	437	311
Commissions diverses	9 183	7 108
TOTAL	69 722	57 002

6.3- Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 20.503 mDT en 2016 contre 20.568 mDT en 2015. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Gains nets sur titres de transaction :	3 310	6 701
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	3 310	6 701
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	-290	39
- Dividendes & revenus assimilés (+)	75	74
- Pertes sur titres de placement (-)	-	-7

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	21	5
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-386	-33
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	16 380	13 828
- Résultat sur opérations de change	10 451	10 095
- Commissions sur change manuel	5 929	3 733
TOTAL	19 400	20 568

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 68.875 mDT en 2016 contre 39.843 mDT en 2015, soit une augmentation de 72,9 %. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Intérêts nets sur Bons du Trésor d'investissement	33 969	10 583
Revenus des titres de participation	14 072	14 148
Revenus des obligations	14 510	12 701
Revenus des fonds gérés	6 324	2 411
TOTAL	68 875	39 843

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 292.697 mDT en 2016 contre 281.848 mDT en 2015, soit une augmentation de 3,8 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	48 064	58 323
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	41 794	50 128
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	965	823
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	70	201

- Déport / Pertes sur opérations de SWAP	5 235	7 171
Opérations avec la clientèle :	238 672	218 703
- Intérêts sur comptes à vue	8 662	8 397
- Intérêts sur comptes d'épargne	84 758	80 057
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	145 252	130 249
Intérêts et charges encourus sur emprunts et ressources spéciales	5 506	4 200
Autres intérêts et charges	455	622
TOTAL	292 697	281 848

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Ce poste a atteint 109.519 mDT en 2016 contre 208.623 mDT en 2015, soit une diminution de 47,5 %. Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-107 585	-197 479
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-132 202	-179 538
- Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-5 000	-4 184
- Dotations aux provisions additionnelles	-29 470	-64 116
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	52 010	48 478
- Reprises sur provisions additionnelles	8 618	2 729
- Reprises sur provisions des Créances cédées	83 513	-
- Créances cédées et passées par pertes	-92 455	-
- Autres créances passées par pertes	-1 400	-889
- Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	15	41
- Reprises agios réservés des créances cédées	8 786	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 934	-11 144
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-12 535	-12 982
- Reprises de provisions pour risques et charges	10 601	1 838
TOTAL	-109 519	-208 623

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé un gain de 86.587 mDT en 2016 contre aussi un gain de 88.422 mDT en 2015. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
--	--------------------------------	--------------------------------

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-4 098	-942
Dotations aux provisions pour dépréciation des fonds gérés	-6 132	-5 979
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP	-156	-322
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-3	-1
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	96 141	93 817
Gains sur portefeuille d'investissement	5	2
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	213	638
Reprises de provisions pour dépréciation des fonds gérés	617	1 209
TOTAL	86 587	88 422

Courant l'exercice 2016, la BNA a procédé à la cession en bourse de 5.189.400 actions SFBT pour une valeur totale de 100.623 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 96.141mDT.

6.8- Frais du personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 162.351 mDT en 2016 contre 154.608 mDT en 2015, soit une augmentation de 5 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Salaires	114 015	107 047
Charges sociales et fiscales	33 642	31 241
Autres charges du personnel	9 874	7 911
Charges sur assurance IDR	4 200	3 399
Charges sur assurance Epargne collective	3 223	3 475
Variation des congés à payer	-2 603	1 535
TOTAL	162 351	154 608

6.9- Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation se sont élevées à 34.350 mDT en 2016 contre 29.693 mDT en 2015, soit une augmentation de 15,7%. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Loyers et charges locatives	2 315	2 741
Entretiens et réparations (confiés à tiers)	5 168	3 769

Travaux et façons exécutés par tiers	1 935	1 300
Fourniture faite à la banque (ELECTRICITE, EAU ET GAZ)	2 310	2 365
Primes d'assurances	625	807
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	1 150	704
Frais de publicité	1 889	1 843
Transport et déplacement	3 430	3 458
Missions et réceptions	939	818
Jetons de présence	306	364
Participation au budget de l'APTBEF	261	221
Dons et cotisations	195	290
Documentation centrale	845	778
Affranchissement, téléphone, Télégramme et télex	4 214	4 590
Impôts et taxes	1 808	1 936
Fournitures de bureau	2 096	1 640
Frais de contrôle médical	88	107
Frais de formation et d'inscription	882	1 106
Autres charges d'exploitation bancaire	3 894	856
TOTAL	34 350	29 693

6.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est un gain de 170 mDT en 2016 contre un gain de 228 mDT en 2015, ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Profits exceptionnels	147	286
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	71	25
Déficit de caisse	-11	-15
Pénalités et amendes fiscales	-37	-68
TOTAL	170	228

6.11- Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	(En mDT)
Résultat net	140 000

Réintégrations :	211 312
- Impôt sur les sociétés	10 858
- Contribution exceptionnelle	3 785
- Amendes et pénalités	37
- Dons et subvention non déductibles	0
- Charge divers non déductibles	4 737
- Timbres de voyage	1
- Subvention amical BNA	1 070
- Provisions pour risques divers	12 535
- Provisions pour titres de placement	386
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	4 098
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	6 132
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	156
- Provisions collectives sur créances non classées	5 000
- Provisions pour créances douteuses	161 671
- Créances abandonnées	846
Déductions :	14 288
- Reprise de provisions pour risques et charges	10 601
- Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	2 974
- Reprise de provisions pour fonds gérés	500
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	213
Résultat corrigé avant déduction des provisions	337 024
- Provisions déductibles des titres cotés (placement)	386
- Provisions déductibles des titres cotés (participation)	1 823
- Provisions déductibles des titres cotés (fonds gérés)	3 587
- Provisions pour créances douteuses	161 671
- Provisions collectives sur créances non classées	5 000
Résultat corrigé après déduction des provisions	164 557
- Dividendes sur titres des participations	14 148
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	1 682
- Plus-values sur cession titres SFBT	96 142
- Plus-values sur fonds gérés titres cotés en bourse	2 123
Résultat fiscal	50 462
Dégrèvements fiscaux :	19 438
Résultat imposable	31 024
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	10 858
CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE	3 785

7. Notes sur l'état des flux de trésorerie

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net **positif** de **148.702mDT** s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 301.680 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 673.161 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 768.741 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 153.446 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 92.000 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net **négalif** de **188.093** mDT provenant, d'une part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et d'un gain de cession d'un lot de titres SFBT respectivement pour un montant cumulé de 62.137 mDT et 96.146 mDT et, d'autre part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 339.415 mDT et 6.961 mDT.

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net **positif** de **126.028** mDT provenant essentiellement d'une émission d'emprunt obligataire et des augmentations des ressources spéciales respectivement de 100.000 mDT et 29.397 mDT compensé par des remboursements d'emprunts et des dividendes versés respectivement de 3.335 mDT et de 34 mDT.

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor Assimilables BTA de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde **négalif** de **448.080** mDT au 31/12/2016 contre aussi un solde **négalif** de **534.717** mDT au 31/12/2015. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2016 :

	(En mDT)
Liquidités en dinars tunisiens :	223 221
- Caisse dinars	40 323
- Avoirs à la BCT en dinars	-69 585
- Avoirs en CCP	369
- Mouvements IBS	5 415
- Placements en dinars	246 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 563
- Correspondants créditeurs en dinars	-7 864
Liquidités en devises :	145 006
- Caisse devises	6 995
- Avoirs à la BCT devises	89 055
- Correspondants débiteurs en devises	548
- Correspondants créditeurs en devises	-44
- Placements en devises	48 452
Emprunts en dinars	-628 900
Emprunts en devises	-225 373
Placements inférieurs à 3 mois (BTA sur titres de transaction)	37 966
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2016	-448 080

8. Notes sur les opérations avec les parties liées

1. La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2016 pour un montant global de 100 millions de dinars dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2016 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2016
TUNIS-RE	3 000 000	17 375
SICAR INVEST	1 000 000	3 041
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	
Total en Dinars	12 000 000	20 416

2. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. Le montant souscrit s'élève à 5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 17.841 dinars.

3. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. La BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 500.000 dinars hors taxes à ce titre.

4. Par convention signée les 28 septembre 2016, la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, un lot de créances s'élevant à 101.752.605 dinars dont 9.296.461 dinars d'intérêts.

5. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 111.939 dinars.

6. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 40.428 dinars.

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 167,848 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SOFINREC	Certificat de dépôt	02/11/2016	30/04/2017	500	4,83%
TUNIS RE	Certificat de dépôt	26/12/2016	01/01/2017	9 500	4,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	215	5,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	22/12/2016	21/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	14/12/2016	11/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	118	5,23%
SOFINREC	Compte de placement	21/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
SOFINREC	Compte de placement	23/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
AGRO SERVICES	Compte de placement	29/11/2016	26/02/2017	500	4,33%
SICAV BNA	Compte de placement	14/12/2016	22/03/2017	500	7,23%
SICAV BNA	Compte de placement	26/10/2016	19/01/2017	200	7,26%
SICAV BNA	Compte de placement	20/12/2016	29/03/2017	336	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	25/10/2016	17/01/2017	2 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/12/2016	22/03/2017	7 000	7,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	16/01/2017	7 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	14/12/2016	23/03/2017	2 400	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	28/12/2016	04/04/2017	2 000	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	15/11/2016	11/02/2017	400	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	30/11/2016	26/02/2017	6 000	7,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	24/10/2016	19/01/2017	10 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	15/01/2017	1 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	340	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	2 000	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/10/2016	09/01/2017	15 500	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	01/12/2016	27/02/2017	7 000	7,33%
SODINO	Compte de placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%

TUNIS RE	Compte de placement	26/12/2016	22/03/2017	400	4,23%
TUNIS RE	Compte de placement	09/11/2016	06/11/2017	5 000	7,83%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	27/12/2016	23/06/2017	2 000	8,00%
TUNIS RE	Compte de placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Compte de placement	13/01/2016	06/01/2017	10 500	7,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	6 443	2,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	3 299	1,25%
TUNIS RE	CAT en devise	01/03/2016	01/03/2017	8 797	1,68%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	13/01/2016	15/01/2017	10 000	7,48%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	07/04/2016	03/04/2018	1000	7,10%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
TOTAL				167 848	

8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 8 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	3 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	4 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
TOTAL				8 000	

9. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n° 2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 47,751 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, n'est pas encore signée avec l'État

10. La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2016 à 212,603 millions de dinars contre 188,879 millions de dinars au 31 décembre 2015.

11. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

12. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

13. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2016, l'encours desdites créances s'élève à 109,845 millions de dinars.

14. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2016 s'élève à 4,200 millions de dinars.

15. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2016 s'élève à 3,223 millions de dinars.

16. La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 336.013 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2016 à la SIP SICAR un montant de 164.596 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2015.

17. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 131,457 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Total		131 457	104 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 680.679 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 835.704 dinars hors taxes.

18. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 9.211 dinars hors taxes.

19. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 513.904 dinars hors taxes;
 - 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 111.260 dinars hors taxes;
 - 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève 1.373 dinars hors taxes;
 - 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.
- 20.** En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :
- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
 - La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières movimentées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2016 un montant de 24.656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402.495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16.994 dinars pour la commission de tenue de compte.

21. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2016
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la	4 485
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13 454
Total					38 246

22. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1er novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1.800 dinars (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1er novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2016 s'élève à 23.025 dinars.

23. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2016, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 887.874 dinars.

24. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2016, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 1.250.631 dinars.

25. La BNA a émis un emprunt obligataire en 2009 pour un montant global de 50 millions de dinars dont

l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

Société	Encours au 31/12/2016	Intérêts 2016
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 665 500	161 950
TUNIS-RE	533 100	32 390
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	533 100	32 390
Total en Dinars	3 731 700	226 730

26. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2016 la somme de 1,066 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 64.380 dinars.

27. La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
TUNIS-RE	6 000 000	8 661 420
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	11 548 560
Total en Dinars	14 000 000	20 209 980

28. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
CTAMA	1 500 000	2 165 355
CTAMA-MGA	500 000	721 785
Total en Dinars	2 000 000	2 887 140

29. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2016, comme suit (montant exprimés en dinars):

(en dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2016		Commissions encaissées en 2016	Intérêts de l'exercice 2016	
	Débit	Crédit		Encaissés	Servis
SIMPAR	220 012	78 800	67 963	-	-
SIVIA	943 051	997 815	15 876	-	-

ESSOUKNA	1 615 119	-	-	1 546
AGRO-SERVICES	154 871	10 664	-	-
TIS	-	23 222	5 856	28 961
BNA CAPITAUX	23 569 796	540 322	-	-
LES ŒILLETS	264 665	8 105	309	-
SOFINREC	274 567	-	5 564	1 269
POS	1 066 191	-	-	60 767
SOGEST	215 755	-	18 704	-
EL MEDINA	849 390	40 443	-	-
SICAR INVEST	142 698	-	-	1 277
SIP SICAR	179 070	-	-	354
SOIVM SICAF	12 842	-	-	247
SICAV BNA	2 008	-	3 532	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	971	98	-	-
SOJET SUD	15 334	-	-	-
ZIED	173	-	-	4

30. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 183.045 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	37 208
LES ŒILLETS	8 275
ESSOUKNA	41 896
SIVIA	24 925
EL MADINA	26 437
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	185
Sté AGRO-SERVICES	946
SOGEST	249
Sté Générale des Ventes	1 304
SODAL	1 318
SOJET SUD	2 003
SOFINREC	24 859
S T I A	13 438
Total	183 045

31. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 19,050 millions de dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2016
CTAMA	18 800
Mr TLILI Ammar	42
Groupe MAHJOUR Sahbi	208
TOTAL	19 050

32. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 34,140 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000	7,98%
CTAMA	Compte de placement	15/04/2014	31/03/2017	400	8,02%

CTAMA	Compte de placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte de placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/12/2013	30/12/2016	4 500	8,05%
CTAMA-MGA	Compte de placement	04/04/2014	27/03/2017	400	7,98%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	900	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	1 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	6 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	150	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	5 600	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/10/2014	22/10/2017	500	8,22%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	250	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
TOTAL				34 140	

4.3.2. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016

- Rapport général

**Samir
Labidi**

Expert comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Safsaf-entrée B-4^{ème} étage-1073 Montplaisir Tunis
Tél. : (216) 71 95 02 52- Fax. : (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn



Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Résidence les Jardins1- Av Alain Savary-1082 Tunis
Tél. : (216) 71 84 23 50- Fax. : (216) 71 89 18 38
E-mail : administratif@icca.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Nationale Agricole « BNA » arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole « BNA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 776 854 mDT y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 140 000 mDT

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et la préparation sincère des états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des

méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Fondement de notre opinion avec réserves

3-1. Nos travaux d'audit ont été limités par :

- L'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle,
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000mDT tels que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991,

La réalisation par la banque d'un inventaire exhaustif des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation des risques encourus sur certaines relations, pourraient se traduire par des ajustements affectant le résultat et les capitaux propres de la Banque.

- Le défaut de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours adressées aux avocats mandatés par la BNA,

3-2. L'état des engagements hors bilan de la Banque arrêté au 31 décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus de valeurs respectives de 2 702 084mDT et 3 180 361mDT. Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés. Les procédures en vigueur afférentes aux engagements liés aux crédits agricoles ne nous permettent de nous prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.

3-3. La Banque n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires. Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

3-4. Les situations Ressources/Emplois des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'État permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer les risques associés aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la Banque (entre 25% et 50%).

Ainsi, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.

3-5. La BNA n'a pas réalisé un inventaire physique exhaustif des immobilisations et n'a pas procédé à leurs rapprochements avec les données comptables au 31 décembre 2016.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la banque et dont le solde comptable net s'élève à 87 448 mDT au 31 décembre 2016

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de ce qui a été mentionné dans les paragraphes 3.1 à 3.5 ci-dessus, les états financiers, ci joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Nationale Agricole «BNA» au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

5-1.La BNA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite à un contrôle fiscal approfondi qui s'est déroulé en 2016 au titre de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014.

Les résultats du contrôle fiscal notifiés à la banque en date du 22 décembre 2016 ont conclu à un redressement de l'impôt de 23 013 mDT en principal et en intérêts. La banque a notifié sa réponse à l'administration fiscale dans les délais légaux et a accepté une partie de la taxation qui a donné lieu à la constatation d'une provision d'un montant de 6 900 mDT au 31 décembre 2016.

N'étant pas encore clôturé, l'impact définitif de ce redressement fiscal ne peut être estimé d'une manière précise.

Il est à signaler que des déclarations d'impôts rectificatives ont été effectuées au titre des années 2015 et 2016 et ce en vue de se conformer aux éléments de la taxation reconnus au titre des années 2010 à 2014.

5-2.Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 109 845 mDT au 31 décembre 2016.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2016. *(Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)*

5-3.Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003. A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2016.

Paragraphe descriptif d'autres questions :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°3.9 dont le contenu décrit les raisons de la modification apportée aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 24 avril 2017.

En conséquence, nous avons émis le présent rapport sur les états financiers modifiés. Ce rapport annule et remplace celui émis, par nos soins, en date du 03 mai 2017 tel que publié dans deux journaux quotidiens le 12 mai 2017.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité des informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport avec les états financiers.

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94- 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Nous signalons que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

Tunis, le 13 mai 2017

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL

SAMIR LABIDI



P/ ICCA

ANIS SMAOUI

International Company for Consulting and Auditing
I.C.C.A.
67, Av. Alain Savary, R. Les Jardins 1- B.Loc B
4ème étage - 1080 Tunis
Tél: 71 842 350 - Fax: 71 891 838

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-**

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

1. La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2016 pour un montant global de 100 millions de dinars dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont 2 années de grâce, pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2016 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2016
TUNIS-RE	3 000 000	17 375
SICAR INVEST	1 000 000	3 041
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	
Total en Dinars	12 000 000	20 416

2. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. Le montant souscrit s'élève à 5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 17 841 dinars.

3. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. La BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 500.000 dinars hors taxes à ce titre.

4. Par convention signée le 28 septembre 2016, la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, un lot de créances s'élevant à 101 752 605 dinars dont 9 296 461 dinars d'intérêts.

5. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 111 939 dinars.

6. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 40 428 dinars

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 167,848 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SOFINREC	Certificat de dépôt	02/11/2016	30/04/2017	500	4,83%
TUNIS RE	Certificat de dépôt	26/12/2016	01/01/2017	9 500	4,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	215	5,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	22/12/2016	21/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	14/12/2016	11/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	118	5,23%
SOFINREC	Compte de placement	21/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
SOFINREC	Compte de placement	23/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
AGRO SERVICES	Compte de placement	29/11/2016	26/02/2017	500	4,33%
SICAV BNA	Compte de placement	14/12/2016	22/03/2017	500	7,23%
SICAV BNA	Compte de placement	26/10/2016	19/01/2017	200	7,26%
SICAV BNA	Compte de placement	20/12/2016	29/03/2017	336	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	25/10/2016	17/01/2017	2 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/12/2016	22/03/2017	7 000	7,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	16/01/2017	7 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	14/12/2016	23/03/2017	2 400	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	28/12/2016	04/04/2017	2 000	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	15/11/2016	11/02/2017	400	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	30/11/2016	26/02/2017	6 000	7,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	24/10/2016	19/01/2017	10 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	15/01/2017	1 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	340	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	2 000	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/10/2016	09/01/2017	15 500	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	01/12/2016	27/02/2017	7 000	7,33%
SODIINO	Compte de placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de placement	26/12/2016	22/03/2017	400	4,23%
TUNIS RE	Compte de placement	09/11/2016	06/11/2017	5 000	7,83%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	27/12/2016	23/06/2017	2 000	8,00%
TUNIS RE	Compte de placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Compte de placement	13/01/2016	06/01/2017	10 500	7,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	6 443	2,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	3 299	1,25%
TUNIS RE	CAT en devise	01/03/2016	01/03/2017	8 797	1,68%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	13/01/2016	15/01/2017	10 000	7,48%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	07/04/2016	03/04/2018	1000	7,10%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
TOTAL				167 848	

8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 8 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	3 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	4 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
TOTAL				8 000	

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n° 2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 47,751 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, n'est pas encore signée avec l'Etat

2. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2016 à 212,603 millions de dinars contre 188,879 millions de dinars au 31 décembre 2015.

3. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

4. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

5. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'Etat et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'Etat des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n° 99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'Etat des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'Etat ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2016, l'encours desdites créances s'élève à 109,845 millions de dinars.

6. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2016 s'élève à 4,200 millions de dinars.

7. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2016 s'élève à 3,223 millions de dinars.

8. La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 336 013 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2016 à la SIP SICAR un montant de 164 596 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2015.

9. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 131,457 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Total		131 457	104 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 680 679 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 835 704 dinars hors taxes.

10. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 9 211 dinars hors taxes.

11. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 513 904 dinars hors taxes;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 111 260 dinars hors taxes;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève 1 373 dinars hors taxes;
- 1 000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

12. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière

- une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
- des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500 dinars par valeur

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2016 un montant de 24 656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402 495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16 994 dinars pour la commission de tenue de compte.

13. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services « TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2016
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 485
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13 454
Total					38 246

14. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1^{er} novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1800 dinars (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2016 s'élève à 23 025 dinars.

15. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2016, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 887 874 dinars.

16. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2016, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 1 250 631 dinars.

17. La BNA a émis un emprunt obligataire en 2009 pour un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des filiales et entreprises associées ayant souscrit à cet emprunt se détaille comme suit :

Société	Encours au 31/12/2016	Intérêts 2016
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 665 500	161 950
TUNIS-RE	533 100	32 390
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	533 100	32 390
Total en Dinars	3 731 700	226 730

18. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2016 la somme de 1,066 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 64 380 dinars.

19. La BNA a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
TUNIS-RE	6 000 000	8 661 420
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	11 548 560
Total en Dinars	14 000 000	20 209 980

20. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
CTAMA	1 500 000	2 165 355
CTAMA-MGA	500 000	721 785
Total en Dinars	2 000 000	2 887 140

21. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2016, comme suit (montant exprimés en dinars):

(en dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2016		Commissions encaissées en 2016	Intérêts de l'exercice 2016	
	Débit	Crédit		Encaissés	Servis
SIMPAR	220 012	78 800	67 963	-	-
SIVIA	943 051	997 815	15 876	-	-
ESSOUKNA	1 615 119	-	-	-	1 546
AGRO-SERVICES	154 871	-	10 664	-	-
TIS	-	23 222	5 856	28 961	-
BNA CAPITAUX	23 569 796	-	540 322	-	-
LES ŒILLETS	-	264 665	8 105	309	-
SOFINREC	274 567	-	-	5 564	1 269
POS	1 066 191	-	-	-	60 767
SOGEST	-	215 755	-	18 704	-
EL MEDINA	849 390	-	40 443	-	-
SICAR INVEST	142 698	-	-	-	1 277
SIP SICAR	179 070	-	-	-	354
SOIVM SICAF	12 842	-	-	-	247
SICAV BNA	2 008	-	-	3 532	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	971	98	-	-
SODET SUD	15 334	-	-	-	-
ZIED	173	-	-	-	4

22. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 183 045 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	37 208
LES ŒILLETS	8 275

ESSOUKHA	41 896
Société	Encours
SIVIA	24 925
EL MADINA	26 437
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	185
Sté AGRO-SERVICES	946
SOGEST	249
Sté Générale des Ventés	1 304
SODAL	1 318
SODET SUD	2 003
SOFINREC	24 859
S T I A	13 438
Total	183 045

23. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 19,050 millions de dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2016
CTAMA	18 800
Groupe Sahbi MAHJOUR	208
Mr TLILI Ammar	42
TOTAL	19 050

24. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 34,140 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000	7,98%
CTAMA	Compte de placement	15/04/2014	31/03/2017	400	8,02%
CTAMA	Compte de placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte de placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/12/2013	30/12/2016	4 500	8,05%
CTAMA-MGA	Compte de placement	04/04/2014	27/03/2017	400	7,98%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	900	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	1 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	6 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	150	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	5 600	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/10/2014	22/10/2017	500	8,22%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	250	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
			TOTAL	34 140	

III-Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 25 mai 2016 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se détaille comme suit :

- Une rémunération fixe sur la base d'un salaire mensuel net de 16 000 D
 - Une prime variable ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe en tenant compte de la réalisation des objectifs fixés dans le business plan approuvé par le conseil d'administration
 - Un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique
- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du secrétaire général (pour la période du 01/01/2016 au 31/03/2016), sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le montant des jetons de présence (gestion 2015) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 juin 2016 comme suit :
- Un montant de deux mille dinars (2.000 dinars) par séance et par membre du conseil d'administration.
 - Un montant de mille dinars net (1000 dinars) pour la présidence des comités émanant du conseil d'administration par séance et par président de chaque comité.
 - Un montant de cinq cent dinars net (500 dinars) par séance et par administrateur membre des comités issus du conseil d'Administration

Les jetons de présence servis par la banque en 2016 s'élèvent à un montant brut de 167 000 dinars.

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Directeur général		DGA et secrétaire général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	385 649	24 861	120 041	19 691	194 625	194 625
Avantages postérieurs à l'emploi			5 608	8 346		
Total	385 649	24 861	125 649	28 037	194 625	194 625

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 13 mai 2017

Les Co-commissaires aux comptes

P/CSL
SAMIR LABIDI



P/ ICCA
ANIS SMAOUI



4.3.3. Notes explicatives relatives au rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016

- **Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle:**

Actuellement, les Agences, les Directions Régionales, la Direction des Garanties, la Direction Centrale d Recouvrement Litigieux, disposent d'un accès qui permet la saisie du stock des anciennes garanties, ainsi que les nouvelles garanties constituées (mobilières, immobilières et financières). Ceci permettra de les migrer ultérieurement sur SAGA dès sa mise en place et son interfaçage avec les applications métiers et comptables. Le 03.11.2017, une équipe a été chargée des travaux de saisie des garanties existantes sur le Système Automatisé des Garanties « SAGA ».

Cette équipe a eu pour mission de saisir et valider, sur « SAGA » :

- L'ajout des numéros des décisions de 5800 dossiers de crédit et ce pour permettre leur interfaçage avec le Système Automatisé des Engagements Bancaires « SAEB ».
- La saisie d'un stock de garanties pour les engagements vivants accordés en faveur de 51480 relations (commerciales et industrielles) et 28530 relations agricoles.

Le délai de fin des travaux est prévu au 15.05.2018.

- **Note explicative portant sur la réserve relative à l'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers et certifiés par un commissaire aux comptes:**

Toutes les Directions Régionales ont été saisies pour recueillir les documents exigés auprès des relations ayant des engagements auprès du système financier entre 5 et 25 MD.

Toutefois, certaines relations ne répondent pas à la demande de la banque.

Pour ce qui est des relations cotées en bourse, elles sont en train de fournir à la banque les documents exigés par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ayant pour objet « Division, couverture des risques et suivi des engagements.

Concernant les relations défaillantes, la Banque continuera à les assister pour recueillir les documents exigés par ladite circulaire.

Notons qu'au titre de l'exercice 2017, cette réserve n'a pas été soulevée par les commissaires aux comptes de la banque.

- **Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'un inventaire physique exhaustif :**

Une « solution intégrée de gestion du matériel et mobilier de bureau & immeubles avec gestion de l'inventaire physique par code à barres », a été acquise auprès de la Société Informatique de Management et de Communication (SIMAC).

Cette solution englobera, notamment les modules de la gestion des bons de sortie, le suivi des stocks, l'entrée en stock, le retour en magasin ; la gestion de l'entretien et maintenance ainsi que le suivi des contrats de maintenance.

Les travaux d'inventaire physique avec code à barre (Matériels et Mobiliers de Bureaux) ont été achevés. Le cabinet SIMAC procède actuellement aux travaux de rapprochement.

- **Note explicative portant sur la réserve relative à l'absence d'une comptabilité autonome tenue en devises conforme aux dispositions de la NCT 23 :**

La BNA a désigné le cabinet Général Audit & Conseil « GAC » pour l'accompagner dans la conception et la mise en œuvre d'une comptabilité multidevises.

Les deux premières étapes ont été validées.

La troisième étape relative à la conception détaillée du système comptable multidevises des processus cibles en tenant compte de l'organisation cible a été achevé.

Une quatrième étape a été entamée le 01/02/2018 et concerne l'assistance à la mise en œuvre de la comptabilité multidevises et à la migration des données vers le système comptable cible.

- **Note explicative portant sur la réserve relative à les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles qui sont arrêtés de manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées à la différence des engagements hors bilan qui sont mécanisés :**

Cette Situation sera régularisée suite à la mécanisation des engagements agricoles dans le nouveau système d'information "Système Automatisé des Engagements Bancaires Agricoles".

Actuellement, les CNNU (crédits notifiés et non utilisés) commerciaux sont gérés d'une manière exhaustive sur le système automatisé des engagements bancaires « SAEB ».

Cependant, les CNNU agricoles, leur gestion est effectuée suivant un inventaire physique, en attendant la mise en place du module « SAEB agricole ». Ce projet est en cours de finalisation. La fin du développement est prévue pour le mois de Juin 2018.

Notons qu'au titre de l'exercice 2017, cette réserve n'a pas été soulevée par les commissaires aux comptes de la banque.

- **Note explicative portant sur la réserve relative aux situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA et qui ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds:**

La Banque établit les situations Emplois /Ressources des différents fonds budgétaires, conformément aux conventions établies avec les parties concernées en terme de contenu et de périodicité, exception faite de la situation du fonds FOPRODI qui fait l'objet d'assainissement et de rapprochement, à ce jour, avec la BCT.

Concernant les situations des Emplois et Ressources des fonds budgétaires, elles sont transmises mensuellement au Ministère des Finances. Leur arrêté contradictoire se fait périodiquement par l'organe du CGF dans le cadre de leur mission de contrôle effectuée à la BNA sous forme de vérification des soldes concernés en amont et en aval.

Le FOPRODI (ancienne génération) est en cours d'assainissement avec la BCT et le Ministère des Finances.

Notons qu'au titre de l'exercice 2017, cette réserve n'a pas été soulevée par les commissaires aux comptes de la banque.

- **Note explicative portant sur la réserve relative au redressement fiscal de la banque :**

La BNA a fait l'objet d'une la vérification fiscale approfondie qui s'est déroulée en 2016 au titre de la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Les résultats du contrôle fiscal notifiés à la banque en date du 22 décembre 2016 ont conclu à un redressement de l'impôt de 23 013mD en principal et en intérêts.

La banque a notifié sa réponse à l'administration fiscale dans les délais légaux et a accepté une partie de la taxation et s'est opposée à d'autres redressements par une lettre d'opposition adressée aux services de l'administration fiscale en date du 03/02/2017 et la constatation d'une provision d'un montant de 6 900mD au 31 décembre 2016.

Le montant du redressement a été ramené alors par l'administration fiscale à 18 219mD dont 5 854mD de pénalité de retard suite à l'acceptation des justifications fournies par la BNA et le maintien de certains redressements qui sont déjà contestés par la BNA dans le cadre de sa réponse aux résultats de la vérification fiscale approfondie.

Les discussions avec l'administration Fiscale ont abouti à la révision à la hausse du montant de la provision constituée au 31/12/2016 à un montant de 13 500mD.

- **Note relative à la signature de la convention de gestion de fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13MD**

Une convention est en cours de signature avec la SICAR Invest (ex SIP SICAR) qui prendra en charge l'ensemble des fonds gérés.

4.3.4. Notes explicatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016

- Note explicative à la note 4.2 « Créances sur les établissements bancaires et financiers » :

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
a - Créances sur les établissements bancaires	193 770	15 000	0	0	208 770
<i>Comptes courants & autres créances</i>	3 479				3 479
<i>Prêts sur le marché monétaire dinars</i>	190 000	15 000			205 000
<i>Intérêts à percevoir</i>	291				291
b - Créances sur les établissements financiers	7 827	4 850	15 150	0	27 827
<i>Comptes à vue</i>	5 633				5 633
<i>Prêt</i>	1 750	4 850	15 150		21 750
<i>Créances rattachées sociétés de leasing</i>	318				318
<i>Intérêts à percevoir</i>	126				126
TOTAL	201 597	19 850	15 150	0	236 597

La rubrique « Prêts » détaille les crédits à moyen et à long terme octroyés aux établissements de crédit. Certains crédits présentent des encours (Montant du crédit – somme des règlements) qui vont être réglés dans moins de 3 mois (soit 1750 mDT)

Certains crédits présentent des encours (Montant du crédit – somme des règlements) qui vont être réglés dans 3 mois et moins d'un an (soit 4 850 mDT).

En effet, la nature du crédit ne change en fonction de la durée restante du remboursement.

- Note explicative à l'état de flux de trésorerie portant sur les retraitements effectués au niveau de « gains & plus-values sur titres de participation » :

Les retraitements apportés aux données de l'exercice 2015 publiés sont décrites dans la note 3.8 page 12. En outre la différence mentionnée ci-dessous provient de reclassement des titres BTA de A à AC5. Le tableau ci-dessous détaille les retraitements effectués :

Activité d'investissement	31/12/2015 publié	31/12/2015 retraité	Retraitement
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement	25248	25248	0
2- Acquisition cession sur portefeuille d'investissement	-76960	-404 984	328 024
3- Acquisition cession sur immobilisations	-34522	-34522	0
4- Gains et plus-values sur titres de participations	97711	93818	3893
Total	11 447	-320 470	331 917

- Note explicative à la note 4.3.2 « Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés » portant sur la colonne « F.B & Dotations au 31/12/2016 » :

La Colonne « Fonds budgétaires et Dotations au 31/12/2016 » détaille les créances octroyées sur les fonds budgétaires et les dotations et pour lesquelles la BNA n'encours aucun risque. En effet, la BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

4.3.5. Notes complémentaires relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016

- **Note sur les rémunérations du Président de Conseil d'Administration :**

En référence au PV du 29/06/2016, les rémunérations du Président de Conseil d'Administration se sont élevées à 2 500D.

- **Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers :**

Aucun évènement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.
- **Note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères**

En l'absence d'une comptabilité multidevises, la BNA effectue la conversion des opérations en monnaies étrangères au cours fixe et à la fin de l'année une réévaluation sera opérée. Toutefois, une mission a été confiée au cabinet GAC pour la mise en œuvre d'une comptabilité multidevises dont la date d'achèvement est prévue pour la fin de 2018.

- **Note complémentaire à la 3.2.1 « Portefeuille titres commercial » portant sur les méthodes d'évaluation et les règles de classification des titres commercial :**

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière et les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Pour les titres non cotés, ils sont évalués conformément aux dispositions de la NC 25 relative au portefeuille-titres dans les établissements bancaires. *(Il est à noter qu'il n'y a pas de titres non cotés au niveau du portefeuille titres commercial)*

Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

- **Note complémentaire à la note 3.6 « Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi » précisant la méthode retenue pour la détermination des provisions de la couverture des engagements de la banque envers son personnel :**

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe. En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2016 s'élève à 8 753mD contre 9 838mD au 31/12/2015.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires : 4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé : 5%
- Taux d'actualisation financière : 8%
- Charges sociales (50%) : 50% * 20,04%
- Espérance de vie : 74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité) : Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif) : 580

- **Note complémentaire à la note 4.3. « Créances sur la clientèle » portant sur la ventilation des créances :**

- **Ventilation des créances selon la nature de la relation:**

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Entreprises liées	168 306	10 420	- 400	- 2 074	- 50	176 202
Entreprises associées co-entreprises	14 742	913	- 35	- 8 866	- 4 572	2 182
Autres clientèles	8 292 352	513 379	- 19 690	- 1 031 700	- 560 957	7 193 384
TOTAL AU 31/12/2016	8 475 400	524 711	-20 125	-1 042 640	-565 579	7 371 767

- **Ventilation des créances selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale :**

→ Crédits refinançables : 329MD

→ Crédits non refinançables : 8 146 400MD

- Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élèvent, au 31/12/2016, à 2 268 523mDT. Le montant des revenus réservés s'élève à 565 579mDT.
- Le montant des crédits sur ressources spéciales sur lesquels la banque n'encourt aucun risque de quelque nature que se soit, ainsi que le montant de l'encours des crédits sur ressources spéciales pour lequel la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant, se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Risque BNA
Crédits sur Ressources spéciales	329 056	
Crédits sur Ressources Spéciales Agr	215 551	La BNA ne supporte aucun risque sur les crédits sur ressources spéciales (Extérieures & Budgétaires)
Crédits sur Ressources Spéciales CCI	113 505	Sauf pour la Dotation FOPRODI où elle supporte 25% après épuisement de tout moyen de recouvrement et établissement d'un PV de carence

Il n'y a pas d'encours crédits pour lesquels la BNA n'a pas obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.

- **Note complémentaire à la note 4.9 « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » :**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont constitués principalement des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Ces emprunts ne sont pas matérialisés par des titres.

	31/12/2016	31/12/2015
Entreprises liées	-	
Entreprises associées	-	
Co- entreprises	-	
Autres	313 392	214 124
Total	313 392	214 124

- **Note complémentaire à la note 4.10 « Dépôts et avoirs de la clientèle » portant sur la ventilation des dépôts selon la nature de la relation :**

	31/12/2016	31/12/2015
Entreprises liées	97 239	66 725
Entreprises associées	70 609	52 258
Co- entreprises	-	-
Autres	6 857 719	6 128 339
TOTAL	7 025 567	6 247 322

- **Note complémentaire à la note 4.13 «Capitaux propres » :**

La réserve sur fonds social est totalement remboursable.

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015
Prêts Faps CT Exceptionnels	80	89
Prêts Faps Soins	312	301
Prêts Faps MT Mariage	15	15
Prêts Faps MT Voiture	97	127
Crédits MT à l'habitat compl Construction	21	24
Crédits MT à l'habitat compl logement	3	4
Prêts MT Acquis véhicule Dir et Chefs d'agence	280	285
AV/ Accident de travail à récupérer	34	24
Prêts logement Faps à LT	11	10
Crédit FAPS LT CAT 20md	20 424	20 876
Liquidité	18 379	16 820
Réserve pour Fonds Social	39 656	38 576

Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation se présente comme suit :

	2016
Nombre d'actions ordinaires	32 000 000
nombre d'actions propres	84 872
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	31 915 128
% des actions détenues par rapport au total des actions en circulation	0,27%

- Note complémentaire à la note 4.11. « Emprunts et Ressources spéciales » portant sur la ventilation des emprunts selon la nature de la relation :

	31/12/2016
Entreprises liées	3 666
Entreprises associées	12 066
Co-entreprises	
Autres	386 208
Sous Total	401 940
Ecarts de conversion	26 054
Intérêts à payer	485
Total	428 479

- Note complémentaire à la note 5.1 HB1 « Cautions, avals et autres garanties données » portant ventilation selon la nature de la relation :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	31-déc-16	31-déc-15
a- En faveur d'établissements bancaires :				246 670	246 670	344 507
- Effets endossés				152 171	152 171	241 250
- Contre garanties				25 000	25 000	-
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers				69 499	69 499	84 257
- Cession créances				-	-	19 000
b- En faveur de la clientèle :	221			632 043	632 264	539 575
- Débiteurs par avals et acceptations				68 266	68 266	63 561
- Débiteurs par lettres de garanties				67 848	67 848	67 428
- Débiteurs par obligations cautionnées				16 998	16 998	19 014
- Débiteurs par cautions fiscales				34 776	34 776	41 480
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	221			420 666	420 887	322 983
- Avals emprunts obligataires				422	422	643
- Avals billets de trésorerie				21 550	21 550	21 700
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office				1 517	1 517	2 766
c- En faveur de l'Etat :				160 000	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat				160 000	160 000	160 000
TOTAL	221	0	0	1 038 713	1 038 934	1 044 082

- Note complémentaire à la note HB2 « Crédits documentaires » portant ventilation selon la nature de

la relation :

	31/12/2016
Débiteurs par accréditifs export devises	54 252
Entreprises liées	
Entreprises associées	
Co-entreprises	
Autres	54 252
Débiteurs par accréditifs import devises	625 201
Entreprises liées	894
Entreprises associées	
Co-entreprises	
Autres	624 307
Total	679 453

- Note complémentaire à la note 5.3 HB4 « Engagements de financement donnés » portant ventilation des engagements selon la nature de la relation :

	31/12/2016	31/12/2015
Entreprises liées	14 395	16 000
Entreprises associées		
Co-entreprises		
Autres	416 261	197 798
Total	430 656	213 798

- Note complémentaire portant sur les engagements donnés et reçus en devises :

Les engagements donnés et reçus en devise arrêtés au 31/12/2016 se présentent comme suit:

	31/12/2016
Opérations de change au comptant non encore dénouées	58 620
Devises vendues à livrer (comptant)	17 186
Dinars achetés à recevoir (comptant)	14 709
Devises achetées à recevoir (comptant)	14 649
Dinars vendues à livrer (comptant)	12 076
Opérations de change à terme non encore dénouées	281 718
Devises vendues à livrer (à terme)	113 623
Dinars achetés à recevoir (à terme)	115 565
Devises achetées à recevoir (à terme)	26 115
Dinars vendues à livrer (à terme)	26 415
Opérations de SWAP	381 485
Dinars à livrer (SWAP)	116 617
Devise à livrer (SWAP)	74 932
Devise à recevoir (SWAP)	189 936

- Note complémentaire à l'état de résultat analysant les variations importantes enregistrées en 2016

par rapport à 2015 :

- Commissions (en produits) : +22,3%

La variation des commissions (en produits), soit 22,3% est due essentiellement à l'augmentation des commissions perçues sur les opérations de guichet et de crédits, rubrique «Effets, chèques et opérations diverses » en nombre d'opérations et en montant et ce, suite à la généralisation de la mécanisation des conditions de banque au niveau de toutes les agences de la BNA et à la politique commerciale adoptée par la banque après la réorganisation.

(mD)	2016	2015	Variation	Var en %
Commissions (en produits)	69 722	57 002	12 720	22,3%
Effets, chèques et opérations diverses	43 201	33 952	9 249	27,2%
Commerce extérieur	4 026	3 819	207	5,4%
Change	312	156	156	100,0%
Bourse et titres	713	733	-20	-2,7%
Trésorerie	437	311	126	40,5%
Monétique	3 350	2 501	849	33,9%
Gestion fonds budgétaires	2 616	2 435	181	7,4%
* Commerciaux	7	23	-16	-69,6%
* Agricoles	2 609	2 412	197	8,2%
Récupérations	2 423	2 770	-347	-12,5%
Autres commissions	12 644	10 325	2 319	22,5%

- Intérêts nets sur bons de trésor d'investissement (+221%)

L'augmentation des revenus du portefeuille d'investissement: Intérêts nets sur bons de trésor d'investissement de **221%** est due principalement à l'opération de reclassement des BTA du portefeuille commercial au portefeuille d'investissement.

- Autres produits d'exploitation (-40,8%)

La baisse des autres produits d'exploitation de 40% est due aux faits suivants :

(mD)	2016	2015	var
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	581	982	-40,8%
Revenus des immeubles	320	279	14,7%
Jetons de présence nous revenant	261	263	-0,8%
INT PERCUS / PRETS STE PROMOT.IMMOB.OIELLETS	0	33	-100,0%
CHANG METHODES, ESTIMAT CPTABLE & CORRECT ERR	0	407	-100,0%

- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires (-25,4%)

La baisse de ce poste de 25,4% est détaillée comme suit :

(mD)	2016	2015	Variation	Var en %
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	225	330	-105	-31,84%
Profits exceptionnels	147	286	-139	-48,69%
PROFIT/OPERATION D'ARBITRAGE REJETS MONETIQUE	78	44	34	77,78%
Solde en perte provenant des autres éléments ordinaires	-55	-102	47	-46,12%
Déficit de caisse	-11	-15	4	-27,01%
PENALITES ET AMENDES FISCALES	-37	-68	31	-44,94%
PERTES /OPERAT.ARBITRAGE REJETS MONETIQUES	-7	-20	13	-64,45%
Total	170	228	-58	-25,4%

- Note complémentaire à la note 6.10 « Solde en gain/perte provenant des autres éléments

ordinaires » :

Les corrections de valeurs, plus-values de cession et moins-values de cession sont nulles.

- **Note complémentaire à la note 7.3 « Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement » portant sur les dividendes versés :**

Les dividendes versés de 34mD correspondent aux dividendes prescrits (distribution de 2010) et versés au Trésor Public

4.3.6. Notes rectificatives relatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016

- **Note rectificative de la note 3.1.3 « Provisions sur les engagements » :**

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n° 91-24.

- **Note rectificative de la note 3.2.2 « Portefeuille-titre d'investissement et revenus y afférents :**

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement (FCP et FCPR).

Depuis 2002 et sur proposition des commissaires aux comptes de la banque, les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien sont des créances dont le remboursement se fait conformément à un échéancier préétabli (sans intérêts), et sont donc assimilés à des titres émis par l'Etat Tunisien.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre :

a/ Participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés : avant 2015, ces titres étaient évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-99 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

b/ Participation avec sortie libre : l'évaluation de ces titres est faite en se basant sur La valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

- **Note rectificative de la note 3.7 « Faits marquants de l'exercice 2016 » :**

- Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 29/08/2016, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100.000 mDT, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B et ce suite à l'autorisation de l'AGO réunie le 29/06/2016 d'émettre par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200.000mDT.
- Courant l'année 2016, la BNA a procédé à la cession de 5.189.400 actions détenues dans le capital de la "SFBT" pour un prix de cession de 100.623 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 96.141 mDT.
- La banque a procédé à la cession à la SOFINREC d'un lot de créances compromises s'élevant à 101.753 mDT dont 9.296 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées s'élèvent respectivement à 83.513 mDT et 8.786 mDT.
- La BNA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite à un contrôle fiscal approfondi qui s'est déroulé en 2016 au titre de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014. Les résultats du contrôle fiscal notifiés à la banque en date du 22 décembre 2016 ont conclu à un redressement de l'impôt de 23.013 mDT en principal et en intérêts. La banque a notifié sa réponse à l'administration fiscale dans les délais légaux et a accepté une partie de la taxation qui a donné lieu à la constatation d'une provision d'un montant de 6.900 mDT au 31 décembre 2016.

- En vertu des dispositions de l'article 49 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017, la banque a procédé à la constatation de la contribution exceptionnelle parmi les pertes extraordinaires, pour un montant de 3.867 mDT.

- **Note rectificative de la note 4.1 « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT » :**

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2016 de 70%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2016, un ratio de liquidité de 102,02 % contre 47,32% au 31/12/2015.

- **Note rectificative de la note 4.3.1 :**

Ratio de solvabilité :

En application de la circulaire BCT n°2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. La BNA affiche au 31/12/2016, un ratio de solvabilité de 11,18% (contre 10,07% au 31/12/2015) et un ratio Tier One de 7,31%.

- **Note rectificative de la note 4.3.2 « Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés » :**

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

(En milliers de dinars)

CL	Engagements au 31/12/2016	F.B & Dotations au 31/12/2016	Provisions au 31/12/2016	Provisions additionnelles au 31/12/2016	Agios & ints réservés au 31/12/2016 (*)
0	6 640 058	51 215	8 292	-	20 874
1	1 178 335	3 287	-	-	6 592
2	178 040	6 521	14 600	-	9 669
3	236 342	1 696	58 672	-	14 684
4	1 854 141	269 572	709 287	176 212	188 514
Total	10 086 916	332 292	790 851	176 212	240 333
Total des actifs classés	2 268 523	277 790	782 559	176 212	212 867
Taux des actifs classés	22,49%				
Taux des actifs classés hors F.B	20,41%				
Taux de couverture	51,65%				
Taux de couverture hors F.B	58,85%				

(*) Hors impayés en intérêts agricoles

Le taux des créances classées hors fonds budgétaires est de 20,41% contre 22,56% en 2015.

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2016 à 58,85% contre 57,38% en 2015

- **Note rectificative de la note 6.3 « Gains sur portefeuille commercial et opérations financières » :**

Ces gains ont atteint 19.400 mDT en 2016 contre 20.568 mDT en 2015. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Gains nets sur titres de transaction :	3 310	6 701
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	3 310	6 701
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	-290	39
- Dividendes & revenus assimilés (+)	75	74
- Pertes sur titres de placement (-)	-	-7
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	21	5
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-386	-33
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	16 380	13 828
- Résultat sur opérations de change	10 451	10 095
- Commissions sur change manuel	5 929	3 733
TOTAL	19 400	20 568

- **Note rectificative de la note 7.4 « Liquidités et équivalents de liquidités » :**

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor Assimilables BTA de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 448.080 mDT au 31/12/2016 contre aussi un solde négatif de 534.717 mDT au 31/12/2015. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2016 :

	(En mDT)	
	31/12/2016	31/12/2015
Liquidités en dinars tunisiens :	223 221	149 003
- Caisse dinars	40 323	46 327
- Avoirs à la BCT en dinars	-69 585	315
- Avoirs en CCP	369	179
- Mouvements IBS	5 415	5 495
- Placements en dinars	246 000	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 563	10 132
- Correspondants créditeurs en dinars	-7 864	-13 445
Liquidités en devises :	145 006	34 356
- Caisse devises	6 995	7 482
- Avoirs à la BCT devises	89 055	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	548	653
- Correspondants créditeurs en devises	-44	-57
- Placements en devises	48 452	3 364
Emprunts en dinars	-628 900	-688 950
Emprunts en devises	-225 373	-89 540
Placements inférieurs à 3 mois (BTA sur titres de transaction)	37 966	60 414
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2016	-448 080	-534 717

4.3.7. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2016

en mD	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission et de fusion	Dotations de l'Etat	Réserves extraordinaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	160 000	16 000	55 077	133 000	44 485	17 802	99 971	35 734	82	0	43 206	605 357
Affectation du Résultat de 2012 (AGO du 26/07/2013)					9 100		20 832	500	12 774		-43 206	0
Distribution des dividendes									-12 800			-12 800
Mouvement sur fonds social								640				640
Mouvement sur résultats reportés									34			34
Effet des modifications comptables										-47 515		-47 515
Résultat de l'exercice 2013											14 553	14 553
Solde au 31 décembre 2013	160 000	16 000	55 077	133 000	53 585	17 802	120 803	36 874	90	-47 515	14 553	560 269
Affectation du Résultat de 2013 (AGO du 28/08/2014)									-32 962	47 515	-14 553	0
Mouvement sur fonds social								611				611
Résultat de l'exercice 2014											50 818	50 818
Solde au 31 décembre 2014	160 000	16 000	55 077	133 000	53 585	17 802	120 803	37 485	-32 872	0	50 818	611 698
Affectation du Résultat de 2014 (AGO du 31/10/2015)					6 800		10 549	500	32 969		-50 818	0
Mouvement sur fonds social								591				591
Résultat de l'exercice 2015											25 355	25 355
Solde au 31 décembre 2015	160 000	16 000	55 077	133 000	60 385	17 802	131 352	38 576	97	0	25 355	637 644
Affectation du Résultat de 2015 (AGO du 29/06/2016)					24 900			500	-45		-25 355	0
Mouvement sur fonds social								580				580
Mouvement sur résultats reportés									2			2
Résultat de l'exercice 2016											140 000	140 000
Solde au 31 décembre 2016	160 000	16 000	55 077	133 000	85 285	17 802	131 352	39 656	54	0	140 000	778 226

4.3.8. Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

en mD	2 016	2 015	2 014
Bénéfice net de l'exercice	140 000	25 355	50 818
Résultats reportés	54	97	-32 873
Bénéfice distribuable	140 054	25 452	17 945
Réserves pour réinvestissements exonérés	19 438		10 549
Réserves extraordinaires	120 100	24 900	6 800
Réserves pour fonds social	500	500	500
Résultat à reporter	16	52	97

4.3.9. Evolution des dividendes

	2 016	2 015	2 014
Capital (en mD)	160 000	160 000	160 000
Nominal	5	5	5
Nombre d'actions	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Dividendes (en Dinars)	-	-	-
Dividende par action (en Dinars)	-	-	-
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	-	-
Date de détachement	-	-	-

4.3.10. Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation

	2 016	2 015	2 014
Total des produits d'exploitation bancaire (en mD)	674 819	619 910	596 755
Produit net bancaire (en mD)	378 814	335 287	348 753
Résultat d'exploitation (en mD)	154 473	26 400	63 727
Capital social (en mD)	160 000	160 000	160 000
Nombre d'actions	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Produits d'exploitation bancaire / action (en Dinars)	21,088	19,372	18,649
Produit net bancaire / action (en Dinars)	11,838	10,478	10,899
Résultat d'exploitation / action (en Dinars)	4,827	0,825	1,991

4.3.11. Evolution du résultat net

	2 016	2 015	2 014
Capital social (en mD)	160 000	160 000	160 000
Nombre d'actions	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Bénéfice avant impôt (en mD)	154 643	26 628	63 695
Bénéfice net (en mD)	140 000	25 355	50 818
Bénéfice consolidé avant impôt (en mD)	184 730	49 997	101 957
Bénéfice net consolidé (en mD)	148 974	30 559	55 533
Bénéfice avant impôt / action (en Dinars)	4,833	0,832	1,990
Bénéfice net / action (en Dinars)	4,375	0,792	1,588
Bénéfice consolidé avant impôt / action (en Dinars)	5,773	1,562	3,186
Bénéfice net consolidé / action (en Dinars)	4,655	0,955	1,735

4.3.12. Evolution de la marge brute d'autofinancement

en mD	2 016	2 015	2 014
Bénéfice net	140 000	25 355	50 818
Dotations aux provisions sur créances et passifs (nettes)	109 519	208 623	102 855
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement (nettes)	-86 587	-88 422	2 836
Dotations aux amortissements	5 289	5 367	5 150
Marge brute d'autofinancement	168 221	150 923	161 659

4.3.13. Emprunts obligataires émis par la BNA

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 30/01/2018 (en Dinars)
"Emprunt Subordonné BNA 2009" - 15 ans - Taux:5,4%	50 000 000	-	07/04/2009	07-avr	23 320 000
"Emprunt Subordonné BNA 2016" - 5 ans - Taux:7,4%	37 000 000	-	19/10/2016	19-oct	92 600 000
"Emprunt Subordonné BNA 2016" - 7 ans* - Taux:7,55%	63 000 000	-	26/05/2017	26-mai	50 000 000
"BNA Subordonné 2017-1" - 5 ans - Taux:7,4%	20 140 000	-	29/12/2017	29-déc	50 000 000
"BNA Subordonné 2017-1" - 7 ans* - Taux:7,55%	29 860 000	-			
"Emprunt Subordonné BNA 2017-2" - 5 ans - Taux:7,6%	23 500 000	-			
"Emprunt Subordonné BNA 2017-2" - 7 ans* - Taux:7,75%	26 500 000	-			
Total					215 920 000

* avec 2 ans de franchise

4.3.14. Emprunts obligataires souscrits par la BNA

Les emprunts obligataires souscrits par la BNA se présentent comme suit :

(en Dinars)	Encours 31/12/2016
Amen Bank 2006	100 000
STB 2008-1	1 125 000
BTE 2009	1 500 000
STB 2010-1CAT.A	800 000
STB 2010-1CAT.B	4 798 400
AMEN BANK sub 2010	2 999 000
BTE 2010 CAT.A	800 000
Attijari Bank 2010	1 428 500
BNA 2011- F G A	17 000 000
UIB 2011-1 CAT B	750 000
STB sub 2011 CAT A	2 142 000
BTE 2011 CAT A	2 100 000
BTE 2011 CAT B	1 224 000
MODERN LEASE 2012	1 600 000
El Wifak Leasing 2013	400 000
BH 2013-1 fixe	1 427 500
BH 2013-1 VAR	1 427 500
ATL 2013-2 fixe	800 000
ATL 2013-2 var	1 600 000
CIL 2013-1 fixe B	1 200 000
TL sub 2013-2	1 000 000
ATL 2014-1	1 200 000
TL 2014-1 VAR CAT A	600 000

TL 2014-1FIXE CAT A	600 000
ATL 2014-2 Fixe	1 200 000
Emprunt National B	70 000 000
Emprunt National C	50 000 000
Hannibal Lease 2014-1 var. A	1 200 000
Hannibal Lease 2014-1 fixe A	600 000
BTK sub 2014-1	1 200 000
Tunisie Leasing 2014-2	600 000
Tunisie factoring 2014-1 fixe.	800 000
Tunisie factoring 2014-1 var.	800 000
CIL 2014-2 fixe B	1 600 000
ATL 2014-3	2 400 000
Amen bank sub 2014 cat A	1 600 000
Amen bank sub 2014 cat B fixe	1 000 000
Hannibal Lease 2015-1	1 600 000
Tunisie Leasing 2015-1 cat A var	1 600 000
CIL 2015-1	800 000
BH sub 2015	4 000 000
ATL 2015-1 fixe	800 000
ATL 2015-1 var	800 000
UIB sub 2015	1 600 000
AIL 2015-1	2 000 000
HL sub 2015-1 cat A	800 000
Attijari Bank sub 2015	1 600 000
Attijari Leasing 2015-2	800 000
UBCI sub 2015	800 000
UNIFACTOR 2015 fixe	1 000 000
UNIFACTOR 2015 var	500 000
ATL 2015-2	2 000 000
Tunisie Leasing 2015-2	1 000 000
HL 2015-2 cat A	1 000 000
HL 2015-2 cat B	1 000 000
TL 2016-1	1 800 000
CIL 2016-1	1 000 000
BH sub 2016-1	2 500 000
BH sub 2016-1	2 500 000
HL 2016-1	1 000 000
ATL 2016-1 A	1 000 000
ATL 2016-1 C	1 000 000
Attijari Leasing 2016-1	1 000 000
BIAT SUB 2016	5 000 000
HL 2016-2 A	500 000
HL 2016-2 B	500 000
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000 000
BTE 2016	1 000 000
Total	229 121 900

4.3.11. Emprunts obligataires garantis par la BNA

Néant

4.3.12. Principaux indicateurs

en mD	2 016	2015*	2 015	2 014
Dépôts de la clientèle	7 025 567	6 247 322	6 247 322	5 862 975
Créances nettes sur la clientèle	7 371 767	6 818 824	6 818 824	6 927 167
Capitaux propres avant résultat	636 854	610 917	610 917	559 513
Capitaux propres après résultat	776 854	636 272	636 272	610 331
Capital social	160 000	160 000	160 000	160 000
Total Bilan	9 439 945	8 348 616*	8 312 023	8 096 991
Produit Net Bancaire (PNB)	378 814	335 287	335 287	348 753
Commissions nettes	66 414	54 227	54 227	54 220
Frais de personnel	162 351	154 608	154 608	144 628
Charges générales d'exploitation	34 350	29 693	29 693	30 304
Frais généraux (Frais de personnel + Charges d'exploitation + dotations aux amortissements)	201 990	189 668	189 668	180 082
Total Engagements	10 086 916	9 357 079	9 357 079	9 259 664
Créances classées	2 268 523	2 316 826	2 316 826	1 947 883
Provisions & Agios réservés	1 282 509	1 256 675	1 256 675	1 018 721
Résultat d'exploitation	154 473	26 400	26 400	63 727
Résultat net	140 000	25 355	25 355	50 818
Dividendes	-	-	-	-
Nombre d'actions	32 000	32 000	32 000	32 000
Effectif	2 626	2 706	2 706	2 675

*Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

4.3.13. Principaux ratios

- Ratios de structure

	2 016	2 015*	2 015	2 014
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	8,2%	7,6%	7,7%	7,5%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	78,1%	81,7%	82,0%	85,6%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	74,4%	74,8%	75,2%	72,4%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	95,3%	91,6%	91,6%	84,6%

*Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

- Ratios de productivité

	2 016	2 015	2 014
Frais généraux / PNB	53,3%	56,6%	51,6%
Commissions nettes / Frais de personnel	40,9%	35,1%	37,5%
Dépôts de la clientèle / Effectif (mD)	2 675,4	2 308,7	2 191,8
Frais généraux / Effectif (mD)	76,9	70,1	67,3
Frais de personnel / Effectif (mD)	61,8	57,1	54,1
PNB / Effectif (mD)	144,3	123,9	130,4

- Ratios de rentabilité

	2 016	2 015*	2 015	2 014
ROE (Bénéfice après modifications comptables / Capitaux propres**)	18,0%	4,0%	4,0%	8,3%
ROA (Bénéfice net / Total Actif)	1,5%	0,3%	0,3%	0,6%
Bénéfice net / PNB	37,0%	7,6%	7,6%	14,6%
Dividende / Capital social	-	-	-	-
Commissions nettes / PNB	17,5%	16,2%	16,2%	15,5%

*Chiffres 2015 retraités pour les besoins de comparabilité

**Avant affectation

- Ratios réglementaires

	2 016	2 015	2 014
Ratio de solvabilité (Fonds propres / Total Actif)	11,18%	10,07%	8,99%
Ratio de liquidité	102,02%*	47,30%*	87,90%
Taux de créances classées	22,49%	24,76%	21,04%
Taux de couverture des créances classées (Hors fonds budgétaires)	58,85%	57,38%	58,47%

* Nouvelle formule de calcul du ratio de liquidité à partir du 01/01/2015 « Liquidity Coverage Ratio » (LCR) conformément à la circulaire BCT n°2014-14 du 10/11/2014. Désormais, le ratio de liquidité est le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30j calendaires. Le seuil minimum ne doit pas être inférieur à 70%.

4.4. Renseignements financiers sur les états financiers consolidés au 31/12/2016

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne :

- Les comptes consolidés de la banque excluent les entités dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. Cette exclusion n'est pas prévue par les dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Les sociétés du groupe détiennent des parts dans le capital de la société mère et ce, contrairement aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales qui interdit les participations réciproques pour les sociétés par actions.
- Le bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés font figurer des postes avec un solde nul pour les deux exercices présentés et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 21 de la NC01 norme générale.
- Certaines notes aux états financiers ne présentent pas les données des périodes comparatives et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale.

Par ailleurs, les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 7 sociétés sur un périmètre composé de 23 sociétés et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.

Aussi, le rapport des commissaires aux comptes ne comporte pas une évaluation du contrôle interne et ce, contrairement aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14/11/1994 portant réorganisation du marché financier.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur, pour les états financiers relatifs aux exercices futurs.

4.4.1. Bilans consolidés au 31 décembre

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2016	2015*
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	246 325	85 773
Créances sur les établissements bancaires	5.2	242 039	145 819
Créances sur la clientèle	5.3	7 245 934	6 660 013
Portefeuille commercial	5.4	358 320	379 304
Portefeuille d'investissement	5.5	1 132 958	868 607
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	69 047	46 589
Valeurs immobilisées	5.7	98 177	97 121
Autres actifs	5.8	454 950	518 141
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		44	51
TOTAL ACTIF		9 847 795	8 801 418
PASSIF			
Banque centrale, CCP	5.9	618 913	578 209
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.10	313 401	214 145
Dépôts de la clientèle	5.11	6 956 731	6 181 430
Emprunts et ressources spéciales	5.12	435 145	311 034
Autres passifs	5.13	349 447	449 442
TOTAL PASSIF		8 673 637	7 734 260
INTERETS MINORITAIRES		385 169	401 766
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2015)	5.14	160 000	160 000
Capital non appelé	5.14	-	-
Actions propres et d'autocontrôle	5.15	-2 479	-2 296
Réserves consolidées	5.14	363 580	352 381
Autres capitaux propres consolidés	5.14	132 555	132 509
Résultats reportés consolidés		-13 641	-7 760
<i>Reports à nouveau consolidés</i>		-13 641	-7 760
<i>Effets des modifications comptables consolidés</i>		-	-
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	148 974	30 559
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		788 989	665 392
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		9 847 795	8 801 419

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

4.4.2. Etats des engagements hors bilan consolidés au 31 décembre

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2016	2015
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 038 803</u>	<u>1 043 860</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		246 670	344 507
b - En faveur de la clientèle		632 133	539 353
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>679 453</u>	<u>544 394</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		54 252	31 846
b - Débiteurs par accréditifs import devises		625 201	512 548
Actifs donnés en garantis	6.2	<u>549 000</u>	<u>578 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		2 267 256	2 166 254
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés	6.3	<u>416 261</u>	<u>197 798</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		416 261	197 798
Engagements sur titres	6.4	<u>4 041</u>	<u>2 982</u>
a - Participations non libérées		4 041	2 982
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		420 302	200 780
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.5	<u>3 044 462</u>	<u>2 751 165</u>
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		3 044 462	2 751 165

4.4.3. Etats de résultat consolidés au 31 décembre

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2016	2015*
Intérêts et revenus assimilés	7.1	507 443	491 654
Commissions	7.2	70 933	59 204
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	35 420	38 344
Revenus du portefeuille investissement	7.4	67 588	35 611
Total des produits d'exploitation bancaire		681 384	624 813
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-287 478	-276 962
Commissions encourues		-1 243	-1 646
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-202	-201
Total des charges d'exploitation bancaire		-288 923	-278 810
PRODUIT NET BANCAIRE		392 462	346 003
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-101 441	-195 041
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	89 827	87 056
Autres produits d'exploitation		56 547	45 081
Frais de personnel	7.8	-175 013	-166 439
Charges générales d'exploitation		-74 535	-60 430
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-6 562	-7 169
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		181 286	49 062
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		3 970	1 983
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	-525	-1 047
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		184 730	49 997
Impôt sur les bénéfices	7.10	-16 873	-5 522
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		-3 852	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		164 006	44 476
Intérêts minoritaires		-15 032	-13 917
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		148 974	30 559
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		148 974	30 559
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	-
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		148 974	30 559

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

4.4.4. Etats des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2016	2015*
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		601 127	572 513
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-284 896	-271 097
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-25 707	9 532
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-664 847	-107 355
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		764 562	373 540
6- Titres de placement		-5 950	49 696
7- Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-144 272	-152 113
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-94 073	-10 212
9- Impôt sur les sociétés		-383	-8 641
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation	8.1	145 560	455 863
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		60 267	24 382
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-332 937	-64 870
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-7 026	-40 631
4- Plus-values sur titres de participations		96 266	93 895
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement	8.2	-183 430	12 776
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'autocontrôle		-	-
2- Emission d'actions par la mère		-	-
3- Emission d'actions par les filiales		-14 701	-24 826
4- Emission d'emprunts		100 000	-
5- Remboursement d'emprunts		-6 267	-11 822
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		29 397	-67 792
7- Dividendes versés / encaissés		12 079	-17 468
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	8.3	120 508	-121 907
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		82 638	14 815
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-521 978	-536 793
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-439 340	-521 978

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

4.4.5. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2016

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **171** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,23%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,07%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 323 771	21 618 855	13,51%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	829 536	4 147 680	2,59%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVÉES	3 200 408	16 002 040	10,00%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 567 512	37 837 560	23,65%
AUTRES ACTIONNAIRES	833 771	4 168 855	2,61%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lorsqu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de

capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2016, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC douze lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 12, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

De même des provisions additionnelles ont été constatées au titre de ces créances en appliquant un taux de décote de 100% pour tous les lots 5 à 12.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Élimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Au niveau des créances classées 4, et pour les besoins de distinction entre les créances non contentieuses et celles contentieuses, ces dernières sont logées dans la classe 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.3. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence. La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre :

a/ Participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés : avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

b/ Participation avec sortie libre : l'évaluation de ces titres est faite en se basant sur La valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RÉ.

3.6. Actions propres et d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'autocontrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'autocontrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'autocontrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupes sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2016 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
	Taux nominal	Taux effectif
SPI MADINA	25%	25%
LES CÉILLETS	25%	25%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SOJET SUD	25%	25%

SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9. Modifications apportées aux états financiers consolidés précédemment publiés :

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 avril 2017. Ils font apparaître des capitaux propres consolidés positifs de **789 621mDT** y compris le résultat bénéficiaire consolidé net de l'exercice s'élevant à **149 606 mDT**.

Dans les états financiers de la société mère, et conformément à la lettre de la BCT en date du 01 novembre 2016, le portefeuille-titres transactions en fin d'année a été évalué conformément à la norme 25 relative aux placements dans les établissements bancaires en ce qui concerne l'évaluation du. Cette évaluation a dégagé une plus-value de l'ordre de 1 103 mDT au 31 décembre 2016.

A la suite de la publication des états financiers individuels de la BNA et des états financiers consolidés du groupe « BNA » le 12 mai 2017, la BCT a jugé utile de reporter, à l'année 2017, l'application de la méthode de la valorisation du portefeuilles-titres au prix du marché. Cette démarche vise à homogénéiser les pratiques comptables appliquées par les banques de la place. Par conséquent, les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été modifiés. Les capitaux propres consolidés et le résultat net consolidé de l'exercice ont été, ainsi, ramenés respectivement à **788.989 mDT** et **148.974mDT** contre précédemment **789 621 mDT** et **149 606 mDT**.

3.10. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers :

- Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2015
Chèques à créditer	AC7A	PA5C	30 816
Chèques à créditer à recycler	AC7A	PA5C	5 777

- Afin de se conformer à la NCT 25, la BNA a procédé à une valorisation des titres en utilisant la courbe de taux de Tunisie clearing et ensuite à leur reclassement.

Les soldes au 31/12/2015 ont été retraités pour tenir comptes de ces reclassements :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2015
BTA d'investissement	AC4	AC5	331 917
Intérêts à percevoir sur BTA d'investissement	AC4	AC5	9 782
Plus-value sur BTA à percevoir	AC4	AC5	254
Intérêts perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	9 782
Plus-value perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	801

- Les liquidités et équivalents de liquidités de fin de période relative à l'exercice 2015 ont été retraités conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la note 21 comme suit :

Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2015 avant	Retraitement	Solde au 31/12/2015 après
----------------------------	---------------------------------	--------------	---------------------------------

	retraitement		retraitement
Liquidités et équivalents de liquidités de fin de période 2015	-202 800	-331 917	-534 717

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 23 entités au 31 décembre 2016 :

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	99,64%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	99,08%
SOFINREC	IG	100,00%	99,31%
SIACR INVEST	IG	91,62%	84,35%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,65%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,96%
SICAF Participations BNA	IG	99,99%	99,63%
SICAV BNA (2)	IG	15,12%	13,56%
Placement Obligataire SICAV (2)	IG	0,08%	0,05%
Banque d'affaires Tunisie	ME	23,82%	23,74%
TUNIS-RE	ME	20,31%	18,54%
AMI	ME	25,26%	25,17%
SODINO	ME	24,75%	24,66%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	33,93%	33,31%
ESSOUKNA	IG	70,26%	23,37%
SIVIA	IG	99,99%	42,15%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,96%
LES CÉILLETS	IG	100,00%	52,77%
Autres activités			
SOJET SUD	IG	76,89%	56,16%
Tunisie Informatique Services	IG	73,92%	46,47%
SOGEST	IG	94,76%	44,84%
AGROSERVICES (3)	IG	34,85%	34,72%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,59%
GENERALE DE VENTE (4)	ME	49,995%	49,81%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,93% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,76% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	35	14,47%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	2	2,68%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	5	8,72%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	941	28,44%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGROSERVICES	SODAL(*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		300		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			0
SODEAT		300			
TOTAL	49 993	2 991	144 676	153 537	95 353
Capital (Nb d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% DE CONTROLE	99,99%	49,85%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;
- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le groupe sont en liquidation

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du groupe BNA est de 34,85%.

- (4) La société La Générale de Vente « GEV » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEV ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sept entreprises suivantes n'ont pas fourni des liasses de consolidation comportant l'avis de leurs commissaires aux comptes :

Société	Méthode de consolidation	Capitaux propres avant résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice	Observations
SICAR INVEST	Intégration globale	9 864 652	219 461	
SIVIA	Intégration globale	14 983 714	676 086	
TUNIS-RE	Mise en équivalence	171 212 321	14 443 379	Chiffres de 2015
GEV	Mise en équivalence	1 790 120	- 596 783	
SODINO	Mise en équivalence	25 817 298	- 776 436	
BAT	Mise en équivalence	6 922 652	47 713	Chiffres de 2015
AMI	Mise en équivalence	46 510 362	6 000 000	

De plus, les sociétés suivantes n'ont pas fourni leurs rapports de commissaires aux comptes :

Société	Méthode de consolidation
SICAR INVEST	Intégration globale
SIVIA	Intégration globale
AGRO SERVICES	Intégration globale
SODET SUD	Intégration globale
GEV	Mise en équivalence
SODINO	Mise en équivalence
BAT	Mise en équivalence
AMI	Mise en équivalence

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 246.325 mDT au 31/12/2016 contre 85.774 mDT au 31/12/2015, soit une augmentation de 160.552 mDT due essentiellement à l'augmentation des avoirs auprès de la BCT en devises et des prêts sur le marché monétaire en dinars et en devises à la BCT, compensée en partie, par une diminution des avoirs en caisse en dinars et en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Avoirs en caisse en dinars	40 329	46 330
Avoirs en caisse en devises	6 993	7 482
Avoirs auprès de la BCT en dinars	-	315
Avoirs auprès de la BCT en devises	89 056	22 918
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)	-303	-310
Prêts sur le marché monétaire BCT dinars	56 000	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	48 452	3 364
Intérêts à percevoir	14	-
Mouvements IBS	5 415	5 495
Avoirs auprès du CCP	369	179
TOTAL	246 325	85 773

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n° 2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2016 de 70%. La société mère BNA affiche, à la date du 31/12/2016, un ratio de liquidité de 102,02%.

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 145.819 mDT au 31 décembre 2015 à 242.039 mDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 96.220 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
a - Créances sur les établissements bancaires	214 420	119 232
Comptes courants et autres créances	9 129	3 998
Prêts sur le marché monétaire en dinars	205 000	115 000
Intérêts à percevoir	291	234
b - Créances sur les établissements financiers	27 827	26 793
Comptes courants	5 633	6 795
Prêts à M.L.T	21 750	19 650
Créances rattachées sociétés de leasing	318	237
Intérêts à percevoir	126	111
TOTAL BRUT	242 247	146 025
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-208	-206
TOTAL NET	242 039	145 819

La

ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
a - Créances sur les établissements bancaires	199 420	15 000	-	-	214 420
Comptes courants & autres créances	9 129		-	-	9 129
Prêts sur le marché monétaire dinars	190 000	15 000	-	-	205 000
Intérêts à percevoir	291	-	-	-	291
b - Créances sur les établissements financiers	7 827	4 850	15 150	-	27 827
Comptes à vue	5 633	-	-	-	5 633
Prêt	1 750	4 850	15 150	-	21 750
Créances rattachées sociétés de leasing	318	-	-	-	318
Intérêts à percevoir	126	-	-	-	126
TOTAL	207 247	19 850	15 150	-	242 247

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2016 à 7.245.934 mDT contre 6.660.013 mDT au 31 décembre 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 585.921 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	767 610	344 479	-2 733	0	-335 590	773 766
- Comptes débiteurs	52 719	0	0	0	0	52 719
- Autres concours à la clientèle	499 445	98 852	-2 733	0	-90 068	505 496
- Crédits sur ressources spéciales	215 446	245 627	0	0	-245 522	215 551
Engagements commerciaux et industriels :	7 562 624	179 982	-17 392	0	-229 989	7 495 225
- Comptes débiteurs	1 179 420	40 698	0	0	-89 809	1 130 309
- Autres concours à la clientèle	6 270 291	129 828	-17 392	0	-131 316	6 251 412
- Crédits sur ressources spéciales	112 913	9 456	0	0	-8 864	113 505
Comptes courants associés	541	0	0	0	0	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	19 027	0	0	-464	0	18 563
Créances bancaires détenues par des SRC (note 5.3.1)	275 191	29 785	0	0	-38 543	266 433
Provisions sur créances classées (*)	0	0	0	-1 233 481	0	-1 233 481
Provisions collectives sur créances non classées	0	0	0	-75 113	0	-75 113
TOTAL AU 31/12/2016	8 624 993	554 246	-20 125	-1 309 058	-604 122	7 245 934
TOTAL AU 31/12/2015	8 033 516	575 993	-18 089	-1 296 152	-635 254	6 660 013

(*) Dont des provisions additionnelles sur les créances bancaires prévues par la Circulaire BCT 2013-21 : 176.212 mDT constatés par la BNA et 28.577 mDT constatés par la SOFINREC.

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2016 comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lots ayant fait l'objet de radiation en consolidation	0	14	0	0	14
Lot n° 5 (cédé le 31/12/2005)	26 497	2 722	-24 642	-4 576	0
Lot n° 6 (cédé le 31/12/2005)	24 450	1 988	-23 645	-2 793	0
Lot n° 7 (cédé le 31/12/2006)	25 702	2 514	-19 808	-8 408	0
Lot n° 8 (cédé le 31/12/2007)	17 667	2 362	-16 794	-3 235	0
Lot n° 9 (cédé le 31/08/2009)	13 331	1 116	-12 875	-1 572	0
Lot n° 10 (cédé le 15/09/2010)	31 674	3 019	-29 019	-5 674	0
Lot n° 11 (cédé le 31/12/2014)	43 017	6 948	-46 733	-3 232	0
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	198	0	-195	-2	0
Lot n° 12 (cédé le 01/10/2017)	92 654	9 104	-92 706	-9 051	0
TOTAL AU 31/12/2016	275 191	29 785	-266 418	-38 543	14
TOTAL AU 31/12/2015	301 569	30 682	-281 144	-51 093	14

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2016 à 164.493 mDT.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

(En mDT)

	Encours au 31 décembre 2016	Encours au 31 décembre 2015
Lot n° 1 (cédé le 27/12/2001)	65 245	85 782
Lot n° 2 (cédé le 30/08/2002)	38 984	67 610
Lot n° 3 (cédé le 30/09/2003)	20 018	34 895
Lot n° 4 (cédé le 31/12/2003)	40 245	75 982
TOTAL	164 493	264 270

5.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

CL	ENG 12-16	FB-DOT 12-16	PROV 12-16	PROV ADD 12-16	AGIOS INT RSV 12-16 HORS IMP INT AGR
----	-----------	--------------	------------	----------------	--------------------------------------

0	6 640 058	51 215	8 292	-	20 874
1	1 178 335	3 287	-	-	6 592
2	178 040	6 521	14 600	-	9 669
3	236 342	1 696	58 672	-	14 684
4	934 828	166 706	282 451	78 010	106 087
5	1 224 289	102 866	664 677	126 779	133 274
TOT En mdt	10 391 892	332 291	1 028 692	204 789	291 180

TOT ACTIF CLASSES En mdt	2 573 499	277 789	1 020 400	204 789	263 714
---------------------------------	------------------	----------------	------------------	----------------	----------------

TX DES ACTIFS CLASSES	24,76%
------------------------------	---------------

TX ACTIFS CL Hors FB	22,82%
-----------------------------	---------------

TX DE COUVERTURE	57,86%
-------------------------	---------------

TX COUV Hors FB	64,86%
------------------------	---------------

5.3.3 Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2016, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 75.113 mDT.

5.3.4. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2016, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2016 s'élève à 204 789 mDT (176.212 mDT constaté par la BNA et 28.577 constaté par SOFIENREC), soit une enveloppe supplémentaire nette de 20.954 mDT par rapport au 31/12/2016.

5.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et

sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2016 (3)	Encours au 31/12/2016 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	18 633 572	13 845 925	4 787 647
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	87 139 654	65 045 242	22 094 412
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	4 071 311	3 155 852	915 459
Total en DT	353 642 190	166 376 556	187 265 633	109 844 537	82 047 019	27 797 518

5.3.6 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2016 :

	Total	Dont engagement des sociétés					
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	El-Fouledh
Engagements au 31-12-2015	1 272 311	596 010	36 991	63 153	69 472	89 352	53 823
Engagements au 31-12-2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Garanties au 31-12-2016	775 343	490 700	-	55 300	84 555	51 100	33 129
Agios réservés au 31-12-2016	9 654	-	-	-	-	-	4 881
Classe au 31-12-2016		-	-	-	-	-	4
Provisions au 31-12-2016	14 266	-	-	-	-	-	13 094

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 358.320 mDT au 31 décembre 2016 contre 379.304 mDT au 31 décembre 2015, soit une diminution nette de 20.984 mDT.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 016			2015	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	42 850	-	-1 691	41 158	38 507
Actions	25 295	-	-1 691	23 604	13 823
Parts dans les OPCVM consolidés	15 557	-	-	15 557	22 880
Parts dans les autres OPCVM	1 997	-	-	1 997	1 803
Titres à revenu fixe	281 228	37 037	-	318 265	340 797
Bons de trésor	45 886	30 334	-	76 220	99 894
Obligations	231 559	5 755	-	237 314	227 649
Parts de Fonds Communs de Créances	203	1	-	204	396
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	2 477	947	-	3 424	12 858
Total	322 974	37 037	-1 691	358 320	379 304

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 1.132.958 mDT au 31 décembre 2016 contre 868.607 mDT au 31 décembre 2015. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

	2 016			2 015	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	880 983	10 886	-	891 869	569 211
Participations-financement (Titres en rétrocession)	103 104	255	-37 033	66 326	94 381
Parts dans les entreprises liées non consolidées (1)	1 447	-	-1 447	-	-
Titres déconsolidés	76	-	-	76	76
Autres titres de participation et de placement	64 924	-	-2 322	62 602	83 758
Parts dans les fonds communs de placement	22 400	-	-619	21 782	19 938
Placements en fonds gérés SICAR	2 994	-	-	2 994	3 041
Créances prises en charge par l'Etat	87 310	-	-	87 310	98 203
Total	1 163 237	11 141	-41 421	1 132 958	868 607

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

(En mDT)

Société	Activité	2016		2015	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,31%	40 273	20,31%	37 706
AMI	Assurances	25,26%	20 363	-	-
SODINO	SICAR	24,75%	6 198	24,75%	6 393
GEVE	Commerce	50,00%	597	50,00%	885
BAT	Services financiers	23,82%	1 617	23,82%	1 606
TOTAL			69 047		46 589

5.7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le groupe BNA.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2016, une valeur brute de 215.376 mDT, des amortissements et des provisions de 117.198 mDT et une valeur nette de 98.177 mDT, ce qui représente environ 1% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2016, s'établit comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Acquisitions/dotations	Régl. Amortis Antérieurs	Cessions/reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles :	14 278	1 674	-	-	0	15 952
- Logiciels	14 278	1 674	-	-	0	15 952
Amortissements :	-13 328	-1 560	-	-	0	-14 888
- Logiciels	-13 166	-1 560	-	-	0	-14 726
TOTAL NET (1)	950	114	-	-	0	1 064
Immobilisations corporelles :	187 489	16 434	-	-	-4 499	199 424
- Terrains	4 267	1 646	-	-	-	5 912
- Constructions	94 088	1 556	-	-	-	95 644
- Agencements, aménagements et installations	30 209	2 488	-	-	-41	32 656
- Matériel de transport	4 677	1 294	-	-	-	5 971
- Mobiliers, matériel de bureaux	41 599	2 857	-	-	-	44 456
- Matériel et outillage	5 857	2 860	-	-	-104	8 613
- Immobilisations en cours	1 756	2 697	-	-	-2 707	1 746
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	240	561	-	-	-650	151
- Dépenses nouvelles agences	688	475	-	-	-997	166
- Immobilisations en dation (*)	4 107	-	-	-	-	4 107
Amortissements :	-90 981	-10 993	-	1	-	-101 973
- Constructions	-27 495	-4 166	-	-	-	-31 660
- Agencements, aménagements et installations	-23 554	-1 676	-	1	-	-25 228
- Matériel de transport	-3 426	-1 942	-	-	-	-5 368
- Mobilier et matériel de bureaux	-36 468	-3 162	-	-	-	-39 630
- Matériel et outillage	-39	-47	-	-	-	-87
Dépréciations :	-337	-	-	-	-	-337
- Immobilisations en dation	-337	-	-	-	-	-337
TOTAL NET (2)	96 171	5 441	-	1	-4 499	97 114
TOTAL GENERAL (1) + (2)	97 121	5 555	-	1	-4 499	98 177

(*) Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2016 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 454.950 mDT au 31 décembre 2016 contre 518.141 mDT au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Comptes de régularisation actifs :	55 906	120 517
- Débiteurs divers	12 713	13 089
- État, impôts & taxes	1 167	1 661
- Commissions de gestion à percevoir	8 100	5 441
- Ajustements devises	4 298	2 799
- Comptes liés à la compensation (5.8.1)	23 640	83 434
- Autres comptes	6 365	14 093
Actifs d'impôts sur les résultats :	82 217	89 020
- Actifs d'impôts exigibles	7 421	19 830
- Actifs d'impôts différés	74 796	69 190
Actifs d'exploitation des filiales non financières	208 142	208 811
- Stocks de terrains à bâtir	96 036	97 047
- Stocks de travaux immobiliers en cours	38 538	27 325
- Stocks de travaux immobiliers terminés	64 192	75 549
- Autres stocks	1 029	1 279
- Clients et comptes rattachés	8 347	7 611
Autres actifs :	108 308	99 793
- Prêts au personnel	36 271	36 005
- Charges reportées	5 165	3 692
- Stock cartes de retrait	153	232
- Dotations timbres postaux	27	26
- Dotations timbres fiscaux	5	6
- Dotations timbres spéciaux de voyage	85	85
- Dépôts et cautionnements	381	593
- Autres comptes	66 220	59 154
TOTAL	454 950	518 141

5.8.1 Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2016, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 23.640 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 64.971 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.9. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 618.913 mDT au 31/12/2016 contre 578.209 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 40.704 mDT due essentiellement aux utilisations en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie compensé par une baisse des emprunts sur le marché monétaire. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Utilisations auprès de la BCT en dinars	69 586	
Utilisations auprès de la BCT en devises		4
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	549 000	578 000
Intérêts à servir	327	205
TOTAL	618 913	578 209

5.10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 313.401 mDT au 31/12/2016 contre 214.145 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une diminution de 278.497 mDT qui résulte essentiellement de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

- *Décomposition par nature de poste :*

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	311 701	207 282
Dépôts & avoirs des établissements financiers	1 700	6 863
TOTAL	313 401	214 145

- *Décomposition par nature de compte :*

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Comptes à vue	7 916	13 523
Emprunts sur le marché monétaire dinars	79 900	110 950
Emprunts sur le marché monétaire devises	225 373	89 540
Intérêts à payer	212	132
TOTAL	313 401	214 145

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

Décomposition par nature de compte	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
* Comptes à vue	7 916	-	-	-	7 916
* Emprunts sur marché monétaire dinars	79 900	-	-	-	79 900
* Emprunts sur marché monétaire Devises	225 373	-	-	-	225 373
* Intérêts à payer	212	-	-	-	212
TOTAL	313 401	-	-	-	313 401

5.11. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6.956.731 mDT au 31 décembre 2016 contre 6.181.430 mDT au 31 décembre 2015, enregistrant ainsi une augmentation de 775.301 mDT, soit un taux de progression de 13%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dépôts en dinars :	6 348 832	5 470 288
- Dépôts à vue	1 457 135	1 241 718
- Dépôts d'épargne	2 238 785	2 105 073
- Bons de caisse	64 430	68 929
- Comptes à terme	180 386	173 549
- Comptes spéciaux de placement	1 595 567	1 145 742
- Certificats de dépôt	604 500	554 000
- Autres sommes dues à la clientèle	208 029	181 277
Dépôts en devises :	566 506	678 886
- Dépôts à vue	391 735	457 199
- Bons de caisse	9 783	8 813
- Comptes à terme	39 637	43 491
- Comptes de placement	115 198	161 564
- Autres sommes dues à la clientèle	10 153	7 819
Dettes rattachées :	41 393	32 255
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	2112	1925
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	313	325
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	19215	18384
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	39 324	27 644
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-19 571	-16 023
TOTAL	6 956 731	6 181 430

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Dépôts en dinars	3 695 920	800 951	484 568	1 255 221	112 172	6 348 832
Dépôts à vue	1 457 135	-	-	-	-	-1 457 135
Dépôts d'épargne	2 238 785	-	-	-	-	2 238 785
Bons de caisse	-	127	3 383	56 737	4 183	64 430
Compte à terme	-	22 461	17 692	126 450	13 783	180 386
Comptes spéciaux de placement	-	436 334	401 493	663 534	94 206	1 595 567
Certificats de dépôts	-	134 000	62 000	408 500	-	604 500
Autres sommes dues à la clientèle	-	208 029	-	-	-	208 029
Dépôts en devises	401 888	74 415	27 344	62 029	830	566 506
Dépôts à vue	391 735	-	-	-	-	391 735
Bons de caisse	-	240	-	9 332	211	9 783
Compte à terme	-	9 844	3 260	25 914	619	39 637
Comptes de placement	-	64 331	24 084	26 783	-	115 198
Autres sommes dues à la clientèle	10 153	-	-	-	-	10 153
Dettes rattachées	20 766	4 919	3 157	11 883	668	41 393
Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 112	-	-	-	-	2 112
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	141	52	118	2	313
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	18 654	-	-	-	-	18 654
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	10 494	7 690	19 921	1 780	39 885
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	-5 716	-4 585	-8 156	-1 114	-19 571
TOTAL	4 118 574	880 285	515 069	1 329 133	113 670	6 956 731

5.12. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 435.145 mDT au 31 décembre 2016 contre 311.034 mDT au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31-déc-16	Solde au 31-déc-15
Emprunts matérialisés	127 049	28 651
*Emprunts obligataires	124 382	27 383
*Intérêts à payer	2 668	1 268
Ressources spéciales	308 095	282 383
*Ressources extérieures	119 258	113 785
*Ressources budgétaires	212 603	188 878
*Ecart de conversion sur emprunts	-26 054	-23 701
*Intérêts à payer	2 288	3 420
TOTAL	435 145	311 034

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
--	------------------	----------	--------------	-----------------	--------	-------

Emprunts matérialisés	-	392	10 736	84075	31845	127 048
- Emprunts obligataires	-	392	8 070	84 075	31 845	124 382
- Intérêts à payer	-	-	2 667	-	-	2 667
Ressources spéciales	213 345	7 809	57 857	29 085	-	308 096
- Ressources extérieures y compris écart de conversion	742	7 809	55 568	29 085	-	93 204
- Ressources budgétaires	212 603	-	-	-	-	212 603
- Intérêts à payer	-	-	2 289	-	-	2 289
TOTAL	213 345	8 201	68 594	113 160	31 845	435 145

5.12.1. Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2016 à 2.083 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2016 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2016
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 402
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 463
TOTAL		10 865

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.13. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 349.447 mDT au 31 décembre 2016 contre 449.442 mDT au 31 décembre 2015. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
État, impôts et taxes	22 788	21 286
Impôts sur les sociétés	1 991	3 537
Contribution exceptionnelle	3 851	-
Passifs d'impôts différés	38 979	33 536
Fournisseurs et comptes rattachés	8 527	7 899
Organismes sociaux	35 999	32 514
Comptes d'ajustement devises	20 861	6 991
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	477
SWAPS devises	1 340	6 526
Congés à payer	9 108	11 684
Produits perçus d'avance	5 518	3 924
Excédent de caisse	4 186	1 687
Charges sur emprunt	53	53
Autres comptes de régularisation passif	3 031	2 416
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	415	5
Comptes liés à la compensation	64 971	182 993
Comptes de régularisation	18 011	28 833
Comptes Etatiques créditeurs	50 170	47 517
Créditeurs divers	38 728	43 115
Provisions pour passifs et charges	20 444	14 451
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assurances groupes de retraités	9 100	10 125
- <i>Autres provisions pour risques divers</i>	6 900	-
- <i>Provisions pour pénalités BCT</i>	3 103	767
- <i>Provisions pour suspens IS T24h</i>	1 341	3 558
TOTAL	349 447	449 442

5.13.1 Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales.

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2016 s'élève à 8.753 mDT contre 9.838 mDT au 31/12/2015.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

5.13.2 Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n° 91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	6 029	5	6 034	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	256	56	312	20%	63
Compris entre 180 et 360 jours	1 137	82	1 219	50%	610
Supérieur à 360 jours	634	34	668	100%	668
Total en mDT	8 056	177	8 233	-	1 341

5.13.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2016. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

		(En mDT)
Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2016
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

5.14. Capitaux propres (hors actions propres et d'autocontrôle)

5.14.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 363.580 mDT contre 352.381 mDT au 31 décembre 2015. Elles se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Contribution de la mère consolidante	331 083	320 560
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	40 061	40 051
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 817	14 813
+ Part du groupe, dans les autres réserves	276 782	266 311
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-577	-616
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	21 759	18 824
+ Contribution positive dans les réserves	21 832	18 871
- Contribution négative dans les réserves	-73	-47
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	23 226	23 597
+ Contribution positive dans les réserves	23 226	23 597
- Contribution négative dans les réserves	-	-
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-12 488	-10 600
+ Contribution positive dans les réserves	585	570
- Contribution négative dans les réserves	-13 073	-11 170
TOTAL	363 580	352 381

5.14.2. Autres capitaux propres consolidés

Les autres capitaux propres consolidés totalisent 132.555 mDT au 31 décembre 2016 contre 132.509 mDT au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Dotation de l'État de 133.000 mDT	132 520	132 488
+ Dotation(1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-480	-512
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	35	21
± Plus ou moins-values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	28	73
± Plus ou moins-values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	8	-51
- Frais de négociation des OPCVM	-1	-1
- Part revenant aux minoritaires	123	123
TOTAL	132 555	132 509

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

5.14.3. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 148.974 mDT contre un résultat de même nature de 30.559 mDT au 31 décembre 2015. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Contribution de la mère consolidante	146 158	24 379
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	2 946	6 765
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	2 946	7 171
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	0	-405
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	-190	-199
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	795	506
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-985	-705
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	59	-386
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	86	43
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-27	-429
TOTAL	148 974	30 559

5.14.4. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2016	2015
Bénéfice de l'exercice, avant modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	148 974	30 559
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 764 715	31 476 877
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	4,690	0,971

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'autocontrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.15. Actions propres et d'autocontrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 un montant de 2.479 mDT contre 2.296 mDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Actions propres détenues par la Banque mère	1 372	1 372
Actions d'autocontrôle détenues par les filiales	2 899	2 993
± Values sur actions propres et d'autocontrôle	(828)	(2 326)
Part des minoritaires	(964)	258
TOTAL	2 479	2 296

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.038.803 mDT au 31 décembre 2016 contre 1.043.860 mDT au 31 décembre 2015. Il se décompose comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
a- En faveur d'établissements bancaires :	246 670	344 507
- Effets endossés (6.1.1)	152 171	241 250
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	25 000	84 257
- Cession créances	69 499	19 000
b- En faveur de la clientèle :	632 133	539 353
- Débiteurs par avals et acceptations	68 266	63 561
- Débiteurs par lettres de garanties	67 848	67 428
- Débiteurs par obligations cautionnées	16 998	19 014
- Débiteurs par cautions fiscales	34 776	41 478
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	420 756	322 764
- Avals emprunts obligataires	422	643
- Avals billets de trésorerie	21 550	21 700
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	1517	2766
c- En faveur de l'État :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'État (6.1.2)	160 000	160 000
TOTAL	1 038 803	1 043 860

6.1.1. Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 241.250 mDT au 31/12/2015 à 152.171 mDT au 31/12/2016. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2. Créances budgétaires transférées par l'État

En application des termes de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au

profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

6.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 549.000 mDT au 31/12/2016 contre 578.000 mDT au 31/12/2015. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Titres de créances	329 000	330 000
Bons du trésor	100 000	248 000
Emprunt obligataire Mai 2014	120 000	-
Total	549 000	578 000

6.3. Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (AGRICOLE)	12 139	17 753
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
* En faveur de la clientèle	12 139	17 753
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (COMMERCIALE)	181 973	106 037
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
* En faveur de la clientèle	181 973	106 037
CREDITS DE GESTION NOTIFIES NON UTILISES	222 149	74 008
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
* En faveur de la clientèle	222 149	74 008
Total	416 261	197 798

6.4. Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés, elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
SPT MED V	1 533	1 324	209
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	10 861	6 820	4 041

6.5. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2016 des éléments suivants :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Garanties reçues des Banques	145 000	-
Garanties reçues de l'Etat	1 223 285	1 386 185
Abandon	11 239	13 753
Fonds Budgétaires & Dotation	332 292	334 351
SOTUGAR	28 055	27 880
FNG	48 184	74 635
FGIC	313	283
FNE	82	331
G. ETAT	803 120	934 952
Garanties reçues de la clientèle	1 676 177	1 364 980
Garanties Hypothécaires	1 394 140	1 154 183
Garanties financières	282 037	210 797
TOTAL	3 044 462	2 751 165

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 507.443 mDT en 2016 contre 491.654 mDT en 2015, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 3,21 %. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	6 234	6 421
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	4 466	4 590
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	58	57
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 499	1578
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	211	196
Opérations avec la clientèle :	475 578	464 199
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	107 582	95 718
- Intérêts sur crédits à la clientèle	367 995	368 481
Autres intérêts et revenus assimilés	25 631	21 033
TOTAL	507 443	491 654

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 70.933 mDT en 2016 contre 59.204 mDT en 2015, soit une augmentation de 19.81 %. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	38 060	32 689
Commissions sur opérations Monétique	4 643	3 650
Commissions sur opérations de change	678	718
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 035	1 974
Commissions sur location de coffre-fort	37	26
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	12 466	9 130
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 264	2 015
Commissions sur avals billets de trésorerie	437	311
Commissions de gestion d'OPCVM	456	458
Commissions de gestion de fonds à capital risque	13	148
Commissions diverses	9 844	8 085
TOTAL	70 933	59 204

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 35.420 mDT en 2016 contre 38.344 mDT en 2015. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Gains nets sur titres de transaction :	16 874	24 302
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	16 874	24 302
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	2 162	201
- Dividendes & revenus assimilés (+)	2 114	44
- Pertes sur titres de placement (-)	-	-7
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	728	197
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-680	-33
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	16 382	13 841
- Résultat sur opérations de change	10 453	10 108
- Commissions sur change manuel	5 929	3 733
TOTAL	35 420	38 344

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 67.588 mDT en 2016 contre 35.611 mDT en 2015, soit une augmentation de 90%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Intérêts nets sur Bons du Trésor d'investissement	33 969	10 583
Revenus des titres de participation en rétrocession	223	347
Revenus des autres titres de participation	12 646	9 675
Revenus des obligations et billets de trésorerie	14 425	12 595
Revenus des fonds gérés	6 324	2 411
TOTAL	67 588	35 611

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 287.478 mDT en 2016 contre 276.962 mDT en 2015, soit une augmentation de 4 %. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	48 063	58 323
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	41 793	50 128
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	965	823
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	70	201
- Report / Déport sur opérations de SWAP	5 235	7 171
Opérations avec la clientèle :	234 109	216 226
- Intérêts sur comptes à vue	4 099	8 275
- Intérêts sur comptes d'épargne	84 758	80 057
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	145 252	127 894
Emprunts	4 587	1 542
Autres intérêts et charges	719	871
TOTAL	287 478	276 962

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 101.441 mDT en 2016 contre 195.041 mDT en 2015, soit une diminution de 48%. Il s'analyse comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-162 480	-244 478
Dotations aux provisions collectives sur créances non classés	-5 000	-4 184
Créances cédées ou passées par pertes	-93 990	-889
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	66 514	56 199
Dotations aux provisions pour risques et charges	-13 378	-12 829
Reprises sur provisions diverses	11 461	3 027
Reprises agios & commissions réservés sur créances cédées	92 299	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	3 088	8 200
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-41	-106
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	85	19
TOTAL	-101 441	-195 041

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 89.827 mDT en 2016 contre une somme nette positive de 87.056 mDT en 2015. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-2 013	-1 700
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-6 132	-5 979
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	57	2
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	965	1 337
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	729	543
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	96 141	93 817
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-3	-1
Gains sur titres consolidés	131	-911
Pertes sur titres consolidés	-48	-51
TOTAL	89 827	87 056

7.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 175.013 mDT en 2016 contre 166.439 mDT en 2015, soit une augmentation de 5%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Salaires et compléments de salaires	122 576	115 058
Charges sociales et fiscales	36 110	33 548
Autres charges du personnel	11 419	9 236
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	7 461	7 103
Variation des congés à payer	-2 553	1 494
TOTAL	175 013	166 439

7.9. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à -525 mDT en 2016 contre -1.047 mDT en 2015. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Profits exceptionnels	-545	-998
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	71	25
Déficit de caisse	-11	-15
Pénalités et amendes fiscal	-40	-60
TOTAL	-525	-1 047

7.10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2016 la charge nette s'élève à 16.873 mDT contre 5.522 mDT en 2015. Elle se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	14 075	7 489
Charge des impôts différés de l'exercice	5 637	652
Produits des impôts différés de l'exercice	-2 839	-2 619
TOTAL	16 873	5 522

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net positif de 145.560 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 316.230 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 664.847 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 764.562 mDT;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 144.272 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 94.073 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net négatif de 183.430 mDT provenant, d'une part, de la cession de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 332.937 mDT et 7.026 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et du prix de cession des titres de participation (SFBT principalement) pour un montant cumulé de 96.266 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2016, un flux de trésorerie net positif de 120.508 mDT provenant essentiellement de rachat d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 14.701 mDT, des remboursements d'emprunts pour 6.267 mDT, de l'augmentation des ressources spéciales de 29.397 mDT. et de l'encaissement de 12.079 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 439.340 mDT au 31 décembre 2016 contre un solde négatif de 439.340 mDT au 31 décembre 2015, soit une variation à la hausse de 82.638 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2016 :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Liquidités en dinars tunisiens :	223 231	149 014
- Caisse dinars	40 326	46 330
- Avoirs à la BCT en dinars	-69 585	315
- Avoirs en CCP	369	179
- Mouvements IBS	5 415	5 495
- Placements en dinars	246 000	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 570	10 140
- Correspondants créditeurs en dinars	-7 864	-13 445
Liquidités en devises :	145 006	34 356
- Caisse devises	6 995	7 482
- Avoirs à la BCT devises	89 055	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	548	653
- Correspondants créditeurs en devises	-44	-57
- Placements en devises	48 452	3 364
Emprunts en dinars	-628 900	-688 950
Emprunts en devises	-225 373	-89 540
Placements supérieurs à 3 mois (*)	46 696	73 142
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-439 340	-521 978

(*) Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2016 pour un montant global de 100 millions de dinars dont la durée de vie moyenne est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 7,4 et/ou TMM+1,95 % pour la catégorie A et au taux de 7,55 et/ou TMM+2,1 % pour la catégorie B.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2016 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2016
TUNIS-RE	3 000 000	17 375
SICAR INVEST	1 000 000	3 041
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	
Total en Dinars	12 000 000	20 416

2. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. Le montant souscrit s'élève à 5 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 17.841 dinars.

3. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire BNA subordonné 2016. La BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 500.000 dinars hors taxes à ce titre.

4. Par convention signée les 28 septembre 2016, la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC, filiale de la BNA, un lot de créances s'élevant à 101.752.605 dinars dont 9.296.461 dinars d'intérêts.

5. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la BNA auprès de sa filiale SOFINREC au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 111.939 dinars.

6. Les salaires et avantages accordés aux personnels détachés de la SOFINREC, filiale de la banque, auprès de la BNA au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 40.428 dinars.

7. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 167,848 millions de dinars, réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
SOFINREC	Certificat de dépôt	02/11/2016	30/04/2017	500	4,83%
TUNIS RE	Certificat de dépôt	26/12/2016	01/01/2017	9 500	4,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	215	5,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	22/12/2016	21/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	14/12/2016	11/03/2017	1 500	7,23%
BNA CAPITAUX	Compte de placement	27/12/2016	01/04/2017	118	5,23%
SOFINREC	Compte de placement	21/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
SOFINREC	Compte de placement	23/12/2016	30/04/2017	500	4,73%
AGRO SERVICES	Compte de placement	29/11/2016	26/02/2017	500	4,33%
SICAV BNA	Compte de placement	14/12/2016	22/03/2017	500	7,23%
SICAV BNA	Compte de placement	26/10/2016	19/01/2017	200	7,26%
SICAV BNA	Compte de placement	20/12/2016	29/03/2017	336	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	25/10/2016	17/01/2017	2 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/12/2016	22/03/2017	7 000	7,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	16/01/2017	7 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	14/12/2016	23/03/2017	2 400	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	28/12/2016	04/04/2017	2 000	5,23%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	15/11/2016	11/02/2017	400	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	30/11/2016	26/02/2017	6 000	7,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	24/10/2016	19/01/2017	10 000	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	19/10/2016	15/01/2017	1 800	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	340	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	22/11/2016	18/02/2017	2 000	5,33%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	13/10/2016	09/01/2017	15 500	7,26%
SICAV OBLIGATAIRE	Compte de placement	01/12/2016	27/02/2017	7 000	7,33%
SODINO	Compte de placement	24/06/2016	21/05/2018	2 000	6,50%
TUNIS RE	Compte de placement	26/12/2016	22/03/2017	400	4,23%
TUNIS RE	Compte de placement	09/11/2016	06/11/2017	5 000	7,83%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	07/07/2018	10 500	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	11/07/2016	30/06/2018	1 500	7,36%
TUNIS RE	Compte de placement	26/07/2016	19/07/2018	5 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	21/07/2016	11/07/2018	14 000	7,42%
TUNIS RE	Compte de placement	27/12/2016	23/06/2017	2 000	8,00%
TUNIS RE	Compte de placement	22/07/2016	29/06/2018	6 500	7,40%
TUNIS RE	Compte de placement	13/01/2016	06/01/2017	10 500	7,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	6 443	2,20%
TUNIS RE	CAT en devise	23/11/2016	23/11/2017	3 299	1,25%
TUNIS RE	CAT en devise	01/03/2016	01/03/2017	8 797	1,68%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	26/02/2016	24/02/2018	500	6,75%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	13/01/2016	15/01/2017	10 000	7,48%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	07/04/2016	03/04/2018	1000	7,10%
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	Compte de placement	08/08/2016	04/08/2018	300	6,82%
TOTAL				167 848	

8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2016, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 8 millions de dinars réparti comme suit :

(En mille dinars)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	3 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	4 000	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA-MGA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
TOTAL				8 000	

9. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 47,751 millions de dinars. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, n'est pas encore signée avec l'État

10. La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2016 à 212,603 millions de dinars contre 188,879 millions de dinars au 31 décembre 2015.

11. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

12. La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

13. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2016, l'encours desdites créances s'élève à 109,845 millions de dinars.

14. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2016 s'élève à 4,200 millions de dinars.

15. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2016 s'élève à 3,223 millions de dinars.

16. La BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000
Total		23 000	23 000

La convention relative à la gestion des fonds confiés en 2014 et 2015 pour un montant de 13 millions de dinars n'est pas encore signée.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 336.013 dinars hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2016 à la SIP SICAR un montant de 164.596 dinars hors taxes au titre de l'exercice 2015.

17. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 131,457 millions de dinars. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016

Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000
Total		131 457	104 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2015 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 680.679 dinars hors taxes

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2016 s'élèvent à 835.704 dinars hors taxes.

18. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2016
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 9.211 dinars hors taxes.

19. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 513.904 dinars hors taxes;
- 0,17% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève à 111.260 dinars hors taxes;
- 0,25% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2016 s'élève 1.373 dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

20. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2016 un montant de 24.656 dinars pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 402.495 dinars pour la commission de courtage et un montant de 16.994 dinars pour la commission de tenue de compte.

21. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2016
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la	4 485
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13 454
Total					38 246

22. La BNA a loué auprès de sa filiale BNA Capitaux quatre appartement à usage de bureaux sis à Tunis. La location est consentie pour une période d'une année commençant le 1er novembre 2012, moyennant un loyer mensuel de 1.800 dinars (TTC), renouvelable par tacite reconduction avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1er novembre 2013. Le loyer relatif à l'année 2016 s'élève à 23.025 dinars.

23. La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2016, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 887.874 dinars.

24. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2016, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 1.250.631 dinars.

25. La BNA a émis un emprunt obligataire en 2009 pour un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

Société	Encours au 31/12/2016	Intérêts 2016
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	2 665 500	161 950
TUNIS-RE	533 100	32 390
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	533 100	32 390
Total en Dinars	3 731 700	226 730

26. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2016 la somme de 1,066 millions de dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 64.380 dinars.

27. La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
TUNIS-RE	6 000 000	8 661 420
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	8 000 000	11 548 560
Total en Dinars	14 000 000	20 209 980

28. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2016 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2016
CTAMA	1 500 000	2 165 355
CTAMA-MGA	500 000	721 785
Total en Dinars	2 000 000	2 887 140

29. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2016, comme suit (montant exprimés en dinars):

(en dinars)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2016		Commissions encaissées en 2016	Intérêts de l'exercice 2016	
	Débitéur	Crédeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	220 012	78 800	67 963	-	-
SIVIA	943 051	997 815	15 876	-	-
ESSOUKNA	1 615 119	-	-	-	1 546
AGRO-SERVICES	154 871	-	10 664	-	-
TIS	-	23 222	5 856	28 961	-
BNA CAPITAUX	23 569	-	540 322	-	-
	796	-	-	-	-
LES ŒILLETES	-	264 665	8 105	309	-
SOFINREC	274 567	-	-	5 564	1 269
POS	1 066 191	-	-	-	60 767
SOGEST	-	215 755	-	18 704	-
EL MEDINA	849 390	-	40 443	-	-
SICAR INVEST	142 698	-	-	-	1 277
SIP SICAR	179 070	-	-	-	354
SOIVM SICAF	12 842	-	-	-	247
SICAV BNA	2 008	-	-	3 532	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	971	98	-	-
SODET SUD	15 334	-	-	-	-
ZIED	173	-	-	-	4

30. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 183.045 mille dinars, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	37 208

LES ŒILLETES	8 275
ESSOUKNA	41 896
SIVIA	24 925
EL MADINA	26 437
BNA CAPITAUX	2
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	185
Sté AGRO-SERVICES	946
SOGEST	249
Sté Générale des Ventes	1 304
SODAL	1 318
SOJET SUD	2 003
SOFINREC	24 859
S T I A	13 438
Total	183 045

31. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 19,050 millions de dinars, réparti comme suit :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2016
CTAMA	18 800
Mr TLILI Ammar	42
Groupe MAHJOUR Sahbi	208
TOTAL	19 050

32. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2016, un montant de 34,140 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000	7,98%
CTAMA	Compte de placement	15/04/2014	31/03/2017	400	8,02%
CTAMA	Compte de placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte de placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/12/2013	30/12/2016	4 500	8,05%
CTAMA-MGA	Compte de placement	04/04/2014	27/03/2017	400	7,98%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	900	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	1 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	6 000	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	150	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	5 600	8,23%
CTAMA-MGA	Compte de placement	31/10/2014	22/10/2017	500	8,22%
CTAMA-MGA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	250	8,24%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA-MGA	Compte de placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
TOTAL				34 40	

4.4.6. Rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016

**Samir
Labidi**

Expert comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Salsaf-entrée B-4^{ème} étage-1073 Montplaisir Tunis
Tél. : (216) 71 95 02 52- Fax. : (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn



Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Résidence les jardins1- Av Alain Savary-1082 Tunis
Tél. : (216) 71 84 23 50- Fax. : (216) 71 89 18 38
E-mail : administratif@icca.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe de la Banque Nationale Agricole « BNA » arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la Banque Nationale Agricole « BNA », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2016, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 788 989 mDT y compris le résultat bénéficiaire consolidé net de l'exercice s'élevant à 148 974 mDT

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

La direction de la société mère est responsable de l'établissement et la préparation sincère des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur

l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Fondement de notre opinion avec réserves

3-1. Nos travaux d'audit des états financiers de la société mère « BNA » ont été limités par :

- L'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle,
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000mDT tels que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991,

La réalisation par la banque d'un inventaire exhaustif des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation des risques encourus sur certaines relations, pourraient se traduire par des ajustements affectant le résultat et les capitaux propres de la Banque.

- Le défaut de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours adressées aux avocats mandatés par la BNA,

3-2. L'état des engagements hors bilan de la société mère « BNA » arrêté au 31 décembre 2016, fait apparaître des engagements donnés et reçus de valeurs respectives de 2 702 084mDT et 3 180 361mDT. Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés. Les procédures en vigueur afférentes aux engagements liés aux crédits agricoles ne nous permettent de nous prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.

3-3. La société mère « BNA » n'a pas encore mis en place une comptabilité autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaies étrangères, et ce contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.

Cette situation ne permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

3-4. Les situations Ressources/Emplois des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la société mère « BNA » ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer les risques associés aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la Banque (entre 25% et 50%).

Ainsi, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.

3-5. La société mère « BNA » n'a pas réalisé un inventaire physique exhaustif des immobilisations et n'a pas procédé à leurs rapprochements avec les données comptables au 31 décembre 2016.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles et incorporelles figurant au bilan de la banque et dont le solde comptable net s'élève à 87 448 mDT au 31 décembre 2016.

3-6. Comme il est mentionné dans les notes aux états financiers (la note 4.1), les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et des états financiers des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Toutefois, sept entreprises n'ont pas fourni des liasses de consolidation qui soient visées par les commissaires aux comptes. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

De plus, il ne nous a pas été possible de consulter les rapports des commissaires aux comptes de huit sociétés conformément à l'article 472 du code des sociétés commerciales.

4. Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de ce qui a été mentionné dans les paragraphes 3.1 à 3.6 ci-dessus, les états financiers consolidés, ci joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du **Groupe de la Banque Nationale Agricole «BNA»** au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

Paragraphe descriptif d'autres questions :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers consolidés n° 3.9 dont le contenu décrit les raisons de la modification apportée aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 24 avril 2017.

En conséquence, nous avons émis le présent rapport sur les états financiers consolidés modifiés. Ce rapport annule et remplace celui émis, par nos soins, en date du 03 mai 2017 tel que publié dans deux journaux quotidiens le 12 mai 2017.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 473 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné le rapport de gestion du groupe.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe.

Tunis, le 13 mai 2017

Les Co-commissaires aux comptes



P/ ICCA
ANIS SMAOUI

International Company for Consulting and Auditing
ICCA
67, Av. Alain Savary Rd. Les Jardins I - Bl. oc B
4ème étage 1080 Tunis
Tél: 71 842 350 - Fax: 71 891 838

4.4.7. Notes explicatives relatives au rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016

- **Note explicative portant sur la réserve relative à l'indisponibilité de liasses de consolidation pour 7 entreprises :**

La réserve des co-commissaires aux comptes sur l'insuffisance mentionnée est liée à l'indisponibilité, dans les délais requis, des liasses de consolidation définitives de certaines sociétés consolidées (y compris les rapports de leurs commissaires aux comptes). Aussi, les états financiers consolidés du groupe BNA ont été préparés sur la base de certaines liasses de consolidation provisoires.

Notons ici que lorsque les différences entre les données provisoires et définitives sont significatives, on procède au retraitement des capitaux propres consolidés d'ouverture de l'exercice qui suit (soit 2017).

Par ailleurs, pour les besoins de l'arrêté des états financiers consolidés du groupe BNA relatifs à l'exercice 2017, la BNA a mis en place un calendrier pour l'ensemble du groupe pour la préparation et la communication des liasses de consolidation.

4.4.8. Notes explicatives relatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016

- **Note explicative relative à la note 3.1.3 « Règles de consolidation » et portant sur les retraitements des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales :**

Les lots de créances 1 à 4, qui ont été cédés par la BNA à SOFINREC entre 2001 et 2003, présentent de forts aléas sur leur récupération. De ce fait, ils sont radiés en consolidation depuis le premier exercice d'établissement des états financiers consolidés, soit 2005.

- **Note explicative relative à la note 3.1.1. « Périmètre de consolidation » portant sur l'exclusion de certaines filiales jugées « négligeables » :**

Selon le cadre conceptuel, deux limites ou contraintes de l'information financière : l'équilibre avantages-coûts et l'importance relative. Cette deuxième contrainte porte sur l'opportunité de fournir aux utilisateurs des états financiers des informations n'ayant pas d'impact significatif sur les décisions économiques qu'ils sont susceptibles de prendre.

En effet, la banque a mis deux conditions cumulatives pour avoir la présomption qu'une entité présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe :

- elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers **et**
- elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. (ce dernier est de 9.848 millions de dinars au 31/12/2016)

Une seule condition ne contribue à elle seule à l'exclusion d'une filiale du périmètre de consolidation.

La seule filiale exclue du périmètre de consolidation est la Société de Développement Agricole Lakhmés « SODAL », dans laquelle la BNA détient 69% du capital. Les derniers états financiers ont été arrêtés par la société à la date du 31/08/2015.

Selon la NC 35, lorsque les dates de clôture sont différentes, la filiale prépare souvent, pour les besoins de la consolidation, des états à la même date que le groupe. Lorsqu'il n'est pas possible de le faire, des états financiers établis à des dates de clôture différentes peuvent être utilisés, à condition que la différence ne soit pas supérieure à trois mois.

« SODAL » arrête ses états financiers le 31 août de chaque exercice (la différence entre les dates de clôture avec la société mère est de plus de 3 mois). En plus la société ne prépare pas des états financiers au 31 décembre de chaque année pour les besoins de consolidation.

4.4.9. Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016

- **Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers consolidés :**

Aucun évènement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

Notons que la fusion entre SICAR INVEST et SIP SICAR a été approuvée par les AGE des deux sociétés qu'à la date du 7 Septembre 2017, la société SIP SICAR a été absorbée par la société SICAR INVEST avec date effet rétroactif au 1er janvier 2016. Toutes ces informations ne sont disponibles qu'après l'établissement des états financiers consolidés de l'exercice 2016 et la tenue de l'AGO de la BNA en Mai 2017.

- **Etat de résultat consolidé défalqué par pôle d'activité :**

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	Services financiers	Promotion immobilière	Services informatiques	Autres activités	2016	2015
Intérêts et revenus assimilés	7.1	507 443	0	0	0	507 443	491 654
Commissions	7.2	70 933	0	0	0	70 933	59 204
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	35 102	312	3	4	35 420	38 344
Revenus du portefeuille investissement	7.4	67 544	212	-1	-167	67 588	35 611
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		681 022	524	2	-163	681 385	624 813
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-287 157	-13	-1	-306	-287 478	-276 962
Commissions encourues		-1 232	-10	0	-1	-1 243	-1 646
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-202	0	0	0	-202	-201
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		-288 591	-22	-1	-308	-288 923	-278 810
PRODUIT NET BANCAIRE		392 431	502	1	-471	392 462	346 003
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-101 631	178	5	8	-101 441	-195 041
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	89 962	-110	-25	0	89 827	87 056
Autres produits d'exploitation		567	51 078	837	4 065	56 547	45 081
Frais de personnel	7.8	-166 951	-5 317	-1 166	-1 579	-175 013	-166 439
Charges générales d'exploitation		-34 727	-34 768	-1 891	-3 149	-74 535	-60 430
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-5 848	-475	0	-240	-6 562	-7 169
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		173 803	11 087	-2 238	-1 366	181 286	49 062
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		3 604	366	0	0	3 970	1 983
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	-490	21	13	-69	-525	-1 047
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		176 916	11 474	-2 225	-1 435	184 730	49 997
Impôt sur les bénéfices	7.10	-17 560	321	304	62	-16 873	-5 522
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-3 806	-45	0	0	-3 852	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		155 550	11 750	-1 921	-1 373	164 006	44 476
Intérêts minoritaires		-14 899	-220	-96	183	-15 032	-13 917
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		140 651	11 530	-2 017	-1 190	148 974	30 559
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		140 651	11 530	-2 017	-1 190	148 974	30 559
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	-	-	-	-	0
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		140 651	11 530	-2 017	-1 190	148 974	30 559

- **Note complémentaire à la note 5.14 « Capitaux propres » portant sur les mouvements des capitaux propres du groupe BNA**

Les capitaux propres consolidés ont totalisé 788.989 mDT au 31.12.2016 contre 665.392 mDT au 31.12.2015. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Solde 2015	Affectation du résultat 2015	Résultat de l'exercice 2016	Autres mouvements de l'exercice 2016	Solde 2016
Capital	160 000				160 000
Réserves Consolidées	352 381	11 200			363 580
Résultats reportés	-7 760	-19 359		13 478	-13 641
Dotations non remboursables de l'Etat	130 000				130 000
Autres capitaux propres	2 509			46	2 555
Actions propres	-2 296			-183	-2 479
Résultat de l'exercice	30 559	-30 559	148 974		148 974
	665 392	-38 718	148 974	13 341	788 989

- **Note complémentaire à la note 5.14.1 « Résultat de base par action (Bénéfice par action) » portant sur le nombre et le pourcentage des actions propres détenues par rapport au total des actions en circulation :**

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires BNA en circulation au cours de l'exercice 2016 et 2015 se détaille comme suit :

	2016	2015
Nombre d'actions BNA en circulation	32 000 000	32 000 000
Nombre actions propres BNA	84 199	84 199
Pourcentage des actions propres BNA	0,3%	0,3%
Nombre actions BNA pondéré détenues par les filiales	151 086	438 924
Pourcentage des actions propres BNA détenues par les filiales	0,5%	1,4%
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	31 764 715	31 476 877

- **Note complémentaire à la note 5.15 « Actions propres et d'auto-contrôle » portant sur les participations croisées entre mère et filiales :**

Le groupe BNA est tenu de respecter les dispositions de l'article 466 du CSC. La BNA procèdera en tant que société mère à l'arrêté d'une procédure pour le groupe pour le respect de cet article.

- **Note complémentaire à la note 6.4 « Engagements sur titres (HB5) » :**

Désignation	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré au 31/12/2016 (1)-(2)	Montant non libéré au 31/12/2015
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000	2 000
CITECH SIDI BOUZID *				150
SPT MED V	1 533	1 324	209	
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	
Total	10 861	6 820	4 041	2 982

*Totalement libéré en 2016

4.4.10. Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016

- Note rectificative à l'état de flux de trésorerie consolidé :

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA			
En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Note s	2016	2015 (*)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		601 127	572 513
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-284 896	-271 097
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-25 707	9 532
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-664 847	-107 355
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		764 562	373 540
6- Titres de placement		-5 950	49 696
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-144 272	-152 113
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-94 073	-10 212
9- Impôt sur les sociétés		-383	-8 641
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation	8.1	145 560	455 863
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		60 267	24 382
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-332 937	-396 787
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-7 026	-40 631
4- Plus-values sur titres de participations		96 266	93 895
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement	8.2	-183 430	-319 141
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'auto-contrôle	-	-	
2- Emission d'actions par la mère	-	-	
3- Emission d'actions par les filiales		-14 701	-24 826
4- Emission d'emprunts		100 000	
5- Remboursement d'emprunts		-6 267	-11 822
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		29 397	-67 792
7- Dividendes versés/encaissés		12 079	-17 468
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	8.3	120 508	-121 907
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		82 638	14 815
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-521 978	-536 793
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-439 340	-521 978

- **Note rectificative à la note 3.2.2 « Les créances sur la clientèle » - i « Provisions individuelles»:**

Les créances font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

- **Note rectificative à la note 3.2.2 « Les créances sur la clientèle » - ii « Provisions additionnelles (Circulaire BCT n°2013-21) » :**

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

- **Note rectificative à la note 3.3.2 « Portefeuille titres d'investissement et revenus y afférents » portant sur les participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés :**

Avant 2015, ces titres ont été évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-99 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

- **Note rectificative à la note 3.9 « Modifications apportées aux états financiers consolidés précédemment publiés » :**

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 avril 2017. Ils font apparaître des capitaux propres consolidés positifs de 789 621 mDT y compris le résultat bénéficiaire consolidé net de l'exercice s'élevant à 149 606 mDT.

Dans les états financiers de la société mère, et conformément à la lettre de la BCT en date du 01 novembre 2016, le portefeuille-titres transactions en fin d'année a été évalué conformément à la norme 25 relative aux placements dans les établissements bancaires. Cette évaluation a dégagé une plus-value de l'ordre de 1 103 mDT au 31 décembre 2016.

A la suite de la publication des états financiers individuels de la BNA et des états financiers consolidés du groupe « BNA » le 12 mai 2017, la BCT a jugé utile de reporter, à l'année 2017, l'application de la méthode de la valorisation du portefeuilles-titres au prix du marché. Cette démarche vise à homogénéiser les pratiques comptables appliquées par les banques de la place. Par conséquent, les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été modifiés. Les capitaux propres consolidés et le résultat net consolidé de l'exercice ont été, ainsi, ramenés respectivement à 788.989 mDT et 148.974 mDT contre précédemment 789 621 mDT et 149 606 mDT.

- **Note rectificative à la note 3.10 « Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers» et relative aux « Liquidités et équivalents de liquidités » :**

Les liquidités et équivalents de liquidités consolidés de fin de période relatives à l'exercice 2015 ont été retraités conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la norme 21 comme suit :

Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2015 Avant retraitement	Retraitement	Solde au 31/12/2015 après retraitement
<i>Liquidités et équivalents de liquidités de fin de période 2015</i>	-190 061	-331 917	-521 978

- **Note rectificative à la note 4.1 « Entités incluses dans le périmètre » :**

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	99,64%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	99,08%
SOFINREC	IG	100,00%	99,31%
SIACR INVEST	IG	91,62%	84,35%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,65%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,96%
SICAF Participations BNA	IG	99,99%	99,63%
SICAV BNA (2)	IG	15,12%	13,56%
Placement Obligataire SICAV (2)	IG	0,08%	0,05%
CAP BANK	ME	23,82%	23,74%
TUNIS-RE	ME	20,31%	18,54%
AMI	ME	25,26%	25,17%
SODINO	ME	24,75%	24,66%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	33,93%	33,31%
ESSOUKNA	IG	70,26%	23,37%
SIVIA	IG	99,99%	42,15%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,96%
LES ŒILLETES	IG	100,00%	52,77%
Autres activités			
SODET SUD	IG	76,89%	56,16%
Tunisie Informatique Services	IG	73,92%	46,47%
SOGEST	IG	94,76%	44,84%
AGROSERVICES (3)	IG	34,85%	34,72%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,59%
GENERALE DE VENTE (4)	ME	49,995%	49,81%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

N.B : STR = Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

- **Note rectificative à la note 5.3.2 « Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés » :**

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2016 comme suit :

CL	ENG 12-16	FB-DOT 12-16	PROV 12-16	PROV ADD 12-16	AGIOS INT RSV 12-16 HORS IMP INT AGR
0	6 640 058	51 215	8 292	-	20 874
1	1 178 335	3 287	-	-	6 592
2	178 040	6 521	14 600	-	9 669
3	236 342	1 696	58 672	-	14 684
4	2 159 117	269 572	947 128	204 789	239 361
TOT En mdt	10 391 892	332 291	1 028 692	204 789	291 180
TOT ACTIF CLASSES En mdt	2 573 499	277 789	1 020 400	204 789	263 714
		31/12/2015			
TX DES ACTIFS CLASSES	24,76%	27,31%			
TX ACTIFS CL Hors FB	22,82%	25,28%			
TX DE COUVERTURE	57,86%	56,56%			
TX COUV Hors FB	64,86%	63,29%			

- **Note rectificative à la note 5.3.4 « Provisions additionnelles » :**

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2016, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2016 s'élève à 204 789 mDT (176.212 mDT constaté par la BNA et 28.577 constaté par SOFIENREC), soit une enveloppe supplémentaire nette de 20.954 mDT par rapport au 31/12/2015.

- **Note rectificative à la note 5.4 « Portefeuille titres commercial » :**

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 358.320 mDT au 31 décembre 2016 contre 379.304 mDT au 31 décembre 2015, soit une diminution nette de 20.984 mDT.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	(En mDT)				
	2 016			2015	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	42 850	-	-1 691	41 158	38 507
Actions	25 295	-	-1 691	23 604	13 823
Parts dans les OPCVM consolidés	15 557	-	-	15 557	22 880
Parts dans les autres OPCVM	1 997	-	-	1 997	1 803
Titres à revenu fixe	280 125	37 037	-	317 162	340 797
Bons de trésor	45 886	30 334	-	76 220	99 894
Obligations	231 559	5 755	-	237 314	227 649
Parts de Fonds Communs de Créances	203	1	-	204	396
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	2 477	947	-	3 424	12 858
Total	322 974	37 037	-1 691	358 320	379 304

- Note rectificative à la note 5.7 « Valeurs immobilisées »:

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2016, s'établit comme suit :

(En mDT)

Libellé	Solde au 31/12/2015	Acquisitions/dotations	Régul Amortis Antérieurs	Cessions/reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles :	14 278	1 674	-	-	0	15 952
- Logiciels	14 278	1 674	-	-	0	15 952
Amortissements :	-13 328	-1 560	-	-	0	-14 888
- Logiciels	-13 328	-1 560	-	-	0	-14 888
TOTAL NET (1)	950	114	-	-	0	1 064
Immobilisations corporelles :	187 489	16 434	-	-	-4 499	199 424
- Terrains	4 267	1 646	-	-	-	5 912
- Constructions	94 088	1 556	-	-	-	95 644
- Agencements, aménagements et installations	30 209	2 488	-	-	-41	32 656
- Matériel de transport	4 677	1 294	-	-	-	5 971
- Mobiliers, matériel de bureaux	41 599	2 857	-	-	-	44 456
- Matériel et outillage	5 857	2 860	-	-	-104	8 613
- Immobilisations en cours	1 756	2 697	-	-	-2 707	1 746
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	240	561	-	-	-650	151
- Dépenses nouvelles agences	688	475	-	-	-997	166
- Immobilisations en dation (*)	4 107	-	-	-	-	4 107
Amortissements :	-90 981	-10 993	-	1	-	-101 973
- Constructions	-27 495	-4 166	-	-	-	-31 660
- Agencements, aménagements et installations	-23 554	-1 676	-	1	-	-25 228
- Matériel de transport	-3 426	-1 942	-	-	-	-5 368
- Mobilier et matériel de bureaux	-36 468	-3 162	-	-	-	-39 630
- Matériel et outillage	-39	-47	-	-	-	-87
Dépréciations :	-337	-	-	-	-	-337
- Immobilisations en dation	-337	-	-	-	-	-337
TOTAL NET (2)	96 171	5 441	-	1	-4 499	97 114
TOTAL GENERAL (1) + (2)	97 121	5 555	-	1	-4 499	98 77

- Note rectificative à la note 5.8 « Autres actifs »:

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 454.950 mDT au 31 décembre 2016 contre 518.141 mDT au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Comptes de régularisation actifs :	56 283	120 517
- Débiteurs divers	12 713	13 089
- État, impôts & taxes	1 167	1 661
- Commissions de gestion à percevoir	8 100	5 441
- Ajustements devises	4 298	2 799
- Comptes liés à la compensation (5.8.1)	23 640	83 434
- Autres comptes	6 365	14 093
Actifs d'impôts sur les résultats :	82 217	89 020
- Actifs d'impôts exigibles	7 421	19 830
- Actifs d'impôts différés	74 796	69 190
Actifs d'exploitation des filiales non financières	208 142	208 811
- Stocks de terrains à bâtir	96 036	97 047
- Stocks de travaux immobiliers en cours	38 538	27 325
- Stocks de travaux immobiliers terminés	64 192	75 549
- Autres stocks	1 029	1 279
- Clients et comptes rattachés	8 347	7 611
Autres actifs :	108 308	99 793
- Prêts au personnel	36 271	36 005
- Charges reportées	5 165	3 692
- Stock cartes de retrait	153	232
- Dotations timbres postaux	27	26
- Dotations timbres fiscaux	5	6
- Dotations timbres spéciaux de voyage	85	85
- Dépôts et cautionnements	381	593
- Autres comptes	66 220	59 154
TOTAL	454 950	518 141

- **Note rectificative à la note 5.10 « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » :**

Ce poste a atteint 313.401 mDT au 31/12/2016 contre 214.145 mDT au 31/12/2015, enregistrant ainsi une augmentation de 99.256 mDT.

- **Note rectificative à la note 5.14.1 « Réserves consolidées » :**

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2016 à 363.580 mDT contre 352.381 mDT au 31 décembre 2015.

- **Note rectificative à la note 8.4 « Liquidités et équivalents de liquidités » :**

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 439.340 mDT au 31 décembre 2016 contre un solde négatif de 521.978 mDT au 31 décembre 2015, soit une variation à la hausse de 82.638 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2016 :

	Solde au 31 décembre 2016	Solde au 31 décembre 2015
Liquidités en dinars tunisiens :	223 231	149 014
- Caisse dinars	40 326	46 330
- Avoirs à la BCT en dinars	-69 585	315
- Avoirs en CCP	369	179
- Mouvements IBS	5 415	5 495
- Placements en dinars (*)	246 000	100 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 570	10 140
- Correspondants créditeurs en dinars	-7 864	-13 445
Liquidités en devises :	145 006	34 356
- Caisse devises	6 995	7 482
- Avoirs à la BCT devises	89 055	22 914
- Correspondants débiteurs en devises	548	653
- Correspondants créditeurs en devises	-44	-57
- Placements en devises	48 452	3 364
Emprunts en dinars	-628 900	-688 950
Emprunts en devises	-225 373	-89 540
Placements inférieurs à 3 mois (BTA sur titres de transaction)	46 696	73 142
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2015	-439 340	-521 978

(*) : Les placements en dinars correspondent au solde net des prêts et emprunts sur le marché monétaire inférieurs à trois mois.

- Note rectificative à la note 9 « Note sur les parties liées » - Note 21:

La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses

locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2016 (en Dinars)
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	7 576
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	6 674
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	6 057
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	4 485
Tunisie Informatique Services « TIS »	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	13 454
Total					38 246

4.5. Renseignements financiers sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/07/2017

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 30/06/2017, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne:

- Le ratio de liquidité de la Banque, accuse au 30 juin 2017 une insuffisance de 5,91 % par rapport au minimum requis par l'article premier de la circulaire aux établissements de crédit n°2014-14 du 10 novembre 2014 ;
- L'absence d'une comptabilité, autonome tenue en devises pour la comptabilisation des opérations effectuées en monnaie étrangères en place et ce, contrairement aux dispositions de la NC 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires.
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassent individuellement les seuils respectifs de 25 000 mdt et de 5 000 mdt tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.
- Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés, ce qui est de nature à empêcher les commissaires aux comptes de se prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.
- Les situations «Ressources/Emplois» des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer le risque associé aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la banque.
- L'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle.
- La non prise en compte au niveau du résultat de la moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable des créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers.

Par ailleurs, les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment

- Certaines notes aux états financiers ne présentent pas les données des périodes comparatives et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale.
- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de la banque pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.
- une note portant sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC19 relative aux états financiers intermédiaires.

La banque s'engage, pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur, pour les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018.

4.5.1. Etats financiers arrêtés au 30/06/2017

4.5.1.1. Bilan au 30 juin 2017

(en mD)	Notes	30.06.2017	30.06.2016*	31.12.2016
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	126 052	78 403	246 320
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	93 878	190 450	236 389
3- Créances sur la clientèle	4.3	7 881 697	6 879 635	7 371 767
a- Comptes débiteurs		1 628 208	1 316 910	1 142 169
b- Autres concours à la clientèle		5 939 762	5 206 171	5 881 979
c- Crédits sur ressources spéciales		296 366	337 991	329 056
d- Créances agricoles sur l'Etat		17 361	18 563	18 563
4- Portefeuille-titres commercial*	4.4	6 408	3 877	40 768
5- Portefeuille d'investissement*	4.5	1 349 774	1 190 966	1 280 497
6- Valeurs immobilisées	4.6	87 295	86 683	87 448
7- Autres actifs	4.7	157 241	223 417	176 756
a- Comptes d'attente & de régularisation*		69 710	127 402	73 147
b- Autres		87 531	96 015	103 609
TOTAL ACTIF		9 702 345	8 653 431	9 439 945
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	4.8	804 346	892 321	618 913
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	362 239	316 164	313 392
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	6 906 732	6 143 172	7 025 567
a- Dépôts à vue		1 755 613	1 577 800	1 850 982
b- Autres dépôts & avoirs		5 151 119	4 565 372	5 174 585
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	432 914	294 516	428 479
a- Emprunts matérialisés		179 804	27 576	129 821
c- Ressources spéciales		253 110	266 940	298 658
5- Autres passifs	4.12	341 755	348 840	276 740
a- Provisions pour passif et charges		20 339	13 011	18 238
b- Comptes d'attente & de régularisation		170 772	226 376	165 265
c- Autres*		150 644	109 453	93 237
TOTAL PASSIF		8 847 986	7 995 013	8 663 091
CAPITAUX PROPRES				
1- Capital social	4.13	160 000	160 000	160 000
2- Réserves	4.13	485 497	344 884	345 172
3- Actions propres	4.13	-1 372	-1 372	-1 372
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	133 000
5- Résultats reportés	4.13	16	53	54
6- Résultat de l'exercice	4.13	77 218	21 853	140 000
TOTAL CAPITAUX PROPRES		854 359	658 418	776 854
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		9 702 345	8 653 431	9 439 945

* Chiffres 2016 retraités pour les besoins de comparabilité

4.5.1.2. Etat des engagements hors bilan au 30 juin 2017

(en mD)	Notes	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
PASSIFS EVENTUELS				
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	918 191	1 006 939	1 038 934
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		93 257	275 808	246 670
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		664 934	571 131	632 264
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	160 000
HB2- Crédits documentaires		653 888	535 763	679 453
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		64 749	31 073	54 252
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		589 139	504 690	625 201
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	803 000	892 000	549 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 375 079	2 434 702	2 267 387
ENGAGEMENTS DONNES				
HB4- Engagements de financement donnés	5.3	366 837	281 117	430 656
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		366 837	281 117	430 656
HB5- Engagements sur titres	5.4	3 832	2 982	4 041
<i>a - Participations non libérées</i>		3 832	2 982	4 041
<i>b - Autres</i>				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		370 669	284 099	434 697
ENGAGEMENTS RECUS				
HB7- Garanties reçues	5.5	3 154 894	2 861 124	3 180 361
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS		3 154 894	2 861 124	3 180 361

4.5.1.3. Etat de résultat au 30 juin 2017

(en mD)	Notes	30.06.2017	30.06.2016*	31.12.2016
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	274 247	243 260	516 822
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		3 266	2 941	6 234
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		260 835	229 593	487 504
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>		10 146	10 726	23 084
PR2- Commissions (en produits)	6.2	38 458	32 018	69 722
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. Financières*	6.3	11 400	9 072	19 400
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement*	6.4	42 966	37 970	68 875
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		367 071	322 320	674 819
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	167 806	137 607	292 697
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		24 450	23 247	48 064
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		136 491	112 283	238 672
<i>c - Emprunts & ressources spéciales</i>		6 688	1 797	5 506
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		177	280	455
CH2- Commissions encourues		1 578	1 294	3 308
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		169 384	138 901	296 005
PRODUIT NET BANCAIRE		197 687	183 419	378 814
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-49 226	-60 510	-109 519
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	34 782	-5 559	86 587
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		296	272	581
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	83 841	77 818	162 351
CH7- Charges générales d'exploitation (-)	6.9	16 303	14 147	34 350
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		2 662	2 546	5 289
RESULTAT D'EXPLOITATION		80 733	23 111	154 473
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	3	53	170
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.11	3 518	1 311	10 858
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		77 218	21 853	143 785
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires (-)				3 785
RESULTAT NET DE LA PERIODE		77 218	21 853	140 000

* Chiffres 2016 retraités pour les besoins de comparabilité

4.5.1.4. Etats des flux de trésorerie au 30 juin 2017

(en mD)	Notes	30.06.2017	30.06.2016*	31.12.2016
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		298 745	274 433	586 584
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-154 174	-133 539	-284 904
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		4 150	19 400	-2 100
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-525 634	-108 141	-673 161
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-133 148	-113 841	768 741
6- Titres de placement		-2	-2	-74
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-109 227	-96 906	-153 446
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		97 422	-10 941	-92 000
9- Impôt sur les sociétés		-7 006	-457	-938
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	-528 874	-169 994	148 702
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		41 724	20 612	62 137
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement*		-84 860	-591 414	-339 415
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-2 510	-3 453	-6 961
4- Gains & Plus-values sur titres de participations		47 821	1	96 146
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	2 175	-574 254	-188 093
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
1- a - Rachat actions propres				
b - Emission d'actions				
2- Emission d'emprunts		50 000		100 000
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	-3 335
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-45 500	-2 491	29 397
5- Dividendes versés		0	0	-34
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	1 165	-5 826	126 028
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-525 534	-750 074	86 637
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période*		-448 080	-534 717	-534 717
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE*	7.4	-973 614	-1 284 791	-448 080

* Chiffres 2016 retraités pour les besoins de comparabilité

4.5.1.5. Notes aux états financiers au 30 juin 2017

→ PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, 5 rue de Syrie. Elle est dirigée par un conseil d'administration. Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **171** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 30 Juin 2017 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	16 074 538	80 372 690	50,23%
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
OTD	128 016	640 080	0,40%
Société Tunisienne du Sucre	47 733	238 665	0,15%
Office de l'Elevage et des Pâturages	24 009	120 045	0,07%
ACTIONNAIRES PARA-PUBLICS	4 323 771	21 618 855	13,51%
CTAMA-MGA	1 564 718	7 823 590	4,89%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
STAR	703 914	3 519 570	2,20%
Autres	829 536	4 147 680	2,59%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 147 627	15 738 135	9,84%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	7 599 438	37 997 190	23,75%
AUTRES ACTIONNAIRES	854 626	4 273 130	2,67%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,00%

→ Référentiel d'Élaboration des États financiers

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

→ Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance finale, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement (FCP et FCPR).

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre :

a/ Participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés : avant 2015, ces titres étaient évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

Depuis 2015, la méthode d'évaluation de ces titres a été corrigée et ce pour les participations sous forme de convention de portage (avant la publication du décret loi n° 2011-69 du 21 octobre 2011) en les considérant comme des crédits à la clientèle conformément à la NCT 25 et application ainsi des dispositions de la circulaire 91-24.

b/ Participation avec sortie libre : l'évaluation de ces titres est faite en se basant sur La valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les encours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RÉ.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, **maternité**, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Faits marquants au cours du 1^{er} semestre 2017 :

- Courant le 1^{er} semestre 2017, la BNA a procédé à la cession de 2.777.780 actions détenues dans le capital de la "SFBT" pour un prix de cession de 50.000mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 47.819mDT.
- La banque a procédé à la cession à la SOFINREC d'un lot de créances compromises s'élevant à 99.201mDT dont 3.009mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées s'élèvent respectivement à 86.334mDT et 8.84 mDT.
- La banque est tenue d'adhérer au fonds de garantie des dépôts bancaires défini par l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les dispositions du Décret gouvernemental n° 2017-268 du 1^{er} février 2017, relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts bancaires et des conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants et notamment celles de l'article 17 fixant la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% de l'encours des dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.
A cet effet, aucune charge n'a été comptabilisée au 30/06/2017 étant donné que l'adhésion des banques au fonds ainsi que les cotisations y découlant dépendent de sa constitution définitive et ne peuvent pas être anticipées.

3.8. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

- Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 30/06/2016
Chèques à créditer	AC7A	PA5C	35 011
Chèques à créditer à recycler	AC7A	PA5C	20 620

- Afin de se conformer à la Norme Comptable NCT 25, la BNA a procédé au reclassement d'une partie des BTA en titres d'investissement. Les soldes au 30 Juin 2016 ont été retraités pour tenir compte de ce reclassement comme suit :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 30/06/2016
-------------------	--------------	---------------	---------------------

BTA d'investissement	AC4	AC5	574 230
Prime perçus d'avance / BTZC	AC4	AC5	-746
Intérêts à percevoir sur BTA investissement	AC4	AC5	12 232
Coupons courus sur BTA investissement à percevoir	AC4	AC5	2 429
Intérêts perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	13 245
Plus-value perçus sur BTA d'investissement	PR3	PR4	917
Prime perçus / BTZC	PR3	PR4	1 331

- Les liquidités et équivalents de liquidités de fin de période relatives au 1er semestre 2016 ont été retraités conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NCT 21 comme suit :

Poste des Etats Financiers	Solde au 30/06/2016 avant retraitement	Retraitement	Solde au 30/06/2016 après retraitement
<i>Liquidités et équivalents de liquidités de fin de période juin 2016</i>	-378 644	-906 147	-1 284 791

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 126.052 mDT au 30/06/2017 contre 78.403 mDT au 30/06/2016, soit une augmentation de 47.649 mDT due essentiellement à l'augmentation des avoirs en caisses en dinars, les avoirs auprès de la BCT en dinars, des prêts sur le marché monétaire en devises et des mouvements IBS.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2017	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
<i>Avoirs en caisses en dinars</i>	45 952	35 144	40 324
<i>Avoirs en caisses en devises</i>	9 069	8 048	6 993
<i>Avoirs auprès de la BCT en dinars</i>	24 307	3 249	0
<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	21 425	22 209	89 056
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)</i>	-303	-310	-303
<i>Prêts sur le marché monétaire BCT dinars</i>			56 000
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	14 500	2 714	48 452
<i>Intérêts à percevoir</i>			14
<i>Mouvements IBS</i>	10 587	7 110	5 415
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	515	239	369
TOTAL	126 052	78 403	246 320

Ratio de liquidité :

En application de la circulaire BCT n° 2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2017 de 80%. La BNA affiche, à la date du 30/06/2017, un ratio de liquidité de 74,09 %.

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 190.450 mDT au 30/06/2016 à 93.878 mDT au 30/06/2017, soit une diminution de 96.572 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2017	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
a - Créances sur les établissements bancaires	46 234	166 100	208 770
Comptes courants et autres créances	6 172	4 849	3 479
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	161 000	205 000
Intérêts à percevoir	62	251	291
b - Créances sur les établissements financiers	47 852	24 556	27 827
Comptes courants	14 620	8 989	5 633
Prêts à M.L.T	32 600	15 250	21 750
Créances rattachées sociétés de leasing	526	233	318
Intérêts à percevoir	106	84	126
TOTAL BRUT	94 086	190 656	236 597
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-208	-206	-208
TOTAL NET	93 878	190 450	236 389

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	M≤3 mois	3 mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
a - Créances sur les établissements bancaires	36 234	10 000	0	0	46 234
<i>Comptes courants & autres créances</i>	6 172				6 172
<i>Prêts sur le marché monétaire dinars</i>	30 000	10 000			40 000
<i>Intérêts à percevoir</i>	62				62
b - Créances sur les établissements financiers	15 452	0	32 400	0	47 852
<i>Comptes a vue</i>	14 620				14 620
<i>Prêt</i>	200		32 400		32 600
<i>Créances rattachées sociétés de leasing</i>	526				526
<i>Intérêts à percevoir</i>	106				106
TOTAL	51 686	10 000	32 400	0	94 086

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 30/06/2017 à 7.881.697 mDT contre 6.879.635 mDT au 30/06/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 1.002.062 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	831 338	260 465	-1 477		-245 654	844 672
- Comptes débiteurs	65 398					65 398
- Autres concours à la clientèle	577 406	91 150	-1 477		-76 424	590 655
- Crédits sur ressources spéciales	188 534	169 315			-169 230	188 619
Engagements commerciaux et industriels :	8 077 369	188 603	-13 588		-233 408	8 018 976
- Comptes débiteurs	1 609 477	41 038			-87 705	1 562 810
- Autres concours à la clientèle	6 360 902	138 145	-13 588		-137 040	6 348 419
- Crédits sur ressources spéciales	106 990	9 420			-8 663	107 747
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	17 825			-464		17 361
Provisions sur créances classées (*)				-921 740		-921 740
Provisions collectives sur créances non classées				-78 113		-78 113
TOTAL AU 30/06/2017	8 927 073	449 068	-15 065	-1 000 317	-479 062	7 881 697
TOTAL AU 30/06/2016	8 019 134	557 192	-10 282	-1 084 206	-602 203	6 879 635
TOTAL AU 31/12/2016	8 475 400	524 711	-20 125	-1 042 640	-565 579	7 371 767

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	Dotation	Reprise	30/06/2017
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	-464			-464
Créances douteuses	-967 063	-94 486	139 809	-921 740
-Provision ordinaire	-790 851	-54 527	131 652	-713 727
-Provision additionnelle	-176 212	-39 959	8 157	-208 013
Créances non classées (collectives)	-75 113	-3 000		-78 113
Total	-1 042 640	-97 486	139 809	-1 000 317

4.3.1. Ratio de solvabilité :

En application de la circulaire BCT 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. La BNA affiche, au 30/06/2017, un ratio de solvabilité de 12,69% et un ratio Tier One de 8,22%

4.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 30 Juin 2017 comme suit :

(En milliers de dinars)

CL	Engagements au 30/06/2017	F.B/Dotations au 30/06/2017	ENG Hors FB	Provisions au 30/06/2017	Provisions additionnelles au 30/06/2017	Agios & intérêts réservés au 30/06/2017 (*)
0	7 224 328	55 165	7 169 162	0		24 191
1	1 249 179	1 088	1 248 092	0		10 728
2	125 162	3 704	121 458	13 761		10 287
3	196 373	7 396	188 977	53 245		15 030
4	894 596	113 792	780 804	267 679	85 289	114 999
5	878 805	100 796	778 008	379 042	122 724	74 893
Total	10 568 442	281 941	10 286 501	713 727	208 013	250 126

Total des actifs classés	2 094 935	225 688	1 869 247
---------------------------------	------------------	----------------	------------------

Taux des actifs classés	19,82%
--------------------------------	---------------

Taux des actifs classés hors F.B	18,17%
---	---------------

Taux de couverture	54,27%
---------------------------	---------------

Taux de couverture hors F.B	60,82%
------------------------------------	---------------

(*) Hors impayés en intérêts agricoles

4.3.3. Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 30 Juin 2017, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 78.113mDT.

4.3.4. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats du 1^{er} semestre 2017, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 30/06/2017 s'élève à 208.014 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 31.802 mDT par rapport au 31/12/2016, et ce suite à la constatation au cours du 1^{er} semestre 2017 des dotations complémentaires pour un montant de 39.959 mDT et des reprises pour un montant de 8.157 mDT.

4.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser

ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 30/06/2017 (3)	Encours au 30/06/2017 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	16 799 328	12 714 668	4 084 660
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	87 139 654	65 045 242	22 094 412
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	2 868 769	2 174 219	694 550
Total en DT	353 642 190	166 376 556	187 265 633	106 807 751	79 934 129	26 873 622

4.3.6 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 30 Juin 2017 :

(En milliers de dinars)

	Total	Dont engagement des sociétés					El-Fouledh
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	
Engagements au 31-12-2016	1 127 547	523 958	58 581	55 300	94 525	60 641	51 104
Engagements au 30-06-2017	1 355 936	577 382	189 945	42 750	120 085	82 301	51 514
Garanties au 30-06-2017	896 571	524 000	0	42 750	107 334	77 100	45 914
Agios réservés au 30-06-2017	9 143						5 600
Classe au 30-06-2017		0	0	0	0	0	4
Provisions au 30-06-2017	0	0	0	0	0	0	0

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 6.408 mDT au 30/06/2017 contre 3.877 mDT au 30/06/2016, soit une augmentation de 2.531 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 2.385 mDT au 30/06/2016 à 4.488 mDT au 30/06/2017.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	30/06/2016	31/12/2016	Acquisition/Do tation	Cession/ Liquidation Reprise	30/06/2017
I-TITRES DE PLACEMENT :	<u>1 646</u>	<u>1 638</u>	<u>-214</u>	<u>0</u>	<u>1 424</u>
1.1 Titres émis par les organismes publics	0	0	0	0	0
1.2 Titres émis par les entreprises liées	27	27	1		28
Valeurs bruts	27	27	1		28
Provisions					
1.3 Titres émis par les entreprises associées	917	891	-49	0	842
Valeurs bruts	955	955			955
Provisions	-38	-64	-49		-113
1.4 Titres émis par les co-entreprises	0	0	0	0	0
1.5 Autres titres émis	702	720	-166	0	554
Valeurs bruts	1 060	1 060			1 060
Provisions	-358	-340	-166		-506
II-TITRES DE TRANSACTION :	<u>2 231</u>	<u>39 130</u>	<u>4 482</u>	<u>-38 628</u>	<u>4 984</u>
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	2 231	39 130	4 482	-38 628	4 984
Bons du trésor	2 385	37 966	4 482	-37 960	4 488
Créances et dettes rattachées	-154	1 164		-668	496
2.2 Titres de transaction à revenu variable	0	0	0	0	0
TOTAL NET	3 877	40 768	4 268	-38 628	6 408

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 1.349.774 mDT au 30/06/2017 contre 1.190.966 mDT au 30/06/2016.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	BTA d'investissement	Total au 30/06/2017
----------------------------	-----------------------------------	----------------	--	-------------------------	------------------------

Valeur brut au 30 Juin 2017 :	178 532	242 617	142 076	87 304	733 010	1 383 539
-Valeur au 1 ^{er} janvier	179 888	251 422	128 576	87 304	651 494	1 298 684
-Acquisitions/Souscriptions	825	23 500	13 500		81 516	119 341
- Cessions	-2 181					-2 181
- Remboursements		-32 305				-32 305
Créances rattachées	4 704	3 156	13 267	20	18 794	39 941
Provisions au 30 Juin 2017 :	-39 156	-619	-33 931		0	-73 706
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-32 284	-619	-27 769			-60 672
- Dotations de l'exercice	-7 145		-8 480			-15 625
- Reprises de provisions	273		2 318			2 591
Valeur nette au 30 Juin 2017	144 080	245 154	121 412	87 324	751 804	1 349 774
Valeur nette au 30 Juin 2016	147 888	245 966	110 770	98 198	588 144	1 190 966
Valeur nette au 31 Décembre 2016	147 705	258 955	112 438	87 324	674 075	1 280 497

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (218.317 mDT) et fonds communs de placement (24.300 mDT).

La BNA a souscrit courant le 1^{er} semestre 2017 à divers emprunts obligataires pour 21.500 mDT et au fonds communs de placements à risque pour 2.000 mDT

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30 Juin 2017	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Titres cotés	79 300	76 564	81 480
Titres non cotés	98 633	96 523	97 809
Titres OPCVM	599	599	599
Total	178 532	173 686	179 888

Le portefeuille titres d'investissement comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 30/06/2017 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2016	Acquisition	Cession	Valeur Brute 30/06/2017	Provisions	Valeur Nette AU 30/06/2017
SICAF PARTICIPATIONS	100,00%	500	-	-	500	0	500
BNA CAPITAUX	99,00%	4 950	-	-	4 950	0	4 950

SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	0	13 475
SICAR-INVEST	74,75%	6 616	-	-	6 616	0	6 616
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	1 447	0
SOIVM.SICAF	62,86%	2 461	-	-	2 461	0	2 461
SOJET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	0	9 826
SIMPAR	30,00%	1 494	-	-	1 494	0	1 494
T.I.S	30,00%	75	-	-	75	0	75
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	0	60
IMMOB. DES CÈILLETS	29,39%	265	-	-	265	0	265
SICAV BNA	12,72%	509	-	-	509	0	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	0	4
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	0	1
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0,03%	90	-	-	90	0	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	0	0	0
EL MADINA	0,00%	-	-	-	0	0	0
Parts dans les Entreprises contrôlées		41 773	0	0	41 773	1 447	40 326

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2016	Acquisition	Cession	Valeur Brute 30/06/2017	Provisions	Valeur Nette AU 30/06/2017
LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	-	-	2 000	1 407	593
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	5 005	0
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	3 030	6 388
BAT (CAP BANK)	23,82%	1 856	614	-	2 470	228	2 242
Assurances AMI	9,88%	24 245	-	-	24 245	7 790	16 455
STR	17,78%	26 693	-	-	26 693	0	26 693
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprises		69 217	614	0	69 831	17 460	52 371

LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	15	0
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	1 349	1 706
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	1 946	3 735
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	843	699
SOJEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	380	718
INTER BANK-SERVICES	16,89%	726	-	-	726	0	726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	0	3 104
Pôle de compétitivité de Bizerte	15,00%	2 250	-	-	2 250	134	2 116

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2016	Acquisition	Cession	Valeur Brute 30/06/2017	Provisions	Valeur Nette AU 30/06/2017
SPEI	14,80%	15	-	-	15	15	0
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	0	1 875

SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	0	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	0	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	5 833	871
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	0	280
SFBT	3,82%	6 143	-	2 181	3 962	0	3 962
A.T.LEASE	10,00%	3 800	-	-	3 800	0	3 800
Pôle de compétitivité de Monastir	10,00%	3 000	-	-	3 000	0	3 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	400	0
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	0	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	4 786	2 774
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	174	126
SPT MED V	7,17%	2 044	209	-	2 253	218	2 035
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	33	25
SEM	6,30%	25	-	-	25	0	25
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	0	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	10	90
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	0	30
COTUNACE	4,05%	582	-	-	582	0	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	26	174
SODESIB	4,00%	200	-	-	200	16	184
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	0	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	200	0
STAR	2,19%	484	-	-	484	0	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	100	0
STS	1,94%	62	-	-	62	0	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	0	5
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	0	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	172	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	0	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	0	44

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2016	Acquisition	Cession	Valeur Brute 30/06/2017	Provisions	Valeur Nette AU 30/06/2017
CTN	0,26%	100	-	-	100	100	0
BTE	0,11%	99	-	-	99	24	75
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	42	392

STB	0,02%	208	-	-	208	79	129
ELLOUHOUM	0,02%	0	-	-	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	0,01%	0	-	-	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	0,01%	0	-	-	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	0,01%	0	-	-	0	0	0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	0,01%	0	-	-	0	0	0
STE MARINA HOTEL	0,00%	0	-	-	0	0	0
CIOK	0,00%	120	-	-	120	120	0
TUNISIE TELECOM	0,00%	0	-	-	0	0	0
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	1	0
Titres de Participation		65 555	209	2 181	63 583	17 076	46 507
MATEUR JALTA	44,04%	560	0	0	560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	0	0	1 075	1 075	0
HAMMAMET SUD	10,00%	100	0	0	100	100	0
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	0	0	37	37	0
LAINO	3,19%	96	0	0	96	96	0
BATAM	2,76%	1 066	0	0	1 066	1 066	0
FID-SICAV OBLIGATAIRE	-	0	0	0	0	0	0
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	0	0	238	238	0
Stés en Liquidation		3 172	0	0	3 172	3 172	0
TOTAL GENERAL		179 717	823	2 181	178 359	39 155	139 204

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 30/06/2017 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remb.	Moins-values / cession actions propres	Encours brut au 30.06.2017	Provisions	Encours net au 30.06.2017
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 374	374
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	433	471
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	30	348
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	4 101	449
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 281	1 057
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 993	615
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	896	1 707
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	1 111	974
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	601	455
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	1 937	1 145
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	891	933
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	3 265	5 235
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	5 020	14 980
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	1 868	13 132
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	146	1 354
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000	2 112	7 888
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	378	2 122
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400	558	7 842
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600			5 600	119	5 481
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	1 680	4 320
Fonds géré 18	2014	6 000			6 000	51	5 949

	Année d'affectation	Montant initial	Remb.	Moins-values / cession actions propres	Encours brut au 30.06.2017	Provisions	Encours net au 30.06.2017
Fonds géré 19		7 000			7 000		7 000
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000			4 000		4 000
Fonds géré SIP SICAR 6		9 000			9 000	3 086	5 914
Fonds géré 20	2016	2 000			2 000		2 000
Fonds géré 21	2016	3 000			3 000		3 000
Fonds géré 20-BIS	2016	8 500			8 500		8 500
TOTAL (net provisions)		168 857	-24 792	-1 989	142 076	33 931	108 145
Créances rattachées							13 267
TOTAL (net provisions y compris créances rattachés)							121 412

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 30/06/2017 à 33.931 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 6.162 mDT par rapport au 31/12/2016, et ce suite à la constatation au cours du 1^{er} semestre 2017, de dotations complémentaires pour un montant de 8.480 mDT et de reprises pour un montant de 2.318 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 30/06/2017, une valeur brute de 194.383 mDT et des amortissements et des provisions de 107.088 mDT soit une valeur nette de 87.295 mDT contre 86.683 mDT au 30/06/2016, ce qui représente environ 0,90 % du total des actifs de la Banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	30/06/2016	31/12/2016	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Affectation interne	30/06/2017
Immobilisations incorporelles	13 429	14 197	559	0	0	14 756
- Logiciels	13 429	14 197	559			14 756
Amortissements	-12 332	-13 074	-358	0	0	-13 432
- Logiciels	-12 678	-13 074	-358			-13 432

	Total net (1)	751	1 123	201	0	0	1 324
Immobilisations corporelles	174 938	177 677	1 962	0	-12	179 627	
- Terrains	2 613	2 613				2 613	
- Constructions	83 227	83 227				83 227	
- Agencement, aménagement et Installation	29 480	30 462	285		-10	30 737	
- Matériel de transport	2 345	2 345				2 345	
- Mobiliers, matériel de bureau	42 735	45 469	87			45 556	
- Immobilisations en Cours	7 845	8 532	900		-2	9 430	
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	1 116	605	285			890	
- Avance sur achat mobiliers, matériel de bureau	712	151	378			529	
- Dépenses nouvelles agences	758	166	27			193	
- Immobilisations en dation	4 107	4 107				4 107	
Amortissements	-88 669	-91 015	-2 304	0	0	-93 319	
- Constructions	-25 873	-26 537	-689			-27 226	
- Agencement, aménagement et Installation	-23 546	-24 103	-558			-24 661	
- Matériel de transport	-1 827	-1 911	-82			-1 993	
- Mobiliers, matériel de bureau	-37 423	-38 464	-975			-39 439	
Dépréciations	-337	-337	0	0	0	-337	
- Immobilisations en Dation	-337	-337				-337	
Total net (2)	85 932	86 325	-342	0	-12	85 971	
Total général (1) + (2)	86 683	87 448	-141	0	-12	87 295	

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 30/06/2017 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina 1	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina 2	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

4.6. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 157.241 mDT au 30/06/2017 contre 223.417 mDT au 30/06/2016. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 30/06/2017	Solde au 30/06/2016	Solde au 31/12/2016
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	69 710	127 402	73 147
* Débiteurs divers	3 117	7 327	9 205
* Compte Ministère de la Défense	855	855	855
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	(4.7.2)	-855	-855

* Etat, impôts & taxes		3 975	11 147	500
* Commissions de gestion à percevoir		8 967	6 161	7 860
* Ajustements devises		6 185	3 506	4 298
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	(4.7.2)	-1 302	-613	-1 302
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse		2 055	1 993	1 507
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	(4.7.2)	-1 218	-259	-1 211
* Charges payées d'avance		3 634	4 176	442
* Compte d'attente		152	187	141
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	(4.7.2)	-71	-66	-71
* Compte de régularisation		910	560	28 704
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	(4.7.2)	-701	-701	-701
* Comptes monétiques		845	1 229	647
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	(4.7.2)	-673	-673	-647
* Consommation chef d'agence & directeurs		16	17	13
* Comptes liés à la compensation	(4.7.1)	60 802	85 874	23 640
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	(4.7.2)	-2 771	-2 823	-2 771
* Affaires litigieuses & remises égarées		17 131	24 457	16 714
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	(4.7.2)	-7 833	-16 117	-14 505
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation		399	855	0
* Ristournes sur TFP		329	-1 018	
* Produits à recevoir		158	321	241
* Ecart/VO MMB & Coffre-Fort		-948	-948	-948
* Ecart/Amortissement MMB & Coffre-Fort		1 312	1 312	1 312
* Autres comptes		-24 760	1 498	79
AUTRES		87 531	96 015	103 609
* Comptes d'attentes agricoles		61	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(4.7.2)	-61	-61	-61
* Prêts au personnel		34 879	32 031	34 098
* Charges reportées		5 165	4 134	5 165
* Stock cartes de retrait		155	267	153
* Dotations timbres postes		65	27	27
* Dotations timbres fiscaux		8	5	5
* Dotations timbres spéciaux de voyage		76	89	85
* Dépôts et cautionnements		248	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer		81 133	138 342	138 241
* Prêts ETAT/BNA recouvré		-39 171	-81 928	-78 970
* Autres comptes		4 973	2 800	4 557
TOTAL		157 241	223 417	176 756

4.7.1 Comptes liés à la compensation

Au 30 Juin 2017, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 60.802 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 143.206 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.7.2 Provisions pour risques divers :

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi

	31/12/2016	Dotation	Reprise	30/06/2017
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	-22 063	-999	7 638	-15 424
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	-855			-855
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-1 302			-1 302
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-1 211	-7		-1 218
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-71			-71
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701			-701
* Provisions pour risques divers (Comptes monétaires)	-647	-26		-673
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 771			-2 771
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-14 505	-966	7 638	-7 833
AUTRES	-61	0	0	-61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	0	0	-61
TOTAL	-22 124	-999	7 638	-15 485

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 804.346 mDT au 30/06/2017 contre 892.321 mDT au 30/06/2016, enregistrant ainsi une diminution de 87.975 mDT due à la baisse des emprunts sur le marché monétaire. Il se détaille comme suit :

	Solde au 30 Juin 2017	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 31 Décembre 2016
Utilisations auprès de la BCT en dinars			69 586
Utilisations auprès de la BCT en devises	228	3	
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	803 000	892 000	549 000
Intérêts à servir	1 118	318	327
TOTAL	804 346	892 321	618 913

4.9 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 362.239 mDT au 30/06/2017 contre 316.164 mDT au 30/06/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 46.075 mDT qui résulte de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars compensé en partie par une baisse des emprunts sur le marché monétaire en devises. Il se détaille comme suit :

- **Décomposition par nature de poste :**

	Solde au 30 Juin 2017	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 31 Décembre 2016
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	355 103	311 061	311 692
Dépôts & avoirs des établissements financiers	7 136	5 103	1 700

TOTAL	362 239	316 164	313 392
- Décomposition par nature de compte :			
	Solde au 30 Juin 2017	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 31 Décembre 2016
Comptes à vue	37 056	26 166	7 907
Emprunts sur le marché monétaire dinars	210 700	106 050	79 900
Emprunts sur le marché monétaire devises	114 265	183 845	225 373
Intérêts à payer	218	103	212
TOTAL	362 239	316 164	313 392

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

Décomposition par nature de compte	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Comptes à vue	37 056				37 056
Emprunts sur marché monétaire dinars	210 700				210 700
Emprunts sur marché monétaire devises	100 326	13 939			114 265
Intérêts à payer	109	109			218
TOTAL	348 191	14 048			362 239

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 6.906.732 mDT au 30/06/2017 contre 6.143.172 mDT au 30/06/2016, enregistrant ainsi une augmentation de 763.560 mDT, soit un taux d'accroissement de 12,4 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2017	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Dépôts en dinars :	6 261 830	5 629 948	6 417 107
- Dépôts à vue	1 346 540	1 253 000	1 457 135
- Dépôts d'épargne	2 282 890	2 121 215	2 238 785
- Bons de caisse	62 846	64 641	64 430

	Solde au 30 Juin 2017	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
- Compte à terme	197 926	165 110	180 386
- Comptes spéciaux de placement	1 728 518	1 295 477	1 663 842
- Certificats de dépôt	437 000	545 000	604 500
- Autres sommes dues à la clientèle	206 110	185 505	208 029
Dépôts en devises :	588 636	471 084	566 506
- Dépôts à vue	406 336	323 009	391 735
- Bons de caisse	10 167	9 954	9 783
- Compte à terme	48 652	38 201	39 637
- Comptes de placement	112 365	87 318	115 198
- Autres sommes dues à la clientèle	11 116	12 602	10 153
Dettes rattachées :	56 266	42 140	41 954
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 737	1 791	2 112
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	293	365	313
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	19 881	17 375	19 215
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	51 966	36 264	39 885
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-18 611	-13 655	-19 571
TOTAL	6 906 732	6 143 172	7 025 567

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Dépôts en dinars	3 835 540	580 233	500 480	1 229 411	116 165	6 261 830
Dépôts à vue	1 346 540					1 346 540
Dépôts d'épargne	2 282 890					2 282 890
Bons de caisse		336	2 873	55 596	4 041	62 846
Comptes à terme		17 314	29 787	136 386	14 439	197 926
Comptes spéciaux de placement		462 583	389 320	778 930	97 685	1 728 518
Certificats de dépôts		100 000	78 500	258 500	0	437 000
Autres sommes dues à la clientèle	206 110					206 110
Dépôts en devises	417 452	76 745	48 954	44 655	830	588 636
Dépôts à vue	406 336					406 336
Bons de caisse		230		9 726	211	10 167
Comptes à terme		9 844	3 260	34 929	619	48 652
Comptes de placement		66 671	45 694			112 365
Autres sommes dues à la clientèle	11 116					11 116
Dettes rattachées	22 618	7 557	6 922	17 538	1 632	56 266
Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 737					2 737
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises		59	20	210	4	293
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	19 881					19 881
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers		12 427	10 719	26 331	2 488	51 966
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement		-4 930	-3 817	-9 004	-860	-18 611
TOTAL	4 275 610	664 535	556 356	1 291 604	118 627	6 906 732

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 432.914 mDT au 30/06/2017 contre 294.516 mDT au 30/06/2016. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 30 Juin 2017	Solde au 30 Juin 2016	Solde au 31 Décembre 2016
Emprunts matérialisés	179 804	27 576	129 821
*Emprunts obligataires	173 712	27 047	127 047
*Intérêts à payer	6 092	529	2 774
Ressources spéciales	253 110	266 940	298 658
*Ressources extérieures	114 927	105 313	111 624
*Ressources budgétaires	196 183	189 230	212 603
*Ecart de conversion sur emprunts	-58 437	-28 257	-26 054
*Intérêts à payer	437	654	485
TOTAL	432 914	294 516	428 479

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité	M≤3 mois	3mois<M≤1 an	1 an<M≤5 ans	M>5ANS	Total
Emprunts matérialisés	0	0	15 281	127 627	36 896	179 804
Emprunts obligataires			14 763	123 303	35 646	173 712
Intérêts à payer			518	4 324	1 250	6 092
Rssources spéciales	196 183	362	5 443	23 056	28 066	253 110
Ressources extérieures		730	10 988	46 547	56 662	114 927
Ressources budgétaires	196 183					196 183
Ecart de conversion sur emprunts		-371	-5 587	-23 668	-28 811	-58 437
Intérêts à payer		3	42	177	215	437
TOTAL	196 183	362	20 723	150 683	64 963	432 914

4.1.1.1 Ressources budgétaires

La convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds. Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 30/06/2017 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 30/06/2017
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 402
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 463
TOTAL		10 865

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.1.2. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 341.755 mDT au 30/06/2017 contre 348.840 mDT au 30/06/2016, soit une diminution de 7.085 mDT. Ils se présentent comme suit :

	30 Juin 2017	30 Juin 2016	31 décembre 2016
Etat, impôts et taxes	13 432	11 802	20 536
Impôt sur les sociétés	3 518	1 311	-
Contribution exceptionnelle			3 785
Organismes sociaux	17 758	14 064	35 132
Comptes d'ajustement devises	18 651	10 907	20 850
Provisions sur comptes d'ajustement devises	296	54	477
SWAPS devises	896	9 253	1 340
Congés à payer	9 146	11 433	8 496
Produits perçus d'avance	6 402	4 454	5 517
Excédent de caisse	5 681	3 230	4 186
Charges sur emprunt	53	53	53
Autres comptes de régularisation passif	2 973	2 417	2 861
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	415	5	415
Comptes liés à la compensation	143 206	178 087	64 971
Comptes de régularisation	23 018	20 937	18 271
Comptes Etatiques créditeurs	51 305	49 422	50 162
Créditeurs divers	20 782	16 402	17 680
Fournisseurs d'immobilisations	3 884	1 998	3 770
Provisions pour passifs et charges	20 339	13 011	18 238
- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (4.12.1)	10 272	9 758	8 753
- Autres provisions pour risques divers	7 482		6 900
- Provisions pour pénalités BCT	1 244	1 244	1 244
- Provisions pour suspens IS T24h (4.12.2)	1 341	2 009	1 341
TOTAL	341 755	348 840	276 740

4.12.1. Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 30/06/2017 s'élève à 10.272 mDT contre 9.758 mDT au 30/06/2016.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n° 91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	6 029	5	6 034	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	256	56	312	20%	63
Compris entre 180 et 360 jours	1 137	82	1 219	50%	610
Supérieur à 360 jours	634	34	668	100%	668
Total en mDT	8 056	177	8 233		1 341

4.12.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 30/06/2017. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

Compte	Libellé	(En mDT) Solde comptable au 30/06/2017
1105.81257	Prise en charge par l'État des impayés	2.783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1.334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1.642

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 855.731 mDT au 30.06.2017 contre 659.790 mDT au 30.06.2016 et 778.226 mDT au 31.12.2016. Les mouvements des capitaux propres au cours du 1^{er} semestre 2017 se détaillent comme suit :

	Solde au 30/06/2016	Solde au 31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Résultat au 30.06.2017	Autres mouvements	Solde au 30/06/2017
Capital social	160 000	160 000				160 000
<i>Dotation de l'Etat</i>	133 000	133 000				133 000
Réserves légales	16 000	16 000	0			16 000
Réserves extraordinaires	85 285	85 285	120 100			205 385
Réserves à régime spécial	17 802	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	131 352	131 352	19 438			150 790
Primes d'émission et de fusion	55 077	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	39 369	39 656	500		287	40 443
Résultats reportés avant répartition	0	54	-54			0
Résultats reportés après répartition	52	0	16			16
Résultat net de l'exercice	21 853	140 000	-140 000	77 218		77 218
TOTAL	659 790	778 226	0	77 218	287	855 731

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 287 mDT.

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;

- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2 Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 30/06/2017 à 1.372 mDT sans changement par rapport au 1^{er} semestre 2016.

	Solde au 30/06/2016	Solde au 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Solde au 30/06/2017
Actions propres	-1 372	-1 372	-	-	-1 372
TOTAL	-1 372	-1 372	-	-	-1 372

4.13.3. Bénéfice par action

	Au 30 Juin 2017	Au 30 Juin 2016	Au 31 décembre 2016
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	77 218	21 853	140 000
Bénéfice revenant aux actions propres (en mDT)	205	58	372
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 128	31 915 128	31 915 128
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	2,419	0,683	4,387

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 918.191 mDT au 30/06/2017 contre 1.006.939 mDT au 30/06/2016. Il se décompose comme suit :

	30 Juin 2017	30 Juin 2016	31 Décembre 2016
a- En faveur d'établissements bancaires :	93 257	275 808	246 670
- Effets endossés		199 250	152 171
- Contre garanties	25 000		25 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	68 257	76 558	69 499
b- En faveur de la clientèle :	664 934	571 131	632 264
- Débiteurs par avals et acceptations	71 184	59 355	68 266
- Débiteurs par lettres de garanties	75 183	58 111	67 848
- Débiteurs par obligations cautionnées	21 819	25 607	16 998
- Débiteurs par cautions fiscales	34 901	36 829	34 776
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	444 185	364 054	420 887
- Avals emprunts obligataires	422	422	422
- Avals billets de trésorerie	16 750	23 050	21 550
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	490	3 703	1 517
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000	160 000
TOTAL	918 191	1 006 939	1 038 934

5.1.1 Effets endossés

Au 30/06/2017 le montant des effets endossés est nul contre 199.250 mDT au 30/06/2016 suite à la neutralisation par la Banque de ses avals sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 803.000 mDT au 30/06/2017 contre 892.000 mDT au 30/06/2016. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Titres de créances	481 000	384 000	329 000
Bons du trésor	223 000	388 000	100 000
Emprunt obligataire Mai 2014	99 000	120 000	120 000
Total	803 000	892 000	549 000

5.3. Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués, elle se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (AGRICOLE)	15 485	4 666	12 139
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance			
* En faveur de la clientèle	15 485	4 666	12 139
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES (COMMERCIALE)	262 693	151 942	196 368
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance			
* En faveur de la clientèle	262 693	151 942	196 368
CREDITS DE GESTION NOTIFIES NON UTILISES	88 659	124 509	222 149
* En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance			
* En faveur de la clientèle	88 659	222 149	222 149
Total	366 837	281 117	430 656

5.4. Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés, elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré (1)-(2)
SODIS SICAR	3 328	2 496	832
MFC POLE	2 000	1 000	1 000
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000
Total	9 328	5 496	3 832

5.5. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 30/06/2017 des éléments suivants :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Garanties reçues des Banques	145 000	0	145 000
Garanties reçues de l'Etat	1 287 835	1 335 248	1 223 285
Abandon	0	12 351	11 239
Fonds Budgétaires & Dotation	281 942	331 804	332 292
SOTUGAR	31 015	26 439	28 055
FNG	50 700	79 863	48 184
FGIC	283	283	313
FNE	271	331	82
G. ETAT	923 624	884 177	803 120
Garanties reçues de la clientèle	1 722 059	1 525 876	1 812 076
Garanties Hypothécaires	1 443 434	1 293 689	1 530 039
Garanties financières	278 625	232 187	282 037
TOTAL	3 154 894	2 861 124	3 180 361

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 274.247 mDT au 30/06/2017 contre 243.260 mDT au 30/06/2016, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 12,7 %. Ils s'analysent comme suit :

	Période clos le 30/06/2017	Période clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	3 266	2 941	6 234
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	1 959	2 146	4 466
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	120	14	58
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 132	762	1 499
- Report / Gains sur opérations de SWAPS	55	19	211
Opérations avec la clientèle :	260 835	229 593	487 504
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	58 222	48 628	107 616
- Intérêts sur crédits à la clientèle	202 613	180 965	379 888
Autres intérêts et revenus assimilés	10 146	10 726	23 084
TOTAL	274 247	243 260	516 822

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 38.458 mDT au 30/06/2017 contre 32.018 mDT au 30/06/2016. Elles se décomposent comme suit :

	Période clos le 30/06/2017	Période clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
--	-------------------------------	-------------------------------	--------------------------------

Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	21 171	18 311	38 052
Commissions sur opérations Monétique	2 135	2 027	4 643
Commissions sur opérations de change	388	336	678
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 254	958	2 035
Commissions sur location de coffre-fort	9	11	37
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	6 977	5 261	12 393
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	950	814	2 264
Commissions sur avals billets de trésorerie	125	193	437
Commissions diverses	5 449	4 107	9 183
TOTAL	38 458	32 018	69 722

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 11.400 mDT au 30/06/2017 contre 9.072 mDT au 30/06/2016. Ils se détaillent comme suit :

	Période clos le 30/06/2017	Période clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Gains nets sur titres de transaction :	1 046	216	3 310
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	1 046	216	3 310
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	-208	-348	-290
- Dividendes & revenus assimilés (+)	7	7	75
- Pertes sur titres de placement (-)		0	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)		4	21
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-215	-359	-386
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	10 562	9 204	16 380
- Résultat sur opérations de change	7 301	6 364	10 451
- Commissions sur change manuel	3 261	2 840	5 929
TOTAL	11 400	9 072	19 400

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 42.966 mDT au 30/06/2017 contre 37.970 mDT au 30/06/2016, soit une augmentation de 13,2 %. Ils se détaillent comme suit :

	Période clos le 30/06/2017	Période clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
--	----------------------------------	-------------------------------	--------------------------------

Intérêts nets sur Bons du Trésor d'investissement	23 327	15 493	33 969
Revenus des titres de participation	10 351	13 974	14 072
Revenus des obligations	7 652	7 006	14 510
Revenus des fonds gérés	1 636	1 497	6 324
TOTAL	42 966	37 970	68 875

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 167.806 mDT au 30/06/2017 contre 137.607mDT au 30/06/2016, soit une augmentation de 21,9 %. Ils se décomposent comme suit :

	Période clos le 30/06/2017	Période clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	24 450	23 247	48 064
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	21 466	19 539	41 794
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	1 004	434	965
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	26	5	70
- Déport / Pertes sur opérations de SWAP	1 954	3 269	5 235
Opérations avec la clientèle :	136 491	112 283	238 672
- Intérêts sur comptes à vue	6 455	3 902	8 662
- Intérêts sur comptes d'épargne	45 857	41 002	84 758
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	84 179	67 379	145 252
Intérêts et charges encourus sur emprunts et ressources spéciales	6 688	1 797	5 506
Autres intérêts et charges	177	280	455
TOTAL	167 806	137 607	292 697

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 49.226 mDT au 30/06/2017 contre 60.510 mDT au 30/06/2016, soit une diminution de 18,6 %. Il s'analyse comme suit :

	Période clos le 30/06/2017	Période clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	<u>-53 946</u>	<u>-64 588</u>	<u>-107 585</u>
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-54 527	-75 836	-132 202
- Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-3 000	-2 000	-5 000
- Dotations aux provisions additionnelles	-39 959	-15 101	-29 470
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	50 668	27 955	52 010
- Reprises sur provisions additionnelles	2 808	886	8 618
- Reprises sur provisions des Créances cédées	86 334		83 513

- Créances cédées et passées par pertes	-96 192	-495	-92 455
- Autres créances passées par pertes	-8 949		-1 400
- Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	29	3	15
- Reprises agios réservés des créances cédées	8 842		8 786
Dotations aux provisions pour risques et charges	<u>4 720</u>	<u>4 078</u>	<u>-1 934</u>
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-3 384	-2 624	-12 535
- Reprises de provisions pour risques et charges	8 104	6 702	10 601
TOTAL	-49 226	-60 510	-109 519

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé un gain de 34.782 mDT au 30/06/2017 contre une perte de 5.559 mDT au 30/06/2016. Il se détaille comme suit :

	Période clos le 30/06/2017	Période clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-7 145	-3 320	-4 098
Dotations aux provisions pour dépréciation des fonds gérés	-8 480	-2 729	-6 132
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP		-60	-156
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-5	-3	-3
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	47 819	0	96 141
Gains sur portefeuille d'investissement	2	1	5
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	273	180	213
Reprises de provisions pour dépréciation des fonds gérés	2 318	372	617
TOTAL	34 782	-5 559	86 587

Courant le 1^{er} semestre 2017, la BNA a procédé à la cession en bourse de 2.777.780 actions SFBT pour une valeur totale de 50.000 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 47.819 mDT.

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 83.841 mDT au 30/06/2017 contre 77.818 mDT au 30/06/2016, soit une augmentation de 7,7%. Ils se décomposent comme suit :

	Période clos le 30/06/2017	Période clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Salaires	63 840	56 735	114 015

Charges sociales et fiscales	12 887	11 577	33 642
Autres charges du personnel	3 108	5 406	9 874
Charges sur assurance IDR	1 405	1 962	4 200
Charges sur assurance Epargne collective	1 950	1 803	3 223
Variation des congés à payer	651	335	-2 603
TOTAL	83 841	77 818	162 351

6.9- Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation se sont élevées à 16.303 mDT au 30/06/2017 contre 14.147 mDT au 30/06/2016, soit une augmentation de 15,2%. Ils se décomposent comme suit :

	Période clos le 30/06/2017	Période clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Loyers et charges locatives	1 158	1 034	2 315
Entretiens et réparations (confiés à tiers)	2 588	1 989	5 168
Travaux et façons exécutés par tiers	834	693	1 935
Fourniture faite à la banque (ELECTRICITE, EAU ET GAZ)	1 164	1 182	2 310
Primes d'assurances	581	420	625
Rémunération d'intermédiaire et honoraires	559	514	1 150
Frais de publicité	948	621	1 889
Transport et déplacement	1 554	1 530	3 430
Missions et réceptions	470	457	939
Jetons de présence	232	189	306
Participation au budget de l'APTBEF	131	114	261
Dons et cotisations	180	105	195
Documentation centrale	424	389	845
Affranchissement, téléphone, Télégramme et télex	1 771	1 912	4 214
Impôts et taxes	846	692	1 808
Fournitures de bureau	867	820	2 096
Frais de contrôle médical	118	53	88
Frais de formation et d'inscription	614	588	882
Autres charges d'exploitation bancaire	1 264	845	3 894
TOTAL	16 303	14 147	34 350

6.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est un gain de 3 mDT au 30/06/2017 contre 53 mDT au 30/06/2016, ils se décomposent comme suit :

	Période clos le 30/06/2017	Période clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Profits sur exercices antérieures	21	57	147
Pertes sur exercices antérieures	-4		
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	24		71
Déficit de caisse	-5	-4	-11
Pénalités et amendes fiscales	-33		-37
TOTAL	3	53	170

6.11. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	<i>(En mDT)</i>
Résultat net	77 218
Réintégrations :	121 617
- Impôt sur les sociétés	3 518
- Contribution exceptionnelle	
- Amendes et pénalités	33
- Dons et subvention non déductibles	
- Charge divers non déductibles	722
- Timbres de voyage	
- Subvention amical BNA	170
- Provisions pour risques divers	3 384
- Provisions pour titres de placement	215
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	7 144
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	8 480
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	
- Provisions collectives sur créances non classées	3 000
- Provisions pour créances douteuses	94 486
- Créances abandonnées	465
Déductions :	13 462
- Reprise de provisions pour risques et charges	8 104
- Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	2 824
- Reprise de provisions pour fonds gérés	2 264
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	270
Résultat corrigé avant déduction des provisions	185 373
- Provisions déductibles des titres côtés (placement)	215
- Provisions déductibles des titres côtés (participation)	6 296
- Provisions déductibles des titres côtés (fonds gérés)	8 082
- Provisions pour créances douteuses	94 486
- Provisions collectives sur créances non classées	3 000
Résultat corrigé après déduction des provisions	73 294
- Dividendes sur titres des participations	10 358
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	1 066
- Plus-values sur cession titres SFBT	47 819
- Plus-values sur fonds gérés titres cotés en bourse	
Résultat fiscal	14 051
Dégrèvements fiscaux :	4 000
Résultat imposable	10 051

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours du 1^{er} semestre 2017, un flux de trésorerie net **négalif** de **528.874** mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 144.571 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 525.634 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 133.148 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux crédateurs divers ont atteint 109.227 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 97.422 mDT.

7.2 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours du 1^{er} semestre 2017, un flux de trésorerie net **positif** de **2.175** mDT provenant, d'une part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et d'un gain de cession d'un lot de titres SFBT respectivement pour un montant cumulé de 41.724 mDT et 47.821 mDT et, d'autre part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 84.860 mDT et 2.510 mDT.

7.3 Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours du 1^{er} semestre 2017, un flux de trésorerie net **positif** de **1.165** mDT provenant essentiellement d'une émission d'emprunt obligataire de 50.000 mDT compensé par des remboursements d'emprunts et des diminution des ressources spéciales respectivement de 3.335 mDT et de 45.500 mDT.

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor Assimilables BTA de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde **négalif** de **973.614** mDT au 30/06/2017 contre aussi un solde **négalif** de **1.284.791** mDT au 30/06/2016. Elles se décomposent comme suit à la fin du 1^{er} semestre 2017 :

	(En mDT)
Liquidités en dinars tunisiens :	103 180
- Caisse dinars	45 951

- Avoirs à la BCT en dinars	24 306
- Avoirs en CCP	515
- Mouvements IBS	9 834
- Placements en dinars	40 000
- Correspondants débiteurs en dinars	18 782
- Correspondants créditeurs en dinars	-36 208
Liquidités en devises :	46 683
- Caisse devises	9 825
- Avoirs à la BCT devises	21 196
- Correspondants débiteurs en devises	2 010
- Correspondants créditeurs en devises	-848
- Placements en devises	14 500
Emprunts en dinars	-1 013 700
Emprunts en devises	-114 265
Placements inférieurs à 3 mois (BTA sur titres de transaction)	4 488
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 30/06/2017	-973 614

4.5.2. Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 30/06/2017

**Samir
Labidi**

Expert comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Safsaf-entrée B-4^{ème} étage-1073 Montplaisir Tunis
Tél. : (216) 71 95 02 52- Fax. : (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn



Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Résidence les jardins1- Av Alain Savary-1082 Tunis
Tél. : (216) 71 84 23 50- Fax. : (216) 71 89 18 38
E-mail : administratif@icca.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE ARRETES AU 30 JUIN 2017

**Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque Nationale Agricole -BNA- arrêtés au 30 juin 2017.

Ces états financiers intermédiaires comportent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 30 juin 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close au 30 juin 2017 ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A cette date, ces états financiers font apparaître un total actif net de **9 702 345 m DT**, des capitaux propres positifs de **854 359 m DT** et, un résultat net bénéficiaire de **77 218 m DT**.

1. Responsabilité de l'établissement des états financiers intermédiaires

Les organes de direction et d'administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Fondement de notre conclusion avec réserves

3-1. Les travaux d'examen limité ont été limités par :

- L'absence d'une base de données exhaustive et actualisée relative aux garanties hypothécaires ou autres, reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur la clientèle,
- L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 000mDT et de 5 000 m DT tels que prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991,

La réalisation par la banque d'un inventaire exhaustif des "garanties reçues", ainsi que la prise en compte des données financières pour l'évaluation des risques encourus sur certaines relations, pourraient se traduire par des ajustements affectant le résultat et les capitaux propres de la Banque.

3-2. L'état des engagements hors bilan de la Banque arrêté au 30 juin 2017, fait apparaître des engagements donnés et reçus de valeurs respectives de 2 745 748 m DT et 3 154 894 m DT. Les engagements hors bilan relatifs aux crédits agricoles sont arrêtés d'une manière extra comptable sur la base des inventaires physiques reçus des structures concernées, à la différence des autres engagements hors bilan qui sont mécanisés. Les procédures en vigueur afférentes aux engagements liés aux crédits agricoles ne nous permettent de nous prononcer valablement sur la régularité des soldes des engagements correspondants.

3-3. L'opération de mise en place d'une comptabilité autonome tenue en devises conformément aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires, confiée par la banque à un cabinet externe n'est pas encore achevée dans toute sa plénitude. En conséquence, cette situation ne nous permet pas d'évaluer l'impact de ces opérations sur le résultat de la période.

3-4. Les situations Ressources/Emplois des fonds budgétaires confiés par l'État Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique auprès de l'Etat permettant d'arrêter les mouvements et les soldes relatifs à chaque fonds et d'évaluer les risques associés aux prêts financés sur les ressources de ces fonds et supportés par la Banque (entre 25% et 50%).

Ainsi, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors du calcul du montant des provisions sur les engagements de la clientèle.

Opinion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 3-1 à 3-4, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque Nationale Agricole -BNA- au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

5-1. La note aux états financiers n° 3-7 décrit l'obligation des banques à adhérer au fonds de garantie des dépôts bancaires institué par l'article 149 et suivants de la loi n° 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les dispositions du Décret gouvernemental n° 2017-268 du 1er février 2017, relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts bancaires et des conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants et notamment celles de l'article 17 ayant fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3 % de l'encours des dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

A l'état actuel des choses, la date d'adhésion des banques au fonds ainsi que les cotisations y découlant dépendent de sa constitution définitive et ne peuvent pas être anticipées. A cet effet, aucune charge n'a été comptabilisée, à ce titre, au 30/06/2017.

5-2. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n° 99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 106 808 m DT au 30 juin 2017.

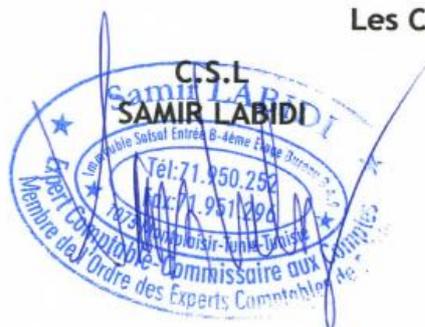
La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n° 3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 30 juin 2017. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers).

5-3. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 mDT, constituée en application de la loi n° 94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 m DT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003. A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution de ces montants ne pourrait pas être retenue au 30 juin 2017.

5-4. Le ratio de liquidité de la Banque, calculé par le rapport entre l'encours des actifs liquides et le total des sorties nettes de trésorerie durant les 30 jours calendaires suivants, s'élève au 30 juin 2017 à 74,09 %, soit une insuffisance de 5,91 % par rapport au minimum de 80 % requis par l'article premier de la circulaire aux établissements de crédit n° 2014-14 du 10 novembre 2014.

Tunis, le 30 août 2017

Les Co-commissaires aux comptes



P/ICCA
ANIS SMAOUI

Cabinet I.C.C.A.
67, Av. Alain Savary - 1080 Tunis
Tel: 71 842 350 - Fax: 71 841 834

4.5.3. Notes explicatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017

- **Note explicative de la note 3.8 « Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers » :**

Le montant des retraitements est de 906 147mD et correspond à :

Rectification de « Liquidités & Equivalents de Liquidités » (début de période) :	331.917
Reclassement des BTA INVEST 30/06/2016	: <u>574.230</u>
TOTAL	: 906.147

La rectification de « Liquidités & Equivalents de Liquidités » (début de période) est due suite au reclassement des BTA INVEST 31/12/2015 de AC4 Vers AC5. Ces BTA n'entrent pas dans le calcul de « Liquidités & Equivalents de Liquidités ».

4.5.4. Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017

- **Note précisant les principes et méthodes comptables qui ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels :**

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels.

- **Note portant sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire :**

Aucun événement significatif postérieur à la fin de la période intermédiaire n'est survenue, et ce jusqu'à la date de l'établissement et de publication des états financiers intermédiaires du 30 juin 2017.

Notons que la fusion entre SICAR INVEST et SIP SICAR a été approuvée par les AGE des deux sociétés qu'à la date du 7 Septembre 2017, la société SIP SICAR a été absorbée par la société SICAR INVEST avec date effet rétroactif au 1er janvier 2016. Toutes ces informations ne sont disponibles qu'après l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017.

- **Note complémentaire à la note 3.7 « Faits marquants au cours du 1er semestre 2017 » portant sur le détail de l'opération de cession à la SOFINREC d'un lot de créances compromises et le traitement comptable :**

La banque a procédé à la cession d'un lot de créances compromises s'élevant à 99 201mD dont 3 009mD d'intérêts. Ces créances ont été cédées pour un prix global de 1D, ce qui a induit à la constatation d'une perte sur cession de 96 192mD. Cette perte a été résorbée par des reprises sur provisions et des reprises d'agios réservés.

Le détail de l'opération de cession se présente comme suit :

Montant en principal des créances cédées :	96 192mD
Intérêts conventionnels échus :	3 009mD
Reprise « Provisions additionnelles » :	5 476mD
Reprise « Provisions sur créances » :	84 506mD
Reprise « Agios réservés » :	8 842mD
Reprise « Intérêts réservés/Crédit de consolidation » :	947mD
Reprise « Intérêts réservés agricole/crédit consolidation » :	127mD

- **Note complémentaire à la note 6.4 « revenus du portefeuille d'investissement » portant défalcation entre dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises associées et co-entreprises et, dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées :**

(en mD)	Titres de participation	Fonds gérés
Intérêts et revenus assimilés sur Titres d'Investissement	-	38
Dividendes et revenus assimilés sur Titres de participation et autres TI	7 076	601
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	1 498	996
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	1 778	-
TOTAL	10 351	1 636

4.5.5. Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2017

- Note rectificative à la note 3.1.3 « Provisions sur les engagements » :

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

- Note rectificative de la note 4.3.2 « Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés » :

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 30 Juin 2017 comme suit :

(En milliers de dinars)

CL	Engagements au 30/06/2017	F.B/Dotations au 30/06/2017	ENG Hors FB	Provisions au 30/06/2017	Provisions additionnelles au 30/06/2017	Agios & intérêts réservés au 30/06/2017 (*)
0	7 224 328	55 165	7 169 162	0		24 191
1	1 249 179	1 088	1 248 092	0		10 728
2	125 162	3 704	121 458	13 761		10 287
3	196 373	7 396	188 977	53 245		15 030
4	1 773 401	214 588	1 558 812	646 721	208 013	189 892
Total	10 568 442	281 941	10 286 501	713 727	208 013	250 126

Total des actifs classés	2 094 935	225 688	1 869 247
---------------------------------	------------------	----------------	------------------

Taux des actifs classés	19,82%
--------------------------------	---------------

Taux des actifs classés hors F.B	18,17%
---	---------------

Taux de couverture	54,27%
---------------------------	---------------

Taux de couverture hors F.B	60,82%
------------------------------------	---------------

(*) Hors impayés en intérêts agricoles

Le taux des créances classées hors fonds budgétaires est de 18,17% contre 23,25% au 30/06/2016 et 20,41% en 2016.

Le ratio de couverture des actifs classés hors fonds budgétaires par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 30 juin 2017 à 60,82% contre 59,01% au 30/06/2016 et 58,85% en 2016. Le taux des créances classées est de 19,82% contre 25,37% au 30/06/2016 et 22,49% en 2016. Le taux de couverture des actifs classés s'élève à 54,27% contre 52,19% au 30/06/2016 et 51,65% en 2016.

- Note rectificative à la note 4.6 « Valeurs immobilisées » :

	30/06/2016	31/12/2016	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Affectation interne	30/06/2017
Immobilisations incorporelles	13 429	14 197	559	0	0	14 756
- Logiciels	13 429	14 197	559			14 756
Amortissements	-12 678	-13 074	-358	0	0	-13 432
- Logiciels	-12 678	-13 074	-358			-13 432
Total net (1)	751	1 123	201	0	0	1 324
Immobilisations corporelles	174 938	177 677	1 962	0	-12	179 627
- Terrains	2 613	2 613				2 613
- Constructions	83 227	83 227				83 227
- Agencement, aménagement et Installation	29 480	30 462	285		-10	30 737
- Matériel de transport	2 345	2 345				2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	42 735	45 469	87			45 556
- Immobilisations en Cours	7 845	8 532	900		-2	9 430
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	1 116	605	285			890
- Avance sur achat mobiliers, matériel de bureau	712	151	378			529
- Dépenses nouvelles agences	758	166	27			193
- Immobilisations en dation	4 107	4 107				4 107
Amortissements	-88 669	-91 015	-2 304	0	0	-93 319
- Constructions	-25 873	-26 537	-689			-27 226
- Agencement, aménagement et Installation	-23 546	-24 103	-558			-24 661
- Matériel de transport	-1 827	-1 911	-82			-1 993
- Mobiliers, matériel de bureau	-37 423	-38 464	-975			-39 439
Dépréciations	-337	-337	0	0	0	-337
- Immobilisations en Dation	-337	-337				-337
Total net (2)	85 932	86 325	-342	0	-12	85 971
Total général (1) + (2)	86 683	87 448	-141	0	-12	87 295

- Note rectificative de la note 4.5 « Portefeuille titres d'investissement » :

Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2016	Acquisition	Cession	Valeur Brute 30/06/2017	Provisions	VCN 30/06/2017
SICAF PARTICIPATIONS	100,00%	500			500		500
BNA CAPITAUX	99,00%	4 950			4950		4950
SOFINREC	97,82%	13 475			13475		13475
SICAR-INVEST	74,75%	6 616			6616		6616
SODAL	69,01%	1 447			1447	1447	0
SOIVM.SICAF	62,86%	2 461			2461		2461
SODET SUD	42,96%	9 826			9826		9826
SIMPAR	30,00%	1 530			1530		1530
T.I.S	30,00%	75			75		75
AGROSERVICES	29,85%	60			60		60
IMMOB. DES OEILLETES	29,39%	265			265		265
SICAV BNA	12,72%	509			509		509
SOGEST	20,00%	4			4		4
Titres	% de participation	Valeur Brute 31/12/2016	Acquisition	Cession	Valeur Brute 30/06/2017	Provisions	VCN 30/06/2017
ESSOUKNA	0,04%	1			1		1
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0,07%	226	1		227		227
SIVIA	0,00%	0			0		0
EL MADINA	0,00%	0			0		0
Parts dans les Entreprises contrôlées		41 945	1	0	41 946	1 447	40 499
LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	-	-	2 000	1407	593
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	5005	0
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	3030	6 388
CAP BANK	23,82%	1 856	614	-	2 470	228	2 242
Assurances AMI	9,88%	24 245	-	-	24 245	7790	16 455
STR	17,78%	26 693	-	-	26 693		26 693
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprises		69 217	614	0	69 831	17 460	52 371
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	15	0
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	1349	1706
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	1946	3735
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	843	699
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	380	718
INTER BANK-SERVICES	16,89%	726	-	-	726		726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104		3104
Pôle de compétitivité de Bizerte	15,00%	2 250	-	-	2 250	134	2116
SPEI	14,80%	15	-	-	15	15	0
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875		1875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491		491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250		250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656		10656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	5833	871
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280		280
SFBT	3,82%	6 143	-	2 181	3 962		3962
A.T.LEASE	10,00%	3 800	-	-	3 800		3800
Pôle de compétitivité de Monastir	10,00%	3 000	-	-	3 000		3000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	400	0
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250		250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	4786	2774
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	174	126
SPT MED V	7,17%	2 044	209	-	2 253	218	2035
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	60	0

ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	33	25
SEM	6,30%	25	-	-	25		25
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100		100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500		500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	10	90
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30		30
COTUNACE	4,05%	582	-	-	582		582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	26	174
SODESIB	4,00%	200	-	-	200	16	184
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215		215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	200	0
STAR	2,19%	484	-	-	484		484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	100	0
STS	1,94%	62	-	-	62		62
	% de	Valeur Brute			Valeur Brute		VCN
Titres	participation	31/12/2016	Acquisition	Cession	30/06/2017	Provisions	30/06/2017
SIMAC	1,43%	5	-	-	5		5
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157		157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	172	0
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60		60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44		44
CTN	0,26%	100	-	-	100	100	0
BTE	0,11%	99	-	-	99	24	75
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	42	392
STB	0,02%	208	-	-	208	79	129
ELLOUHOUM	0,02%	0	-	-	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE METLAOUI	0,01%	0	-	-	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE RDAYEF	0,01%	0	-	-	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. D'OUM EL ARAIES	0,01%	0	-	-	0		0
STE D'ENV. ET DE PLANT. DE MDHILA	0,01%	0	-	-	0		0
STE MARINA HOTEL	0,00%	0	-	-	0		0
CIOK	0,00%	120	-	-	120	120	0
TUNISIE TELECOM	0,00%	0	-	-	0		0
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	1	0
Titres de Participation		65 555	209	2 181	63 583	17 076	46 507
MATEUR JALTA	44,04%	560	-	-	560	560	0
SMVDA AZIZIA	33,25%	1 075	-	-	1 075	1075	0
HAMMAMET SUD	10,00%	100	-	-	100	100	0
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	37	0
LAINO	3,19%	96	-	-	96	96	0
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	1066	0
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	238	0
Stés en Liquidation		3 172			3 172	3 172	0
		179 889	824	2 181	178 532	39 155	139 377

- Note rectificative de la note 7.4 « liquidités et équivalents de liquidités » :

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor Assimilables BTA de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde **négalif** de **973.614** mDT au 30/06/2017 contre aussi un solde **négalif** de **1.284.791** mDT au 30/06/2016. Elles se décomposent comme suit à la fin du 1^{er} semestre 2017 :

.	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Liquidités en dinars tunisiens :	103 180	190 806	223 221
- Caisse dinars	45 951	35 144	40 323
- Avoirs à la BCT en dinars	24 306	3 248	-69 585
- Avoirs en CCP	515	239	369
- Mouvements IBS	9 834	5 195	5 415
- Placements en dinars	40 000	161 000	246 000
- Correspondants débiteurs en dinars	18 782	12 088	8 563
- Correspondants créditeurs en dinars	-36 208	-26 108	-7 864
Liquidités en devises :	46 683	36 576	145 006
- Caisse devises	9 825	9 963	6 995
- Avoirs à la BCT devises	21 196	22 206	89 055
- Correspondants débiteurs en devises	2 010	1 750	548
- Correspondants créditeurs en devises	-848	-57	-44
- Placements en devises	14 500	2 714	48 452
Emprunts en dinars	-1 013 700	-998 050	-628 900
Emprunts en devises	-114 265	-183 845	-225 373
Placements inférieurs à 3 mois (BTA sur titres de transaction)	4 488	1 639	37 966
EFFET DE MOD DE LA LELFP (2015) SUITE AU RETRAITEMENT BTA		-331 917	
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 30/06/2017	-973 614	-1 284 791	-448 080

4.5.6. Tableau des mouvements des capitaux propres au 30/06/2017

en mD	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission et de fusion	Dotation de l'Etat	Réserves extraordinaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2016	160 000	16 000	55 077	133 000	85 285	17 802	131 352	39 656	54	140 000	778 226
Affectation du Résultat de 2016 <small>(AGO du 22/05/2017)</small>					120 100		19 438	500	-38	-140 000	0
Mouvement sur fonds social								287			287
Résultat au 30/06/2017										77 218	77 218
Solde au 30 juin 2017	160 000	16 000	55 077	133 000	205 385	17 802	150 790	40 443	16	77 218	855 731

4.5.7. Evolution du Produit Net Bancaire et du Résultat d'exploitation

en mD	juin-17	juin-16	déc.-16
Total des produits d'exploitation bancaire	367 071	322 320	674 819
Produit Net Bancaire	197 687	183 419	378 814
Résultat d'exploitation	80 733	23 111	154 473
Capital social	160 000	160 000	160 000
Nombre d'actions	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Produits d'exploitation bancaire / action (en Dinars)	11,471	10,073	21,088
Produit Net Bancaire / action (en Dinars)	6,178	5,732	11,838
Résultat d'exploitation / action (en Dinars)	2,523	0,722	4,827

4.5.8. Evolution du résultat net

en mD	juin-17	juin-16	déc.-16
Résultat avant impôt	80 736	23 164	154 643
Résultat net	77 218	21 853	140 000
Capital social	160 000	160 000	160 000
Nombre d'actions	32 000	32 000	32 000
Résultat avant impôt par action (en Dinars)	2,523	0,724	4,833
Résultat net par action (en Dinars)	2,413	0,683	4,375

4.5.9. Evolution de la marge brute d'autofinancement

en mD	juin-17	juin-16	déc.-16
Bénéfice net	77 218	21 853	140 000
Dotations aux provisions sur créances et passifs (nettes)	49 226	60 510	109 519
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement (nettes)	-34 782	5 559	-86 587
Dotations aux amortissements	2 662	2 546	5 289
Marge brute d'autofinancement	94 324	90 468	168 221

4.5.10. Emprunts obligataires émis par la BNA

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 30/01/2018 (en Dinars)
"Emprunt Subordonné BNA 2009" - 15 ans - Taux:5,4%	50 000 000	-	07/04/2009	07-avr	23 320 000
"Emprunt Subordonné BNA 2016" - 5 ans - Taux:7,4%	37 000 000	-	19/10/2016	19-oct	92 600 000
"Emprunt Subordonné BNA 2016" - 7 ans* - Taux:7,55%	63 000 000	-			
"BNA Subordonné 2017-1" - 5 ans - Taux:7,4%	20 140 000	-	26/05/2017	26-mai	50 000 000
"BNA Subordonné 2017-1" - 7 ans* - Taux:7,55%	29 860 000	-			
"Emprunt Subordonné BNA 2017-2" - 5 ans - Taux:7,6%	23 500 000	-	29/12/2017	29-déc	50 000 000
"Emprunt Subordonné BNA 2017-2" - 7 ans* - Taux:7,75%	26 500 000	-			
Total					215 920 000

* avec 2 ans de franchise

4.5.11. Emprunts obligataires souscrits par la BNA

Les emprunts obligataires souscrits par la BNA se présentent comme suit :

(en Dinars)	Encours au 30-06-2017
STB 2008-1	984 375
BTE 2009	1 500 000
STB 2010-1CAT.A	600 000
STB 2010-1CAT.B	4 264 800
AMEN BANK sub 2010	2 999 000
BTE 2010 CAT.A	800 000
Attijari Bank 2010	714 200
BNA 2011- F G A	17 000 000
UIB 2011-1 CAT B	750 000
STB sub 2011 CAT A	1 427 500
BTE 2011 CAT A	1 400 000
BTE 2011 CAT B	1 147 500
MODERN LEASE 2012	1 200 000
EI Wifak Leasing 2013	200 000
BH 2013-1 fixe	1 070 000
BH 2013-1 VAR	1 070 000
ATL 2013-2 fixe	800 000
ATL 2013-2 var	1 600 000
CIL 2013-1 fixe B	1 200 000
TL sub 2013-2	800 000
ATL 2014-1	800 000
TL 2014-1 VAR CAT A	400 000
TL 2014-1FIXE CAT A	400 000
ATL 2014-2 Fixe	800 000
Emprunt National B	56 000 000
Emprunt National C	43 750 000
Hannibal Lease 2014-1 fixe A	600 000
Hannibal Lease 2014-1 var. A	1 200 000
BTK sub 2014-1	1 200 000
Tunisie Leasing 2014-2	600 000
Tunisie factoring 2014-1 fixe.	600 000
Tunisie factoring 2014-1 var.	600 000
CIL 2014-2 fixe B	1 200 000
ATL 2014-3	1 800 000
Amen bank sub 2014 cat A	1 200 000
Amen bank sub 2014 cat B fixe	1 000 000
Hannibal Lease 2015-1	1 200 000
Tunisie Leasing 2015-1 cat A var	1 200 000
CIL 2015-1	600 000
BH sub 2015	3 000 000
ATL 2015-1 fixe	800 000
ATL 2015-1 var	800 000
UIB sub 2015	1 200 000
AIL 2015-1	2 000 000
HL sub 2015-1 cat A	800 000
Attijari Bank sub 2015	1 600 000
Attijari Leasing 2015-2	800 000
UBCI sub 2015	800 000

UNIFACTOR 2015 fixe	800 000
UNIFACTOR 2015 var	400 000
ATL 2015-2	2 000 000
Tunisie Leasing 2015-2	1 000 000
HL 2015-2 cat A	800 000
HL 2015-2 cat B	1 000 000
TL 2016-1	1 440 000
CIL 2016-1	800 000
BH sub 2016-1	2 000 000
BH sub 2016-1	2 500 000
HL 2016-1	800 000
ATL 2016-1 A	800 000
ATL 2016-1 C	1 000 000
Attijari Leasing 2016-1	1 000 000
BIAT SUB 2016	5 000 000
HL 2016-2 A	500 000
HL 2016-2 B	500 000
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000 000
BTE 2016	1 000 000
HL 2017-1	1 000 000
ATL 2017-1	2 000 000
BH SUB 2017-1	4 000 000
CIL 2016-2	1 000 000
STB 2017-1	10 000 000
HL 2017-2	500 000
BTL 2017-1	3 000 000
TOTAL	218 317 375

4.5.12. Emprunts obligataires garantis par la BNA

Néant

4.5.13. Principaux indicateurs

en mD	juin-17	juin-16	déc.-16
Dépôts de la clientèle	6 906 732	6 143 172	7 025 567
Créances nettes sur la clientèle	7 881 697	6 879 635	7 371 767
Capitaux propres avant résultat	777 141	636 565	636 854
Capitaux propres après résultat	854 359	658 418	776 854
Capital social	160 000	160 000	160 000
Total Bilan	9 702 345	8 653 431	9 439 945
Produit Net Bancaire (PNB)	197 687	183 419	378 814
Commissions nettes	36 880	30 724	66 414
Frais de personnel	83 841	77 818	162 351
Charges générales d'exploitation	16 303	14 147	34 350
Frais généraux (Frais de personnel + Charges d'exploitation + dotations aux amortissements)	102 806	94 511	201 990
Total Engagements	10 568 443	9 460 594	10 086 916
Créances classées	2 094 936	2 400 157	2 268 523
Total Provisions & Agios réservés	1 223 219	1 364 366	1 282 509
Résultat d'exploitation	80 733	23 111	154 473
Résultat net	77 218	21 853	140 000

4.5.14. Principaux ratios

- Ratios de structure

	juin-17	juin-16	déc.-16
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	8,8%	7,6%	8,2%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	81,2%	79,5%	78,1%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	71,2%	71,0%	74,4%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	87,6%	89,3%	95,3%

- Ratios de productivité

	juin-17	juin-16	déc.-16
Frais généraux / PNB	52,0%	51,5%	53,3%
Commissions nettes / Frais de personnel	44,0%	39,5%	40,9%

- Ratios de rentabilité

	juin-17	juin-16	déc.-16
ROE (Bénéfice net / Capitaux propres*)	9,0%	3,3%	18,0%
ROA (Bénéfice net / Total Actif)	0,8%	0,3%	1,5%
Bénéfice net / PNB	39,1%	11,9%	37,0%
Commissions nettes / PNB	18,7%	16,8%	17,5%

*Avant affectation

- Ratios réglementaires

	juin-17	juin-16	déc.-16
Ratio de solvabilité	12,69%	10,24%	11,18%
Ratio de liquidité	74,09%	47,77%	102,02%
Taux de créances classées	19,82%	25,37%	22,49%
Taux de couverture des créances classées (hors fonds budgétaires)	60,82%	59,01%	58,85%

4.6. Les indicateurs boursiers de la valeur BNA

	2014	2015	2016	2017
Nombre de titres admis	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000
Cours fin de période (en Dinars)	7,600	11,200	9,090	11,700
Capitalisation boursière (en Dinars)	243 200 000	358 400 000	290 880 000	374 400 000
Nombre de titres traités	759 569	10 039 142	2 142 992	2 565 424
Rendement de la période	-2,6%	47,4%	-18,8%	28,7%
Capitaux propres (en mD)	610 331	636 272	776 854	957 438
Actif net par action (en Dinars)	19,073	19,884	24,277	29,920
Cours plus haut (en Dinars)	8,700	15,200	13,400	12,320
Cours plus bas (en Dinars)	6,100	7,450	8,060	8,130
Bénéfice net (en mD)	50 818	25 355	140 000	180 000
Bénéfice par action (en Dinars)	1,588	0,792	4,375	5,625
Dividende par action (en Dinars)	-	-	-	-
Date de distribution	-	-	-	-
PER (Cours fin de période / Bénéfice par action)	4,8	14,1	2,1	2,1
P/BV (Cours fin de période / Actif net par action)	0,4	0,6	0,4	0,4
Dividend Yield	-	-	-	-
Taux de rotation	2,37%	31,37%	6,70%	8,02%

Evolution du cours du titre BNA en 2017



CHAPITRE 5 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Membres des Organes d'Administration et de Direction

5.1.1. Membres du Conseil d'Administration*

Membre	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Imed TURKI	Président ⁽¹⁾	Lui-même	2015 - 2017	Tunis
Etat Tunisien	Membre	M. Mohamed Sadok HOSNI ⁽²⁾	2015 - 2017	Tunis
		M. Sami MOULAY ⁽²⁾	2015 - 2017	Tunis
		M. Mohamed Salah CHEBBI AL AHSAN ⁽³⁾	2015 - 2017	Tunis
		M. Mohamed LARBI ⁽²⁾	2015 - 2017	Tunis
		M. Mohamed Mehdi MEJDOUB ⁽²⁾	2015 - 2017	Tunis
Mme. Lilia HARMEL MEDDEB	Administrateur Indépendant	Elle-même ⁽⁴⁾	2015 - 2017	Tunis
CTAMA - MGA	Représentant la CTAMA - MGA	M. Mansour NASRI ⁽⁵⁾	2016 - 2018	Tunis
M. Sahbi MAHJOURB	Représentant Actionnaires privés	Lui-même ⁽⁵⁾	2016 - 2018	Tunis
M. Lotfi Maktouf	Administrateur Indépendant	Lui-même ⁽⁵⁾	2016 - 2018	Tunis
Mme. Raoudha BEJAOUI	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Elle-même ⁽⁶⁾	2016 -2018	Tunis

(1) Nomination approuvée par le Conseil d'Administration du 29/08/2016

(2) Nomination approuvée par l'AGO du 27/02/2016 en qualité d'administrateur représentant l'Etat Tunisien

(3) Nomination approuvée par l'AGO du 22/05/2017 en qualité d'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de M. Maamri AKREMI

(4) Nomination approuvée par l'AGO du 27/02/2016 en qualité d'administrateur indépendant

(5) Mandat renouvelé par l'AGO du 29/06/2016

(6) Nomination approuvée par l'AGO du 29/06/2016 en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires

*En date du 16/03/2018 la BNA a publié un communiqué dans lequel, elle compte désigner, par voie d'appel à candidatures, deux administrateurs indépendants pour siéger dans son conseil d'administration

5.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la banque

Membre	Fonction dans la banque	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Habib BELHAJ KOUIDER*	Directeur Général	11/12/2015	Tunis
M. Ammar TLILI**	Directeur Général Adjoint	21/01/2011	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 11/12/2015

** Nommé par le Conseil d'Administration du 21/01/2011 et parti à la retraite le 01/07/2017

Il est à signaler que :

- Mme. Lilia HARMEL MEDDEB et Messieurs Mohamed LARBI, Mansour NASRI et Mohamed Sadok HOSNI sont membres du Comité Permanent d'Audit Interne ;
- Messieurs Lotfi MAKTOUF, Sahbi MAHJOURB et Mohamed Mehdi MEJDOUB et Mme Raoudha BEJAOUI sont membres du Comité des Risques ;
- Messieurs Imed TURKI, Mohamed LARBI et Mansour NASRI sont membres du Comité de Nomination et Rémunération ;
- Mme Raoudha BEJAOUI et Messieurs Imed TURKI, Mohamed Sadok HOSNI, Mohamed Mehdi MEJDOUB, Mohamed Salah AL AHSAN et Habib BELHAJ KOUIDER sont membres du Comité stratégique, Suivi et Evaluation du contrat programme ;
- Messieurs Mohamed LARBI, Mohamed Mehdi MEJDOUB, Mohamed Salah AL AHSAN sont membres de la Commission Interne des Marchés ;

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la banque.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membre	Fonctions exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années
M. Imed TURKI	PDG de la CNRPS , Chef de cabinet au Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
M. Habib BELHAJ KOUIDER	Chef de pole Risques à l'UIB
M. Ammar TLILI*	Néant
M. Sami MOULAY	Professeur d'Université
M. Mohamed Salah CHEBBI AL AHSAN	Directeur Général de la RNTA, Directeur du Conseil de Contrôle Général des Finances
M. Mohamed LARBI	Directeur Central à la CNRPS, Enseignant à l'ENA et l'INTES, Formateur des formateurs à SFI et IACE
M. Mohamed Mehdi MEJDOUB	Maître Assistant à l'Ecole Supérieure de Commerce - Mannouba
M. Mansour NASRI	Directeur Général de la CTAMA
M. Sahbi MAHJOUR	Président Directeur Général de SADIRA
Mme. Lilia HARMEL MEDDEB	Expert indépendant bancaire à l'international
Mme. Raoudha BEJAOUI	Maître Assistante à l'ISCAE
M. Lotfi Maktouf	Investisseur, président de sociétés anonymes monégasques

* Parti à la retraite à partir du 01/07/2017

5.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandat d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Imed TURKI	TUNISAIR
M. Habib BELHAJ KOUIDER	SICAR Invest – BNA Capitaux - Monétique Tunisie – SIVIA – SIMPAR – Air liquide Tunisie – Air liquide Tunisie Services – Assurances AMI – SFBT – CDC Développement
M. Ammar TLILI*	TIS – El Medina – SOGEST – SOIVM SICAF – SICAF Participations - ATL
M. Mohamed Sadok HOSNI	Néant
M. Sami MOULAY	Néant
M. Mohamed Salah CHEBBI AL AHSAN	Néant
M. Mohamed LARBI	Néant
M. Mohamed Mehdi MEJDOUB	Néant
M. Mansour NASRI	SIMPAR – Tunis Re - Ettakafulia
M. Sahbi MAHJOUR	SADIRA
Mme. Lilia HARMEL MEDDEB	Néant
Mme. Raoudha BEJAOUI	Néant
M. Lotfi Maktouf	La Monégasque de Logistique La Chocolaterie de Monaco Avid, Inc (USA)

* Parti à la retraite à partir du 01/07/2017

5.1.5. Fonction des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'administration dans la société ou l'Etablissement qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
Etat Tunisien	M. Imed TURKI	PDG de la CNRPS
	M. Mohamed Sadok HOSNI	Directeur du portefeuille de l'Etat – Ministère des Finances
	M. Sami MOULAY	Professeur d'Université
	M. Mohamed Salah CHEBBI AL AHSAN	Contrôleur Général des Finances
	M. Mohamed LARBI	Directeur Central à la CNRPS
CTAMA - MGA	M. Mohamed Mehdi MEJDOUB	Maître Assistant à l'ESC
	M. Mansour NASRI	Directeur Général

5.2. Intérêts des dirigeants dans la banque au 31/12/2016

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2016

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

→ La rémunération du Directeur Général a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 25 mai 2016 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs Conseils d'Administration. Cette rémunération se détaille comme suit :

- Une rémunération fixe sur la base d'un salaire mensuel net de 16 000D ;
- Une prime variable ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe en tenant compte de la réalisation des objectifs fixés dans le business plan approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique.

→ La rémunération du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du Secrétaire Général (pour la période du 01/01/2016 au 31/03/2016), sont fixés par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;

→ Le montant des jetons de présence (Gestion 2015) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 juin 2016 comme suit :

- Un montant de 2 000D par séance et par membre du Conseil d'Administration ;
- Un montant de 1 000D net pour la présidence des comités émanant du Conseil d'Administration par séance et président de chaque comité ;
- Un montant de 500D net par séance et par administrateur membre des comités issus du Conseil d'Administration.

Les jetons de présence servis par la banque en 2016 s'élèvent à un montant brut de 167 000D.

Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général		DGA et Secrétaire Général		Administrateurs/	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	385 649	24 861	120 041	19 691	194 625	194 625
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	5 608	8 346	-	-
TOTAL	385 649	24 861	125 649	28 037	194 625	194 625

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2016

→ Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 19 050mD au 31/12/2016 :

	(en mD) Solde au 31/12/2016
Administrateur	
CTAMA	18 800
Groupe Sahbi MAHJOURB	208
M. Ammar TLILI	42
Total	19 050

5.3. Contrôle

– Contrôleur d'Etat

Mme Sana ZAGDANE FAKHET

– Commissaires aux comptes

Nom	Adresse	Mandat
M. Samir LABIDI Commissaire aux comptes, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble Safsaf Entrée B - 4 ^{ème} étage 1073 Montplaisir Tél : 71 950 252 Fax : 71 951 296 E-mail : samir.labidi@planet.tn	2016 - 2018*
« International Company for Consulting and Auditing » Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Anis SMAOUI	Résidence les jardins 1 - 67, Avenue Alain Savary 1082 Tunis Tél : 71 842 350 Fax : 71 891 838 E-mail : administratif@icca.tn	2016 - 2018*

* Nommé par l'AGO du 29/06/2016

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

→ Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 19 050mD au 31/12/2016 ;

→ La CTAMA, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligatoire « BNA Subordonné 2016 ». Le montant souscrit s'élève à 5MD. les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 17 841 dinars.

→ La CTAMA, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligatoire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2016 la somme de 1 066mD. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2016 sont de l'ordre de 64 380D.

→ L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits par les administrateurs de la BNA se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

(en mD)					
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2016	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	3 000	8,00%
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	4 000	8,00%
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%
CTAMA	Compte de placement	30/12/2016	29/12/2018	500	8,00%

CTAMA	Compte de placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000	7,98%
CTAMA	Compte de placement	15/04/2014	31/03/2017	400	8,02%
CTAMA	Compte de placement	13/01/2015	04/01/2018	200	8,18%
CTAMA	Compte de placement	08/01/2015	04/01/2018	5 000	8,18%
CTAMA	Compte de placement	31/12/2013	30/12/2016	4 500	8,05%
CTAMA	Compte de placement	04/04/2014	27/03/2017	400	7,98%
CTAMA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	900	8,23%
CTAMA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	1 000	8,24%
CTAMA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	6 000	8,24%
CTAMA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	150	8,23%
CTAMA	Compte de placement	26/11/2014	24/11/2017	5 600	8,23%
CTAMA	Compte de placement	31/10/2014	22/10/2017	500	8,22%
CTAMA	Compte de placement	03/10/2014	25/09/2017	250	8,24%
CTAMA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA	Compte de placement	06/01/2015	31/12/2017	120	8,18%
CTAMA	Compte de placement	26/06/2015	23/06/2018	8 000	8,07%
Total				42 140	

→ La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds s'élève au 31/12/2016 à 212,603MD contre 188,879MD au 31/12/2015.

→ La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16/03/1995 une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133MD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

→ La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17/02/2004 une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160MD, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique « Cautions, Avals et autres garanties données ». Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

→ La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite, soit 6 mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2016 s'élève à 4,2MD.

→ La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2016 s'élève à 3,223MD.

→ La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014 telle que modifiée par la loi n°2015-15 du 2 juin 2015 et l'article 27 de la loi des finances complémentaire pour l'année 2015. L'encours de ces créances est de 47,751MD. La convention de prise en charge n'est pas encore signée par l'Etat.

→ Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'Etat et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31/12/1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des collectivités centrales de services agricoles ;
- L'article 25 de la même loi : Prise en charge par l'Etat des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts ;
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'Etat des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'Etat ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31 décembre 2016, l'encours desdites créances s'élève à 109,845 millions de dinars.

CHAPITRE 6 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et Orientations stratégiques

6.1.1. Evolution récente

Au courant de l'année 2017, l'activité de la banque s'est caractérisée par un accroissement des crédits de 16,9% par rapport à fin décembre 2016 pour atteindre **8 621MD** : la banque demeure parmi les leaders du secteur bancaire en terme de distribution des crédits pour la clientèle.

Quant aux dépôts, ils ont affiché une progression de 7,8% à **7 576MD** permettant à la banque de maintenir sa **2^{ème}** place en terme de collecte de ressources.

En matière d'exploitation bancaire, la banque affiche un PNB de **446,3MD** en progression de **17,8%** par rapport à 2016. Cette performance se justifie par la hausse des trois composantes du PNB :

- Marge d'intérêt (**+17,2%**) ;
- Marge sur commissions (**+26,9%**) ;
- Revenus sur portefeuille (**+12,4%**).

Au terme du premier trimestre 2018, la banque affiche une progression 15,7% au niveau de ses créances sur la clientèle à 8 948MD et de 13,2% au niveau des dépôts de la clientèle à 879MD.

Les produits d'exploitation bancaire de la banque ont atteint 227MD à fin Mars 2018 en accroissement de 55MD soit +31,9% par rapport à la même période en 2017. Quant aux charges, elles se sont établies à 113MD en hausse de 26,7%.

Le PNB de la BNA à fin Mars 2018 s'est ainsi établi à 114MD, contre 90MD à la même date en 2017, soit une augmentation de 26,7%.

6.1.2. Orientations stratégiques

La BNA démarre la phase de son développement avec l'ambition de réaliser sur la période 2017-2021 un programme d'investissement lui permettant de conforter sa place de leader sur la scène bancaire.

Ce programme vise les objectifs suivants :

- Renforcement de la solidité financière de la banque ;
- Amélioration du mode de gouvernance, de management et du cadre institutionnel de la banque ;
- Consolidation de ses capacités humaines et opérationnelles ;
- Renforcement de sa compétitivité et son concours à l'économie.

Le scénario de restructuration tel que retenu par la banque s'articule autour des principaux axes suivants :

- **Volet Assainissement du bilan**

Il inclut la consolidation de l'assise financière de la banque de manière à se conformer durablement aux normes prudentielles édictées par le superviseur.

- **Volet Financier**

Il consiste à instaurer un plan d'actions permettant la mise en place d'un dispositif efficace de pilotage financier en y intégrant notamment une entité ALM efficace.

- **Volet Gouvernance**

La dotation de la Direction Générale :

- des prérogatives de gestion similaires à celles dont bénéficient les gestionnaires des banques privées ;

- un statut d'exception pour mener les réformes grâce à une gouvernance renforcée et la mise en œuvre des dispositions du décret n° 4953 du 05 décembre 2013.

- **Volet Organisation**

L'organisation actuelle de la BNA doit être révisée autour d'un organigramme resserré pour assurer une optimisation du fonctionnement de la banque et lui conférer l'efficacité requise dans la gestion opérationnelle et stratégique en se référant aux meilleures pratiques et standards en la matière.

- **Volet Commercial**

Il s'articule autour :

- du renforcement de la présence de la Banque et mise à niveau de son réseau;
- de la diversification de l'offre de produits ;
- de la maîtrise du coût des ressources ;
- de l'Amélioration de la gamme de produits et services par clientèle cible.

- **Volet Ressources Humaines**

Cette étape se décline en deux phases clés :

- 1- Professionnalisation de la fonction Ressources Humaines ;
- 2- Accompagnement de la croissance (renforcement du niveau des compétences et recrutements ciblés).

- **Volet Système d'Information**

Acquisition d'un Global Banking pour disposer d'un S.I. partagé et fiabilisé répondant aux différents besoins de la banque.

- **Volet Risques**

Mise en place d'un dispositif efficace de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires, notamment :

- 3- La formalisation de la politique générale des risques ;
- 4- La mise en place d'un nouveau dispositif de maîtrise des risques.

6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2017-2021 par rapport aux informations prévisionnelles 2016-2020

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2016 par rapport au prévisions du BP figurant dans le document de référence « BNA 2016 »

La confrontation des réalisations au 31/12/2016 avec les prévisions établies pour l'année 2016 telles que publiées au niveau du document de référence « BNA 2016 » enregistré par le CMF en date du 30/11/2016 sous le n° 16-010 fait ressortir les taux de réalisation suivants :

(mD)	Réalisations 2016	Prévisions 2016	Taux de réalisation	Commentaire
Produits d'exploitation bancaire	674 819	663 938	101,6%	
Intérêts et revenus assimilés	516 822	535 014	96,6%	-
Commissions (en produits)	69 722	59 350	117,5%	Révision à la hausse des conditions des tarifs de la banque
Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	19 400	43 468	44,6%	Evolution des encours du portefeuille commercial, notamment les bons de Trésor
Revenus du portefeuille d'investissement	68 876	26 106	263,8%	Augmentation des plus values sur fonds gérés et les revenus afférents aux emprunts obligataires
Charges d'exploitation bancaire	296 004	285 942	103,5%	
Intérêts encourus et charges assimilées	292 696	283 167	103,4%	Evolution des encours des dépôts
Commissions encourues	3 308	2 775	119,2%	Evolution des commissions servies sur fonds gérés
Produit Net Bancaire	378 815	377 996	100,2%	
Autres produits d'exploitation	581	715	81,3%	Baisse au niveau de la réalisation de certains produits notamment les revenus des immeubles et les jetons de présence
Charges opératoires	201 990	235 286	85,8%	Décalage pour 2017 des charges liées à la transformation de la banque prévues initialement en 2016
Portefeuille titres commercial	40 768	602 207	6,8%	Evolution de l'encours en Bons de Trésor
Portefeuille d'investissement	1 280 497	612 377	209,1%	Evolution des nouvelles souscriptions en emprunts obligataires
Encours des dépôts	7 025 567	6 653 398	105,6%	Effort additionnel déployé par la banque en terme de collecte des ressources
Encours des crédits	7 371 767	6 997 839	105,3%	Effort additionnel déployé par la banque en terme d'octroi de crédits avec un impact mesurable en 2017
Emprunts et ressources spéciales	428 479	409 987	104,5%	-
Capitaux propres	776 854	764 080	101,7%	-

6.2.2. Analyse des modifications opérées au niveau des prévisions 2017-2021 par rapport aux informations prévisionnelles 2016 -2020 publiées au niveau du document de référence « BNA 2016 »

Intérêts & Revenus assimilés

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	627 274	682 082	742 599	Ecart dû essentiellement à la variation du volume des engagements ainsi que la variation du TMM
Nouveau BP	742 094	785 385	830 986	
Ecart	114 820	103 303	88 387	
en %	18,3%	15,1%	11,9%	

Commissions (en produits)

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	73 910	84 319	98 748	Révision à la hausse des conditions tarifaires & Accroissement du volume d'activité
Nouveau BP	101 181	123 559	151 740	
Ecart	27 271	39 240	52 992	
en %	36,9%	46,5%	53,7%	

Intérêts encourus & Charges assimilées

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	336 819	357 716	382 358	Ecart justifié par la variation du TMM et du coût des emprunts émis par la banque
Nouveau BP	474 798	504 007	527 931	
Ecart	137 979	146 291	145 573	
en %	41,0%	40,9%	38,1%	

Produit Net Bancaire

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	444 811	493 618	546 839	Résultante des effets de la variation de la margé d'intérêt, des commissions nettes et du revenu du portefeuille
Nouveau BP	469 137	505 710	563 022	
Ecart	24 326	12 092	16 183	
en %	5,5%	2,4%	3,0%	

Dotations nettes aux provisions sur créances

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	123 000	112 056	110 275	Ecart justifié par l'assainissement du portefeuille crédits d'une part et une meilleure maîtrise du risque d'autre part
Nouveau BP	120 442	87 843	78 191	
Ecart	-2 558	-24 213	-32 084	
en %	-2,1%	-21,6%	-29,1%	

Frais de personnel

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	208 354	224 174	241 767	Ecart justifié par la baisse de l'effectif suite au départ à la retraite
Nouveau BP	194 954	202 812	211 154	
Ecart	-13 400	-21 362	-30 613	
en %	-6,4%	-9,5%	-12,7%	

Charges générales d'exploitation

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	54 811	50 060	50 588	
Nouveau BP	36 820	38 588	40 517	Ecart justifié par une meilleure maîtrise des charges générales d'exploitation
Ecart	-17 991	-11 472	-10 071	
en %	-32,8%	-22,9%	-19,9%	

Résultat net

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	41 567	73 701	103 362	
Nouveau BP	113 422	105 635	135 163	Ecart dû à l'amélioration de l'activité, de maîtrise du coût du risque et des charges opérationnelles
Ecart	71 855	31 934	31 801	
en %	172,9%	43,3%	30,8%	

Créances sur les établissements bancaires et financiers

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	842 640	1 102 472	1 485 238	
Nouveau BP	174 656	190 590	207 978	Ecart justifié par le resserrement de la liquidité
Ecart	-667 984	-911 882	-1 277 260	
en %	-79,3%	-82,7%	-86,0%	

Créances sur la clientèle

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	7 621 678	8 085 359	8 645 397	
Nouveau BP	9 191 840	9 741 476	10 337 360	Ecart justifié par le choix de la banque de contribuer de plus en plus au concours à l'économie
Ecart	1 570 162	1 656 117	1 691 963	
en %	20,6%	20,5%	19,6%	

Portefeuille Titres Commercial

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	648 408	671 390	693 276	
Nouveau BP	11 882	12 070	12 277	Reclassement comptable des BTA afin de se conformer à la nouvelle norme comptable n° 25
Ecart	-636 526	-659 320	-680 999	
en %	-98,2%	-98,2%	-98,2%	

Portefeuille Titres d'Investissement

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	645 702	665 274	687 605	
Nouveau BP	1 435 168	1 466 787	1 499 673	Reclassement comptable des BTA - Souscriptions aux emprunts obligataires - Acquisition de nouveaux BTA
Ecart	789 466	801 513	812 068	
en %	122,3%	120,5%	118,1%	

Valeurs immobilisées

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	109 888	109 178	108 468	Suite à la restructuration de la banque, le développement du Système d'information et du réseau, certains investissements ont été reportés pour l'année 2018 notamment l'acquisition d'un Global Banking
Nouveau BP	132 558	135 195	132 495	
Ecart	22 670	26 017	24 027	
en %	20,6%	23,8%	22,2%	

Dépôts & Avoirs de la Clientèle

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	7 695 906	8 357 753	9 193 529	Ecart justifié par la révision des taux d'accroissement des dépôts compte tenu de la conjoncture économique
Nouveau BP	7 922 893	8 349 191	8 871 319	
Ecart	226 987	-8 562	-322 210	
en %	2,9%	-0,1%	-3,5%	

Emprunts & Ressources spéciales

(en mD)	2 018	2 019	2 020	Commentaire
Ancien BP	539 747	555 125	572 317	Ecart justifié à la négociation de nouvelles lignes de crédit extérieures auprès des bailleurs de fonds
Nouveau BP	615 366	609 006	589 711	
Ecart	75 619	53 881	17 394	
en %	14,0%	9,7%	3,0%	

6.3. Analyse des performances réalisées au 31/03/2018 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2018

La confrontation des réalisations au 31/03/2018 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2018 fait ressortir les taux de réalisation suivants :

(mD)	Réalisations 1er trimestre 2018	Prévisions 2018	Taux de réalisation
Produits d'exploitation bancaire	227 467	948 066	24,0%
Intérêts et revenus assimilés	175 794	742 094	23,7%
Commissions (en produits)	23 897	101 181	23,6%
Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	7 610	21 339	35,7%
Revenus du portefeuille d'investissement	20 166	83 453	24,2%
Charges d'exploitation bancaire	113 389	478 929	23,7%
Intérêts encourus et charges assimilées	112 891	474 798	23,8%
Commissions encourues	498	4 131	12,1%
Produit Net Bancaire	114 078	469 137	24,3%
Autres produits d'exploitation	146	639	22,9%
Charges opératoires	58 266	231 775	25,1%
Portefeuille titres commercial	159 967	11 882	1346,3%
Portefeuille d'investissement	1 521 055	1 435 168	106,0%
Encours des dépôts	7 562 327	7 922 893	95,45%
Encours des crédits	8 947 702	9 191 840	97,34%
Emprunts et ressources spéciales	515 316	615 366	83,74%
Capitaux propres*	976 205	959 616	101,7%

*Compte non tenu du résultat de la période

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la BNA pour la période 2017 – 2021 ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2016 audités et certifiés.

Les prévisions de la banque et les hypothèses sous jacentes de la période 2017 - 2021 ont été approuvées par le Conseil d'administration du 05/02/2018.

6.4.1. Les hypothèses de prévision retenues

Le plan prévisionnel est construit sur la base du budget et des objectifs arrêtés pour l'année 2016. Pour les années suivantes, les hypothèses sont arrêtées en fonction du contexte général du marché ainsi que les besoins et la stratégie de la banque.

Rubrique	Hypothèse retenue
Créances sur la clientèle	Un taux d'accroissement annuel moyen de 8% des engagements sur la période 2017-2021. Cette évolution tient compte d'une cession de créances chaque année : 139MD en 2017, et 100MD à partir de 2018.
Portefeuille Titres	Un taux d'accroissement annuel moyen de -21,1% sur la période 2017-2021 pour le portefeuille-titres commercial. Un taux d'accroissement annuel moyen de 3,7% pour le portefeuille d'investissement sur la période prévisionnelle.
Valeurs immobilisées	Un taux de croissance annuel moyen de 8% pour les valeurs immobilisées nettes. Cette croissance tient compte du programme d'expansion du réseau ainsi que la refonte du système d'information avec l'acquisition d'un Global Banking.
Dépôts de la clientèle	Un taux de croissance annuel moyen sur la période 2016 - 2020 : - 7,3% pour les dépôts à vue ; - 6,2% pour es dépôts d'épargne ; - 4,9% pour les dépôts à terme.
Emprunts et Ressources spéciales	Durant la période 2017 – 2021, la banque envisage le recours à plusieurs emprunts subordonnés. En 2017, la banque a émis deux emprunts pour un montant global de 100MD. En 2018, elle envisage d'émettre un emprunt pour un montant total de 100MD. Les emprunts et ressources spéciales connaîtront une croissance annuelle moyenne de 5,4% sur la période 2017 – 2021.
Capitaux propres	La banque ne prévoit aucune augmentation de capital et aucune distribution des dividendes sur la période 2017 – 2021.
Marge d'intérêt	Un taux de croissance annuel moyen de 6,4% est prévu pour la période 2017-2021.

Marge sur commissions	Les commissions nettes progresseront avec un taux de croissance annuel moyen de 22,3% et ce grâce à une diversité des produits et services bancaires ainsi qu'une meilleure qualité de services.
Revenus sur portefeuille	Les gains sur portefeuille commercial connaîtront une évolution annuelle moyenne de 5,1% sur la période prévisionnelle. Les revenus sur portefeuille d'investissement afficheront un taux de croissance annuel moyen de 5,5% sur la période 2017 - 2021.
Frais généraux	Les frais généraux connaîtront une évolution annuelle moyenne de 8,6% sur la période prévisionnelle.
Dotations aux provisions	Les dotations nettes aux provisions sur créances enregistreront une baisse annuelle moyenne de 2% sur la période 2017 - 2021. Quant aux provisions sur valeur de portefeuille titres, elles connaîtront une évolution de 10% à partir de 2018.
Résultat net	Le résultat net de la banque atteindra 150,2MD à fin 2021 contre 140MD en 2016, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,4% sur la période 2017 - 2021. Une plus value sur cession de titres SFBT a été enregistrée en 2017 pour un montant de 95,9MD.

Les hypothèses de prévision pour les créances et les dépôts s'établissent comme suit :

	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
Créances					
<u>Engagements agricoles</u>					
Taux de croissance annuel des engagements bruts*	1,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits d'intérêts en % des engagements nets	3,7%	3,2%	3,3%	3,4%	3,5%
<u>Engagements Particuliers</u>					
Taux de croissance annuel des engagements bruts*	13,9%	5,3%	5,5%	5,7%	6,0%
Produits d'intérêts en % des engagements nets	8,6%	9,3%	9,3%	9,3%	9,3%
<u>Engagements Commerciaux et Professionnels</u>					
Taux de croissance annuel des engagements bruts*	15,2%	5,7%	6,0%	6,0%	6,0%
Produits d'intérêts en % des engagements nets	7,8%	8,4%	8,3%	8,2%	8,2%
<u>Comptes courants associés</u>					
Taux de croissance annuel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépôts					
<u>Ressources collectées Agricoles</u>					
Croissance des dépôts à vue	8,0%	7,8%	6,7%	4,2%	4,2%
Croissance des comptes d'épargne	9,4%	5,7%	6,2%	6,8%	6,8%
Croissance des dépôts à terme	6,3%	-4,9%	-1,9%	5,0%	5,0%
<u>Charges d'intérêts sur Ressources Agricoles</u>					
Taux d'intérêts des dépôts à vue	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'intérêts des comptes d'épargne	4,2%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%
Taux d'intérêts des dépôts à terme	6,0%	7,8%	8,0%	8,0%	8,5%
<u>Ressources collectées Particuliers</u>					
Croissance des dépôts à vue	8,0%	4,6%	5,2%	5,7%	5,7%
Croissance des comptes d'épargne	9,4%	4,6%	5,2%	5,7%	5,7%
Croissance des dépôts à terme	6,3%	4,6%	6,0%	7,0%	7,0%
<u>Charges d'intérêts sur Ressources Particuliers</u>					
Taux d'intérêts des dépôts à vue	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%
Taux d'intérêts des comptes d'épargne	4,2%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%
Taux d'intérêts des dépôts à terme	6,0%	7,8%	8,0%	8,0%	8,5%
<u>Ressources collectées Commerciaux & Professionnels</u>					
Croissance des dépôts à vue	8,0%	7,9%	8,4%	8,9%	8,9%
Croissance des comptes d'épargne	9,4%	4,6%	5,2%	5,7%	5,7%
Croissance des dépôts à terme	6,3%	2,8%	4,0%	5,5%	5,5%
<u>Charges d'intérêts sur Commerciaux & Professionnels</u>					
Taux d'intérêts des dépôts à vue	0,9%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
Taux d'intérêts des comptes d'épargne	4,2%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%
Taux d'intérêts des dépôts à terme	6,6%	7,8%	8,0%	8,0%	8,5%

* Hors cessions de portefeuille d'engagements compromis

6.4.2. Les emplois de la banque

6.4.2.1. Les créances nettes sur la clientèle

Les créances sur la clientèle de la banque augmenteront annuellement avec un taux de 8% pour atteindre 10 851 927mD à fin 2021 contre 7 371mD au 31/12/2016.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Engagements agricoles	1 128 384	1 148 675	1 148 675	1 148 675	1 148 675	1 148 675	
Variation		1,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%
Engagements aux particuliers	1 507 061	1 716 140	1 806 237	1 905 580	2 015 151	2 136 060	
Variation		13,9%	5,3%	5,5%	5,7%	6,0%	7,2%
Engagements commerciaux et professionnels	6 344 001	7 311 135	7 731 525	8 195 417	8 687 142	9 208 370	
Variation		15,2%	5,7%	6,0%	6,0%	6,0%	7,7%
Comptes courants associés	541	541	541	541	541	541	
Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total Créances brutes sur la clientèle avant cession de créances	8 979 987	10 176 491	10 686 978	11 250 213	11 851 509	12 493 646	
Cession par année		139 000	100 000	100 000	100 000	0	
Cession cumulée		139 000	239 000	339 000	439 000	439 000	
Total Créances brutes sur la clientèle	8 979 987	10 037 491	10 447 978	10 911 213	11 412 509	12 054 646	
Variation		11,8%	4,1%	4,4%	4,6%	5,6%	6,1%
Provisions	1 042 640	1 003 538	1 021 640	1 006 909	982 269	1 077 963	
Reprise sur Write-off		139 000	239 000	339 000	439 000	439 000	
Provisions nettes	1 042 640	864 538	782 640	667 909	543 269	638 963	
		-17,1%	-9,5%	-14,7%	-18,7%	17,6%	-9,3%
Agios réservés	565 579	447 823	473 497	501 827	531 879	563 757	
Variation		-20,8%	5,7%	6,0%	6,0%	6,0%	-0,1%
Total créances nettes sur la clientèle	7 371 768	8 725 129	9 191 841	9 741 477	10 337 361	10 851 927	
Variation		18,4%	5,3%	6,0%	6,1%	5,0%	8,0%

6.4.2.2. Le portefeuille Titres

L'accroissement du portefeuille Titres provient essentiellement de l'évolution Titres commercial et plus particulièrement les Bons de Trésor. Cette éventualité donnera la possibilité à la banque de se refinancer auprès du marché monétaire en cas de besoins de liquidités.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Portefeuille-titres commercial							
Titres de placement et créances rattachées	1 638	1 711	1 882	2 070	2 277	2 505	
Variation		4,4%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	8,9%
Bons du trésor	39 130	2 068	10 000	10 000	10 000	10 000	
Variation		-94,7%	383,5%	0,0%	0,0%	0,0%	-23,9%
Total (1)	40 768	3 779	11 882	12 070	12 277	12 505	
Variation		-90,7%	214,4%	1,6%	1,7%	1,9%	-21,1%
Portefeuille d'investissement							
Titres de participations	147 604	147 851	162 729	174 156	186 365	199 408	
Variation		0,2%	10,1%	7,0%	7,0%	7,0%	6,2%
Autres titres d'investissement	1 045 589	1 183 096	1 206 757	1 237 844	1 269 414	1 302 147	
Variation		13,2%	2,0%	2,6%	2,6%	2,6%	4,5%
Dettes des entreprises publiques	87 304	76 370	65 681	54 787	43 894	33 000	
Variation		-12,5%	-14,0%	-16,6%	-19,9%	-24,8%	-17,7%
Total (2)	1 280 497	1 407 317	1 435 168	1 466 787	1 499 673	1 534 556	
Variation		9,9%	2,0%	2,2%	2,2%	2,3%	3,7%
Total Portefeuille Titres	1 321 265	1 411 096	1 447 050	1 478 857	1 511 950	1 547 061	
Variation		6,8%	2,5%	2,2%	2,2%	2,3%	3,2%

6.4.2.3. Les immobilisations

Les immobilisations connaîtront une croissance sur toute la période, due principalement à :

- L'expansion du réseau avec l'ouverture de 24 nouvelles agences sur l'horizon du plan et ce, pour une meilleure représentativité géographique de la banque ;
- La refonte du système d'information avec l'acquisition d'un Global Banking.

Les investissements sur la période 2017 – 2021 se présentent comme suit :

(mD)	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	Total
Immobilisations incorporelles	3 097	33 583	20 000	20 000	12 000	88 680
Immobilisations corporelles	9 261	25 482	10 200	10 600	10 200	65 743
Total Investissements	12 358	59 065	30 200	30 600	22 200	154 423

Les immobilisations de la banque connaîtront l'évolution suivante :

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Immobilisations incorporelles	14 205	17 302	50 885	70 885	90 885	102 885	
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 081	14 298	26 524	45 418	70 461	87 795	
Immobilisations incorporelles nettes	1 124	3 004	24 361	25 467	20 424	15 090	
<i>Variation</i>		167,4%	710,8%	4,5%	-19,8%	-26,1%	68,1%
Immobilisations corporelles	177 677	186 938	211 157	220 094	230 694	240 894	
Amortissement des immobilisations corporelles	91 352	96 323	102 959	110 366	118 623	127 649	
Immobilisations corporelles nettes	86 325	90 615	108 198	109 728	112 071	113 245	
<i>Variation</i>		5,0%	19,4%	1,4%	2,1%	1,0%	5,6%
Total	87 449	93 620	132 558	135 195	132 495	128 335	
<i>Variation</i>		7,1%	41,6%	2,0%	-2,0%	-3,1%	8,0%

6.4.3. Les ressources de la banque

6.4.3.1. Les dépôts et avoirs de la clientèle

En matière de ressources clientèle, la banque table sur un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 6,1%, ce qui portera l'encours des dépôts de 7 025 569mD à fin 2016 à 9 427 434mD à fin 2021.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Dépôts à vue	2 069 166	2 235 437	2 385 006	2 552 471	2 737 354	2 936 458	
<i>en %</i>	29,5%	29,5%	30,1%	30,6%	30,9%	31,1%	
<i>Variation</i>		8,0%	6,7%	7,0%	7,2%	7,3%	7,3%
Epargne	2 258 000	2 471 284	2 588 848	2 725 880	2 886 253	3 056 096	
<i>en %</i>	32,1%	32,6%	32,7%	32,6%	32,5%	32,4%	
<i>Variation</i>		9,4%	4,8%	5,3%	5,9%	5,9%	6,2%
Dépôts à terme	2 698 403	2 869 204	2 949 039	3 070 840	3 247 711	3 434 880	
<i>en %</i>	38,4%	37,9%	37,2%	36,8%	36,6%	36,4%	
<i>Variation</i>		6,3%	2,8%	4,1%	5,8%	5,8%	4,9%
Total Dépôts de la clientèle	7 025 569	7 575 925	7 922 893	8 349 191	8 871 319	9 427 434	
<i>Variation</i>		7,8%	4,6%	5,4%	6,3%	6,3%	6,1%

6.4.3.2. Les Emprunts et Ressources spéciales

Durant la période 2017 – 2021, la banque envisage la consolidation de ses ressources par le recours à trois emprunts obligataires subordonnés d'un montant de 100MD chacun. Les deux premiers ont été émis en 2017 et le troisième en 2018.

L'encours des emprunts et ressources spéciales passera de 428 479mD en 2016 à 556 268mD en 2021, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,4%.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	---------------------

Emprunts obligataires		127 047	212 812	296 157	253 794	201 888	142 838	
	Variation		67,5%	39,2%	-14,3%	-20,5%	-29,2%	2,4%
Ressources extérieures		85 216	84 459	76 386	88 329	97 159	99 107	
	Variation		-0,9%	-9,6%	15,6%	10,0%	2,0%	3,1%
Ressources budgétaires		213 442	203 083	235 099	260 286	285 470	310 670	
	Variation		-4,9%	15,8%	10,7%	9,7%	8,8%	7,8%
Emprunts syndiqués		2 774	4 819	7 725	6 597	5 195	3 653	
	Variation		73,7%	60,3%	-14,6%	-21,3%	-29,7%	5,7%
Total Emprunts et Ressources spéciales		428 479	505 172	615 366	609 006	589 711	556 268	
	Variation		17,9%	21,8%	-1,0%	-3,2%	-5,7%	5,4%

6.4.3.3. Les capitaux propres

Les capitaux propres de la banque seront alimentés par la consolidation des réserves suite à l'affectation des résultats des exercices, ce qui portera l'encours de 776 855mD en 2016 à 1 463 998mD en 2021. Aucune distribution des dividendes n'est prévue durant le prochain quinquennat.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021	
Capital social	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000		
	Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Réserves	345 172	345 172	345 172	345 172	345 172	345 172		
	Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Actions propres	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372		
	Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Autres capitaux propres	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000		
	Variation		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Résultats reportés	54	140 054	322 816	436 238	541 873	677 035		
	Variation		259260,1%	130,5%	35,1%	24,2%	24,9%	560,2%
Résultat de l'exercice	140 000	182 761	113 422	105 635	135 163	150 163		
	Variation		30,5%	-37,9%	-6,9%	28,0%	11,1%	1,4%
Total des capitaux propres	776 855	959 616	1 073 038	1 178 673	1 313 836	1 463 998		
	Variation		23,5%	11,8%	9,8%	11,5%	11,4%	13,5%

La répartition des résultats sera la suivante :

(mD)	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
Résultat de l'exercice	182 761	113 422	105 635	135 163	150 163
Réserves légales	-	-	-	-	-
Fonds social	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-
Report à nouveau	182 761	113 422	105 635	135 163	150 163

6.4.4. Les résultats d'exploitation

6.4.4.1. Le Produit Net Bancaire

(1) Marge d'intérêt

La marge d'intérêt atteindra un montant de 305 833mD en 2021, soit un taux de croissance annuel moyen de 6,4% durant la période 2017 – 2021.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021	
Intérêts et revenus assimilés	516 822	630 723	742 094	785 385	830 986	879 930		
	Variation		22,0%	17,7%	5,8%	5,8%	5,9%	11,2%
Intérêts encourus et charges assimilées	292 696	367 963	474 798	504 007	527 931	574 096		
	Variation		25,7%	29,0%	6,2%	4,7%	8,7%	14,4%

Marge d'intérêt		224 126	262 760	267 295	281 378	303 055	305 833	
	Variation		17,2%	1,7%	5,3%	7,7%	0,9%	6,4%

(2) Commissions nettes

Les commissions nettes enregistreront une augmentation annuelle moyenne de 22,3% pour atteindre 181 713mD d'ici 2021.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Commissions perçues	69 722	87 504	101 181	123 559	151 740	187 211	
	Variation	25,5%	15,6%	22,1%	22,8%	23,4%	21,8%
Commissions encourues	3 308	3 205	4 131	4 544	4 998	5 498	
	Variation	-3,1%	28,9%	10,0%	10,0%	10,0%	10,7%
Commissions nettes	66 414	84 299	97 050	119 015	146 742	181 713	
	Variation	26,9%	15,1%	22,6%	23,3%	23,8%	22,3%

(3) Revenus sur portefeuille

Les gains sur portefeuille titres afficheront une hausse moyenne de 5,4% pour atteindre 114 980mD à fin 2021 contre 88 275mD en 2016.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	19 400	21 153	21 339	22 599	23 689	24 832	
	Variation	9,0%	0,9%	5,9%	4,8%	4,8%	5,1%
Revenus du portefeuille d'investissement	68 876	78 091	83 453	82 718	89 537	90 147	
	Variation	13,4%	6,9%	-0,9%	8,2%	0,7%	5,5%
Revenus sur portefeuille	88 275	99 245	104 792	105 317	113 226	114 980	
	Variation	12,4%	5,6%	0,5%	7,5%	1,5%	5,4%

Le PNB devrait ainsi croître de 9,7% sur la période 2017 - 2021.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Marge d'intérêt	224 126	262 760	267 295	281 378	303 055	305 833	
	Variation	17,2%	1,7%	5,3%	7,7%	0,9%	6,4%
Commissions nettes	66 414	84 299	97 050	119 015	146 742	181 713	
	Variation	26,9%	15,1%	22,6%	23,3%	23,8%	22,3%
Revenus sur portefeuille	88 275	99 245	104 792	105 317	113 226	114 980	
	Variation	12,4%	5,6%	0,5%	7,5%	1,5%	5,4%
Produit Net Bancaire	378 815	446 303	469 137	505 710	563 022	602 526	
	Variation	17,8%	5,1%	7,8%	11,3%	7,0%	9,7%

6.4.4.2. Les frais généraux

Les frais généraux atteindront 305 403mD à la fin de l'année 2021 contre 201 990mD au 31/12/2016, soit un taux de croissance annuel moyen de 8,6%.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Frais de personnel	162 351	179 637	194 954	202 812	211 154	213 874	
	Variation	10,6%	8,5%	4,0%	4,1%	1,3%	5,7%
Charges générales d'exploitation	34 350	35 980	36 820	38 588	40 517	42 543	
	Variation	4,7%	2,3%	4,8%	5,0%	5,0%	4,4%

Dot° aux provisions et aux amortissements sur immobilisations	5 289	6 187	18 863	26 300	33 301	26 360	
Variation		17,0%	204,9%	39,4%	26,6%	-20,8%	37,9%
Contribution au Fonds de Garantie des dépôts	0	0	19 015	20 038	21 291	22 626	
Variation				5,4%	6,3%	6,3%	-
Total Charges opératoires	201 990	221 804	269 653	287 738	306 263	305 403	
Variation		9,8%	21,6%	6,7%	6,4%	-0,3%	8,6%

6.4.4.3. Le Résultat Brut d'Exploitation

Le résultat Brut d'Exploitation atteindra 297 863mD d'ici 2021 contre 177 406mD en 2016, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,9%, et ce suite à l'amélioration du Produit Net Bancaire (+9,7%).

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Produit Net Bancaire	378 815	446 303	469 137	505 710	563 022	602 526	
Variation		17,8%	5,1%	7,8%	11,3%	7,0%	9,7%
Autres Produits d'exploitation	581	597	639	671	705	740	
Variation		2,7%	7,1%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Frais généraux	201 990	221 804	269 653	287 738	306 263	305 403	
Variation		9,8%	21,6%	6,7%	6,4%	-0,3%	8,6%
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	177 406	225 095	200 123	218 643	257 464	297 863	
Variation		26,9%	-11,1%	9,3%	17,8%	15,7%	10,9%

6.4.4.4. Les dotations aux provisions

Suite à l'important effort de provisionnement opéré en 2015 et 2016, les dotations aux provisions sur les crédits à la clientèle devraient baisser en moyenne de 2% pour atteindre 98 809mD en 2021.

Dans le but d'une consolidation de ses fonds propres, la banque continuera la cession de ses titres SFBT qui lui permettra de dégager une plus value exceptionnelle de 96MD en 2017 et 45MD en 2018.

Jusqu'à la date de rédaction de ce document de référence, une plus value sur cession des titres SFBT a été réalisée pour un montant de 12,2MD.

De même, des actifs non stratégiques vont être cédés durant les deux prochaines années qui permettront ainsi de dégager une plus value totale de 20 000mD.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Dotations nettes aux provisions / Crédits à la clientèle et pour risques et charges	109 519	102 026	120 442	87 843	78 191	98 809	
Variation		-6,8%	18,1%	-27,1%	-11,0%	26,4%	-2,0%
Dotations nettes aux provisions / Portefeuille Titres	9 555	7 753	8 528	9 381	10 319	11 351	
Variation		-18,9%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	3,5%
Total Dotations aux provisions	119 074	109 779	128 970	97 224	88 511	110 160	
Variation		-7,8%	17,5%	-24,6%	-9,0%	24,5%	-1,5%
Plus value sur cession d'actifs non stratégiques			-11 500	-8 500			
Plus value sur cession de titres SFBT	-96 141	-95 907	-45 000				
Total Dotations aux provisions nettes des plus values	22 933	13 872	72 470	88 724	88 511	110 160	
Variation		-39,5%	422,4%	22,4%	-0,2%	24,5%	36,9%

6.4.4.5. Le Résultat net de l'exercice

Le résultat net de la banque atteindra 150 163mD à fin 2021 contre 140 000mD en 2016.

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Résultat net de l'exercice	140 000*	182 761*	113 422*	105 635*	135 163	150 163	

	Variation		30,5%	-37,9%	-6,9%	28,0%	11,1%	1,4%
Résultat net de l'exercice hors plus value sur cession		43 859	86 855	56 922	97 135	135 163	150 163	
	Variation		98,0%	-34,5%	70,6%	39,1%	11,1%	27,9%
Résultat net / Capitaux propres (ROE)		18,0%	19,0%	10,6%	9,0%	10,3%	10,3%	
Résultat net / Total Actif (ROA)		1,5%	1,7%	1,0%	0,9%	1,1%	1,1%	
Résultat net / PNB		37,0%	41,0%	24,2%	20,9%	24,0%	24,9%	

*tenant compte de plus values exceptionnelles sur cession de titres et actifs non stratégiques

6.4.5. Risque et Couverture

L'évolution des engagements de la banque au cours de la période 2017 – 2021 sera comme suit :

- 1- Les créances brutes sur la clientèle augmenteront à un taux de croissance annuel moyen de 6,7% alors que les créances classées baisseront de 7,1% sur la période ;
- 2- La couverture des créances classées augmentera de 0,7% pour atteindre 1 212 964mD en 2021.

(mD)	2016*	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p	TCAM 2017 - 2021
Créances brutes sur la clientèle	10 086 916	11 312 362	11 888 727	12 528 679	13 214 660	13 949 888	
	Variation	12,1%	5,1%	5,4%	5,5%	5,6%	6,7%
Créances classées	2 268 523	2 011 153	1 988 038	1 873 599	1 576 503	1 573 248	
	Variation	-11,3%	-1,1%	-5,8%	-15,9%	-0,2%	-7,1%
Créances brutes hors fonds budgétaires	9 754 624	11 052 122	11 667 487	12 307 439	12 993 420	13 828 648	
Créances classées hors fonds budgétaires	1 990 734	1 889 913	1 866 798	1 752 359	1 455 263	1 452 008	
	Variation	-5,1%	-1,2%	-6,1%	-17,0%	-0,2%	-6,1%
Taux de créances classées	22,49%	17,78%	16,72%	14,95%	11,93%	11,28%	
Taux de créances classées hors fonds budgétaires	20,41%	17,10%	16,00%	14,24%	11,20%	10,50%	
Couverture	1 171 638	1 141 776	1 160 460	1 144 960	1 117 467	1 212 964	
	Variation	-2,5%	1,6%	-1,3%	-2,4%	8,5%	0,7%
Taux de couverture des créances classées hors fonds budgétaires	58,85%	60,41%	62,16%	65,34%	76,79%	83,54%	

* en tenant compte des engagements hors bilan

6.5. Les Etats financiers prévisionnels

6.5.1. Bilans prévisionnels

(en mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
ACTIF						
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	246 320	169 487	186 284	204 927	217 939	287 554
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	236 389	97 113	174 656	190 590	207 978	277 496
3- Créances sur la clientèle	7 371 767	8 725 128	9 191 840	9 741 476	10 337 360	10 851 926
4- Portefeuille-titres commercial	40 768	3 779	11 882	12 070	12 277	12 505
5- Portefeuille d'investissement	1 280 497	1 407 317	1 435 168	1 466 787	1 499 673	1 534 556
6- Valeurs immobilisées	87 448	93 620	132 558	135 195	132 495	128 335
7- Autres actifs	176 756	180 343	187 678	190 493	197 455	212 879
TOTAL ACTIF	9 439 945	10 676 786	11 320 066	11 941 538	12 605 177	13 305 251
PASSIF						
1- Banque Centrale et CCP	618 913	803 589	763 409	725 239	688 977	654 528
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	313 392	461 254	553 505	664 206	797 047	956 457
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	7 025 567	7 575 925	7 922 893	8 349 191	8 871 319	9 427 434
4- Emprunts et ressources spéciales	428 479	505 172	615 366	609 006	589 711	556 268
5- Autres passifs	276 740	371 230	391 855	415 223	344 288	246 565
TOTAL PASSIF	8 663 091	9 717 170	10 247 028	10 762 865	11 291 342	11 841 252
CAPITAUX PROPRES						
1- Capital social	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
2- Réserves	345 172	345 172	345 172	345 172	345 172	345 172
3- Actions propres	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372	-1 372
4- Autres capitaux propres	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000
5- Résultats reportés	54	140 054	322 816	436 238	541 873	677 035
6- Résultat de l'exercice	140 000	182 761	113 422	105 635	135 163	150 163
TOTAL CAPITAUX PROPRES	776 854	959 616	1 073 038	1 178 673	1 313 836	1 463 998
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	9 439 945	10 676 786	11 320 066	11 941 538	12 605 177	13 305 251

6.5.2. Etats de résultats prévisionnels

(en mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
PR1- Intérêts et revenus assimilés	516 822	630 723	742 094	785 385	830 986	879 930
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>	6 234	5 854	4 967	6 675	7 284	8 872
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>	487 504	600 531	712 546	752 900	796 601	842 602
<i>c- Autres intérêts & revenus assimilés</i>	23 084	24 338	24 581	25 810	27 101	28 456
PR2- Commissions (en produits)	69 722	87 504	101 181	123 559	151 740	187 211
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	19 400	21 153	21 339	22 599	23 689	24 832
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	68 876	78 091	83 453	82 718	89 537	90 147
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	674 819	817 471	948 066	1 014 261	1 095 952	1 182 121
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	292 696	367 963	474 798	504 007	527 931	574 096
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>	48 063	62 228	77 453	81 191	86 264	92 910
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>	238 672	291 006	375 435	398 756	420 281	462 192
<i>c- Emprunts obligataires & syndiqués</i>	3 365	11 766	18 889	20 930	17 538	13 554
<i>d- Ressources spéciales</i>	2 596	2 962	3 022	3 130	3 847	5 440
CH2- Commissions encourues	3 308	3 205	4 131	4 544	4 998	5 498
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	296 005	371 168	478 929	508 551	532 930	579 595
PRODUIT NET BANCAIRE	378 814	446 303	469 137	505 710	563 022	602 526
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-109 519	-102 026	-120 442	-87 843	-78 191	-98 809
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement*	86 587*	88 154*	47 972*	-881*	-10 319	-11 351
PR7- Autres produits d'exploitation (+)	581	597	639	671	705	740
CH6- Frais de personnel (-)	162 351	179 637	194 954	202 812	211 154	213 874
CH7- Charges générales d'exploitation (-)	34 350	35 980	36 820	38 588	40 517	42 543
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)	5 289	6 187	18 863	26 300	33 301	26 360
Contribution au Fonds de Garantie des dépôts	0	0	19 015	20 038	21 291	22 626
RESULTAT D'EXPLOITATION	154 473	211 223	127 653	129 919	168 953	187 703
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires et extraordinaires	-3 615	-5 399	0	0	0	0
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	10 858	23 063	14 231	24 284	33 791	37 541
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	140 000	182 761	113 422	105 635	135 163	150 163

*y compris les + valeurs sur cessions d'actifs non stratégiques et les + valeurs sur cession de titres SFBT

6.5.3. Etats de flux de trésorerie prévisionnels

(mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
ACTIVITES D'EXPLOITATION						
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés	586 584	706 108	830 029	898 939	976 223	1 059 214
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées	-284 904	-357 249	-460 969	-489 480	-512 945	-557 860
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-2 100	-2 121	-2 142	-2 164	-2 185	-2 207
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	-673 161	-1 184 815	-500 784	-552 528	-589 877	-629 956
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	768 741	540 488	348 083	423 570	518 786	552 556
6- Titres de placement	-74	0	0	0	0	0
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-153 446	-179 637	-194 954	-202 812	-211 154	-213 874
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-92 000	-92 920	-93 849	-94 788	-95 736	-96 693
9- Impôt sur les sociétés	-938	-23 063	-14 231	-24 284	-33 791	-37 541
10- Contribution au fonds de Garantie des Dépôts			-19 015	-20 038	-21 291	-22 626
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	148 702	-593 210	-107 832	-63 584	28 031	51 014
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT						
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	62 137	78 091	83 453	82 718	89 537	90 147
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-339 415	-137 754	-38 540	-42 513	-43 779	-45 777
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations	-6 961	-12 358	-59 065	-30 200	-30 600	-22 200
4- Gains & Plus-values sur titres des participations	96 146	95 907	56 500	8 500	0	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-188 093	23 886	42 347	18 505	15 158	22 171
ACTIVITES DE FINANCEMENT						
1- Rachat actions propres	0	0	0	0	0	0
2- Emission d'emprunts	100 000	100 000	100 000	0	0	0
3- Remboursement d'emprunts	-3 335	-10 735	-19 763	-42 363	-51 906	-59 049
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales	29 397	85 008	75 272	-30 420	-43 076	-57 101
5- Dividendes versés*	-34	-31	-31	0	0	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	126 028	174 242	155 478	-72 783	-94 983	-116 151
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	86 637	-395 082	89 994	-117 862	-51 795	-42 966
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	-534 717	-448 080	-843 162	-753 168	-871 031	-922 825
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	-448 080	-843 162	-753 168	-871 031	-922 825	-965 791

*Dividendes prescrits et versés au Trésor Public

6.6. Indicateurs de gestion et principaux ratios prévisionnels

6.6.1. Indicateurs de gestion

(en mD)	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
Dépôts de la clientèle	7 025 567	7 575 925	7 922 893	8 349 191	8 871 319	9 427 434
Créances nettes sur la clientèle	7 371 767	8 725 128	9 191 840	9 741 476	10 337 360	10 851 926
Capitaux propres avant résultat	636 853	776 855	959 616	1 073 038	1 178 673	1 313 836
Capitaux propres après résultat	776 854	959 616	1 073 038	1 178 673	1 313 836	1 463 998
Capital social	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Total Bilan	9 439 945	10 676 786	11 320 066	11 941 538	12 605 177	13 305 251
Produit Net Bancaire (PNB)	378 814	446 303	469 137	505 710	563 022	602 526
Commissions nettes	66 414	84 299	97 050	119 015	146 742	181 713
Frais de personnel	162 351	179 637	194 954	202 812	211 154	213 874
Charges générales d'exploitation	34 350	35 980	36 820	38 588	40 517	42 543
Frais généraux	201 990	221 804	269 653	287 738	306 263	305 403
Résultat d'exploitation	154 473	211 223	127 653	129 919	168 953	187 703
Résultat net de l'exercice	140 000	182 761	113 422	105 635	135 163	150 163
Résultat net hors plus value / cession d'actifs	43 859	86 855	56 922	97 135	135 163	150 163

6.6.2. Principaux ratios

1. Ratios de structure

	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
Capitaux propres après résultat / Total Bilan	8,2%	9,0%	9,5%	9,9%	10,4%	11,0%
Créances sur la clientèle / Total Bilan	78,1%	81,7%	81,2%	81,6%	82,0%	81,6%
Dépôts de la clientèle / Total Bilan	74,4%	71,0%	70,0%	69,9%	70,4%	70,9%
Dépôts de la clientèle / Créances sur la clientèle	95,3%	86,8%	86,2%	100,9%	85,8%	86,9%

2. Ratios de productivité

	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
Frais généraux / PNB	53,3%	49,7%	57,5%	56,9%	54,4%	50,7%
Commissions nettes / Frais de personnel	40,9%	46,9%	49,8%	58,7%	69,5%	85,0%

3. Ratios de rentabilité

	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
ROE (Bénéfice net / Capitaux propres*)	19,8%	21,0%	11,2%	9,4%	10,8%	10,8%
ROA (Bénéfice net / Total Actif)	1,5%	1,7%	1,0%	0,9%	1,1%	1,1%
Bénéfice net / PNB	37,0%	41,0%	24,2%	20,9%	24,0%	24,9%
Dividende / Capital social	-	-	-	-	-	-
Commissions nettes / PNB	17,5%	18,9%	20,7%	23,5%	26,1%	30,2%

*Capitaux propres moyens = (Capitaux propres n-1 + Capitaux propres n)/2

4. Ratios de risque

	2 016	2017e	2018p	2019p	2020p	2021p
Ratio de solvabilité	11,19%	12,10%	13,24%	13,11%	13,12%	13,18%
Taux de créances classées	22,49%	17,78%	16,72%	14,95%	11,93%	11,28%
Taux de créances classées hors fonds budgétaires	20,41%	17,10%	16,00%	14,24%	11,20%	10,50%
Taux de couverture des créances classées	58,85%	60,41%	62,16%	65,34%	76,79%	83,54%

6.7. Avis des commissaires aux comptes sur les informations prévisionnelles

**Samir
Labidi**

Expert comptable – Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Safsaf-entrée B-4^{ème} étage-1073 Montplaisir Tunis
Tél. : (216) 71 95 02 52- Fax. : (216) 71 95 12 96
E-mail : samir.labidi@planet.tn



Société d'Expertise Comptable
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Résidence les jardins1- Av Alain Savary-1082 Tunis
Tél. : (216) 71 84 23 50- Fax. : (216) 71 89 18 38
E-mail : administratif@icca.tn

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE POUR LA PERIODE ALLANT DE 2017 A 2021

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les données prévisionnelles de la Banque Nationale Agricole pour la période allant de 2017 à 2021 dans le cadre du prospectus d'émission d'emprunt obligataire (telles qu'annexées au présent avis).

Ces prévisions et les hypothèses présentées dans les notes explicatives aux informations prévisionnelles sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction de la banque et de son conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis d'examen limité sur la vraisemblance des hypothèses retenues et de leur application aux informations prévisionnelles.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par les organes de direction et d'administration de la Banque, et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Notre mission ne couvre pas la mise à jour du présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comportant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-avant

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées

sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 13 février 2018

Les Co-commissaires aux comptes

C.S.L
SAMIR LABIDI



P/ICCA
ANIS SMAOUI

International Company for Consulting and Auditing
ICCA
67.Ax. Alain Savary Rte. Des Jardins I- B.Loc B
1^{er} étage - 1060 Tunis
Tél: 71 842 350 - Fax: 71 891 838